BIBLIOTECA NAZ
142
G
8
NAPOLI

81-64

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
G
8
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
G
8
NAPOLI

Za. 96.c.37
a 99.c.81-85

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE

DE LA RIVALITÉ

DE LA FRANCE

ET DE L'ANGLETERRE.

TOME PREMIER.

SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET DE L'ANGLETERRE,

Et à l'Hiſtoire de la Querelle de PHILIPPE DE VALOIS *& d'*EDOUARD III, *&c.*

Semper de pace agendum audiendumque putavi, ſemperquè dolui..... pacem repudiari..... ſemperque mea conſilia, pacis & togæ ſocia, non belli atque armorum fuerunt..... multa de pace dixi, & in ipſo bello eadem etiam cum capitis mei periculo dicam.

Cic. pro Marcello.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de LA REINE, de MADAME, & de Madame la COMTESSE D'ARTOIS, rue du Hurepoix, près le Pont Saint-Michel.

M. DCC. LXXVII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

On trouve chez le même Libraire les volumes ſuivans du même Auteur, qui ont précédé cet Ouvrage & qui en ſont partie.

Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, premiere époque, 3 vol. in-12. 9 liv.

Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre, ſeconde époque, ou Hiſtoire de la Querelle de Philippe de Valois avec Edouard III, 4 vol. in-12, 12 liv.

PRÉFACE.

ON peut ſe rappeller dans quel eſprit & dans quelles vues eſt compoſé l'Ouvrage que nous terminons aujourd'hui ; il fut un temps où les haines Nationales, fruit des guerres continuelles, étoient parvenues à un tel dégré d'animoſité entre la France & l'Angleterre, que les Archers Anglois, en enſeignant à leurs enfans à tirer de l'arc, leur diſoient :

Diſce, puer, ferire Gallum :
Apprends, mon fils, à percer un Français.

Nous voudrions leur apprendre au contraire, & apprendre à tou-

tes les Nations à s'aimer, à ſe ſervir mutuellement ; à ſubſtituer les communications vivifiantes du Commerce aux défiances jalouſes de la Politique, aux fureurs deſtructives de la Guerre ; à s'occuper un peu plus du bonheur, & un peu moins de ce qu'elles ont juſqu'à préſent appellé la gloire & l'intérêt. La gloire eſt d'être juſte & ſage, l'intérêt eſt d'être heureux ; la paix ſeule peut remplir ce double objet.

Nous ne craindrons ni de répéter les autres, ni de nous répéter nous-mêmes, il s'agit d'être utiles, s'il eſt poſſible ; il s'agit de prouver par l'hiſtoire, d'inculquer par la force & la multitude des exemples une vérité eſſentielle & mécon-

nue, c'eſt qu'il n'y a nul avantage dans la guerre, nulle ſûreté dans la fraude; que l'art de nuire & de tromper eſt l'art infaillible d'être vil & malheureux.

Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que du mal,

a dit un Poëte. Cette maxime eſt encore plus vraie du mal qu'on fait à autrui que du mal qu'on en dit; car elle n'eſt vraie du dernier, que parce que dire du mal, c'eſt en faire, ou du moins tâcher d'en faire. Or, cette maxime qu'on croit ſi vulgaire, & qu'on perd toujours de vue, plût à Dieu qu'elle fût ſans ceſſe préſente à tous les eſprits! auſſi importante pour les Nations que pour les Individus, elle contient ſeule tout le Droit des Gens,

& elle en découvre le fondement. En effet, la Guerre eſt abſurde, parce qu'on ne ſauroit faire du mal ſans en éprouver.

Qu'on n'affecte pas cependant de confondre ici des idées très-faciles à diſtinguer. Pour un Général qui ſert ſon Prince & ſa Patrie, la Guerre eſt un art ſublime, réſultat d'une foule d'arts profonds & néceſſaires ; pour un Soldat, la guerre eſt un devoir, & une ſource de gloire ; mais pour le Conquérant qui oſe l'entreprendre, pour le Souverain qui l'ordonne, pour le Miniſtre qui la fait naître, pour la Nation qui s'y détermine ſans néceſſité, c'eſt un crime & une folie ; nous ne ceſſerons de réclamer contre ce ridi-

eule éternel d'employer toujours un moyen également funeſte & ſtérile, qui n'a jamais rempli, qui ne remplira jamais l'objet qu'on ſe propoſe ; un moyen directement oppoſé à ſa fin, & dont l'inefficacité, fondée ſur la nature des choſes, eſt encore démontrée par l'expérience de tous les ſiècles.

Que ceux qui aiment la guerre, nous montrent le fruit qu'on en tire, qu'ils le comparent aux pertes & aux déſaſtres qu'elle entraîne.

Ce que nous diſons des Guerres étrangères, nous le diſons à plus forte raiſon des Guerres civiles ; à plus forte raiſon encore des Guerres de Religion, & des perſécutions qui les amènent ; nous le diſons

de la Tyrannie & de la Rébellion, du Fanatiſme & de l'Impiété, de toute eſpèce de violence & de fourberie, de toutes les reſſources du Machiavelliſme, de toutes les branches de l'art de nuire, de toutes les formes ſous leſquelles l'eſprit de fraude, de haine & de guerre peut ſe produire.

Tel eſt le fond de cet Ouvrage.

Quant aux détails de l'exécution, nous avons ſuivi dans ce Supplément, ou cette dernière Partie, le même plan que dans les deux Parties précédentes, en obſervant ſeulement de le reſſerrer à meſure que nous approchons de notre temps. Sous les derniers regnes nous nous renfermons dans les objets directs de Rivalité,

ou du moins dans ceux qui ſe rapportent directement à la Moralité eſſentielle de l'Ouvrage ; nous nous arrêtons particuliérement aux traits les moins connus, ou nous tâchons de tirer de ceux qui le ſont davantage, des réſultats nouveaux qui les font rentrer dans cette même Moralité.

Mais, dira-t-on peut-être, en jettant les yeux ſur les mouvemens actuels de la Politique générale, à quoi bon ces exhortations perpétuelles à la paix ? Voyons-nous qu'on en ſoit moins diſpoſé à la guerre, moins empreſſé à ſaiſir les occaſions de la faire ? Non, & c'eſt un motif de plus pour élever la voix. Quand il s'agit du bien de l'humanité,

il faut s'attendre à trouver les exemples en oppoſition avec les raiſons ; que faire donc ? Dire les raiſons, & gémir ſur les exemples.

SUPPLÉMENT

SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ

De la France & de l'Angleterre, & à l'Hiſtoire de la Querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III, &c.

CHAPITRE PREMIER.

FRANÇOIS II en France; ELISABETH en Angleterre.

Depuis l'an 1559 juſqu'à l'an 1560.

LA Rivalité directe de la France & de l'Angleterre paroît ceſſer à l'époque de la réduction de Calais & de l'expulſion totale des Anglois. Cette Rivalité avoit beaucoup perdu de ſa

chaleur & de ſon acharnement depuis qu'elle ne tenoit plus le premier rang parmi les querelles de l'Europe, & qu'elle n'étoit plus le principal objet de l'attention générale. La haine perſonnelle de Louis XI & de Charles le Téméraire, avoit produit une Rivalité nouvelle, devenue plus importante, & dont un des principaux effets fut de faire paſſer dans la Maiſon d'Autriche les Etats de la Maiſon de Bourgogne, qu'une politique ſimple & ſans paſſion auroit conſervés à la France. A cette Rivalité de la France & de l'Autriche, concernant les deux Bourgognes & les Pays-Bas, ſe joignoit une Rivalité plus ancienne des Maiſons de France & d'Arragon, concernant le royaume de Naples. Charles-Quint, héritier des Maiſons d'Autriche & d'Arragon, & à ce titre, doublement ennemi de la France, étoit encore le rival perſonnel de François I, comme Charles le Téméraire, Biſayeul de

Charles-Quint, avoit été le rival perſonnel de Louis XI. Cette querelle de la France & de l'Autriche, de François I & de Charles-Quint, étoit devenue le grand objet & le point central de la politique de l'Europe; les Anglois ne paroiſſoient plus que comme auxiliaires dans cette querelle, ils ſe piquoient de tenir la balance entre les deux partis; ſeulement par un reſte de l'ancienne Rivalité, ils la faiſoient plus volontiers pencher du côté oppoſé à la France. Philippe II, fils de Charles-Quint, avoit réuni tous les titres de Rivalité contre la France, en épouſant Marie, Reine d'Angleterre; il avoit joint par ce mariage, la cauſe de l'Angleterre à celle de l'Autriche & de l'Arragon, & Henri II, ou plutôt le Duc de Guiſe, avoit paru triompher de ces trois Puiſſances, en reprenant Calais & en conſommant le grand ouvrage

de l'expulſion des Anglois. (*a*).

Marie emporta au tombeau la honte de cette perte, le mépris de l'Europe, la haine de ſes Sujets & les éloges fanatiques de quelques Perſécuteurs. Inſenſible aux maux de ſon peuple, elle mourut accablée des froideurs de ce Philippe II, en qui elle adoroit le zélateur du Deſpotiſme & de l'Inquiſition, le Perturbateur du repos de l'Europe & l'ennemi du genre-humain.

Eliſabeth ſuccédoit à Marie ſa ſœur : la premiere démarche de Philippe II, à la mort de Marie, fut d'offrir ſa main à Eliſabeth. Il eſt difficile de comprendre comment, après

(*a*) Cette expulſion des Anglois étoit depuis pluſieurs ſiécles le but propoſé à la valeur françoiſe. On diſoit proverbialement d'un mauvais Général, d'un homme de guerre ſans mérite : *Il ne chaſſera pas les Anglois de la France.*

les preuves les moins équivoques d'habitation avec Marie, Philippe pouvoit ſe flatter d'obtenir une diſpenſe du Pape pour ce mariage inceſtueux; mais il s'en chargeoit, & peut-être l'intérêt d'attirer à la foi Catholique Eliſabeth & l'Angleterre, eût-il prévalu ſur les loix & les bienſéances. Le refus d'Eliſabeth prévint toute difficulté à cet égard; elle n'aimoit ni Philippe ni la Religion Catholique, & ſur-tout elle craignoit la dépendance. Philippe commence la liſte de ces Amans politiques, tous diverſement traités, mais tous également refuſés par Eliſabeth, tous plus ou moins nourris d'eſpérances trompeuſes, quelques-uns amenés juſqu'au moment de la concluſion, quelques-uns même parvenus à l'honneur de plaire. A travers cette coquetterie, à travers même quelques foibleſſes, Eliſabeth reſta libre & Reine. Nous la verrons

remplir avec gloire le Trône d'Angleterre.

En France, Henri II régnoit encore, la priſe de Calais rendoit à ſes armes l'avantage qu'elles avoient eu d'abord ſur la vieilleſſe de Charles-Quint, & que l'heureux Philippe II leur avoit enlevé à la bataille de Saint-Quentin. La paix de Cateau-Cambréſis aſſura Calais à la France par la longueur des termes qui furent fixés pour la reſtitution de cette place & par les conditions qu'on y mit. Ces conditions étoient que l'Angleterre n'entreprendroit rien ni contre la France ni contre l'Ecoſſe. Tel fut pour l'Angleterre le fruit d'une guerre injuſte, entrepriſe contre le vœu de la Nation, par une femme inconſidérée, en faveur d'un époux ambitieux.

Quant à Henri II & à Philippe II, des reſtitutions réciproques les remirent à peu près au même état où ils étoient avant la guerre ; ainſi ce Trai-

té, comme tant d'autres Traités de Paix, prouva l'inutilité de la guerre qu'on venoit de faire. Philippe, ce mortel ennemi de Henri, devint son gendre, il épousa Eliſabeth de France, qui avoit été promiſe à Dom Carlos, fils de Philippe & de Marie de Portugal, premiere femme de Philippe. On ſait quelle fut la terrible cataſtrophe de ce triſte mariage. Philippe, dans un accès de jalouſie, fit périr ſa femme & ſon fils.

Le Duc de Savoie, Charles III, avoit été dépouillé de ſes Etats par François I; Emanuel-Philibert, fils de Charles III, ne les avoit pas recouvrés, il n'étoit que le Général du Roi d'Eſpagne; ce fut lui qui gagna, pour Philippe la bataille de Saint-Quentin; la Paix de Cateau-Cambréſis rétablit le Duc dans ſes Etats, & il épouſa Marguerite, ſœur de Henri.

Ainſi tous les ennemis s'uniſſoient ou cherchoient à s'unir par les nœuds

les plus doux, la Cour de France ſur-tout n'offroit que des plaiſirs. Les plaiſirs, dans ces ſiécles guerriers, étoient des Joûtes & des Tournois. La lance de Montgommery changea les fêtes en deuil, Henri II fut la plus illuſtre victime de ces périlleux amuſemens dont un Envoyé du Grand-Seigneur diſoit: *que ſi c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas aſſez; & que ſi c'étoit un jeu, c'étoit trop.*

Marie, à ſa mort, avoit laiſſé l'Angleterre dépouillée, & la guerre ſubſiſtante; Henri laiſſa l'Europe pacifiée.

Henri avoit une nombreuſe poſtérité maſculine qui s'éteignit & diſparut dès la premiere génération, comme avoit fait celle de Philippe-le-Bel. La ſtérile Marie laiſſoit ſa Couronne à la ſtérile Eliſabeth.

Henri du moins alloit renaître dans ſes fils; Marie alloit être remplacée & effacée par une ſœur qu'elle haïſſoit, & dont elle avoit menacé la vie.

La Couronne de France paſſoit à un enfant infirme; la Couronne d'Angleterre paſſoit d'une femme à une autre, mais cette autre femme étoit Eliſabeth.

La paix étoit faite, mais la guerre alloit renaître de toutes parts, ſous une forme nouvelle.

Voici quelles étoient les diſpoſitions de l'Europe.

Les intérêts de l'Autriche & de l'Angleterre, confondus un moment par le mariage de Philippe II avec Marie, étoient de nouveau ſéparés par la diſſolution de ce mariage & par le refus qu'Eliſabeth avoit fait d'épouſer ſon beau-frere. La Rivalité de la France & de l'Autriche, la Rivalité de la France & de l'Angleterre reprenoient donc chacune leur rang. Philippe II étoit l'ennemi principal de la France, l'Angleterre redevenoit arbitre, mais toujours arbitre partial.

Les Anglois chaſſés de la France,

devoient faire des efforts pour y rentrer, & ces efforts devoient naturellement ranimer la Rivalité affoiblie de ces deux nations.

L'Autriche & l'Angleterre avoient un intérêt commun qui pouvoit les réunir contre la France. L'Eſpagne poſſédant les Pays-Bas, avoit beſoin, de ce côté-là, d'une barrière contre la France. L'Angleterre, quand elle poſſédoit Calais & ſes dépendances dans la Picardie, formoit naturellement cette barrière; c'étoit à l'égard de la France & de l'Eſpagne, une Puiſſance intermédiaire qui, ſans pouvoir être redoutable aux Pays-Bas, pouvoit leur être utile, par l'intérêt que le voiſinage lui donnoit, de veiller ſur les démarches de la France, & d'empêcher ſon agrandiſſement de ce coté-là.

Mais ces intérêts étoient peu ſentis alors; d'autres ſoins occupoient les eſprits; les conſidérations politiques

alloient céder à des intérêts ſacrés dans leur origine, indignement profanés par les paſſions humaines. On va voir la Religion influer ſur tous les événemens, décider de toutes les alliances, préſider à toutes les entrepriſes. Toutes les guerres, tant civiles qu'étrangeres, vont être des guerres de Religion. C'eſt le chef-d'œuvre de la fureur guerrière, qu'on ſoit parvenu à faire d'une Loi de paix & d'amour, d'une ſource de bienfaiſance & de ſecours mutuels, un principe de haine & de deſtruction.

Il y avoit déjà long-temps que la perſécution amenoit par degré ce fléau; la perſécution, guerre abſurde & barbare que la force fait à la foibleſſe, & qui finit toujours par rendre celle-ci puiſſante & redoutable.

En Angleterre, le féroce Henri VIII, avoit appeſanti ſon bras oppreſſeur ſur les Catholiques & les Proteſtans à la fois, Schiſmatique pour

égorger les Catholiques, Orthodoxe pour brûler les Proteſtans. L'effet de cette double violence fut d'affermir les deux partis dans leur croyance. Sous Edouard VI, la Réforme l'emporta, elle devint perſécutrice ; c'eſt par-tout la folie du Parti dominant ; mais du moins la perſécution fut modérée, ſoit parce qu'une Secte naiſſante ſe ſouvient encore du beſoin qu'elle a eu de tolérance, ſoit parce qu'elle conſerve, malgré elle, quelque reſpect pour l'antiquité des Dogmes qu'elle attaque. L'effet de cette modération fut de ſeconder les progrès de la Réforme, que la perſécution eût arrêtés.

Burnet, vol. 2, p. 377, 4-8. Camden, p. 373. Heylin, p. 103, 104. Stow, p. 635 & ſuiv.

Sous le regne de Marie, la perſécution qui s'exerça en ſens contraire, c'eſt-à-dire, ſur les Proteſtans, ne connut point de bornes. A la chaleur du zèle, Marie joignoit la fureur de la vengeance. Quel en fut le fruit ? La Religion Catholique fut ſi abhor-

rée en Angleterre, qu'Eliſabeth, à ſon avénement, la renverſa, pour ainſi dire, d'un ſouffle, & comme en ſe jouant. Sa premiere démarche fut de vuider les priſons de Londres, de cette multitude de malheureux que Marie y retenoit pour cauſe de Religion. Un Proteſtant préſenta, en riant, une Requête pour quatre autres priſonniers, nommés Matthieu, Marc, Luc & Jean, qui, diſoit-il, au milieu de la liberté générale, reſtoient encore dans les fers; il vouloit parler des traductions de l'Evangile, en langue vulgaire, dont la proſcription, ordonnée par Marie, n'étoit pas encore révoquée. Eliſabeth répondit, du même ton de plaiſanterie, qu'il falloit conſulter ces priſonniers mêmes, & ſavoir s'ils deſiroient la liberté qu'on ſollicitoit pour eux. Cette Princeſſe, guidée par le deſir de plaire à ſa Nation, ſentiment qui régla toute ſa conduite, & qui ſuffit

à ſon éloge, vit bien que Marie, en perſécutant la Réforme avec tant de violence, avoit porté le dernier coup au Catholiciſme en Angleterre, & que cette Religion ne pouvoit plus s'y ſoutenir, elle laiſſa la liberté, quelques ſéances du Parlement firent le reſte, la Réforme ſe trouva rétablie preſque ſans effort, & la ſuprématie fut miſe dans les mains d'une femme.

Dès-lors tous les nœuds, même politiques, furent rompus, d'un côté avec l'Eſpagne & avec Philippe II, de l'autre avec la France.

En France, on n'avoit pas vu, comme en Angleterre, un flux & reflux de perſécutions contradictoires, exercées tour-à-tour ſur les Catholiques & ſur les Réformés. L'ancienne Religion avoit toujours été dominante. François I, porté à la tolérance par l'amour des Lettres, & par les douces inſinuations de la Reine de Navarre ſa ſœur, ſe refuſa long-temps

à la honte de perſécuter ; mais entouré de fanatiques qu'il n'avoit pu apprivoiſer, entraîné par les cris de la Sorbonne & du Syndic Béda, irrité par les profanations inſolentes de quelques Proteſtans, qui auroient été intolérans dans la faveur, puiſqu'ils étoient ſéditieux dans la diſgrace, il eut la foibleſſe & la cruauté de livrer un aſſez grand nombre de ces Sectaires au ſupplice, tandis qu'il ſe liguoit avec les Proteſtans d'Allemagne & avec les Mahométans.

Henri II eut auſſi cette politique inconſéquente ; ce Prince avoit les défauts de ſon pere, ſans en avoir les qualités brillantes, du moins dans le même degré ; il eut ſur-tout ſon zèle perſécuteur, & il l'outra, il multiplia les buchers ; la barbarie induſtrieuſe des perſécuteurs avoit imaginé d'ajouter à la rigueur du feu, en prolongeant ce ſupplice & en le faiſant ſentir à pluſieurs repriſes. On élevoit

De Thou, liv. 22. Mezer. Abr. Chronol.

les patiens avec une poulie, & on les laiſſoit tomber dans le feu, d'où on les retiroit en les élevant encore pour les y faire retomber de nouveau ; Henri oſoit ſouiller ſes regards de ce ſpectacle affreux, il en fut puni par l'horreur même du ſpectacle ; Henri n'étoit que fanatique ſans être inhumain ; les cris d'un de ces malheureux le pénétrerent d'effroi, l'impreſſion fut ſi profonde que le temps ne put l'effacer, elle revenoit ſouvent l'effrayer dans ſes ſonges & l'affliger dans ſes ſouvenirs. Cependant la perſécution ne ceſſa point ; l'inflexible Montmorenci la croyoit néceſſaire, les Guiſes la jugeoient utile ; Diane de Poitiers haïſſoit les Proteſtans, dont le rigoriſme condamnoit ſa conduite & dont les libelles jettoient du ridicule ſur l'amour d'un jeune Roi pour cette vieille Maîtreſſe. Si la perſécution pouvoit recevoir quelque excuſe, c'eſt lorſqu'elle prend ſa ſource

dans la perſuaſion, & qu'elle eſt une erreur ſuperſtitieuſe plutôt qu'une cruauté politique. Le comble de la tyrannie eſt de perſécuter du ſein de la molleſſe & des voluptés, au nom d'une Religion auſtère qu'on profeſſe ſi mal par ſes mœurs.

Quel fut pour la France le fruit de ces rigueurs déplacées ? Lorſque la perſécution commença ſous François I, les Proteſtans ſe réduiſoient à quelques Particuliers obſcurs & iſolés ; à la fin du même regne, ils formoient une Secte nombreuſe ; à la fin du regne ſuivant, ils formoient un grand parti dans l'Etat, à la Cour, & même dans l'Egliſe ; les Princes du Sang & les Grands qui leur étoient attachés, étoient déjà les Chefs ou déclarés ou ſecrets de la Réforme ; Montluc, Evêque de Valence, Duval, Evêque de Sées, & Marillac, Archevêque de Vienne, étoient ſuſpects de Proteſtantiſme ; Guillard,

Evêque de Chartres, en étoit convaincu; le Cardinal de Châtillon, Evêque & Comte de Beauvais, étoit marié publiquement, & faiſoit appeller ſa femme *la Comteſſe de Beauvais*; le Parlement, qui, entraîné par les idées du temps, ſollicitoit ſous François I des Edits de mort contre les Réformés, réſiſtoit ſous Henri II à ces mêmes Edits dont il avoit vu les funeſtes effets, & cette Compagnie comptoit déjà dans ſon ſein un grand nombre de Réformés.

Ce nombre fut bien accru au commencement du regne de François II, par le ſupplice d'Anne du Bourg, & la Conjuration d'Amboiſe ſe forma.

Si les lumieres de François I euſſent ſecondé les mouvemens de ſon cœur, s'il eût oſé en croire l'éloignement qu'il ſentoit pour la perſécution, il n'y auroit eu ni factions ni ſectes, la Religion & l'Etat étoient ſauvés.

Charles-Quint, rival de François I, avoit perſécuté, même avant lui. Ce fut ſon premier mouvement. De ſon temps même, la perſécution avoit jetté des ſemences de trouble dans les Pays-Bas, en Allemagne elle avoit donné lieu à la Ligue de Smalcalde & à la fuite d'Inſpruck. Le temps & la réflexion découvrirent à Charles-Quint l'abus de ce zèle, qui, chez lui, avoit toujours moins tenu à la Religion qu'à la politique; il vit que cette politique étoit mauvaiſe, il l'abandonna. On dit même, qu'après ſon abdication, ayant voulu étudier dans ſa retraite de Saint Juſt le côté théologique de ces queſtions qui avoient tant agité l'Europe pendant ſon regne, il finit par incliner vers la Réforme.

Philippe II, ce Roi Inquiſiteur, le crut ainſi, & dès-lors ſon pere ne fut plus pour lui qu'un Hérétique, il voulut flétrir la mémoire de ce pere illuſtre, le plus grand Prince de ſa

race ; il fit mettre en priſon le Confeſſeur, entre les bras duquel Charles-Quint étoit mort ; il l'y laiſſa mourir, & le perſécutant au-delà du tombeau, il le fit condamner & brûler en effigie comme hérétique ; il vouloit traiter de même Charles-Quint, une ſeule conſidération l'en empêcha. Si Charles-Quint étoit hérétique, c'étoit donc d'un hérétique que Philippe tenoit tous ſes droits ? La conſéquence étoit fâcheuſe ; mais enfin, ſuppoſons Charles-Quint reconnu pour hérétique, à qui donc l'Eſpagne avec toutes ſes dépendances auroit-elle appartenu ? Sans doute au Saint Office.

De Thou, liv, 13.

Le Saint Office eut pour dédommagement le plaiſir de condamner le teſtament de Charles-Quint que Philippe II lui déféra. Jaloux d'étendre par-tout ce Tribunal de ſang, ſuperſtitieux en Politique comme en Religion, perſécuteur & par caractere & par principes, Philippe va recueillir

les fruits de ce ſyſtême de guerre; nous touchons au moment où les violences de ſes dignes Miniſtres, Granvelle & ſur-tout le Duc d'Albe, & les dix-huit mille victimes que ce barbare ſe glorifioit d'avoir livrées au Bourreau, vont coûter à l'Eſpagne les Pays-Bas.

Tel eſt par-tout, on ne peut trop le répéter, l'effet de la perſécution, elle irrite, elle ſouleve, elle appelle les révolutions; non-ſeulement elle manque ſon objet, mais elle le détruit, elle avilit le culte qu'elle veut honorer, elle en ſappe les fondemens en croyant les affermir. En voulant étouffer l'héréſie dans ſa naiſſance, elle lui avoit livré la moitié de l'Europe.

Les Perſécuteurs ſont ou fanatiques ou politiques; les premiers ſont des furieux, il faut les enchaîner; les ſeconds ſont des aveugles, il faut les éclairer. Ceux-ci dans tous les temps

paroiſſent avoir été trompés par un argument ſpécieux, mais ſuperficiel; ils ont cru voir que les ſupplices, employés, comme ils diſent, *à propos*, répriment le brigandage, diſſipent les factions & les révoltes, ils en ont conclu que les ſupplices pourroient auſſi étouffer l'héréſie. Mais ſans examiner ſi, même dans les deux premiers cas, la clémence ne ſeroit pas plus efficace que la rigueur, comment ont-ils penſé qu'on pût confondre avec un ennemi public, avec un malfaiteur ou un rebelle condamné, qui ne peut plus échapper au ſort qu'il a mérité, un homme infléxible, mais pieux, qu'on a vu vivre dans l'erreur, mais dans la pratique des vertus, qu'on voit marcher au ſupplice avec ſérénité, quand il peut s'en garantir d'un ſeul mot? Ce mot ſeroit contre ſa conſcience, il meurt pour ne le pas dire; un tel homme paroît au vulgaire un être au-deſſus de la na-

ture, le vulgaire ignore que l'entêtement, le fanatiſme & l'orgueil ont auſſi leurs Martyrs. Les ſpectateurs voient que le puiſſant a diſputé contre le foible, & qu'il a terminé la diſpute par le bucher; leur cœur ſe tourne vers l'opprimé, ils ne peuvent juger ſa foi, ils voient ſa conſtance, ils s'intéreſſent pour une cauſe ſi courageuſement défendue, c'eſt déjà une grande diſpoſition à l'embraſſer. En un mot, celui qui emploie les ſupplices au défaut des argumens, a trop l'air d'avoir tort; laiſſons à l'erreur ces odieuſes armes, trop indignes de la vérité.

L'Europe étant déſormais diviſée en Catholique & en Proteſtante, il naiſſoit de cette diviſion un nouveau ſyſtême Politique.

Eliſabeth ayant adopté la Réforme, étoit devenue à la fois l'ennemie & de la France & de l'Eſpagne; elle avoit pour Alliés néceſſaires contre

la France, les Français Proteſtans, & contre l'Eſpagne les Réformés des Pays-Bas, & ceux que l'Inquiſition Eſpagnole pouvoit faire au ſein même de l'Eſpagne. On n'avoit plus d'ennemis ni d'alliés qui ne fuſſent donnés par la Religion.

Philippe II, par ſon zèle pour le Catholiciſme, par ſa haine pour les Anglois, & celle des Anglois pour lui, par le refus qu'il avoit eſſuyé de la part d'Eliſabeth, après lui avoir ſauvé la vie ſous le regne de Marie, Philippe étoit l'ennemi naturel d'Eliſabeth, & cette inimitié tenoit principalement à la Religion. Il lui renvoya l'Ordre de la Jarretiere, comme devenu la marque de l'Héréſie.

Si François II eût régné plus long-temps, une inimitié plus forte auroit armé l'une contre l'autre, la France & l'Angleterre, & ranimé l'ancienne Rivalité. Avec François II, montoit ſur le Trône de la France cette

cette fameuſe Marie Stuart, rivale d'Eliſabeth en beauté, en eſprit, en connoiſſances, en talens, en politique, en Religion. Cette alliance de la France avec l'héritière de l'Ecoſſe, ſembloit devoir faire époque dans la Rivalité de la France & de l'Angleterre, & opérer une grande révolution dans l'Europe. L'Ecoſſe, ennemie née de l'Angleterre par la ſituation & par les prétentions reſpectives, avoit toujours été l'Alliée de la France; mais elle n'avoit point encore été dans le cas de devenir une Province Françoiſe. Louis XI avoit épouſé Marguerite d'Ecoſſe, qui mourut Dauphine; mais il y avoit alors des mâles pour ſuccéder à la Couronne d'Ecoſſe; Marie Stuart étoit Reine d'Ecoſſe, lorſqu'elle épouſa le Dauphin François, fils de Henri II. Ce fut l'ouvrage des Guiſes. Marie de Lorraine, veuve de Jacques V, dernier Roi d'Ecoſſe & mère de Marie

Stuart, étoit ſœur de ces Princes. Pendant qu'Edouard VI, fils de Henri VIII, demandoit, à main armée, l'héritiere d'Ecoſſe, (*) la Régente d'Ecoſſe, mere de cette Princeſſe, l'envoya en France pour y être élevée & pour épouſer le Dauphin. Ainſi, ſous le même regne, & vers le même temps où les Guiſes redonnoient Calais à la France, ils lui donnoient encore l'Ecoſſe. Ainſi, tandis que la Rivalité directe de la France & de l'Angleterre ſembloit ceſſer d'un côté, elle ſe ranimoit d'un autre. L'objet ſeul étoit changé, ainſi que le point de vue général de cette querelle; ce n'étoient plus les Anglois qui poſſédoient

(*) Henri VIII lui en avoit donné l'exemple, il avoit déjà fait pour ſon fils la même demande de la même maniere; c'eſt ce que le Comte de Huntley, Ecoſſois, appelloit une *Galanterie féroce.* Celle de Henri VIII l'étoit dans tous les ſens poſſibles.

des Provinces Françoiſes, c'étoient les François qui acquéroient à la porte de l'Angleterre, & dans la même Iſle, un Royaume, qui ſembloit deſtiné, par ſa ſituation, à devenir une Province Angloiſe.

De plus, Marie Stuart, outre ſes droits acquis, apportoit à François II, des prétentions bien plus vaſtes, qu'il eſt néceſſaire d'expoſer ici, parce qu'elles décidèrent de la deſtinée de cette Princeſſe.

Henri VIII, Roi d'Angleterre, avoit laiſſé un fils & deux filles. Edouard VI, né de Jeanne Seymour, ſa troiſiéme femme, lui ſuccéda. Marie, née de Catherine d'Arragon, premiere femme de Henri VIII, répudiée; Eliſabeth, née d'Anne de Boulen, ſeconde femme, décapitée, furent exclues de la ſucceſſion par des Actes Parlementaires, accordés aux deſirs de Henri VIII lui-même. Ce Prince injuſte, père auſſi dénaturé

que mari barbare, avoit toujours compris ſes filles dans la proſcription de ſes femmes; il les avoit depuis rappellées à ſa ſucceſſion par ſon teſtament, mais les Actes du Parlement ſubſiſtoient; Marie régna malgré ces Actes, c'étoit une raiſon de plus pour qu'Eliſabeth ne pût régner; l'admiſſion de Marie au Trône, décidoit en faveur du mariage de Catherine d'Arragon, contre celui d'Anne de Boulen; ces deux mariages n'ayant pu ſubſiſter enſemble, Marie ſeule étoit légitime, Eliſabeth étoit bâtarde.

A la mort de Marie, Eliſabeth monta cependant ſur le trône; ſi ce ne fut pas préciſément en vertu de ſa naiſſance, ce fut du moins en vertu du teſtament de ſon père; elle dédaigna de faire révoquer formellement l'Acte Parlementaire qui l'avoit exclue du trône; cet acte étoit ſuffiſamment révoqué par la proclamation que les deux Chambres, haute &

baſſe, firent d'Eliſabeth, & par les acclamations de la Nation entière. D'ailleurs Eliſabeth, peut-être par la raiſon même qu'elle avoit eu contre elle un Acte Parlementaire, ne vouloit pas que le Parlement connût de ce qui concernoit la ſucceſſion au Trône; elle aima mieux laiſſer ſubſiſter des doutes ſur ſon droit que de les faire lever par le Parlement, en ſoumettant ce droit à l'examen de la Nation.

Cependant aux yeux des ennemis de l'Angleterre, & des ennemis particuliers, ſoit de Marie, ſoit d'Eliſabeth, les Actes qui les avoient exclues du Trône, ſubſiſtoient toujours, & ne pouvoient être révoqués. Ainſi depuis la mort d'Edouard VI, la poſtérité de Henri VIII étoit éteinte, au moins par rapport au droit de ſuccéder, & il falloit remonter à la poſtérité de Henri VII.

Ce Prince avoit laiſſé auſſi un fils

& deux filles ; Henri VIII, qui lui ſuccéda, Marguerite, qui épouſa Jacques IV, Roi d'Ecoſſe, dont elle eut Jacques V, pere de Marie Stuart, & qui, après la mort de Jacques IV, épouſa le Comte d'Angus, de la Maiſon de Douglas ; Marie, qui épouſa en premieres nôces, Louis XII, Roi de France, dont elle n'eut point d'enfans, & en ſecondes nôces, Charles Brandon, Duc de Suffolck, dont elle eut une fille, nommée Françoiſe, mariée à Henri Gray.

De ce dernier mariage, naquirent trois filles.

1°. Cette malheureuſe Jeanne Gray, à qui la Reine Marie fit trancher la tête, parce qu'elle lui diſputoit la Couronne d'Angleterre.

2°. Catherine Gray, qu'Eliſabeth ſe contentoit d'abord de condamner au célibat, mais qu'elle fit enfermer enſuite pour avoir contracté un mariage ſecret avec le Comte d'Herford,

& en avoir eu des enfans ; Catherine Gray mourut dans sa prison.

3°. Marie Gray, de qui l'Histoire ne dit rien, sinon qu'elle étoit bossue, & qu'elle épousa Martin Kejes. De Thou, liv. 1.

Jeanne, Catherine & Marie Gray, descendoient de la seconde fille de Henri VII. Marie Stuart descendoit de l'aînée ; ses droits étoient certains, en supposant l'incapacité de Marie & d'Elisabeth, & en supposant que sa qualité d'étrangère ne fût pas un titre d'exclusion. Aussi dès le temps du regne de Marie d'Angleterre, la Reine d'Ecosse, Dauphine de France, avoit-elle pris les armes d'Angleterre & le titre de Reine d'Angleterre & d'Irlande, ce qui fut renouvellé sous Elisabeth. Quand l'Ambassadeur d'Angleterre s'en plaignit, on lui répondit que Marie Stuart avoit pour le moins autant de droit de prendre le titre de Reine d'Angleterre qu'Elisabeth en avoit de prendre le titre de Reine de

France : c'étoit un point inconteſtable ; mais ce qui ne l'eſt pas moins, c'eſt qu'il falloit reſpecter dans Eliſabeth les droits de la nature, confirmés par le vœu de la Nation, & qu'en entreprenant d'y porter atteinte, on s'engageoit dans une guerre ſemblable à celle qu'Edouard III avoit commencée contre Philippe de Valois, & qui s'étoit perpétuée avec tant d'acharnement ſous leurs ſucceſſeurs ; on étoit moins frappé alors d'un tel inconvénient que flatté de pouvoir rendre à l'Angleterre les maux qu'elle avoit faits à la France, ou de pouvoir au moins les lui faire redouter. François II, par la poſſeſſion actuelle de l'Ecoſſe, avoit ſur l'Angleterre le même avantage que Henri II, Roi d'Angleterre, & Richard, Cœur de Lion, avoient eu ſur la France, où ils poſſédoient tant de Provinces ; & par ſes prétentions ſur l'Angleterre & ſur l'Irlande, il pou-

voit encore être à l'égard de ces deux Royaumes, ce qu'Edouard III & Henri V avoient été à l'égard de cette même France.

Mais ni l'Angleterre, puiſſante & heureuſe ſous le Gouvernement d'Eliſabeth, n'offroit pour la conquête les mêmes facilités qu'avoit fournies la France ſous le Roi Jean & ſous notre infortuné Charles VI, ni la France agitée, diviſée, accablée du poids même de ſes grands hommes, ſous un Roi enfant, n'étoit en état d'entreprendre ce qu'Edouard III & Henri V avoient pu exécuter. Les Guiſes, à qui la Couronne devoit ces prétentions ſi vaſtes, qui alloient ſitôt lui échapper, & ces avantages ſi brillans, dont il ne devoit lui reſter que le bienfait ſolide du recouvrement de Calais, les Guiſes poſſédoient ſeuls, à la vérité, ſous le Roi leur neveu, la faveur qu'ils avoient partagée ſous Henri II avec le Connétable de Mont-

morenci, mais ils avoient contr'eux le Peuple & les Grands; la perſécution théologique avoit aigri & enflammé les eſprits, le Deſpotiſme altier & cruel du Cardinal de Lorraine, que le Duc de Guiſe François ne tempéroit pas aſſez, révoltoit tous les cœurs.

Ces grands Princes Lorrains ſembloient être nés pour la gloire & le malheur de la France; Claude, le premier d'entr'eux qui s'établit dans ce Royaume, ſe fit connoître d'abord à Marignan; il y reçut dix-huit bleſſures; fut laiſſé parmi les morts & guérit, pour ainſi dire, par miracle. Il ſauva l'Etat pendant la captivité de François I, en repouſſant des frontières les Payſans Anabaptiſtes, qui, chaſſés de l'Allemagne, vouloient ſe jetter ſur la France. François I, par reconnoiſſance, érigea pour lui le Comté de Guiſe en Duché-Pairie; ces ſortes d'érections avoient été juſqu'alors réſervées pour les Princes du

Sang, & celle que le même François I avoit faite en faveur de ſon Gouverneur, Artus de Gouffier-Boiſy, n'avoit pas eu lieu; les Princes virent avec chagrin s'élever comme une grandeur intermédiaire entr'eux & la Nobleſſe, & c'eſt là que commence en France la Rivalité des Princes du Sang & des Guiſes.

Le premier Cardinal de Lorraine, frere de Claude, Miniſtre ſans éclat, Prince faſtueux, Eccléſiaſtique ſcandaleux par l'accumulation des Bénéfices incompatibles, partagea le crédit de Claude, & là commence encore la Rivalité des Guiſes & du Connétable de Montmorenci qui avoit eu longtems le principal crédit ſous François I.

Brantôme a ſur les Guiſes une opinion qui lui eſt particulière, il regarde les bienfaits de François I envers eux, comme un dédommagement qu'il leur devoit pour de certaines Provinces de France auxquelles ils avoient droit,

Il cite ſur ce point l'autorité de la dame de Dampierre, ſa tante, à qui François I avoit dit ſouvent :

» Voulez-vous que je vous die? » je ne fais point tant de bien à ces » Princes Lorrains que je devrois ; » car quand je penſe que le Roi Louis » XI les a expoliés des Duché d'An- » jou & Comté de Provence & au- » tres Terres leurs vrais héritages, & » qu'on leur retient, j'en ai charge de » conſcience. Brantôme ajoute : Cela » eſt bien vrai ; voilà donc pourquoi » il faut croire que ce ſont eſté les Rois » qui les ont mis plutôt en chemiſe. »

Le même Brantôme doute en conſéquence que François I ait dit que » ceux de Guiſe mettoient ou met- » troient les Rois de France & leurs » enfans en chemiſe » (*a*) mot qui

---

On connoît ces quatre vers :

(*a*) Le Roi François ne faillit point
Lorſqu'il prévit que ceux de Guiſe
Mettroient ſes enfans en pourpoint,
Et leurs Succeſſeurs en chemiſe.

lui eſt attribué par tous les Hiſtoriens.

Il faut voir ce que Du Puy, dans ſon Traité des Droits du Roi, oppoſe à cette opinion, concernant l'Anjou, la Provence, &c. Les raiſons de Du Puy ſont d'un tout autre poids que cette anecdote de Brantôme.

Le crédit, ſous Henri II, ſe partagea preſque également entre le Connétable de Montmorenci & la ſeconde génération des Guiſes. Claude avoit laiſſé ſix fils: le Duc François, le ſecond Cardinal de Lorraine, le Duc d'Aumale, le Cardinal de Guiſe, le Chevalier de Lorraine, Grand Prieur & Général des Galeres, & le Marquis d'Elbeuf. Les deux premiers ſont les ſeuls qui attirent l'attention, les autres jouiſſent du crédit de leur Maiſon ſans y ajouter.

François, Duc de Guiſe, avoit débuté comme ſon pere. Soldat ſous François I, il avoit reçu dans une eſ-

carmouche une bleſſure qui fut jugée mortelle. Le fer d'une lance lui entra dans la tête, entre l'œil & le nés, & la pointe du fer ſortoit par derrière la tête; Ambroiſe Paré arracha le fer & le Prince fut guéri. Général ſous Henri II, il arrêta la fortune de Charles-Quint & abattit la puiſſance des Anglois; il ſauva Metz & prit Calais.

Le Cardinal de Lorraine avoit toutes les ſortes d'ambition; celle de l'eſprit, de l'éloquence, de la ſcience, celle ſur-tout du pouvoir; il rechercha tous les genres de ſupériorité qu'un homme peut avoir ſur ſes ſemblables. Il voulut être parmi les Savans, par la doctrine, ce qu'il étoit parmi les Grands par la naiſſance. Orateur & Théologien, comme le fut depuis le Cardinal du Perron, il réfutoit les hérétiques avant que de les brûler, il fut un des Oracles du Con-

cile de Trente ; il confondit Théodore de Beze au Colloque de Poiſſy ; il terraſſa Montluc & Marillac (*a*), à la Conférence de Fontainebleau. Le Pape Pie V, alarmé du grand rôle qu'il lui voyoit jouer dans l'Egliſe, l'appelloit *le Pape d'au-delà des Monts ;* enfin, il fut le fléau de l'héréſie, mais il le fut auſſi de l'humanité.

Sa funeſte magnificence ruina les finances, dont il eut l'adminiſtration. On ſait que paſſant un jour dans les rues de Rome, il fit jetter une poignée d'argent à un mendiant aveugle, qui le reconnoiſſant à cette profuſion, s'écria : *Tu es le Chriſt, ou tu es le Cardinal de Lorraine : ô tu ſei Chriſto, ô veramente el Cardinal di Lorrenna.*

Inſolent avec les femmes & avec les Grands, il oſa dire à la Ducheſſe

---

(*a*) L'un Evêque de Valence, l'autre Archevêque de Vienne, Prélats, comme nous l'avons dit, ſuſpects de Proteſtaniſme.

de Savoye, qui lui refuſoit un baiſer d'étiquette qu'elle ne lui croyoit pas dû, (a) *j'ai couché avec d'auſſi grandes & d'auſſi belles Dames que vous ;* il oſa la traiter *de petite Ducheſſe crottée*, & la baiſer de force deux ou trois fois, en lui tenant la tête entre ſes mains.

Brant. Hom. illuſt.

Tel étoit ce fameux Cardinal & dans les grandes choſes & dans les petites.

Montmorenci, comme pour ſoutenir en tout la Rivalité avec les Guiſes, avoit cinq fils, tous dignes de leur père, qui furent le Maréchal de Montmorenci François, le Connétable Henri, Damville, Amiral de France ; Montberon & Thoré.

La génération de la Maiſon de Bourbon, que le ſort oppoſoit alors aux Guiſes, avoit auſſi été fort nom-

(a) Ce ſont les propres termes, rapportés par Brantôme.

reuſe ; mais le Comte d'Enguien, le éros de Ceriſoles, avoit péri dès le emps de François I, par un accident ù l'on voulut voir un crime, (*a*) & e crime fut imputé aux Guiſes.

Jean, Duc d'Enguien, fut tué à la ataille de Saint-Quentin.

Il ne reſtoit plus que trois frères. 1°. Antoine de Bourbon, Roi de Navarre par Jeanne d'Albret ſa femme, Prince foible, indécis, flottant entre es deux Religions & les deux partis, ui ſignala ſa valeur en mille occaions & ne montra de la réſolution u'une fois ; qui ſervit ſes ennemis u'il craignoit, contre ſes parens qu'il imoit, & qui mourut en combattant our la Cour, après en avoir reçu nille outrages.

2°. Le Cardinal de Bourbon, qui ut Catholique parce qu'il étoit Cardi-

(*a*) Voyez l'Hiſtoire de François I, t. V, e la ſeconde édit. p. 470, & ſuiv.

nal, qui aida ſouvent à tromper ſes frères, parce qu'il étoit toujours trompé par la Cour, & qui ſe laiſſa nommer Roi par la Ligue, au préjudice de Henri IV, ſon neveu, pour conſerver, diſoit-il, les droits de la Maiſon de Bourbon.

3°. Enfin, Louis I, tige de la Branche de Condé, Prince brillant, aimable, plein de talens pour la guerre, propre aux affaires, propre aux plaiſirs, aimé des femmes, honoré des Guerriers, cher à la Nobleſſe & au Peuple, il fut le rival direct & l'ennemi perſonnel de François, Duc de Guiſe.

Les autres Princes du Sang, cadets de la Maiſon de Bourbon-Vendôme, le Duc de Montpenſier & le Prince de la Roche-ſur-Yon, ſon frère, ſuivoient le torrent de la Cour.

Les Guiſes étant l'appui des Catholiques, Condé devoit être le chef des Proteſtants; il jugeoit d'ailleurs qu'il

étoit d'une politique noble & digne de lui, de prendre en main la défenſe du parti opprimé.

Le Connétable de Montmorenci, dont la cauſe, dans ſa diſgrace ſous François II, venoit ſi naturellement s'unir à celle du Prince de Condé, ſembloit auſſi devoir embraſſer la réforme; mais on lui fit ſentir, dit-on, qu'il étoit de la dignité du premier Baron Chrétien de perſévérer dans l'ancienne Religion: on ignore s'il eut le meilleurs motifs; les Grands ſe déterminent quelquefois par de pareilles ues. De cette conformité de Religion avec ſes ennemis eſſentiels, il réſulta une politique contraire à ſes ntérêts apparens, qui le rendit l'ami e ſes oppreſſeurs, & l'oppreſſeur de s parens & de ſes amis; il parut ire, par infléxibilité, ce que le Roi e Navarre fit par indéciſion.

Les Colignis-Châtillons, ſes neux, furent inviolablement atta-

chés au Prince de Condé, qui étoit lui-même leur neveu par ſa femme (*a*). L'Hiſtoire leur rend le témoignage qu'ils ſuivoient la Réforme par conviction. L'Amiral de Coligny & Dandelot ſon frere, Colonel de l'Infanterie Françoiſe, furent les Lieutenans du Prince de Condé dans le parti Proteſtant. Le Cardinal de Châtillon ſervit la même cauſe par ſes négociations.

Les autres Grands ſe partagèrent ſelon leurs paſſions, leurs intérêts ou leurs caprices. Le Maréchal de Saint André, l'homme le plus magnifique & le plus ruiné de la Cour, ſe vendit aux Guiſes; le Maréchal de Briſſac, ſi brillant ſous François I, & ſous Henri II, ſe livra auſſi aux Princes Lorrains, qu'il ſervit très-utilement.

(*a*) Eléonore de Roye, premiere femme du Prince de Condé, étoit fille de Madeleine de Mailly, ſœur utérine des Châtillons.

La mère du Roi, Catherine de Médicis, moitié par le principe Machiavelliſte de *diviſer pour régner*, moitié par inconſtance naturelle, balança d'abord, & flotta enſuite plus d'une fois entre les deux partis. Cette femme, dont le caractère, qui a paru ſi décidé, fut peut-être de n'en avoir point, & de ſavoir ſe plier aux circonſtances, a vécu ſous cinq Rois.

Sous François I, ſon beau-père, douce, aimable, ſoigneuſe de plaire, occupée de fêtes & d'amuſemens, on ne la crut propre qu'aux plaiſirs, elle embellit la Cour ſans la troubler.

Sous Henri II, on ne voit en elle qu'une femme complaiſante & ſoumiſe, qui reſpecte & flatte même les goûts de ſon mari; qui, pour obtenir l'ombre d'un crédit inutile, rampe ſous une rivale qu'elle déteſte. Diane de Poitiers regne ſeule, on apperçoit à peine Catherine.

Sous ſes fils, elle regne, ſon ambi-

tion éclate, ſa politique tortueuſe ſe déploye, c'eſt Catherine toute entière.

Elle haïſſoit également les Montmorencis & les Guiſes, qui l'avoient également négligée pour Diane de Poitiers, avec laquelle ils avoient même, les uns & les autres, contracté des Alliances (*a*). Elle eût voulu les chaſſer tous à la fois; mais ſon crédit naiſſant, qu'elle eſſayoit à peine, n'étoit pas aſſez fort pour frapper de tels coups. Le Connétable tenoit au Gouvernement par ſa place, les Guiſes par la Reine, leur niéce, tous par leurs ſervices & par leur gloire. Il falloit choiſir entr'eux; Catherine inclina d'abord pour le Connétable, par le ſeul intérêt de balancer l'Em-

(*a*) Le Duc d'Aumale avoit épouſé Louiſe de Brézé, fille de Diane de Poitiers. Henri de Montmorenci, ſecond fils du Connétable, & dans la ſuite Connétable lui-même, avoit épouſé Antoinette de la Marck, petite fille de Diane.

pire que Marie Stuart alloit donner à ſes oncles ſur ſon mari ; mais c'étoit Montmorenci que Catherine haïſſoit le plus, c'étoit celui dont l'infléxibilité contraſtoit le plus avec la ſoupleſſe artificieuſe de cette Reine. D'ailleurs par un effet de cette infléxibilité même, Montmorenci plus fidèle à l'amitié, plus délicat ſur l'honneur, plus lié par ſes engagemens que les Guiſes, reſtoit attaché à Diane, dans la diſgrace, parce qu'il l'avoit été pendant la faveur de cette femme. De plus, Montmorenci avoit offenſé Catherine perſonnellement, & d'une manière qui rejailliſſoit ſur le Roi ; il avoit oſé dire que de tous les enfans de Henri II, il n'y avoit qu'une fille naturelle de ce Prince qui lui reſſemblât. Catherine ſuivit les mouvemens de la vengeance, ce fut le premier trait de ſon caractere qu'on vit éclater, elle ſe lia étroitement avec les Guiſes, qui ſacrifièrent Diane ſans ménage-

De Thou, liv. 23. Brant. Hom. illuſt. Montmor.

ment, & qui aidèrent à la dépouiller (*a*) en faveur de Catherine ; mais le but ſecret de cette Princeſſe étoit, de régner un jour ſans les Guiſes, comme celui des Guiſes étoit de régner ſans elle.

Au milieu de ces intrigues du Machiavelliſme, Marie Stuart, telle alors que la Reine, ſa belle-mère, avoit paru être ſous François I, ne ſongeoit qu'à plaire, croiſſoir en eſprit comme en beauté, montroit ces vertus douces & bienfaiſantes que la Philoſophie enſeigne aux hommes, & que la nature donne aux femmes. Niéce des Guiſes, néceſſairement attachée à leur parti & à la foi Catholique, qui avoit toujours été celle de l'Ecoſſe, elle répandoit ſur ce parti l'intérêt qui ſuit par-tout la jeuneſſe & la beauté. Mais cette influence fut légère ; la jeuneſſe & les grâces qui ont tant de puiſ-

(*a*) On lui ôta ſa maiſon de Chenonceaux, qui fut donnée à la Reine-Mere.

ſance

ſance dans les factions politiques, perdent leur avantage dans les factions Religieuſes. Le fanatiſme eſt farouche, il hait tout ce qui ſait plaire, il endurcit contre la beauté même.

Tels étoient les intérêts, les paſſions, les Rivalités qu'offroit alors la Cour de France. Tout y reſpiroit, & la guerre civile, fléau en comparaiſon duquel la guerre étrangère eſt preſque un état de paix, & la guerre de Religion, qui eſt à la ſimple guerre civile, ce que celle-ci eſt à la guerre étrangère. La conjoncture n'étoit pas favorable pour former au dehors des projets vaſtes, & faire valoir des prétentions ſur d'autres Couronnes. Loin de pouvoir conquérir l'Angleterre & l'Irlande, on avoit bien de la peine à conſerver l'Ecoſſe.

Pour connoître quelle étoit l'adminiſtration de ce Royaume depuis la mort de Jacques V, il faut conſidérer quels étoient, après Marie Stuart

les plus proches héritiers. Ces notions ſeront néceſſaires pour la ſuite des événemens.

Si la Loi Salique eût régi l'Ecoſſe, la Couronne auroit paſſé de Jacques V à Matthieu Stuart, Comte de Lennox, quoiqu'éloigné d'onze degrés du chef des Stuarts; mais c'étoit par des femmes que la Couronne avoit paſſé ſucceſſivement dans les Maiſons de Brus & de Stuart, & du côté des femmes, le même Comte de Lennox, étoit beaucoup plus proche; mais il étoit exclu par le Comte d'Arran, de la maiſon d'Hamilton. Tous les deux étoient petits-fils de Marie, fille de Jacques II, Roi d'Ecoſſe, laquelle avoit épouſé Jacques Hamilton.

De ce mariage étoient nés un fils & une fille. Le Comte d'Arran deſcendoit du fils, le Comte de Lennox de la fille; ainſi les droits de ce dernier, ne venoient qu'après ceux du Comte d'Arran, qui étoit l'héritier

préſomptif de la Couronne d'Ecoſſe ; mais on répandoit quelques nuages ſur la légitimité du Comte d'Arran. Jacques Hamilton, Comte d'Arran, ſon père, fils de Jacques Hamilton & de Marie d'Ecoſſe, avoit eu deux femmes, Eliſabeth Hume, & Jeannette Béaton. Séparé de la premiere par une Sentence, il avoit eu de ſon ſecond mariage avec Jeannette Béaton, le Comte d'Arran, qui étoit né du vivant d'Eliſabeth Hume. Le Comte de Lennox & les ennemis du Comte d'Arran conteſtoient la régularité de la Sentence de Divorce, par conſéquent la légitimité du ſecond mariage, dont étoit né le Comte d'Arran. Le Cardinal Béaton, neveu de Jeannette, Archevêque de Saint André, Primat d'Ecoſſe, Miniſtre tout-puiſſant ſous Jacques V, avoit voulu exclure de la Régence, & le Comte d'Arran & le Comte de Lennox, en produiſant un faux teſta-

ment de ce Roi, qui lui déféroit cette Régence. On n'eut égard ni à ſes prétentions ni aux objections du Comte de Lennox, contre le Comte d'Arran, & ce dernier fut nommé Régent; ſa foibleſſe laiſſa l'adminiſtration entre les mains du Cardinal Béaton.

Les nouvelles opinions avoient pénétré dans l'Ecoſſe, comme dans la France, elles y avoient fait les mêmes progrès, parce qu'on avoit pris, pour les arrêter, les mêmes meſures qu'on prenoit en France & par-tout, c'eſt-à-dire, la voie de la perſécution. L'introduction même des nouveautés en Ecoſſe, étoit déjà l'ouvrage de la perſécution; c'étoit le contre-coup des violences exercées par la Reine Marie d'Angleterre, contre ſes ſujets Proteſtans, & qui avoient forcé quelques-uns de leurs Prédicans à chercher un aſyle en Ecoſſe; ils y retrouvèrent la perſécution; le Cardinal Béaton, qui vivoit publiquement

avec une femme, qui marioit ſolemnellement ſa bâtarde, & ſignoit les articles où elle étoit nommée *ſa fille*, ne cédoit gueres en intolérance au Cardinal de Lorraine, mais il fut aſſaſſiné ; toutes les circonſtances de ſa mort prouvent ſenſiblement l'abus & le danger de la perſécution. Le Clergé d'Ecoſſe étoit d'autant plus intolérant alors, qu'il étoit très-ignorant. Les Auteurs Proteſtans rapportent des traits peut-être exagérés, de cette ignorance. Selon eux, la plûpart des Prêtres Ecoſſois, ne regardoient comme la parole de Dieu, que l'ancien Teſtament, & croyoient Luther Auteur du nouveau. Cette erreur, toute étrange qu'elle eſt, étoit fondée, ſans doute, ſur ce que les Proteſtans parloient ſans ceſſe de l'Evangile, que leurs Paſteurs s'en diſoient les Miniſtres, & que leur ſecte ſe diſtinguoit par le nom *d'Evangélique*. On peut voir auſſi dans les Auteurs Proteſtans,

les conteſtations qui s'élevèrent dans l'Univerſité de Saint André, pour ſavoir ſi l'Oraiſon Dominicale s'adreſſoit à Dieu ou aux Saints.

On deſiroit fort de l'accorder aux Saints, en haine des Proteſtans, qu'on accuſoit d'irrévérence envers eux, mais il n'y avoit pas moyen de la refuſer à Dieu; on décida qu'elle s'adreſſoit à Dieu : *formaliter*, *principaliter*, *ultimatè*, *capiendo ſtrictè*, & aux Saints, *materialiter*, *minùs principaliter*, *non ultimatè*, *capiendo largè*. Un petit Frere-Lay propoſa de laiſſer à Dieu l'Oraiſon Dominicale & de donner aux Saints les *Ave* & les *Credo*. Son avis ne parut pas le moins ſenſé.

Spotwood P. 71 & 92. M. Hume, Tudor, ann. 1547.

Quoi qu'il en ſoit de cet excès incroyable d'ignorance, un Prédicant Huguenot, nommé Wishart, ſe diſtinguoit par ſes déclamations contre le Catholiciſme, les Magiſtrats de Dundée le chaſsèrent de leur ville;

à l'exemple des anciens Prophètes, il les menaça du courroux du Dieu dont ils rejettoient la parole. Quelque temps après, la Peſte, que le défaut de Police & de propreté rendoit alors aſſez fréquente, ſe fit ſentir à Dundée ; le Prophète trouvé fidèle en ſes menaces, fut rappellé par le peuple, qui courut en foule à ſes ſermons ; mais comme il étoit à propos de prendre des précautions contre la peſte, Wishart fit placer ſa chaire ſur le haut d'une porte de la ville ; les gens infectés de la contagion reſtèrent en dedans, les autres ſe mirent en dehors, & tous l'entendirent ; Béaton ne put ſouffrir à ſa porte un tel ſcandale, il fit arrêter Wishart, à qui on promit ſûreté, mais qu'on trompa, d'après ce principe honteux & impie : *que la fidélité n'eſt pas due aux hérétiques*. Le Régent n'ayant pas voulu ſe mêler de cette affaire, Béaton prit ſur lui de juger Wishart, de l'envoyer au feu, &

d'ordonner l'exécution, qu'il regarda de ſa fenêtre. Wishart le vit, & lui adreſſant la parole : » Cardinal impie, s'écria-t'il, « tu t'applaudis d'oppri-» mer l'innocence & d'outrager la » Religion. Ton triomphe ſera court ; » encore peu de jours, & dans la » même place d'où tu crois m'inſulter » aujourd'hui, tu te verras abattu » aux pieds des Fidèles ; tu deman-» deras grace & ne pourras l'obtenir. » Ces ſortes de prophéties, comme l'obſerve M. Hume, s'accompliſſent par la raiſon même qu'elles ont été faites, elles ſont la cauſe de leur accompliſſement ; quelques jours après l'exécution de Wishart, des aſſaſſins pénétrent dans l'appartement de Béaton, & déjà deux des plus furieux s'élancent ſur lui, l'épée à la main. Un des Conjurés, Jacques Melvil, que Knox appelle *l'homme le plus doux & le plus modeſte*, arrête leur impétuoſité : » mes amis, leur dit-il, ceci eſt

» l'œuvre de Dieu, nul deſir de ven-
» geance, nul emportement humain
» ne doit profaner cette ſainte ac-
» tion. « Puis s'adreſſant à Béaton :
» repens-toi, lui dit-il, malheureux
» Cardinal, malheureux homicide
» des Prophètes divins, repens-toi
» de tes crimes, & ſur-tout de l'aſ-
» ſaſſinat de Wishart, de cet homme
» ſuſcité de Dieu pour la converſion
» de ce pays. Dieu qui le venge au-
» jourd'hui par nos mains, nous dé-
» fend de te haïr, mais il nous or-
» donne de te punir. Ce n'eſt en effet
» ni la haine, ni la cupidité, ni
» l'ambition qui nous a guidés ; nous
» n'en voulons ni à ton pouvoir ni à
» tes richeſſes, nous immolons l'en-
» nemi de l'Evangile & nous le plai-
» gnons. « En diſant ces mots, il lui
plonge froidement ſon épée dans le
ſein & le renverſe mort à ſes pieds. Il 28 Mai 1546.
eſt horrible, mais il eſt curieux, dit
M. Hume, de conſidérer avec quelle

Knox, Buchanan. Keith, Hiſt. de la Réformat. d'Ecoſſe.

dévote joie Knox raconte cet aſſaſſinat. Dans la première édition de ſon Hiſtoire, on liſoit ces mots imprimés à la marge : *les paroles & les actions divines de Jacques Melvil* ; elles furent ſupprimées dans les éditions ſuivantes.

L'Ecoſſe, Nation de Montagnards, ſauvage, indomptable, ſouvent révoltée contre ſes Rois, jalouſe à l'excès de ſa liberté, ſouffroit impatiemment qu'on voulût la contraindre dans ſa Foi ; la Réforme chez elle, prit d'abord un caractere plus dur & plus farouche que chez les autres Nations, elle adopta le Presbytéraniſme, elle ſe produiſit ſous les traits qui formèrent ce qu'on appella dans la ſuite, le Puritaniſme, ſecte diſtinguée parmi toutes les ſectes des Proteſtans, par l'auſtérité, par l'inſolence, par le mépris pour l'autorité.

Les Religionnaires Ecoſſois étoient en armes long-temps avant les Proteſ-

tans François ; ils avoient à leur tête Jacques, Prieur de Saint André, fils naturel du dernier Roi, comme les Proteſtans François avoient pour chefs les plus grands Seigneurs du Royaume & même des Princes du Sang. Les Proteſtans, en Ecoſſe comme en France, avoient l'Angleterre pour appui. On diſtinguoit, en Ecoſſe comme en France, le parti Anglois & Proteſtant, & le parti François & Catholique. Le Comte d'Arran, Régent d'Ecoſſe, d'abord Anglois & Proteſtant, avoit été attiré depuis au parti François & à la Religion Catholique, par le Cardinal Béaton ; qui agiſſoit de concert avec la Reine douairière, mère de Marie Stuart, & ſœur des Guiſes. Au contraire, le Comte de Lennox, qui avoit été envoyé par la France en Ecoſſe, pour troubler l'adminiſtration du Régent & ſeconder Béaton, s'étoit vendu au parti Anglois, & ayant été obligé

de quitter l'Ecoſſe, il s'étoit réfugié en Angleterre où Henri VIII, qui vivoit encore alors, lui donna en mariage Marguerite de Douglas, ſa niéce, fille de Marguerite d'Angleterre ſa ſœur, & du Comte d'Angus. Cette Marguerite d'Angleterre étoit veuve de Jacques IV, Roi d'Ecoſſe, mere de Jacques V, & ayeule de Marie Stuart. Marguerite de Douglas, ſa fille du ſecond lit, Comteſſe de Lennox, étoit tante de Marie Stuart. Ainſi le Comte de Lennox, au moment où il trahiſſoit ſa Souveraine, ſe rapprochoit d'elle par les nouveaux nœuds qu'il formoit.

Les Guiſes ayant perdu le Cardinal Béaton, qui leur répondoit du Régent d'Ecoſſe, dont il ſavoit fixer les irréſolutions & diriger la foibleſſe, voulurent faire paſſer la Régence à Marie de Lorraine leur ſœur ; ils engagèrent le Comte d'Arran à dépoſer ſon titre entre les mains de cette

Princeſſe, moyennant des penſions, & le Duché de Châtelleraud qu'on lui donna en France; il prit le nom de ce Duché. La Régence confiée à une femme, étoit une choſe inuſitée en Ecoſſe; mais dans un pays où les femmes peuvent porter la Couronne, quel prétexte pourroit-on avoir de les exclure de la Régence ? Marie fut Régente, & les conſeils des Guiſes réglèrent en partie ſon adminiſtration. Attachée à la Religion Catholique, mais naturellement prudente & modérée, ſon zèle ſe fût contenu dans les bornes légitimes, s'il n'eût été continuellement échauffé par les Princes ſes frères.

A leur inſtigation, elle permit quelques perſécutions, & la réforme y gagna. Le Primat Hamilton, frère du Duc de Châtelleraud & Succeſſeur de Béaton, fit condamner au feu un Prêtre d'une vie éxemplaire, nommé Walter-Mill, qui s'étoit fait Proteſ-

Keith, p. 58, 6, 7. Knox, p. 134.

tant; on eut peine à trouver un Juge pour prononcer la Sentence, & l'on ne put trouver de Marchands qui vouluſſent vendre des cordes pour attacher le Patient au poteau; le Primat fut obligé d'en fournir lui-même. On eſt fâché qu'il n'ait pas été réduit à faire lui-même l'éxécution. Ce fut le dernier acte de violence que les Catholiques eurent le pouvoir d'éxercer en Ecoſſe. Les Proteſtans furent bientôt les plus forts, & ce fut principalement l'effet de la mort de Walter-Mill.

L'eſprit du peuple ne tarda pas à ſe manifeſter dans une occaſion remarquable. La fête de Saint Gilles approchoit, c'eſt le patron d'Edimbourg; on devoit, ſelon l'uſage, porter la ſtatue de ce Saint en proceſſion dans les rues; la veille de la fête, les Proteſtans enlevèrent la ſtatue, le Clergé en fit faire à la hâte une autre, que le peuple appella *Gilles le cadet*, elle fut

portée en triomphe par les Prêtres & les Moines, la Régente ſuivoit la proceſſion. La préſence de cette Princeſſe contint le peuple ; mais auſſi-tôt qu'elle fut retirée, on mit la ſtatue en piéces & la proceſſion en fuite.

La Régente étoit dans le plus grand embarras ; d'un côté les Proteſtans, dans leurs impérieuſes requêtes, qu'il n'étoit plus poſſible de rejetter, éxigeoient que la Régente établît la Réforme en Ecoſſe. De l'autre, les Guiſes la preſſoient de châtier l'inſolence des Proteſtans. Tandis que la Régente temporiſoit ou eſſayoit avec précaution quelques coups d'autorité, les Proteſtans pilloient & détruiſoient les Monaſtères, ils déclaroient *à la génération de l'Anté-Chriſt, aux Prélats peſtiférés & à tous leurs tonſurés d'Ecoſſe*, qu'ils alloient leur faire la guerre, parce que Dieu avoit ordonné aux Iſraélites de la faire aux Cananéens, &

en conſéquence ils prenoient les armes ſous le nom de *Congrégation.*

Vers le même temps arriva de Genève le fanatique Knox, le Calvin de l'Ecoſſe, célèbre pour avoir établi la Réforme dans ſon pays & pour en avoir écrit l'hiſtoire. Il porta dans le culte toute la ſéchereſſe, dans le dogme toute la ſévérité, dans la conduite des Réformés toute l'intolérance de Calvin ſon maître. Il y joignit la double férocité de ſon pays & de ſon propre caractère. La guerre civile s'alluma, & la France & l'Angleterre s'empreſsèrent d'y prendre part.

L'Ecoſſe, par ſon ancien attachement à la France, avoit toujours été (même en paix) dans un état de guerre avec l'Angleterre; Marie de Lorraine, Princeſſe françoiſe, avoit encore redoublé la haine des Anglois, en mariant ſa fille au fils de Henri II, & faiſant manquer, par cette alliance, la réunion ſi naturelle & ſi deſirée de l'E-

coſſe avec l'Angleterre. Marie Stuart, en faveur de ce mariage, tranſporta, par des actes ſecrets & ſous ſeing-privé, la Couronne d'Ecoſſe à la France, dans le cas où elle mourroit ſans enfans; cette donation excédoit peut-être ſon pouvoir, & contrarioit ſûrement les traités. Une Reine-Enfant, pouvoit-elle ainſi, d'un trait de plume, détruire l'ordre ſucceſſif établi dans ſon pays? pouvoit-elle ainſi démentir, par des actes furtifs, les traités publics par leſquels la France promettoit, dans le même temps & en faveur du même mariage, de maintenir les loix de l'Ecoſſe, & d'aſſûrer le droit héréditaire du Duc de Châtelleraud (par conſéquent celui du Comte de Lennox après lui) dans le cas où Marie Stuart ne laiſſeroit point de poſtérité?

Les Guiſes avoient envoyé à la Régente d'Ecoſſe, des troupes qu'ils deſtinoient à conquérir l'Angleterre avec

le ſecours des Catholiques Anglois, auſſi-tôt que l'Ecoſſe ſeroit pacifiée ; Eliſabeth, Reine d'Angleterre, inſtruite de tout, par les amis que la Réforme lui donnoit en France, & ſollicitée par les Réformés Ecoſſois, envoya du ſecours à ces derniers : cette guerre ſe ranima au moment où le reſte de l'Europe ſembloit pacifié par le traité de Cateau-Cambreſis ; beaucoup de Seigneurs, tant François qu'Anglois, allèrent en Ecoſſe chercher la gloire & les hazards. La Rivalité de la France & de l'Angleterre, ſuſpendue par-tout ailleurs, trouvoit encore à s'éxercer ſur ce théâtre.

10 Juin 1560. La Reine Régente mourut au milieu de tous ces troubles dont elle gémiſſoit & qu'elle eût peut-être prévenus par moins de condeſcendance pour ſes frères.

Cependant des intérêts plus preſſans rappelloient chez eux les François, & la fureur des diſcordes civiles

s'étant un peu ralentie chez les Ecoſſois, la paix ſe fit à Edimbourg entre les deux partis, ſous deux conditions, où il étoit aiſé de reconnoître l'influence que la Reine Eliſabeth avoit eue dans ce traité. L'une fut que toutes les conteſtations ſur la Religion & le Gouvernement ſeroient jugées par le Parlement d'Ecoſſe, dont François II & Marie ratifieroient les ſtatuts; l'autre que le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe quitteroient les armes & le titre de Rois d'Angleterre; le refus que fit dans la ſuite Marie Stuart, à l'inſtigation de ſes oncles, de ratifier cette clauſe du traité d'Edimbourg, fut la cauſe de tous ſes malheurs.

La vivacité avec laquelle ces mêmes Guiſes pouſſoient leurs ennemis en France, ne pouvoit auſſi qu'attirer des malheurs à l'Etat & à eux-mêmes; le voile de légiſlation & de bien public, dont ils prenoient ſoin de couvrir leurs violences, n'en impoſoit à

perſonne. S'ils révoquoient les aliénations du Domaine, cette loi, juſte en apparence, étoit pour eux un moyen de dépouiller leurs ennemis & d'enrichir leurs créatures; s'ils défendoient de poſſéder deux Gouvernemens ou deux Offices, ce n'étoit pas, comme ils le diſoient, pour que l'Etat fût mieux ſervi & chaque ſujet moins puiſſant, c'étoit pour que l'Amiral de Coligny qui poſſédoit les Gouvernemens de l'Iſle de France & de la Picardie, fût forcé de céder le dernier à Briſſac, c'étoit pour que le Connétable de Montmorenci fût forcé de céder au Duc de Guiſe lui-même ſa charge de Grand-Maître de la Maiſon du Roi, dont il eut pour dédommagement une place de Maréchal de France, créée extraordinairement pour François de Montmorenci ſon fils aîné. Si les Guiſes n'avoient eu en vue que le bien public, ils auroient ſuivi le principe général de ne donner à aucu-

ne loi un effet rétroactif, ils n'auroient dépouillé perſonne, & ſur-tout ils n'auroient profité de rien. Les graces mêmes qu'ils accordoient, n'obligeoient pas toujours; l'Ordre de S. Michel s'étoit maintenu dans ſon éclat, malgré la mémoire de Louis XI, ſon inſtituteur. Les Guiſes firent créer, à la fois, dix-huit Chevaliers, ce qui ayant avili cet Ordre preſqu'au même point où l'Ordre de l'Etoile l'avoit été dès ſa naiſſance, obligea Henri III de créer l'Ordre du Saint-Eſprit, qui a conſervé juſqu'à préſent ſa dignité, auſſi malgré la mémoire de ſon Inſtituteur.

La précaution prudente que prirent les Guiſes d'interdire le port d'armes, ne parut encore avoir que leur ſureté pour objet; elle fut d'ailleurs impuiſſante contre la jalouſie des Princes, contre la haine des peuples, contre la vengeance des Proteſtans. Brantôme. Cap. illuſtr. Vie de M. de Guiſe.

Mais l'horrible précaution qu'ils

prirent de faire planter ſur les avenues du trône des gibets pour y attacher ceux qui oſeroient ſe plaindre de leur adminiſtration, & demander juſtice au Roi, eſt un trait qui avoit échappé au Deſpotiſme Oriental, & qui manquoit à l'Hiſtoire de l'extravagance humaine. » On a dit (c'eſt Brantôme qui parle) que cette belle publica-» tion ... aida fort à fabriquer la con-» juration d'Amboiſe, & on a dit vrai.

Toutes leurs loix cependant ne portoient point ainſi l'empreinte ou de l'intérêt perſonnel ou de la haine, ils en firent une véritablement utile, lorſqu'ils ordonnèrent que les Compagnies de Judicature préſentaſſent, pour remplir les places vacantes, trois perſonnes irréprochables & verſées dans la Juriſprudence, entre leſquelles le Roi choiſiroit. C'étoit réparer le plus grand inconvénient de la vénalité des Charges, l'indignité des Juges; » mais, dit Mézeray, l'impor-

» tunité des mouches de Cour qui » s'attachent toujours à la corrup- » tion, & qui en vivent, ne permit » pas qu'une ſi ſainte Ordonnance » eût lieu ». Mezer. Abr. chron.

Ils firent encore une action juſte, quand ils rappellèrent l'ami & le prédéceſſeur du Chancelier de l'Hôpital, le vertueux Olivier, à qui Diane avoit ôté les Sceaux pour les donner à Bertrandi, Cardinal & Archevêque de Sens, homme décrié; mais puiſqu'ils vouloient, comme Diane, un eſclave & un perſécuteur, Bertrandi, auteur des Edits de Château-Briant & d'Ecoüen, (*a*) leur convenoit mieux qu'Olivier, qui ne ceſſa d'oppoſer à la perſécution le peu de liberté qu'on lui laiſſoit.

Ils agirent plus conformément à leurs principes, en rappellant, de

(*a*) Edits portant peine de mort contre les Réformés.

concert avec la Reine-Mère, ce Cardinal de Tournon, perſécuteur impitoyable, le plus ardent inſtigateur du maſſacre de Cabrières & de Mérindol, avant-coureur de la Saint-Barthelemy.

De Thou, liv. 23.

Le Connétable n'avoit abandonné la Cour qu'à l'extrémité, il avoit voulu d'abord armer contre les Guiſes le droits du Roi de Navarre, premier Prince du Sang; François II, âgé de ſeize ans, étoit majeur par la loi, mais mineur par la nature & par la foibleſſe de ſon tempérament; les Proteſtans eurent ſoin d'établir, dans leurs écrits, la néceſſité de rapprocher d'un jeune Roi les Princes de ſon Sang, & d'éloigner du Gouvernement les femmes, les étrangers, & ſur-tout les Cardinaux; on ne manquoit pas de rappeller les prétentions des Guiſes ſur le Royaume de Naples, ſur diverſes provinces de France, même ſur le Royaume entier, puiſqu'ils ſe diſoient iſſus de Charlemagne; on faiſoit ſentir le danger

danger de remettre l'adminiſtration en de pareilles mains : le Connétable preſſoit le Roi de Navarre de venir prendre dans le Conſeil & auprès du Roi la place qui lui appartenoit ; mais l'irréſolu Antoine n'oſoit ſe fier à Montmorenci, qui avoit conſeillé autrefois à Henri II de s'emparer des reſtes de ſon petit Royaume de Navarre, déjà preſque réduit à rien par l'ancienne uſurpation de Ferdinand le Catholique ; le Roi de Navarre venoit lentement & à petites journées ; il n'arriva que pour entendre François II lui déclarer qu'il avoit confié l'adminiſtration *à ſes oncles de Guiſe* ; d'ailleurs il n'éprouva qu'oubli & que mépris de la part de la Cour, on ne lui avoit pas même réſervé un logement ; & le Maréchal de Saint-André quoiqu'attaché aux Guiſes, ſe crut obligé, par décence, de lui céder le ſien. Le Roi de Navarre enfin, pour pouvoir quitter la Cour avec honneur, fut trop heureux

de ſe faire donner la commiſſion de conduire ſur la frontière la nouvelle Reine que la France donnoit à l'Eſpagne par le traité de Cateau-Cambreſis. C'étoit préciſément au Roi de Navarre que cette commiſſion n'auroit pas dû être donnée ; car elle portoit, que la Princeſſe ſeroit conduite ſur les terres d'Eſpagne, & cependant c'étoit à Roncevaux, qui eſt ſur les terres de Navarre, que la Princeſſe devoit être remiſe aux députés Eſpagnols. Auſſi le Roi de Navarre fut-il obligé de proteſter contre cette énonciation.

Le Roi de Navarre parti, le Connétable renvoyé, le Prince de Condé, les Châtillons éloignés, le champ reſta libre aux Guiſes & à la perſécution.

L'Inquiſiteur de Mouchy, qui, ſelon la pédanterie du temps, ſe faiſoit nommer *Democharès*, & dont les eſpions ſe nommoient *Mouchards*, nom reſté, parmi le peuple, à cette dan-

gereuſe eſpèce d'hommes, exerçoit publiquement dans Paris les fonctions de ſon miniſtère ; il étoit ſecondé par les Préſidens Minard & de Saint André; (*a*) Magiſtrats d'ailleurs eſtimables, car le fanatiſme ne prouvoit pas néceſſairement alors de l'imbécillité ou de la mauvaiſe foi. Minard avoit été nommé, par Henri II, Curateur & principal Conſeiller de Marie Stuart.

Vers le même temps, le peuple, ſoit de ſon propre mouvement, ſoit à l'inſtigation des Inquiſiteurs, affecta de placer, aux coins des rues, quantité de petites images de la Vierge & des Saints, uſage dont il ne reſte peut-être encore que trop de traces. Quiconque paſſoit devant ces images, ſans les ſaluer, étoit hérétique, & pourſuivi par le peuple ou empriſonné; les Eccléſiaſtiques ſages & bien intention-

(*a*) Mezeray confond, mal-à-propos, ces deux perſonnages.

nés tranſportèrent, tant qu'ils purent, ces images dans les Egliſes, où elles ſont à leur véritable place; mais c'étoit s'expoſer à la fureur du peuple.

On répandoit en même-tems, contre les Réformés, les calomnies les plus abſurdes, mais elles faiſoient une grande impreſſion ſur le peuple, & même à la Cour, qui étoit peuple ſous la ſuperſtitieuſe Médicis; ils ſe réuniſſoient, diſoit-on, dans des feſtins ſecrets, où ils mangeoient l'Agneau Paſcal & du cochon rôti; c'étoit tout-à-la-fois judaïſer & inſulter au Judaïſme; ils finiſſoient par éteindre les lumières, & par ſe mêler indiſtinctement, reproche fait de tout temps aux aſſemblées ſecrettes & nocturnes; le Chancelier convainquit les Dénonciateurs d'impoſture, & cependant ils furent crus.

D'un autre côté, comme le Roi étoit malade & faiſoit des remèdes, le peuple des Proteſtans publioit qu'il

prenoit des bains de ſang d'enfans, c'eſt ce qu'on avoit dit de Louis XI ; c'eſt ce qu'on dit de tous les Rois malades, quand ils ſont haïs. Le peuple calomnie ſelon ſes lumières. Au reſte, les Proteſtans prétendoient que ces bruits mêmes venoient du Cardinal de Lorraine, & qu'il les faiſoit répandre exprès pour les leur imputer ; il eſt certain du moins qu'un homme qui fut puni du dernier ſupplice, pour les avoir répandus, ſoutint juſqu'à la mort qu'il avoit agi par l'ordre du Cardinal. Que d'affreux myſtères dans la politique, ſi cet homme diſoit vrai, & que d'affreuſes reſſources dans le fanatiſme, s'il en impoſoit ainſi en mourant !

Un fait rapporté par M. de Thou & par tous les Hiſtoriens, ſoit Catholiques, ſoit Huguenots, met dans un jour effrayant la violence du Gouvernement des Guiſes. On avoit publié contr'eux un écrit, intitulé : *le Tigre*

Caſtelnau, la Planche, Bayle, Maimbourg, &c.

où l'on ſe plaignoit de leurs cruautés. On arrêta un Libraire nommé Martin Lhommet qui débitoit cet ouvrage ; on lui donna la queſtion pour le forcer de nommer l'Auteur, il ne nomma perſonne, & fut condamné à être pendu. Le peuple, abandonné à ſes propres mouvemens, qui ſont naturellement juſtes & honnêtes, eût eſtimé une pareille conſtance ; ſéduit par les émiſſaires des Guiſes, il entra dans une telle fureur contre ce Libraire, qu'il vouloit le mettre en pièces tandis qu'on le menoit au gibet. Un Marchand de Rouen, qui arrivoit dans ce moment même, ſurpris d'un pareil acharnement, dont il ignoroit la cauſe, dit avec douceur aux plus échauffés : « Eh ! mes amis ! ne ſuffit-» il pas qu'il meure ? laiſſez faire le » bourreau ». A ces mots, la fureur du peuple ſe tourna contre ce Marchand, qui eut beaucoup de peine à s'y dérober. Mais que croiroit-on que

firent les Juges ? ils firent pendre le Marchand, comme complice du Libraire. Ce fut le Rapporteur, nommé Du Lion, qui trouva ce moyen de faire ſa cour aux Guiſes. Il oſa s'en vanter, & plaiſanter ſur le ſort du Marchand ; on lui repréſenta l'horreur d'une pareille iniquité ; *Que voulez-vous*, dit-il ? *il falloit bien accorder quelque choſe à M. le Cardinal, qui ſe déſeſpéroit de ce que nous n'avions pu mettre la main ſur l'Auteur.* Les Plaiſans firent de froides alluſions ſur *le Lion & le Tigre* ; mais le Gouvernement pouvoit-il mieux juſtifier le titre du libelle & tourner plus directement le dos à ſon but ?

Des quartiers entiers étoient décriés comme contenant beaucoup d'hérétiques, le fauxbourg Saint-Germain s'appelloit *la Petite-Genève*, tout ce qui l'habitoit étoit ſuſpect. Si les Proteſtans quittoient Paris pour fuir

la perſécution, leurs biens étoient confiſqués ; dans toutes les places, dans tous les carrefours, on ne voyoit que des ventes de meubles à l'encan ; on mettoit auſſi en vente les maiſons qu'on trouvoit vuides, on en chaſſoit les enfans que les fugitifs n'avoient pu emmener, les rues étoient pleines d'enfans abondonnés qui pouſſoient des cris lamentables, en appellant leurs parens & en demandant du pain. Les plus grands ennemis des Proteſ-

De Thou, liv. 23. tans, dit M. de Thou, ſe ſentoient touchés de compaſſion ; mais quelquefois le zèle alloit juſqu'à prendre des précautions contre la pitié publique ; on avoit arrêté un particulier du

Id. art. 3 nom de Viſconti, dont la maiſon paſſoit pour ſervir d'aſyle dux Réformés, on entraînoit avec lui ſa femme & ſes enfans ; c'étoit un vendredi : pour irriter le peuple, on porta devant eux un chapon lardé qu'on prétendoit avoir trouvé dans la maiſon ; Viſconti fut

mis dans un cachot, dont l'infection le fit mourir.

On avoit établi des *Chambres - Ardentes* dans tous les Parlemens ; le Préſident de Saint-André étoit à la tête de celle de Paris, les victimes ſe multiplioient, & les Proſélytes en même-temps.

Une des plus illuſtres de ces victimes fut l'infléxible & vertueux Anne Du Bourg, l'un des membres les plus diſtingués du Parlement de Paris, & neveu du Chancelier Du Bourg.

Il avoit été arrêté avec pluſieurs autres membres du Parlement, dans cette orageuſe & funeſte ſéance, où le Roi Henri II, arrivé ſans être attendu, ne parut laiſſer la liberté des ſuffrages que pour la punir. Son procès, ſuſpendu par la prompte mort de Henri II, fut continué ſous François II. Anne Du Bourg voulut récuſer le Préſident Minard, ſans doute à cauſe de ſon zèle inquiſiteur, qui

avoit dû mettre de l'inimitié entr'eux ; Minard qui ſe faiſoit un plaiſir & un honneur d'envoyer un hérétique au bucher, refuſa de s'abſtenir : *Dieu ſaura t'y forcer*, lui dit Du Bourg ; menace innocente peut-être, mais très-imprudente ; Minard fut aſſaſſiné en ſortant du Palais, à ſix heures du ſoir, le vendredi 12 décembre (*a*). On
1559. ſoupçonna de ce coup un Ecoſſois, nommé Jacques Stuart, Proteſtant forcené. Soit qu'il fût parent ou non de la jeune Reine, elle le renia & l'abandonna ; ſa fermeté le ſecourut, il ſouffrit la torture ſans rien avouer, & fut renvoyé abſous. L'accompliſſement de la prédiction de Du Bourg ayant donné de violens ſoupçons de

(*a*) C'eſt à l'occaſion de ce meurtre que fut rendue l'*Ordonnance Minarde*, portant que l'Audience de relevée finiroit à quatre heures du ſoir, depuis la Saint-Martin juſqu'à Pâques.

complicité contre ce Magiſtrat, hâta ſa condamnation; il mourut en héros de parti.

Ce qui prouve bien qu'alors toutes les liaiſons tenoient aux intérêts de ſecte & de parti, c'eſt que l'Electeur Palatin fut le plus ardent ſolliciteur de la grace de Du Bourg, Conſeiller au Parlement de Paris. De tels protecteurs nuiſent quelquefois, en annonçant dans les protégés le deſſein de ſe rendre redoutables.

L'eſprit du temps ne s'annonce pas avec avantage dans l'Arrêt de Du Bourg, ni dans les jugemens portés contre les divers membres du Parlement qui avoient été arrêtés avec lui. Le Parlement étoit partagé depuis long-temps ſur la manière dont on devoit traiter les Sectaires; la Grand'-Chambre les condamnoit à la mort, la Tournelle ſe contentoit d'une peine plus modérée. Euſtache de la Porte, en opinant devant Henri II, avoit

applaudi à l'uſage de la Tournelle, & condamné celui de la Grand'-Chambre; il lui fut enjoint d'approuver les Arrêts de la Grand'Chambre.

Paul de Foix qui fut depuis Ambaſſadeur, Conſeiller d'Etat & Archevêque de Toulouſe, avoit demandé s'il ne ſeroit pas poſſible de faire une diſtinction entre ceux qui nioient le fonds des Myſtères & la réalité des Sacremens, & ceux qui n'en attaquoient que la forme; il demandoit en conſéquence ſi l'on ne pourroit pas ſe permettre quelque indulgence, au moins à l'égard de ceux-ci? On l'obligea de reconnoître que dans l'Euchariſtie la forme eſt inſéparable de la matière; il fut d'ailleurs exclu pour un an des aſſemblées du Parlement.

Louis Du Faur, ou Du Four, avoit dit formellement que le meilleur moyen d'extirper l'héréſie, c'étoit de tenir un Concile général, & qu'en attendant, on ne devoit point con-

damner les Sectaires à mort. Celui-ci, comme le plus coupable, fut condamné à faire amende-honorable, & exclu pour cinq ans du Parlement. Les Juges étoient des Commissaires tirés de cette Compagnie, & qui, sans doute, avoient été choisis parmi les plus fanatiques. Le Parlement, en Corps, revit dans la suite ces Jugemens, & les annulla.

La vengeance appelle la vengeance. L'assassinat de Minard, prix de son intolérance, précipita la perte de Du Bourg, & le supplice de Du Bourg détermina la Conjuration d'Amboise.

Les Protestans voulant venger Du Bourg & pourvoir à leur sûreté, convinrent de se saisir du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine, pour leur faire faire leur procès par les Etats. Ils devoient se rendre, chacun de leur côté, ou par petites bandes, & sous divers déguisemens, à Amboise, au jour marqué pour l'exécution de leur projet.

De Thou, liv. 24.

On n'a jamais bien ſu (car on ne ſait rien exactement ſur ce qui concerne les temps de faction) ſi le projet étoit de tuer les Guiſes, ou ſi le projet de les arrêter, s'étendoit juſqu'à la perſonne du Roi & celle de la Reine-Mère, ou ſi le Prince de Condé & l'Amiral de Coligny trempoient dans le projet, quel qu'il fût. Sur tous ces points, les Catholiques ſoutiennent l'affirmative, & les Proteſtans la négative. Mais qu'on borne, tant qu'on voudra, l'objet que ſe propoſoient les Proteſtans, leur complot reſtera toujours aſſez coupable. C'eſt ainſi que ſouvent par leurs profanations, par leurs mutineries, par leurs mouvemens ſéditieux, ils s'attiroient la perſécution dont ils ſe plaignoient & qu'ils éxerçèrent ſi cruellement à leur tour, partout où ils furent les plus forts.

Le Chef apparent de la conſpiration d'Amboiſe fut un gentilhomme de l'Angoûmois, nommé Georges

Bari de la Renaudie, condamné pour un crime de faux; il dut la vie en cette occaſion au Duc de Guiſe, qui le fit ſauver de ſa priſon. Criminel & ingrat, il ſemble que les Proteſtans étoient dès-lors en état de mieux choiſir. Cet Aventurier cependant avoit de la valeur. Il eut auſſi de l'indiſcrétion; il confia ſon ſecret à un Avocat Proteſtant, nommé Des Avenelles, chez qui l'intérêt de l'Etat prévalut ſur un intérêt de ſecte, & qui révéla tout. On attendit les Conjurés ſur leur route, &, comme on avoit de bonnes inſtructions, on les diſſipa aiſément, en les attaquant avec avantage dans des défilés & dans des forêts. Ceux qui voulurent réſiſter furent tués; La Renaudie fut du nombre. Attaqué dans la forêt de Château-Renaud par Pardaillan, ſon couſin, qui auroit peut-être dû laiſſer cette commiſſion à un autre, il tua Pardaillan, & fut tué par un domeſtique de ce

même Pardaillan. Le plus grand nombre fut celui des priſonniers, c'eſt-à-dire, des victimes dévouées au ſupplice.

Dans ce moment même, le Chancelier Olivier demandoit grace encore pour ceux qu'un zèle aveugle de Religion avoit entraînés; il vouloit qu'on ſe bornât au châtiment des chefs & des plus coupables, il oſoit vanter le pouvoir de la clémence; mais lorſqu'il commençoit à faire quelque impreſſion, un chef des Conjurés, nommé la Motte, fit une entrepriſe ſur Amboiſe; la cruauté des Guiſes ſembla triompher de ce qu'il ne reſtoit plus de prétexte à la clémence; le Chancelier ſe tut, & reconnut, en gémiſſant, combien il eſt difficile de faire du bien aux hommes.

La cruauté fut libre, on épuiſa les ſupplices, le ſang ruiſſela dans les rues d'Amboiſe; les places, les carrefours n'offroient que gibets, que buchers

& qu'échafauds; la Reine-Mère menoit à ces ſpectacles les Princes ſes fils & toutes les Dames de la Cour; c'eſt une atrocité particulière aux ſupplices qui ont la Religion pour objet; quelques-uns de nos Rois ont aſſiſté aux ſupplices ordinaires, Louis XI y prenoit plaiſir, preſque tous les Souverains ont aſſiſté au ſupplice des hérétiques, c'eſt l'eſprit de l'inquiſition, & cet uſage ſubſiſte encore dans les pays où elle s'eſt conſervée; les Prêtres ont perſuadé aux Princes que ces actes rigoureux de Religion demandent la préſence du Souverain.

Toutes les femmes virent ces ſupplices d'un œil ſec: il n'y eut que la Ducheſſe de Guiſe, Anne d'Eſt, Catholique zélée, mais femme d'une vertu douce & d'une piété tendre, qui ne put retenir ſes larmes à cet affreux ſpectacle.

Les Bourreaux étoient laſſés, on commençoit à craindre l'effet de tant

de violences & l'horreur qu'elles pouvoient inſpirer. L'horreur redoubla lorſque, dans un temps, où tout enfin paroiſſoit calme, le jour naiſſant montra aux regards de toute la ville la Loire couverte des cadavres de ceux qu'on y avoit jettés pendant la nuit, uniquement pour s'en défaire; ce fut là le dernier acte de cette tragédie, Olivier ne le vit pas, ſes yeux venoient de ſe fermer, ſon cœur s'étoit flétri à la vue de tant de maux, la douleur l'avoit conſumé; mort digne d'un citoyen & d'un ami de l'humanité; mort qui couronna une vie vertueuſe, & qui n'a pas été aſſez vantée, parce que l'hiſtoire n'a pas toujours été juſte.

De Thou, liv. 24. Les Guiſes eurent encore le bonheur ou le mérite d'avoir donné pour ſucceſſeur à Olivier, l'homme le plus digne de le remplacer, Michel de l'Hôpital. Ils avoient d'abord incliné pour Jean de Morvilliers, Evêque

d'Orléans, qui fut ſon ſucceſſeur, mais quand l'Hôpital eût été nommé, la Reine-Mère, le Duc, le Cardinal, tous voulurent avoir l'honneur d'un tel choix.

Le Parlement donna en vain au Duc de Guiſe le titre de *Conſervateur de la Patrie*, pour avoir découvert & ſi cruellement puni la conjuration d'Amboiſe; la Patrie ne vit dans les Guiſes que ſes bourreaux.

Le Prince de Condé, quelque part qu'il pût avoir eue à la conjuration d'Amboiſe, vint jurer devant le Roi qu'il n'en avoit eu aucune, il démentit & défia ſes accuſateurs; il ne ſe trouva point d'accuſateurs; le Duc de Guiſe, ſoit perſuaſion, ſoit diſſimulation, ſe rendit garant de l'innocence du Prince, & offrit de lui ſervir de ſecond contre ces accuſateurs inviſibles. Le Prince de Condé partit, bien réſolu de ſe venger, à la pre-

miere occaſion, de cette humiliante générosité.

L'influence du nouveau Chancelier ſe fit bientôt ſentir en ce que la Reine-Mère tint la balance plus égale entre les Guiſes & les Princes, entre les Catholiques & les Proteſtans; qu'elle écouta les plaintes de ceux-ci, qu'elle parut vouloir y ſatisfaire; la Conférence de Fontainebleau, ſembla n'avoir point d'autre objet. La Reine-Mère y convoqua les Grands; le Connétable & les Châtillons s'y trouvèrent. L'Amiral y préſenta, en faveur des Proteſtans, des requêtes qu'il offrit de faire munir de cinquante mille ſignatures, c'étoit annoncer qu'elles ſeroient appuyées de cinquante mille hommes armés: auſſi le Duc de Guiſe ne répondit-il à cette offre qu'en propoſant de leur en oppoſer cent mille. L'Evêque de Valence Montluc, au grand ſcandale de l'Ordre Eccléſiaſ-

tique, expoſa les abus de l'Egliſe Romaine, comme auroit pu faire un Miniſtre Proteſtant; l'Archevêque de Vienne Marillac inſulta les Guiſes, mais la victoire reſta au Cardinal de Lorraine, qui réfuta ces Evêques. Son éloquence aidée de ſon crédit, entraîna tout.

Cependant l'événement juſtifia la politique indulgente que le Chancelier Olivier n'avoit pu faire adopter, ou prouva du moins l'inefficacité des ſupplices; les Proteſtans brûloient de venger ceux de leurs frères, qu'ils apelloient *les Martyrs d'Amboiſe*; toute la France étoit agitée, on n'entendoit parler que de tentatives & de ſurpriſes de la part des Huguenots; le Prince de Condé étoit l'ame de tous ces mouvemens, il redoubloit d'efforts auprès du Roi de Navarre ſon frère, pour l'entraîner dans la révolte. Sur le bruit d'une nouvelle conjuration, le Roi de Navarre, le Prince

de Condé, le Connétable, furent mandés à la Cour. Les Princes auroient pu y paroître à leur avantage, s'ils avoient accepté les ſecours que la Nobleſſe s'empreſſa de leur offrir; mais le Roi de Navarre ne voulut être armé que de ſa ſeule innocence, & le Prince de Condé crut qu'il ſe juſtifieroit de cette nouvelle conjuration auſſi facilement que de la première.

Au moment où le Roi de Navarre alloit entrer dans l'appartement de François II, il reçut avis que les Guiſes avoient arraché à la foibleſſe de ce Prince un conſentement de le faire aſſaſſiner en ſa préſence; ce fut alors qu'Antoine montra une fermeté qui n'étoit pas de ſon caractère: » S'ils me
De Thou, liv. 26. » tuent, dit-il à Reinſy ſon Gentil-» homme, portez à ma femme & à » mon fils mes habits tout ſanglans, » ils y liront leur devoir. Il entre d'un air intrépide & modeſte, les Guiſes jettoient des regards inquiets

ſur le Roi, qui balançoit à donner le ſignal, & qui ne le donna point; Antoine ſortit, ſans avoir paru troublé ni inſtruit du danger qu'il couroit; le Duc de Guiſe ſortit après lui plein de colère contre François II, & s'écriant: ô foible! ô lâche Roi (*a*)!

Le Prince de Condé fut arrêté, ſelon le conſeil qu'en avoit donné le Maréchal de Briſſac, toujours prêt à tout riſquer pour les Guiſes. On ſe contenta d'obſerver le Roi de Navarre, qui fut abandonné de tout le monde, excepté des Châtillons.

On fit le procès au Prince par commiſſion, malgré toutes ſes proteſtations & tous ſes appels à la Cour des Pairs; les Guiſes avoient juré ſa perte d'après cette erreur commune qui perſuade aux politiques vulgaires

---

(*a*) Obſervons cependant que M. de Thou, qui rapporte ce fait, ne paroît pas le garantir.

qu'ils ne peuvent trouver leur sûreté que dans la ruine de leurs ennemis, au lieu que l'expérience, d'accord avec la raiſon, démontre que la sûreté, ainſi que la paix, ne peut ſe trouver que dans la juſtice & dans la modération. C'étoit le comble de l'inſolence & de la témérité de pourſuivre avec cet acharnement un Prince du Sang Royal, chef d'un parti formidable, & devenu l'idole de la Nation.

Cependant l'Arrêt étoit prononcé, il étoit même ſigné de tous les Juges, excepté du Chancelier & du Préſident Guillard du Mortier, qui balançoient encore, & de Louis de Beuil, Comte de Sancerre, qui refuſoit abſolument ſa ſignature. Le Roi mourut, ce fut là le coup qui ſauva Condé de l'échafaud, & la France de l'horreur de voir un Prince du Sang tomber ſous le fer d'un bourreau.

La priſon du Prince fut ouverte, mais

mais il ne voulut pas en ſortir, il demanda qu'on fît paroître ſes accuſateurs ; perſonne n'oſa l'être, les Guiſes déclarèrent que tout s'étoit fait par l'ordre du Roi, un Arrêt du Conſeil & un Arrêt du Parlement, rendirent au Prince l'innocence, l'honneur & la liberté. Mais on peut juger s'il emporta de ſa priſon le deſir de la vengeance.

L'état d'infirmité dans lequel François II avoit toujours vécu, ſuffiſoit pour rendre raiſon de ſa mort ; mais dans les temps de factions & de troubles, il eſt rare que la mort d'un jeune Prince ſoit réputée naturelle. Le peuple promena ſes ſoupçons ſur tous ceux qui pouvoient avoir intérêt à cette mort ; on obſerva qu'Ambroiſe Paré, *Chirurgien des Princes & Prince des Chirurgiens*, comme on l'appelloit alors, étoit créature du Connétable, qu'à ce titre il avoit pu vouloir détruire, ou du moins affoiblir le crédit des Guiſes ; qu'à titre de Huguenot,

il avoit pu vouloir ſauver la vie au Prince de Condé, & pour cela envenimer par ſes remèdes les maux du jeune Roi. La mémoire d'Ambroiſe Paré n'eſt pas reſtée chargée de ce ſoupçon.

Dans la ſuite, lorſque Catherine fut plus connue & plus haïe, lorſqu'on eût vu ſa prédilection pour Henri III, ce fut elle qu'on accuſa d'avoir ſacrifié ſes fils aînés à ce troiſieme fils. Les mères empoiſonnant leurs enfans, ne ſont pas une choſe commune, même parmi les monſtres. Brunehaut en avoit été accuſée, les ennemis de Médicis avoient plus d'un prétexte pour la comparer à Bruſehaut.

On appella François II *le Roi ſans vices*. Quels vices ou quelles vertus peut avoir un enfant toujours malade qui meurt à dix-ſept ans ?

Pendant que ces paſſions fermentoient en France, l'Angleterre étoit

tranquille, & la paix lui donnoit ſur ſa rivale tous les avantages qu'elle amène à ſa ſuite; l'autorité d'Eliſabeth étoit reſpectée, ſa perſonne étoit aimée, on lui ſavoit gré de tous les ſoins qu'elle prenoit pour plaire, on lui ſavoit gré d'avoir détruit preſque (*a*) ſans perſécution, une Religion que la perſécution ſembloit avoir décréditée pour jamais en Angleterre, & pour laquelle Eliſabeth elle-même avoit été perſécutée ſous Marie; tous ſes efforts lui étoient comptés, & elle en fit d'heureux. Encouragée par la reconnoiſſance de ſon peuple, on vit une Reine de vingt-cinq ans ſe condamner à l'économie la plus ſévère,

(*a*) Nous diſons *preſque*, car, après tout, c'eſt quelque choſe, & c'étoit beaucoup trop que de dépoſer quatorze Evêques, douze Archidiacres, quinze Principaux de Collèges, cinquante Chanoines & environ quatre-vingts Miniſtres. Eliſabeth perſécuta même plus rigoureuſement dans la ſuite.

& ne ſe démentir jamais ſur cet article. Que ne peut cette économie! Eliſabeth entreprit de payer les dettes de ſon père, de ſon frère & de ſa ſœur, accumulées & accrues de regne en regne, elle y réuſſit en peu d'années; elle eut de l'économie l'ordre & l'exactitude, & n'en eut point les vues étroites ni les ſoins minutieux, elle ſçut trouver de la magnificence pour les entrepriſes qui pouvoient, ou flatter, ou illuſtrer ſa Nation; ſous elle la navigation & le commerce firent les progrès les plus glorieux; ſous elle l'Angleterre fut riche & redoutée.

Eliſabeth ſut choiſir ſes Miniſtres: les deux Cécil, Guillaume & Robert, les deux Bacon, Nicolas & François, qu'elle employa dans le Miniſtère ou dans les négociations, étoient des hommes d'un mérite diſtingué.

Sa politique intérieure, comme nous l'avons dit, fut de plaire à ſon

peuple & de le mettre dans ſes intérêts ; elle ne perdoit pas une occaſion de montrer ces ſentimens populaires qui devroient toujours être dans le cœur des Souverains ; le Parlement lui faiſant des inſtances pour qu'elle ſe mariât : » Je me regarde, dit-elle, » comme mariée avec mon peuple.

Il y avoit dans ſa Cour un François qui excitoit la jalouſie par la confiance dont elle paroiſſoit l'honorer ; elle avoit craint pour lui le reſſentiment des Grands, & avoit pris à cet égard des précautions qui marquoient beaucoup d'intérêt. Un jour, tandis qu'elle ſe promenoit avec lui dans une barque ſur la Tamiſe, un coup de mouſquet, parti d'une chaloupe voiſine, caſſa le bras d'un des rameurs dans la barque où étoit la Reine ; on arrêta un jeune-homme qui avoit fait le coup ; il fut jugé, condamné, envoyé au gibet ; il proteſta toujours que le coup étoit parti par un pur ac-

Camden. Forbes. Jebb.

cident ; la Reine lui fit grace : » Je ne » crois, dit-elle, ſur le compte de » mes Sujets, que ce qu'une mère » peut croire de ſes enfans. » On peut juger ſi une Reine jeune, belle, parlant & agiſſant ainſi, étoit aimée.

Sa politique extérieure, quoique fort vantée & digne de l'être d'après les idées établies, ne peut recevoir les mêmes éloges dans un ouvrage, conſacré à la réfutation du Machiavelliſme. C'étoient les maximes de la politique vulgaire miſes en pratique avec plus d'art & de talent. Eliſabeth n'avoit pas dans le cœur ce ſincère & profond amour de la Juſtice, qui, plus que les lumières mêmes, avoit élevé Saint-Louis au-deſſus de ſon ſiécle & de tous les ſiécles. Elle ne ſe doutoit pas que les principes de la politique & ceux de la morale fuſſent les mêmes, & que la morale fût une pour les Républiques ainſi que pour les Individus; que tout ſe réduisît à être juſte

& bon dans le Gouvernement des Empires comme dans le commerce de la Société particulière ; elle crut, comme tout le monde le croyoit alors, que l'art de regner eſt l'art de nuire ; que pour s'aſſurer la paix, il faut ſemer la guerre & la diviſion chez ſes voiſins ; elle perfectionna cet art funeſte ; les Princes Machiavelliſtes & Philippe II, lui-même, furent vaincus dans leur propre ſcience par une femme.

La Religion qui diviſoit alors preſque tous les Etats de l'Europe, invitoit naturellement à cette politique, & en facilitoit le ſuccès. En France, en Ecoſſe, dans les Pays-Bas, en Allemagne, dans tous les Etats Catholiques où il y avoit des Proteſtants, Eliſabeth avoit un grand parti à ſa diſpoſition. Il eſt vrai qu'on avoit le même avantage à lui oppoſer, & que les Catholiques Anglois & l'Irlande preſque toute Catho-

lique, fourniſſoient à Philippe II & aux Guiſes des ennemis domeſtiques à ſoulever contre Eliſabeth.

Ainſi la guerre civile étoit partout, les intérêts de la Religion décidoient de tout; la France & l'Eſpagne, malgré toutes les cauſes de haine & de Rivalité, étoient amies, parce qu'elles profeſſoient la même Religion; le Pape, l'Empereur, la France, l'Eſpagne, l'Ecoſſe étoient réunis contre la ſeule Angleterre, qui n'avoit à leur oppoſer que leurs Sujets Catholiques, & qui, dans le ſyſtême de guerre généralement adopté, devoit s'attacher à diviſer cette foule d'ennemis. Elle avoit peu de ſecours à attendre des Puiſſances Luthériennes du Nord & des Proteſtans d'Allemagne; les Proteſtans en France & en Angleterre, ſuivoient la ſecte de Calvin, & les Luthériens haïſſoient preſque autant les Calviniſtes que les Catholiques. En effet, le Prince de Con-

dé ayant traité avec le Duc de Virtemberg & avec d'autres Princes Proteſtans d'Allemagne, le Duc de Guiſe parvint à le priver de leurs ſecours, en affectant un faux zèle pour le Luthéraniſme, & en perſuadant aux Allemands que ſon but étoit de réduire tour-à-tour les Calviniſtes & les Catholiques pour rétablir ce qu'il appelloit l'*Unité de l'Egliſe.* Si les Proteſtans s'en étoient tenus à leur principe d'Union, c'eſt-à-dire, à leur haine commune pour l'Egliſe Romaine, ils auroient été les plus forts dans l'Europe. Tel étoit l'effet de la perſécution qu'ils avoient d'abord éprouvée par-tout : ils s'affoiblirent, non pas préciſément parce qu'ils ſe partagèrent en différentes ſectes, mais parce que ces ſectes devinrent intolérantes entr'elles. Dans tous les Etats Catholiques, le parti Proteſtant étoit très-fort, parce qu'il avoit été très-perſécuté; en Angleterre, le parti Catho-

lique étoit très-foible, parce que la révolution qui venoit d'établir la Réforme, s'étoit faite ſans beaucoup de perſécution. Cette foibleſſe du parti Catholique en Angleterre, comparée à la force du parti Proteſtant dans les Etats Catholiques, & jointe au talent d'Eliſabeth pour déſunir ſes ennemis, ſervoit de contre-poids au nombre des Puiſſances que la Religion tendoit à réunir contre l'Angleterre.

CHAPITRE SECOND,

CHARLES IX en France, & encore ELISABETH en Angleterre.

Depuis l'an 1560 juſqu'en 1574.

LE ſeul changement que la mort de François II parut apporter dans la ſituation de l'Europe, fut que la Rivale d'Eliſabeth, Marie Stuart, ne fut plus que Reine d'Ecoſſe, & que n'ayant point d'enfans, elle devint étrangère à la France; mais les Guiſes ſes oncles, dont la mort de François II ſembloit devoir diminuer la puiſſance, (*a*) trouvèrent le moyen de conſerver

(*a*) Au moment de la mort de François II, le Cardinal de Lorraine, homme auſſi timide qu'entreprenant, croyant ſa Maiſon perdue, ſortit de Paris, & le peuple, déjà très-Huguenot, crioit après lui dans les rues: *Adieu, Monſieur le Cardinal, la Meſſe eſt feſſée.* Ces

leur crédit, ils continuèrent de gouverner la France par Catherine de Médicis & l'Ecoſſe par Marie Stuart, ils n'abandonnèrent pas même entièrement le projet chimérique de détrôner Eliſabeth en faveur de Marie. Avec un peu plus de crédit encore, ils euſſent fait épouſer Marie au nouveau Roi, comme Henri VIII, après la mort du Prince Arthur ſon frère, avoit épouſé Catherine d'Arragon, il y avoit même ici un bien plus grand intérêt, celui de conſerver à la France le Royaume d'Ecoſſe, & des prétentions ſur ceux d'Angleterre & d'Irlande.

Voici la forme que le Gouvernement François parut prendre au commencement du règne de Charles IX.

Catherine de Médicis eut l'admi-

---

indécences, très-fréquentes alors de la part des Proteſtans, diſſipent l'intérêt que la perſécution eût pu répandre ſur eux.

niſtration, & le Roi de Navarre la Lieutenance-Générale du Royaume. Cet arrangement ſembloit donner la victoire aux Princes; ce fut aux Guiſes qu'elle reſta; le Roi de Navarre s'étoit réconcilié avec eux. On lui faiſoit eſpérer, tantôt que le Roi d'Eſpagne, avec lequel les Guiſes étoient étroitement liés, lui reſtitueroit ſon Royaume de Navarre, tantôt qu'il lui donneroit la Sardaigne (*a*) en échange; on lui avoit même propoſé de répudier Jeanne d'Albret & d'épouſer Marie Stuart, alliance, qui, au lieu des reſtes toujours menacés du Royaume de Navarre, lui auroit procuré le Royaume d'Ecoſſe & peut-être les trois Royames Britanniques. Son attachement pour Jeanne d'Albret, ou ſe-

(*a*) » Il prit l'Iſle de Sardaigne, pays de » banniſſement, pays malheureux & diſ» gracié : il la prit, dis-je, tant il connoiſ» ſoit la carte ! pour l'une de ces Iſles fortu» nées dont les fables font mention. *Bayle.*

Ion d'autres, le reſpect de Marie Stuart pour les droits de cette première épouſe, fit tomber cette propoſition.

De Thou, liv. 27. La réconciliation du Roi de Navarre avec les Guiſes avoit été ménagée par un autre ennemi des Guiſes, le Connétable de Montmorenci. Ce Miniſtre, accoutumé au premier rang, & auquel il étoit ſi dur d'en deſcendre, n'avoit plus que le choix du ſecond parmi ſes amis ou parmi ſes ennemis; la Religion le détermina en faveur des derniers.

Pour qu'il conſervât une égalité apparente avec le rival dont il n'étoit plus, pour ainſi dire, que le Lieutenant, ils s'aſſocièrent le Maréchal de Saint-André; tous trois formèrent pour la défenſe de la Religion Catholique une eſpèce d'union, dangereuſes prémices de cette *Ligue* funeſte, dont le nom ſeul eſt pour jamais odieux. Cette aſſociation fut appellée le *Trium-*

virat, elle eut une conformité ſingulière avec les deux Triumvirats de Rome ; le Maréchal de Saint-André fut le Craſſus ou le Lépide de celui-ci, & le Duc de Guiſe & le Connétable n'étoient pas plus faits pour s'unir que Céſar & Pompée ou qu'Auguſte & Antoine.

Montmorenci ſe crut obligé, par honneur, à réconcilier le Duc de Guiſe avec le Prince de Condé ; la Reine-Mère, à ſa prière, leur fit ordonner par le Roi de s'embraſſer devant toute la Cour, comme ſi une ſemblable cérémonie étouffoit le reſſentiment d'une injure mortelle ; le Duc de Guiſe nia qu'il eût eu aucune part à l'empriſonnement & au procès du Prince. » Qui» conque en eſt l'auteur, dit le Prince, je » le tiens pour un méchant & un traî» tre. Je le tiens pour tel auſſi, répli» qua le Duc, & n'y prends aucun in» térêt. » Le Prince de Condé, en outrageant impunément le Duc, à la fa-

veur de ſon déſaveu, ſe vengeoit de la protection inſultante que le Duc lui avoit accordée, en appuyant ſa juſtification ſur la Conjuration d'Amboiſe; il ſe vengeoit, mais il ne prenoit pas ſa revanche, le Duc l'avoit inſulté bien plus noblement.

Malgré toutes ces réconciliations & ces aſſociations, la guerre-civile s'approchoit. Le Prince de Condé, l'Amiral de Coligny étoient toujours les Chefs du parti Proteſtant; le Duc de Guiſe l'étoit ſeul du parti Catholique; mais il traînoit à ſa ſuite, ſous le nom d'aſſociés, le Connétable de Montmorenci, ſon ennemi, & le Maréchal de Saint-André, ſa créature: la Reine-Mère, le Roi de Navarre & le Chancelier flottoient entre les deux partis, le Roi avoit dix ans.

On pourroit demander pourquoi cette politique d'équilibre & de neutralité entre les deux partis, ayant été commune à Catherine de Médicis,

au Roi de Navarre & au Chancelier de l'Hôpital, elle a été ſi décriée chez Catherine, ſi mépriſée chez le Roi de Navarre & ſi eſtimée chez le Chancelier? C'eſt que l'impartialité du Chancelier étoit celle d'un homme juſte & humain, qui ne s'occupe que du ſalut de l'Etat & du repos des Citoyens; l'indéciſion du Roi de Navarre n'étoit que l'impuiſſance ou de prendre ou de ſuivre un parti, & l'incertitude de Catherine étoit mêlée de ruſe italienne, d'artifices de femme, & ſur tout de beaucoup de prétentions à la politique. Quand elle accordoit un point à l'un des partis, elle en faiſoit avertir l'autre, & l'invitoit, ſous main, à s'en plaindre, moins pour les ménager tous deux que pour les jouer l'un & l'autre. En un mot, l'eſpèce de fluctuation du Chancelier tendoit à pacifier tout, celle de Catherine à brouiller tout, celle du Roi de Navarre ne tendoit à rien.

L'Amiral eut un moment de faveur ſi marqué que les Triumvirs quittèrent la Cour, & que le Roi d'Eſpagne montra la plus grande colère, ſur-tout contre le Roi de Navarre, pour avoir un prétexte de ne lui pas rendre ſon Royaume.

Un Député du Clergé aux Etats d'Orléans, ayant parlé un peu vivement contre les Réformés, Coligny en demanda réparation, & l'obtint.

Il obtint auſſi un Edit favorable (*a*) aux Réformés parmi tant d'Edits contraires.

(*a*) Cet Edit eſt fameux ſous le nom d'*Edit de janvier* 1562. Dès le mois de juillet précédent un autre Edit fameux auſſi ſous le nom d'*Edit du mois de juillet* 1561, avoit fait ceſſer les recherches au ſujet de la Conjuration d'Amboiſe, car on étoit reſté juſques-là dans un état d'inquiſition perpétuel à cet égard. L'*Edit de juillet* mit ſur ce point les Proteſtans en ſûreté. Brantôme rapporte qu'après cet Edit les Proteſtans diſoient:

On arrêta un Prêtre qui portoit au Roi d'Eſpagne des projets d'aſſociaciations Catholiques, il fut condamné à faire amende-honorable & fut enfermé (*a*).

La condamnation de la Thèſe du Bachelier Tanquerel, qui attribuoit au Pape le pouvoir de dépoſer les Princes hérétiques, fut encore un triomphe pour les Réformés.

La retraite des Triumvirs ſembloit augmenter chaque jour la puiſſance de

---

» Hier nous n'étions pas de la Conjuration » d'Amboiſe, & ne l'euſſions pas dit pour » tout l'or du monde ; mais aujourd'hui » nous le diſons pour un écu, & que l'entre- » priſe étoit bonne & ſainte ».

(*a*) Ce fut dans ce temps qu'on fit cette Epitaphe d'un chien aſſommé à coups de bâton.

Pour abboyer un Huguenot,
On m'a mis en ce piteux être ;
L'autre jour je mordis un Prêtre,
Et perſonne ne me dit mot.

l'Amiral ; c'eſt ſans doute pendant ce mécontentement & cette retraite des Triumvirs qu'il faut placer un fait que rapporte Brantôme. Il prétend qu'à la faveur d'un trou pratiqué dans une chambre où les Membres du Triumvirat tenoient un Conſeil ſecret, Catherine entendit que le Maréchal de Saint-André propoſoit de la mettre dans un ſac & de la jetter à l'eau, & que le Duc de Guiſe le faiſoit rougir d'une ſi abominable & ſi extravagante propoſition. Brantôme ajoûte que ce fut l'origine de la prédilection que Catherine montra toujours pour le Duc de Guiſe. Quoi qu'il en ſoit, ſa prédilection paroiſſoit être alors pour Coligny, mais Coligny ne ſut pas la conſerver, on dit que la proſpérité lui ayant enflé le cœur, il ſe perdit lui-même dans l'eſprit de la Reine, en demandant des Temples pour deux mille cent cinquante Egliſes Réformées. La Reine ſe rappellant alors les cinquante

Dames Illuſt. Cath. de Médicis.

mille ſignatures qu'il avoit offertes, crut qu'il vouloit ſe rendre néceſſaire & redoutable, elle ſe détacha inſenſiblement de lui.

Au milieu de toutes ces intrigues, un mal-entendu amena le premier acte de la guerre civile

Le Duc de Guiſe paſſant dans la petite ville de Vaſſy en Champagne, ſes domeſtiques prirent querelle avec des Huguenots qui tenoient leur prêche dans une grange, le Duc ayant voulu appaiſer le tumulte, fut bleſſé d'un coup de pierre à la joue; les gens de ſa ſuite, lui voyant le viſage en ſang, voulurent le venger; il y eut près de trois cens perſonnes, tant tuées que bleſſées dans cette occaſion, qui fut le ſignal de tant d'autres meurtres, & que les Proteſtans nommèrent le *Maſſacre de Vaſſy*, l'ayant toujours regardé ou repréſenté du moins comme un attentat prémédité. Ils appellèrent auſſi le

Duc de Guiſe *le Boucher de Vaſſy* (*a*).

Le Prince de Condé demanda juſtice à la Reine, qui croyant apparemment devoir ſéparer les Triumvirs pour les affoiblir, ordonna au Duc de

---

(*a*) Si le fait étoit arrivé de la manière dont Brantôme le rapporte, le Duc de Guiſe n'auroit aucun tort : » Ce fut, dit-il, ainſi » que le Duc voulut ouir la Meſſe, & que » ſon Prêtre la commençoit, les Hugue- » nots qui étoient là auprès aſſemblés, vin- » rent préciſément & quaſi à poſte, com- » mencer à chanter leurs Pſeaumes : Mon- » ſieur de Guiſe, qui n'avoit jamais oüi telle » note, les envoya prier d'attendre un peu » qu'il euſt oüy la Meſſe, & remettre leur » chant : ils n'en firent rien, mais chantèrent » plus haut, & s'y bravèrent : ſur quoi il y » eut aucuns de ſes Officiers, Pages & La- » quais qui commencèrent à s'en dépiter & » mutiner.... Monſieur de Guiſe, oyant la » rumeur, quitte ſa Meſſe, & ſort l'épée au » poing, appaiſe le tumulte, & ne ſeigna » jamais perſonne, & ſans lui il y euſt eu » autre rumeur ».

Guiſe de ſe rendre à la Cour, ſans ſuite, & au Maréchal de Saint André de ſe retirer dans ſon Gouvernement de Lyon; mais la Reine, à force de tergiverſations & de fineſſe, étoit parvenue à faire mépriſer ſon autorité au point qu'elle n'avoit plus le pouvoir de faire venir à la Cour ni d'en faire ſortir qui elle vouloit. Le Duc de Guiſe lui manda que le ſervice du Roi l'appelloit ailleurs & qu'il n'étoit pas encore temps qu'il revînt; le Maréchal de Saint André lui répondit en face que, dans l'état où étoient les choſes, il ne pouvoit s'éloigner; le peuple douta ſi elle n'étoit pas d'intelligence avec les Triumvirs; le Duc revint quand il lui plut & avec une ſuite de douze cens hommes.

On arma de part & d'autre. Le point important étoit de s'emparer de la perſonne du Roi pour pouvoir ſe ſervir de ſon nom. Le Chancelier & tous les amis de la paix deſiroient que

le Roi ne tombât entre les mains d'aucun des deux partis, & c'eſt à quoi la Reine-Mère & le Roi de Navarre auroient dû s'attacher ; c'étoit à eux à répondre de lui & à le maintenir libre pour qu'il pût faire la Loi ; mais pendant que le Prince de Condé, de concert avec la Reine, qui vouloit alors ſe remetrre entre ſes mains, s'approchoit de Fontainebleau où étoit la Cour, le Roi de Navarre, gagné par les Triumvirs, vint déclarer à la Reine qu'il falloit ramener le Roi à Paris ; la Reine héſitoit : » *vous pouvez reſter, ſi bon* » *vous ſemble*, lui dit le Roi de Na- » varre, *nous partons*, » & il revint à Paris avec le Roi & les Triumvirs, qui, par ce moyen, ſe trouvèrent les maîtres de la perſonne du Roi. La Reine ne put que les ſuivre. Alors toute la France fut en feu. La plûpart des places ſe partagèrent entre les Catholiques & les Huguenots, on craignit qu'il n'en reſtât plus au Roi.

Tout

Tout le règne de Charles IX ne fut plus qu'une longue guerre civile, à peine interrompue par des trèves perfides, dont quelques-unes furent plus cruelles que la guerre même.

Pour ſe faire une idée de cette guerre, il faut joindre aux horreurs ordinaires qu'entraîne ce fléau, d'un côté tout ce que la profanation a d'excès & d'indécences, de l'autre tout ce que la penſée de trouver dans un ennemi l'ennemi de Dieu, peut donner d'acharnement à la vengeance & à la fureur. Nous n'expoſerons point les détails de ces horribles tableaux, toutes nos hiſtoires en ſont remplies; nous parcourrons ſeulement & nous indiquerons, en paſſant, les expéditions les plus mémorables de cette guerre, celles qui font époque ou qui produiſent quelque changement dans l'état des affaires, ou qui montrent le plus ſenſiblement ou l'horreur ou la folie de la guerre; nous nous arrête-

rons ſur-tout à conſidérer l'influence qu'eut l'Angleterre ſur ces troubles & la réaction de la France ſur les affaires de l'Angleterre ; nous montrerons à quel point cet abus, ſi contraire aux intérêts de tous les Princes, l'abus d'entretenir la diſcorde chez leurs voiſins, nourrit & ranima l'ancienne Rivalité.

Toutes les hoſtilités étoient précédées, accompagnées & ſuivies de ſupplices & de maſſacres publics, qui préparoient & amenoient le maſſacre de la Saint Barthelemi. S'ils n'en ont pas l'affreuſe célébrité, c'eſt qu'ils furent moins généraux & moins chargés de circonſtances atroces. Exécutés par une fureur ſoudaine plutôt que médités par une politique perfide, ils furent moins le crime du trône.

Toutes les hoſtilités étoient pareillement précédées, accompagnées & ſuivies de négociations, d'entrevues, de conférences. Négocier étoit le plai-

ſir de Médicis ; ce fut de tout temps le talent & le goût de ſa nation & de ſa Maiſon. Ce goût avoit amené l'inutile Conférence de Fontainebleau ſous François II, & l'inutile Colloque de Poiſſy ſous Charles IX. L'une & l'autre Aſſemblée ne ſervit qu'à faire briller l'éloquence du Cardinal de Lorraine. Au Colloque de Poiſſy, les Jéſuites & les Miniſtres Proteſtans ſe traitèrent *de Loups*, *de Singes & de Serpens*. Théodore de Bèze ſcandaliſa fort tous les Catholiques, en diſant » que le Corps de J. C. eſt auſſi » éloigné de l'Euchariſtie que le Ciel » l'eſt de la Terre ». Les Prélats frémirent, le Cardinal de Tournon cria au blaſphème ; mais puiſqu'on vouloit des Colloques, il ſemble qu'on devoit y porter des oreilles plus aguerries. Quelque forte que fût l'expreſſion de Théodore de Bèze, on pouvoit y être préparé, elle ne contenoit que le fonds d'une opinion bien connue

pour être celle de toute ſa ſecte.

Au commencement de la guerre & au milieu des hoſtilités ſe fit l'entrevue de Thoury entre le Prince de Condé d'un côté, la Reine-Mère & le Roi de Navarre de l'autre. Tout s'y paſſa comme dans l'entrevue d'Arminius & de Flavius ſon frère, ſur les bords du Véſer, chez les Germains; le Roi de Navarre reprocha au Prince de Condé ſa révolte & l'embrâſement du Royaume; Condé reprocha au Roi de Navarre ſon aſſerviſſement aux Guiſes, les eſprits s'aigrirent, on alloit en venir aux armes, il fallut rompre la conférence.

Tacit. Annal. l. 2, c. 9, 10.

Céſar, dans ſa guerre civile & Lucain dans ſa Pharſale, nous repréſentent les ſoldats de ce Dictateur & ceux de Pétreïus, Lieutenant de Pompée, ſéparés ſeulement par un vallon étroit; chacun reconnoît, dans le parti contraire, un parent ou un ami, la nature l'emporte ſur la fureur des factions;

De Bell. civil. l. 1. Lucan. Pharſ. l. 4.

les deux camps ſe confondent, on court s'embraſſer, on pleure de joie, on s'étonne, on s'indigne de tant de parricides qu'on alloit commettre; mais Pétréïus rappelle les ſoldats au drapeau, la trompette ſonne, ces malheureux courent s'égorger en frémiſſant. On vit la même choſe arriver à l'entrevûe de Thoury, on avoit tenu à huit cens pas de diſtance les Gentils-hommes de la ſuite des deux Princes, dans la crainte de quelque querelle, la précaution étoit bien ſuperflue; du plus loin qu'ils s'apperçurent, ils coururent s'embraſſer & gémir enſemble des malheureuſes diſcordes qui les tenoient ſéparés; mais ils n'en coururent pas avec moins d'ardeur aux armes, lorſque la méſintelligence des chefs eut rendu la conférence infructueuſe.

Parmi les expéditions militaires 1562.
s'offre d'abord le ſiége de Rouen. Cette place tombée au pouvoir des

Huguenots, étoit aſſiégée par les Catholiques ; le Roi de Navarre fut bleſſé d'un coup de mouſquet à l'épaule : ſa bleſſure, qui n'étoit pas même dangereuſe, devint mortelle par ſon incontinence ; il mourut en bateau à Andelis, au bout de trois ſemaines, en voulant revenir à Paris par la riviè-re. Lorſqu'il fut bleſſé, il étoit dans la tranchée, & ſe trouvoit dans la ſituation où ſon épitaphe le repréſente *(a)*.

Il mourut dans la même irréſolution où il avoit vécu à l'égard de la Religion. Il fut un peu plus ferme dans ſon opinion ſur le Gouvernement, qui ne lui parut mériter aucune confiance. Il fit avertir ſa femme de prendre garde à elle, de fortifier ſes places & de ne jamais venir à la Cour. Elle avoit changé de Religion en même-temps que ſon mari, mais en ſens

De Thou, l. v. 33.

(*a*) Ami Lecteur, le Prince ici giſſant,
Vécut ſans gloire & mourut en piſſant.

contraire. D'abord Catholique, lorſque le Roi de Navarre s'étoit fait Huguenot, elle lui avoit déclaré que, s'il vouloit faire confiſquer ſes Etats, elle vouloit conſerver les ſiens, ou ne pas fournir du moins ce prétexte de les envahir. Depuis, ſoit perſuaſion, ſoit changement dans les vues politiques, elle embraſſa la réforme avec zèle, vers le même temps où ſon mari fut réputé devenir (*a*) Catholique. Le Roi de Navarre, comme nous l'avons dit, étoit vaillant; » car de cette » race de Bourbon, dit Brantôme, il » n'y en a point d'autres ». Obſervons ſeulement que ç'auroit été un foible & dangereux mérite dans un Prince qui auroit eu des Etats à gouverner.

Il oublioit les injures, plus par foibleſſe que par magnanimité ; il les ou-

(*a*) C'eſt ce que Brantôme, qui faiſoit profeſſion d'être Catholique, appelle : *s'embarquer dans la Catholique.*

blioit en effet plûtôt qu'il ne les pardonnoit. Les Plaiſans diſoient, qu'en le diſſéquant, on ne lui avoit trouvé ni cœur ni fiel. C'eſt preſque le mot connu ſur les Courtiſans : *ni humeur ni honneur.* On le compara dans des vers du temps, à Marc-Antoine le Triumvir (*a*), il en avoit la valeur & la foibleſſe.

La Reine-Mère pratiquoit dès-lors un art que nous lui verrons plus d'une fois mettre en œuvre, art connu autrefois de la Ducheſſe d'Angoulême, qui eſt un des plus honteux, mais un des plus puiſſans reſſorts du Machiavelliſme ; elle avoit à ſa ſuite un nombre choiſi de belles filles qu'elle employoit à ſéduire les hommes avec

(*a*) Marc-Antoine qui pouvoit être
Le plus Grand-Seigneur & le Maître
De ſon pays, s'oublia tant
Qu'il ſe contenta d'être Antoine,
Servant lâchement une Roine,
Le Navarrois en fait autant.

qui elle vouloit traiter. C'eſt ainſi que la Ducheſſe d'Angoulême, voulant arracher François I, ſon fils, à l'empire de la Comteſſe de Château-Briant, mena au-devant de lui, à ſon retour d'Eſpagne, la jeune & belle de Heilly (*a*); qui le captiva. Ce fut un commerce ſemblable du Roi de Navarre avec la Demoiſelle Du Rouet, une des filles de la Reine, qui envenima la bleſſure de ce Prince, & le conduiſit au tombeau. Il laiſſa un fils, à qui Catherine tendit ſouvent le même piége; aſſez foible pour y tomber, aſſez habile pour s'en défendre; ce fils fut Henri IV.

Le but de cet ouvrage étant de démontrer, non-ſeulement l'atrocité, mais, ſur-tout, l'abſurdité du ſyſtême de guerre conſidéré dans toutes

(*a*) Anne de Piſſeleu, qu'on nommoit alors Mademoiſelle de Heilly, & qui fut depuis Ducheſſe d'Etampes.

ſes branches, dans la perfidie des négociations comme dans la violence des hoſtilités ; obſervons ici que le Machiavelliſme n'a point de machine qui ne puiſſe tourner contre lui. En général, toute violence, toute fourberie ſe rend avec uſure ; c'eſt une grande raiſon pour ne jamais nuire & pour ne jamais tromper ; en particulier, ce ſtratagême favori de Catherine de Médicis & de Louiſe de Savoye, combien n'a-t'il pas de dangers pour celui qui l'emploie ? Comment s'aſſurer des inſtrumens qu'on veut faire agir ? Comment prévoir toutes les combinaiſons, toutes les contre-ruſes qui peuvent naître de ce commerce équivoque, où tel croit ſéduire, qui ſi ſouvent finit pas être ſéduit ?

Le Duc de Guiſe prit Rouen d'aſſaut. Montgommeri, qui, au malheur d'avoir tué Henri II, joignoit le tort d'entrer dans toutes les révoltes du parti Proteſtant, s'étoit jetté dans

Rouen, d'où il eut peine à ſe ſauver. Après avoir vaillamment défendu la place juſqu'au dernier moment, il n'eut que le temps de ſe jetter dans un eſquif, pour ſe retirer vers le Havre; mais à Caudebec il trouva la rivière fermée par une chaîne; il briſa la chaîne, ce que les gens de ſa ſecte regardèrent comme un miracle, & ce que d'autres expliquèrent par une intelligence avec l'ouvrier qui avoit fait la chaîne & qui l'avoit apparemment conſtruite de manière qu'elle pût être aiſément rompue. On ne manqua pas de pendre beaucoup de Miniſtres & de Magiſtrats, outre la foule des guerriers, pris les armes à la main, cruauté qui ne ſervit qu'à en faire commettre d'autres; le Prince de Condé uſa de répréſailles ſur les Catholiques tombés entre ſes mains; il fit trancher la tête à Baptiſte Sapin, Conſeiller au Parlement de Paris, neveu du Premier Préſident Le Maitre; & comme

il faut toujours que le mal produiſe le mal, le Premier Préſident, de ſon côté, vengea la mort de ſon neveu, ſur les Huguenots, qu'il envoya au ſupplice avec plus d'ardeur encore qu'auparavant. Les Moraliſtes ont aſſez dit combien la vengeance eſt une choſe honteuſe & odieuſe; les Politiques n'ont pas vu combien elle eſt abſurde, étant néceſſairement fondée ſur cette ſuppoſition : *je ſerai toujours le plus fort, le plus habile & le plus heureux.* Mais combien n'eſt-elle pas plus abſurde encore, quand elle s'éxerce d'égal à égal, & qu'elle peut être rendue à l'inſtant?

Les Réformés François, en s'engageant dans cette guerre, avoient demandé des ſecours à la Reine Eliſabeth; elle étoit alors en paix avec la France, mais dans les principes de guerre qui nous ont gouvernés juſqu'à préſent, il n'y a point de véritable temps de paix, le prétexte de four-

nir des ſecours à ſes alliés, au lieu de leur procurer le bienfait de la tranquillité, la maxime d'entretenir le trouble chez les étrangers pour l'écarter de chez ſoi, méthode auſſi peu ſenſée que le ſeroit celle de mettre le feu à la maiſon voiſine, de peur qu'il ne prenne à la nôtre, font diſparoître toute paix de deſſus la terre. Si les hoſtilités directes ſont quelquefois ſuſpendues, l'art de nuire ne s'arrête jamais.

Qu'auroit fait un Roi vraiment juſte, Saint-Louis, par exemple, (car c'eſt peut-être le ſeul Roi qu'on puiſſe citer pour l'exacte juſtice, à l'égard des étrangers, comme à l'égard de ſes ſujets) qu'auroit-il fait s'il eût été à la place d'Eliſabeth, & que les Proteſtans révoltés fuſſent venus implorer ſon appui contre leur Roi? Il leur eût offert ſa médiation au lieu de ſes ſecours; il les eût exhortés à la ſoumiſſion & à la patience, il eût invité le Gouvernement à la modération & à la

clémence, & lui en donnant l'exemple, il eût vu les deux partis dépoſer à ſes pieds leurs prétentions & leurs querelles; mais cette politique ſi ſimple & ſi heureuſe avoit péri avec lui; Eliſabeth ſuivit la politique commune, elle augmenta les troubles de la France, pour en profiter; nous verrons le profit qu'elle en tira, c'eſt celui qu'on tire ordinairement de la guerre.

Forbes, t. 2. p. 48, 54, 257.

Le traité qu'elle fit avec les Proteſtans François parut d'abord très-avantageux pour elle; les Proteſtans, maîtres de preſque toute la Normandie, lui remirent le Havre-de-Grace, à condition qu'elle les aideroit à défendre le reſte de la Province: l'Ambaſſadeur de France en Angleterre, (c'étoit ce même Paul de Foix qui, deux ans auparavant, avoit été exclu des Aſſemblées du Parlement pour ſa tolérance,) demanda que les Agens du Prince de Condé qui avoient négocié & ſigné ce traité, lui fuſſent

remis pour être punis comme des traîtres à la patrie, demande juſte à la rigueur, & même conforme aux vrais intérêts de tous les Princes. Non-ſeulement cette propoſition fut rejettée, mais Eliſabeth écrivit au Roi en faveur des Proteſtans, & annonça qu'elle ne pouvoit ſe diſpenſer de les ſecourir ; elle rejetta ſur les Guiſes les troubles actuels de la France & tous les maux que la guerre alloit entraîner.

Selon les idées communes, ce traité étoit fort utile à l'Angleterre, il réparoit avec avantage la perte de Calais, il donnoit à Eliſabeth une clef de la France, bien plus importante que celle qu'avoit perdue Marie; le Prince de Condé fut odieux aux François pour avoir ainſi rappellé au ſein du Royaume & dans la province la plus voiſine de Paris l'éternel ennemi de la Nation ; c'étoit renouveller le crime du Comte d'Harcourt, & menacer la

France des mêmes horreurs qu'elle avoit éprouvées ſous le Roi Jean & ſous Charles VI. Le crédit du Duc de Guiſe en augmenta, le parallèle qu'on faiſoit de lui & de ſon rival étoit tout entier à la gloire du premier ; il avoit repris Calais, il avoit chaſſé les Anglois, Condé leur livroit le Havre.

Les Guiſes avoient auſſi recherché un appui étranger, ils avoient traité avec Philippe II & avec d'autres Puiſſances ennemies, mais ſans les introduire dans le Royaume, ſans leur livrer de places ; d'ailleurs, les Guiſes avoient l'avantage de parler & d'agir au nom du Roi : cependant, s'il faut toujours remonter à l'origine, ſi tous les maux & tous les crimes de la guerre doivent être imputés à l'agreſſeur, quels étoient les agreſſeurs dans cette fatale querelle, ſinon les auteurs de la perſécution ?

Les Anglois avoient défendu Rouen contre le Roi de Navarre, ce fut le

premier acte de la Rivalité renaiſſante entre les deux Nations.

La bataille de Dreux termina la première année de la guerre civile. Dans cette bataille tous les chefs ennemis étoient en préſence ; les trois Triumvirs étoient à la tête de l'armée Catholique ; le Prince de Condé avec Coligny commandoit l'armée Proteſtante, le Connétable étoit réputé commander la première, il fut bleſſé & pris dès le commencement de l'action, & Montberon, le quatrième de ſes fils, fut tué ; le Maréchal de Saint-André, ayant été pris auſſi, fut tué de ſang-froid après l'action par un particulier, nommé Bobigny-Mézière, qu'il avoit autrefois outragé. Un des malheurs des guerres civiles, eſt de fournir mille occaſions de venger les querelles privées ; c'eſt un foyer où ſe raſſemblent toutes les paſſions & toutes les haines. 20 Déc 1562. De Thou, liv. 34.

Le Maréchal de S. André avoit mon-

tré une valeur brillante à la bataille de Cériſoles ſous François I; à celle de Saint-Quentin ſous Henri II, où il avoit été fait priſonnier; à cette bataille de Dreux ſous Charles IX, où il venoit encore d'être fait priſonnier, lorſqu'il fut tué de ſang-froid : il montra même en quelques occaſions les talens d'un Général, mais s'il eſt vrai qu'il ait propoſé ſérieuſement au Conſeil des Triumvirs de jetter la Reine-Mère dans la rivière, on ne peut pas dire que ce fût un homme d'Etat.

Le déſaſtre de ces deux chefs de l'armée Catholique ne fit que donner plus d'éclat à la victoire du Duc de Guiſe, qui parut triompher à la fois de ſes amis & de ſes ennemis : Damville, ſecond fils du Connétable (*a*),

(*a*) Le ſecond & le troiſiéme des fils du Connétable Anne de Montmorenci, ont porté le nom de Damville, & l'un & l'autre a

fit priſonnier le Prince de Condé ; par ce coup heureux, il vengea ſon père & ſon frère, & fournit un moyen d'échange. Les ennemis du Duc de Guiſe prétendirent, qu'au lieu de regagner, comme il fit, la bataille après qu'elle eût été perdue, il auroit pu, en ſecourant & dégageant le Connétable, prévenir l'échec qu'il répara ; mais il n'étoit pas fâché, ſelon eux, que le Connétable fût défait & pris.

Les Généraux des deux armées ſe trouvant ainſi priſonniers, ils furent promptement remis en liberté ; mais le Connétable, ſi humilié autrefois par la déroute de Saint-Quentin, comparée aux ſuccès du Duc de Guiſe, ſon rival, ſembloit devoir être bien plus humilié encore de ſe voir priſonnier une ſeconde fois & ſous les yeux de Guiſe vainqueur, en com-

---

été Amiral ; il s'agit ici du ſecond, qui fut dans la ſuite le Connétable Henri.

battant avec lui & pour la même cauſe. Le parallèle étoit plus direct & plus rapproché; cependant le Connétable, uniquement entraîné par le zèle de la Religion, paroiſſoit avoir perdu de vue les anciennes Rivalités: au lieu de haïr les Guiſes qui l'avoient ſupplanté dans la faveur, c'étoient les Colignys, ſes neveux, qu'il haïſſoit alors; il paroiſſoit content de ſervir ſous le Duc de Guiſe avec l'apparence du commandement, tandis que le Duc de Guiſe, paroiſſant ne commander que ſa compagnie de Gendarmerie, étoit le vrai Général de l'armée & le vrai Souverain de la France. On a comparé le Duc de Guiſe à Pompée, qui commanda les armées, & qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que ſimple Chevalier Romain.

Le Duc de Guiſe fut vainqueur à Dreux, c'eſt-à-dire, qu'il reſta maître du champ de bataille; Coligny ne

lui laiſſa que ce ſtérile honneur, & lui enleva d'ailleurs tout le fruit de la victoire par la belle retraite qu'il fit vers Orléans. Le Duc de Nevers de la maiſon de Clèves, beau-frère du Roi de Navarre & du Prince de Condé, brave comme eux, & que Brantôme appelle *le plus beau, le plus doux, & le plus aimable Prince qu'il ait jamais vu*, allant à la charge avec le Duc de Guiſe, s'apperçut que l'Enſeigne de ce Duc, nommé Blanc, tenoit ſon piſtolet couché en travers ſur le devant de la ſelle de ſon cheval. « Compagnon, lui dit-il, tenez » votre piſtolet haut, s'il venoit à » partir, j'aurois la cuiſſe percée ». A l'inſtant même le piſtolet part, & la balle lui perce en effet la cuiſſe; il continue de combattre malgré la douleur; il ſe fit panſer trop tard, & mourut de ſa bleſſure.

Après la bataille, le Duc de Guiſe & le Prince de Condé parurent avoir

étouffé tout reſſentiment, & ne ſe rappeller que les nœuds qui les uniſſoient (*a*); ils ſoupèrent & s'entretinrent enſemble avec toutes les démonſtrations poſſibles de confiance & d'amitié; ils couchèrent dans le même lit, uſage commun alors entre amis. On a remarqué que le Duc de Guiſe avoit dormi tranquillement toute la nuit, au lieu que le Prince de Condé n'avoit pu fermer l'œil & n'avoit ceſſé de s'agiter; on auroit pu remarquer que c'étoit, en effet, au Prince à être inquiet, ayant été pris, les armes à la main, contre le Roi, & ne pouvant avoir oublié que pour bien moins il avoit été condamné, ſous le règne précédent, à perdre la tête. Quant au danger particulier réſultant de la ſituation bizarre d'être

(*a*) Ils étoient couſins-germains; la ſœur de Charles, Duc de Bourbon Vendôme, père du Prince de Condé, étoit la mère du Duc de Guiſe.

de part & d'autre au pouvoir d'un ennemi, la réciprocité même de ce danger faiſoit la sûreté commune, la généroſité de ces deux illuſtres Chevaliers étoit une sûreté plus grande encore, mais il faut avouer que la ſituation du Prince de Condé étoit la plus critique ; il pouvoit ſe rappeller encore que le Roi de Navarre, ſon frère, avoit couru riſque d'être aſſaſſiné dans la chambre même du Roi de France, à l'inſtigation de ce même Duc de Guiſe.

Lorſque le Connétable avoit été pris & le corps qu'il conduiſoit, enfoncé, une terreur panique avoit emporté juſqu'à Paris quelques fuyards du parti Catholique ; d'Oſſun, le brave d'Oſſun qui avoit acquis une gloire immortelle dans les guerres d'Italie, éprouva dans cette bataille que la valeur eſt journalière. Entraîné par l'exemple, il prit la fuite. Il s'en punit bien cruellement ; ſe jugeant indigne

de vivre après une telle tache imprimée ſur ſa gloire, il refuſa toute nourriture, & ſe laiſſa mourir de faim. (*a*).

Les fuyards du parti Catholique ayant publié, comme ils le croyoient, que les Catholiques étoient défaits, la Ducheſſe de Guiſe, qui avoit une cour nombreuſe, ſe vit ſeule en un inſtant, & toute la Cour fut Proteſtante; les nouvelles du lendemain rendirent à la Cour ſon orthodoxie, & à la Ducheſſe de Guiſe une Cour.

Tout le monde connoît le mot échappé à Catherine de Médicis, lorſqu'elle crut la bataille perdue : *Eh bien ! il faudra prier Dieu en François.*

(*a*) C'eſt ainſi que chez les anciens Germains, ceux qui avoient eu le malheur d'abandonner leur bouclier dans les combats, s'en puniſſoient eux-mêmes, ou plutôt ſe délivroient du fardeau de l'infamie, en terminant leurs jours. *Multique ſuperſtites bellorum, infamiam laqueo finierunt.* Tacit. Germ. cap. 6.

On ne relevera point ici la légereté indécente, l'indifférence irréligieuſe de ce propos; mais pourquoi avoit-elle tant perſécuté, pourquoi avoit-elle embrâſé toute la France pour une Religion qui lui étoit ſi indifférente? Quel monſtre que l'incrédulité qui perſécute par hypocriſie ou par politique!

C'eſt dans le cours de cette guerre & des ſuivantes que le fameux Baron des Adrets, d'abord Huguenot furieux, ſe rendit ſi redoutable aux Catholiques du Dauphiné & des provinces voiſines par ſa valeur & par ſa barbarie. On ſçait le mot d'un ſoldat qu'il faiſoit précipiter, & qui s'arrêtoit toujours ſur le bord du précipice: *Monſieur, je vous le donne en dix.* Ce mot valut la grace au ſoldat. Les Huguenots qui rioient des violences du Baron, tant qu'il fut de leur parti, furent les plus ardens à les lui reprocher quand il ſe fut fait Catholique, & il

paroît qu'ils les ont beaucoup éxagérées.

1563. La campagne ſuivante fut ouverte par le ſiège d'Orléans, non moins important que celui de Rouen, & où périt encore une illuſtre victime. Ce fut à ce ſiège que le Duc de Guiſe fut aſſaſſiné par Poltrot de Méré, Proteſtant fanatique. Voilà l'intolérance. Des bûchers, ſi elle eſt la plus forte; le fer ou le poiſon, ſi elle eſt la plus foible.

Au ſiège de Rouen, un autre Proteſtant ayant attenté à la vie du même Duc de Guiſe, le Duc lui demanda ce qui l'avoit engagé à ce crime? *Ma Religion*, répondit l'aſſaſſin. On ſçait la réplique du Duc : *La mienne m'ordonne de te pardonner.* Elle a fourni un dénouement ſublime à un de nos chefs-d'œuvre dramatiques. Mais Bayle fait, à ce ſujet, une réflexion ſévère, c'eſt qu'un perſécuteur, tel que le Duc de Guiſe, n'étoit pas di-

gne de dire un ſi beau mot, ni de faire une ſi belle action, qui ne fut qu'un trait du moment, démenti par ſa vie entière.

Le Duc de Guiſe mourut de ſa bleſſure (*a*) au bout de quelques jours. Saint-Juſt d'Allègre, Empyrique fameux pour la cure des plaies, promettoit de le guérir; mais comme il prétendoit fortifier la vertu de ſes remèdes par des paroles myſtérieuſes, le Duc de Guiſe le renvoya. « *J'aime* » *mieux mourir*, dit-il, *que de guérir* » *par des enchantemens* ». Croire aux enchantemens eſt une erreur du temps, mais refuſer de guérir par des moyens qu'on croit illégitimes, eſt d'une ame ferme & vertueuſe.

Poltrot fut traité en criminel de lèze-majeſté, il fut écartelé; il varia beaucoup & dans le cours du procès

(*a*) Il avoit été bleſſé à l'épaule, comme le Roi de Navarre.

& à la queſtion & à la mort ; il chargea pluſieurs fois & déclara autant de fois innocens Coligny, Soubiſe & Théodore de Bèze, mais ſur-tout Coligny ; il en dit aſſez pour que les Guiſes & les Catholiques aient cru Coligny coupable, pour que les Proteſtans l'aient jugé innocent, mais il n'a pas réſolu le problême aux yeux de la poſtérité. Il paroît que ce ſoupçon de complicité contre l'Amiral de Coligny, fut principalement fondé ſur deux faits : l'un, que Poltrot, ayant été adreſſé à l'Amiral de Coligny par Soubiſe avec une lettre de ce dernier, l'Amiral, après avoir lu la lettre, dit à Poltrot : « *On me mande* » *que vous avez le deſir de bien ſervir la* » *Religion, ſervez-la donc bien* ». Mot dans lequel on voulut trouver du myſtère, & qu'on crut concerté entre l'Amiral & Soubiſe pour que l'Amiral pût nier qu'il eût ſçu le projet de Poltrot.

L'autre fait eſt que l'Amiral, pour

ſe laver de ce ſoupçon, diſoit publiquement : « Je n'ai aucune part à la » mort du Duc de Guiſe, mais je ne » puis que me réjouir de la mort d'un » ſi dangereux ennemi de notre Reli- » gion » ; mot qui étonna dans la bouche d'un homme ſi prudent ; mot cependant dont la franchiſe ſemble prouver l'innocence de l'Amiral.

Un écrit du temps, adreſſé par un Huguenot, au Cardinal de Lorraine, prouve que les zélés de ce parti ne cédoient point en fanatiſme aux plus furieux perſécuteurs Catholiques. On y trouve ces exécrables paroles : » Méré, notre libérateur nous a laiſ- » ſé un exemple, beau & divin, pour » l'enſuyvre. Je ſçais bien qu'il ne » fault pas eſtre ſi cruel que vous ; » mais je nie que ce ſoit cruaulté de » faire juſtice d'un tyran, qui n'euſt » onc ni pitié ni humanité (*a*).

(*a*) Cet écrit a été imprimé à Anvers, chez

Le Duc de Guiſe, en mourant, déteſta la guerre civile & ſe juſtifia du meurtre de Vaſſy; mais comment le juſtifier d'avoir voulu faire aſſaſſiner le Roi de Navarre par le Roi de France, d'avoir voulu faire trancher la tête au Prince de Condé, d'avoir excité, puis puni la conjuration d'Amboiſe, par tant de cruautés? C'eſt ſur le Cardinal de Lorraine qu'on rejette ces violences; le Duc en étoit, dit-on, incapable; tous les Hiſtoriens Catholiques vantent ſa bienfaiſance & ſa magnanimité: Mezeray dit qu'il n'avoit preſque aucun vice de Prince ni de Courtiſan, on dit même qu'il inclinoit vers la douceur & la tolérance; ſa réponſe à ſon premier aſſaſſin, ſemble le prouver. « Je l'ai vu,

---

Guillaume Richman, en vingt-ſept pages *in*-8. 1565. La Lettre au Cardinal, d'où ſont tirés les mots qu'on vient de citer, eſt datée du 2 avril 1564, avant Pâques. Bayle, art. *Cardinal de Lorraine.*

» dit Brantôme, cent fois plus miſé-
» ricordieux envers les Huguenots,
» que le Roi de Navarre & Monſieur
» le Connétable, qui ne demandoient
» que pendre, & lui ne vouloit que
» converſion ».

Du Pleſſis-Mornay rapporte que le Duc de Guiſe avoit écrit en particulier à divers Gentilshommes Proteſtans : » Je n'en veux, l'ami, à ta Reli-
» gion ni à ton Prêche ; ſi tu n'es
» ſaoul d'un Miniſtre, aies-en deux ». Termes de dériſion qui annoncent plûtôt une indifférence Machiavelliſte qu'une ſage tolérance.

Mém. de Dupleſſis-Mornai, tom. 1. p. 922, 923.

D'un autre côté, Davila rapporte que le Duc de Guiſe ayant fait des réprimandes au Juge de Vaſſy, de ce qu'il ſouffroit les aſſemblées des Huguenots, & ce Juge ayant allégué pour ſa défenſe, *l'Edit de Janvier* qui les permettoit, le Duc mettant la main ſur ſon épée, dit tout en colère : » le tranchant de celle-ci coupera

Davila, liv. 3, pag. 86.

» bien-tôt ce fameux Edit ». Diſcours & actions qui reſpirent l'intolérance.

Les exploits du Duc de Guiſe, utiles à la France, ont eu le bonheur de faire époque ; les trois Evêchés & Calais nous ſont reſtés ; mais on regrettera toujours que ce grand Prince n'ait pas eu aſſez d'aſcendant ſur le Cardinal pour empêcher qu'il ne ſouillât de tant d'horreurs la gloire du nom de Guiſe, & ſa gloire perſonnelle.

Les Partiſans de l'Amiral de Coligny réclamoient pour lui l'honneur de la priſe de Calais ; le Duc de Guiſe, diſoient-ils, n'avoit fait que ſuivre les mémoires de l'Amiral, & qu'éxécuter ſon plan, l'Amiral n'ayant pu l'exécuter lui-même, parce qu'il avoit été fait priſonnier à Saint-Quentin.

Le Duc de Guiſe faiſoit ce qu'on appelle *bonne guerre*, c'eſt-à-dire, qu'il ne nuiſoit à l'ennemi que dans les combats, & qu'il uſoit de clémence envers les vaincus, ce qui n'eſt peut-

être qu'une inconſéquence dans le ſyſtême de guerre, car s'il eſt utile de nuire, il faut nuire autant qu'il eſt poſſible ; inconſéquence heureuſe cependant, à laquelle la nature ramène malgré eux les zélateurs de la guerre, & ſans laquelle le genre-humain ſeroit bien-tôt détruit par lui-même.

Ce fut ſur-tout au ſiége de Metz que le Duc de Guiſe ſignala ſa clémence & ſa généroſité envers les ennemis, les François en recueillirent le fruit d'une manière qui peut inſtruire les nations. Les Impériaux ayant pris leur revanche de l'échec de Metz, à Térouane qu'ils forcérent & qu'ils détruiſirent, on entendit les chefs, au moment de l'aſſaut, faire à leurs ſoldats cette exhortation édifiante : » bonne guerre, » compagnons ; ſouvenez-vous de la » courtoiſie de Metz «. Ainſi, dit un Auteur, ce grand Duc, (*a*) par ſa clé-

(*a*) Brantôme l'appelle toujours *le Grand*.

mence à Metz, ſauva la vie à plus de ſix mille perſonnes à Térouane. Le bien ſe rend donc ainſi que le mal ; une nation qui ſe feroit une loi d'obliger les autres, pourroit donc recevoir le prix de ſa bienfaiſance, comme elles reçoivent toutes le prix de leur ardeur à nuire ; une nation pacifique pourroit donc écarter la guerre de ſes frontières.

Le trait ſuivant prouve au moins que le Duc de Guiſe ſavoit réparer ſes torts. Au combat de Renty, ce Duc, voyant Saint-Fal, Lieutenant de ſa compagnie de Gendarmerie, troubler ſon ordre de bataille par l'impétuoſité avec laquelle il s'élançoit ſur l'ennemi, court à lui tout en colère,

---

Monſieur de Guiſe ou *Monſieur de Guiſe le Grand*, à l'imitation des Italiens & des Eſpagnols qui l'appelloient : *El gran Ducque di Guiſa*, *el gran Capitan di Guiſa*, la Ducheſſe ſa femme, *la Muger da quel gran Ducque di Guiſa*, & le jeune Duc leur fils, *El hijo del gran Ducque di Guiſa*.

& lui donne un grand coup d'épée ſur le caſque, pour l'arrêter; Saint-Fal tourne la tête, & reconnoiſſant le Duc, s'écrie avec fureur : *Vous me frappez, Monſieur !* Le Duc continue de donner ſes ordres. Après la bataille, Saint-Fal vouloit quitter le ſervice, ou du moins la compagnie du Duc de Guiſe. Le Duc aſſemble les Capitaines de Gendarmerie, &, en leur préſence dit à Saint-Fal : « Votre » Capitaine a du vous réprimer, vous » êtes de ceux qu'il faut retenir, il en » eſt tant qu'il faut exciter ! mon em- » portement eſt un témoignage ren- » du à votre valeur ; ſi votre honneur » avoit pu en recevoir la moindre » atteinte, il n'y a point de réparation » que je ne vouluſſe faire à un homme » tel que vous. Soyons amis, & ne » nous quittons jamais ». Les Capitaines applaudirent, & jugèrent qu'un tel affront & une telle réparation n'avoient rien que d'honorable & de glorieux.

François de Guiſe laiſſa trois fils ; Henri, Duc de Guiſe, dit *le Balafré*, le Cardinal de Guiſe & le Duc de Mayenne.

Le Roi de Navarre, malgré la bleſſure, dont il mourut enſuite, étoit entré dans Rouen par la brêche, mais ſans ſortir de ſon lit qui étoit porté par des Suiſſes ; c'étoit à la fois l'appareil d'un vainqueur & celui d'un mourant ; le Duc de Guiſe n'eut pas de même la ſatisfaction d'entrer en triomphe dans Orléans ; on ne put y entrer qu'après ſa mort, & qu'à la faveur d'un traité de paix.

19 Mars 1563. Ce traité procura la liberté au Prince de Condé, chef des Proteſtans, & au Connétable de Montmorenci, qui, par la mort des deux autres Triumvirs, & par la jeuneſſe du nouveau Duc de Guiſe, devenoit le ſeul chef du parti Catholique. Montmorenci, fidèle à ſon caractère & à ſa Religion, s'étoit oppoſé, autant qu'il l'avoit pu, du

fond de ſa priſon, aux avantages qu'on accordoit aux Proteſtans par le traité, il préféroit de reſter priſonnier.

Le Prince de Condé devenu libre, la Reine eſpéra de le retenir dans ſes fers par le moyen d'une des filles de ſa ſuite, c'étoit la demoiſelle de Limeuil. La Princeſſe de Condé, Eléonore de Roye, en mourut de jalouſie & de douleur ; Limeuil devint groſſe, la Cour ne fit qu'en rire ; mais la Reine, indignée de ſe voir priſe dans ſes propres piéges, chaſſa Limeuil, qui lui dit : » J'ai ſuivi vos leçons & vos exem» ples ». Telle fut, pour cette fois, l'iſſue, moitié funeſte, moitié ridicule de cette vile intrigue, dont ce mauvais ſuccès auroit dû dégoûter Médicis.

Une autre femme voulut ſéduire le Prince de Condé, ce fut Marguerite de Luſtrac, veuve du Maréchal de Saint-André ; l'ambition ſeule la guidoit d'abord, elle ſe flattoit d'épouſer le Prince, parce qu'elle pouvoit l'en-

richir; ce Prince étoit aimable, elle finit par l'aimer ſi éperduement qu'elle lui donna ſa terre de Valery, même ſans exiger qu'il lui donnât ſa main. Catherine de Médicis, qui, pour attaquer le Prince à la fois du côté de l'amour & du côté de l'ambition, lui offroit des maîtreſſes, & lui promettoit la Lieutenance-Générale du Royaume, qu'avoit eue le Roi de Navarre ſon frère, Catherine voyoit avec plaiſir qu'il s'amollît par les voluptés; Coligny en rougiſſoit pour lui, moitié par intérêt pour la gloire de ſon ami, moitié par zèle pour les progrès de ſon parti; il fit ſentir au Prince que le chef d'une ſecte auſtère & perſécutée, doit être réglé dans ſes mœurs & que la molleſſe eſt l'écueil de la gloire; il l'obligea de renoncer à toutes ſes galanteries & d'épouſer la ſœur du Duc de Longueville.

Le Cardinal de Lorraine avoit voulu lui faire épouſer Anne d'Eſt, veuve

du Duc de Guiſe, ſon frère, par le moyen de laquelle il eſpéroit le gouverner.

La France étoit cenſée être en paix avec elle-même, mais le Prince de Condé avoit introduit l'ennemi étranger dans le Royaume, il reſtoit à l'en chaſſer.

Le traité conclu entre les deux partis devant Orléans, portoit que les Anglois devoient évacuer le Havre & retourner dans leur Iſle, mais ce traité conclu ſans la participation des Anglois, étoit de la part des Proteſtans François une infraction au traité contraire qu'ils avoient conclu précédemment avec l'Angleterre. Le ſort de l'étranger qui entre dans les diſcordes civiles d'une nation voiſine, ou qui les ſuſcite, eſt d'être ſacrifié, il le ſait bien, & cela eſt juſte; on doit plus à ſa patrie qu'à ce protecteur étranger, qui ne ſert jamais ſincèrement le parti qu'il paroît ſoutenir, &

qui ne veut qu'affoiblir ou détruire les deux partis l'un par l'autre. Tous ces traités, qui ayant la mauvaiſe foi pour baſe, entraînent des défections prévues & infaillibles, contre leſquelles on prend toujours des précautions qu'on ſait toujours être inutiles, ſont proprement des jeux d'enfans, mais d'enfans perfides & cruels ; on a beau s'agiter dans ce cercle de négociations frauduleuſes, tout ce mouvement n'eſt que de l'intrigue, non de la politique ; la politique ne méritera ce nom & ne ſera quelque choſe, que quand elle aura pour baſe la bonne foi & pour objet la bienfaiſance.

Forbes. t. 2. On fit propoſer à Eliſabeth de reſtituer le Havre, & on offrit de lui rendre Calais ; elle répondit qu'il ne pouvoit y avoir de compenſation entre une place telle que le Havre & une retraite de Pêcheurs telle que Calais ; qu'il étoit d'ailleurs plus ſimple que chacun gardât ce qu'il avoit. On lui déclara la guerre.

Mais le ſyſtême de guerre a des principes contradictoires & bizarres qui permettent bien, dans de certains cas, de faire la guerre, mais non de la déclarer. Eliſabeth avoit nui, en pleine paix, à ſon ennemi par toutes les voies indirectes, on en avoit uſé de même à ſon égard ; il n'y avoit pas là de quoi fonder une déclaration de guerre, Eliſabeth s'étoit emparé du Havre ſans déclaration, on pouvoit le lui reprendre de même ; elle ſe plaignit de l'affront qu'on lui faiſoit par la déclaration ; le Roi lui écrivit pour lui faire réparation, & on aſſiégea le Havre.

Le Prince de Condé ſe piqua de fermer la playe qu'il avoit faite à la France, en livrant cette place aux Anglois ; il s'unit avec Montmorenci pour la leur enlever. L'amour de la patrie ſembla renaître pour un inſtant avec l'ancienne Rivalité nationale. Catholiques, Proteſtans, tous s'empreſſèrent à l'envi de chaſſer l'ennemi

commun. Les Proteſtans montroient même plus d'ardeur, parce qu'ils avoient à effacer le crime de l'avoir introduit. Catherine de Médicis, par je ne ſais quel eſprit de rivalité contre Eliſabeth, dont la gloire commençoit à l'importuner, voulut être en perſonne au ſiége, & y mena le Roi ſon fils; il ne manquoit que la préſence d'Eliſabeth dans la place pour donner à ce moment de Rivalité tout l'intérêt dont il étoit ſuſceptible. Le Havre ſe rendit; cette réduction fut l'heureux effet de la réunion des partis en France; l'Amiral Clinton, qui portoit du ſecours à la place, n'arriva que pour recueillir les déplorables reſtes de la garniſon Angloiſe, à demi-conſumés par la peſte que la guerre & la famine avoient produite. Ce fléau, porté en Angleterre par ces malheureux, fit périr, dans la ſeule ville de Londres, plus de trente mille perſonnes. Tel fut pour l'Angleterre le fruit de cette

De Thou, liv. 35.

guerre qui s'annonçoit d'abord ſi avantageuſement & qui avoit donné une ſi haute opinion de la politique d'Eliſabeth ; elle ne put garder le Havre, & elle perdit tout droit à la reſtitution de Calais ; ce n'eſt pas que des traités poſtérieurs ne lui ayent encore promis cette reſtitution, mais on ſavoit de part & d'autre qu'elle ne ſe feroit point. La paix fut conclue pour lors, moyennant quelqu'argent qui fut donné à Eliſabeth ; & Charles IX, malgré la différence de Religion, reçut l'Ordre de la Jarretière que Philippe II avoit renvoyé.

Les François n'ayant plus d'ennemis qu'eux-mêmes, ſe déchirèrent de nouveau ; la guerre d'intrigue recommença ; Catherine, pour ſe débarraſſer de la promeſſe qu'elle avoit faite au Prince de Condé de lui donner la Lieutenance-Générale du Royaume, fit déclarer le Roi majeur, auſſi-tôt qu'il fût entré dans ſa qua-

torziéme année ; le Chancelier, pour ſeconder les vues de la Reine, appliquoit à la majorité des Rois la maxime de Droit, qui dit que dans les choſes favorables (*a*), une année commencée eſt cenſée révolue ; mais comme on craignoit que le Parlement de Paris ne penſât autrement, qu'il ne fût dans les intérêts des Princes & qu'il ne voulût créer au Roi un Conſeil, comme on en avoit donné un à Charles VI dans des conjonctures ſemblables, ce fut au Parlement de Rouen que le Roi tint ſon Lit de Juſtice & fit enregiſtrer la Déclaration de ſa majorité ; elle fut envoyée enſuite au Parlement de Paris, qui regarda comme un affront qu'elle eût été adreſſée d'abord à un autre Parlement, & qui réclama le droit de vé-

(*a*) On pouvoit douter, dit Mezeray, ſi cela étoit favorable ou préjudiciable à la France.

rifier le premier les Edits. On ſait les débats auxquels cette prétention donna lieu ou ſervit de prétexte & la réponſe du Chancelier de l'Hôpital aux remontrances du Parlement : *Défaites-vous de cette vieille erreur, que vous ſoyez les Tuteurs des Rois*; réponſe, qui, faite par un tel Magiſtrat, parut avoir acquis l'autorité d'une maxime, & qui a tant été répétée, à propos ou mal-à-propos, dans tous les démêlés du Parlement & de la Cour.

Pendant que la mort du Roi de Navarre & du Duc de Guiſe changeoit ainſi la face de la Cour, le Cardinal de Lorraine faiſoit briller au Concile de Trente ſon éloquence & ſon érudition. Bayle eſſaye de lui donner du ridicule ſur ce qu'il ſe piquoit d'être Théologien ; la Théologie, ſelon Bayle, eſt auſſi étrangère à un Cardinal Prince ou Miniſtre, qu'à un Général d'armée. Nous ne voyons pas que la Grandeur & le pouvoir diſpenſent

un Eccléſiaſtique d'avoir la ſcience de ſon état ; mais ce qu'il falloit dire, c'eſt qu'un Cardinal perſécuteur eſt ſans doute un mauvais Théologien. Le reproche d'avoir mal défendu contre le Pape, les libertés de l'Egliſe Gallicane & d'être entré en accommodement avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſur la préſéance acquiſe à la Couronne de France, paroît mieux fondé.

A ſon retour à Paris, il lui arriva une aventure ſemblable à celle du Chancelier Poyet, qui, ayant fait une loi qui ordonnoit qu'en matière criminelle les Accuſés fourniroient leurs reproches contre les témoins avant de ſavoir la dépoſition de ces témoins, trouva enſuite cette loi bien dure, lorſqu'elle lui fut oppoſée à lui-même. Les Guiſes, comme nous l'avons vû, avoient, pour leur ſûreté, fait défendre le port d'armes, cependant le Cardinal, auſſi pour ſa ſûreté, avoit

obtenu la permiſſion d'avoir des Gardes armés qui ne le quittoient pas même à l'Autel, « mêlant ainſi, dit Au- » beri, l'odeur de la poudre à canon » & de la mêche, parmi l'odeur de » l'encens & des autres parfums ſa- » crés ». Il voulut entrer à Paris avec ſes Gardes; le crédit de la Maiſon de Lorraine étoit affoibli par la mort du Duc de Guiſe, le Maréchal de Montmorenci, Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France, fils aîné du Connétable, haïſſoit les Guiſes, le Roi & la Reine-Mère étoient allés voir la Reine d'Eſpagne à Bayonne; en partant, ils avoient renouvellé les Edits contre le port d'armes & ordonné aux Gouverneurs des Provinces de les faire éxécuter. L'exception ſe faiſoit de droit en faveur du Cardinal, qui avoit pour ſes Gardes une permiſſion ſcellée du Grand Sceau. Le Maréchal de Montmorenci ne l'ignoroit pas, mais dans l'intention où il étoit d'humilier le

Auberi Hiſt. du Card. de Richelieu, livre 22.

Cardinal, il parut ne connoître que la loi & ſon devoir; il vouloit que le Cardinal fût averti, pour qu'il fût dans ſon tort & il ne vouloit pas l'avertir lui-même; il alla au Parlement déclarer qu'il étoit inſtruit qu'au mépris des Ordonnances on oſoit paroître en armes dans ſon Gouvernement & autour de la Capitale, qu'il étoit réſolu de faire reſpecter l'autorité du Roi qui lui étoit confiée; il ſavoit qu'il y avoit au Parlement beaucoup de partiſans des Guiſes, qui ne manqueroient pas de rendre compte au Cardinal de ce qui auroit été dit. Le Cardinal fut averti en effet, & s'il eût eu la modération de conſentir à montrer ſa permiſſion, le projet de Montmorenci étoit déconcerté; mais Montmorenci avoit compté ſur la haine & ſur l'orgueil, ſon attente ne fut point trompée; le Cardinal ſe refuſa obſtinément à une démarche qui avoit l'air de la ſoumiſſion à l'égard d'un ennemi;

mi ; il marche vers Paris avec ſes gardes ; il rencontre ſur ſa route un Prévôt avec des Archers, qui lui ordonne de la part du Gouverneur de déſarmer à l'inſtant ; le Cardinal dédaigne de répondre à ce commandement qu'il prend pour une inſulte, & entre dans Paris avec le jeune Duc de Guiſe ſon neveu, qui étoit venu au-devant de lui. Le Duc d'Aumale ſon frère, qui étoit auſſi venu à ſa rencontre, entra par une autre porte. Le Cardinal trouve, dans la rue Saint-Denis, Montmorenci qui arrête & charge ſes gardes ; il y en eut un ou deux de tués pour avoir voulu réſiſter, le reſte fut diſſipé ; le Cardinal effrayé ſe réfugie avec ſon neveu dans une boutique, & n'oſa gagner l'hôtel de Clugny où il demeuroit, qu'à la nuit & avec peu de ſuite. Le lendemain, le Gouverneur affecta de paſſer & de repaſſer devant l'hôtel du Cardinal, pour le braver & l'obſerver. Le Cardinal auſſi ti-

mide que violent, ne ſe croyant pas en ſûreté dans Paris, demanda qu'il lui fût permis d'en ſortir avec ſes gardes & montra la permiſſion ; le Maréchal fit dire au Cardinal qu'on avoit eu grand tort de ne la pas montrer plûtôt, il s'en fit donner une copie en bonne forme, régla l'eſcorte qu'auroit le Cardinal, & le laiſſa partir pour Reims ; on écrivit de part & d'autre à la Cour, le Connétable de Montmorenci étouffa la querelle, par ſon crédit, qui étoit alors prépondérant. On raiſonna beaucoup ſur cette aventure ; les Machiavelliſtes Proteſtans regrettèrent que le Maréchal eût laiſſé échapper cette occaſion de ſe défaire & de les délivrer d'une Maiſon ennemie ; le Prince de Condé ſe contenta d'appliquer à cet événement ce qu'on avoit dit des Tournois, que c'étoit trop pour un jeu & trop peu pour une affaire ſérieuſe. Mais que ſeroit-il arrivé ſi le généreux Montmorenci eût

pu ſouiller ſes mains du ſang d'un Prêtre & d'un enfant ? ceux-ci n'euſſent-ils pas trouvé des vengeurs dans leur Maiſon, ou, ſi la maiſon de Guiſe toute entière eût péri dans cette occaſion, ne laiſſoit-elle pas pour la venger tout le parti Catholique, qu'une telle violence eût à la fois irrité & fortifié ? Montmorenci avoit plus fait peut-être pour ſa haine, il avoit rendu ſon ennemi ridicule, il eût plus fait pour l'Etat en s'abſtenant de cette inſulte inutile, qui rallumoit des haines qu'il eût fallu éteindre.

Une guerre aſſez étrange dans laquelle le Cardinal de Lorraine alla s'engager contre un Eſpagnol nommé Salcède, abaiſſa encore le crédit du Cardinal & donna un grand avantage à ſes ennemis. Le théâtre de la guerre étoit ſon Evêché de Metz ; il avoit fait Salcède Gouverneur du pays Meſſin ; cet homme crut que ce titre

lui faiſoit un devoir de s'oppoſer, au nom du Roi, à des ordres du Cardinal qui lui parurent tendre à remettre ce pays ſous la protection de l'Empereur; le Cardinal, incapable de ſouffrir aucune réſiſtance, ſur-tout de la part d'un homme qu'il regardoit comme ſa créature, entreprit de le ſoumettre par la force des armes & de le chaſſer de ſon Gouvernement. Cette guerre qui eut, comme les autres, ſes ſiéges & ſes combats, & qu'on nomma par dériſion *la Guerre Cardinale*, ſemble être le modèle de celle qu'on appella dans le ſiécle ſuivant *la Guerre des Barberins.*

De Thou, liv. 37.

Les Proteſtans triomphoient des torts & des diſgraces de leur Perſécuteur; cependant le voyage que la Cour étoit allée faire ſur la frontière d'Eſpagne, excitoit leur attention &
1565. leur donnoit des défiances. L'entrevue de Bayonne n'offroit que des apparences de fêtes & de plaiſirs, mais

on parloit de conférences nocturnes entre Catherine de Médicis & le Duc d'Albe, qui étoit venu à Bayonne, chargé des ordres de Philippe II. On voyoit qu'il ſe formoit ou qu'il ſe projettoit tous les jours quelque nouvelle ligue des Catholiques contre les Proteſtans ; on ſavoit, ou l'on croyoit ſavoir que cette conférence de Bayonne ſe tenoit à la ſollicitation du Pape, qu'il avoit même deſiré que le Roi d'Eſpagne y vînt en perſonne; le Duc d'Albe, qui le répréſentoit, étoit connu pour le plus violent des Perſécuteurs; les troubles des Pays-Bas & le ſoulèvement de ces provinces contre le joug de l'Inquiſition dont on vouloit les accabler, commençoient à donner de l'inquiétude à l'Eſpagne; on crut donc que l'objet de cette conférence étoit de former une Ligue entre les deux Couronnes pour l'extirpation de l'héréſie dans les Etats reſpectifs ; il paſſa pour conſtant qu'on

avoit propoſé les moyens les plus affreux & que le projet du Maſſacre de la Saint-Barthelemi, qui ne fut éxécuté que ſept ans après, avoit été formé à Bayonne; le Duc d'Albe vouloit, dit-on, que ſous prétexte d'une convocation des Grands, on raſſemblât & qu'on abattît d'un ſeul coup les têtes les plus élevées du parti ; on rapportoit de lui cette phraſe : *La tête d'un Saumon vaut mieux que toutes les Grenouilles d'un marais.* Ces diſcours, ces ſentimens, ces projets étoient fort dans le caractère du Duc d'Albe, & il étoit dans le caractère de Médicis de s'y prêter.

La guerre civile recommença bientôt en France, parce que l'on continua de perſécuter, parce qu'on voulut modifier après coup les Edits de pacification, pour enlever aux Huguenots une partie des avantages qui leur avoient été cédés par ces Edits, & que ceux-ci cherchoient à étendre en toute occaſion. « Catherine, dit

» M. le Préſident Hénault, avoit cau-
» ſé la première guerre civile, en fa-
» voriſant les Huguenots; elle fut cau-
» ſe de la ſeconde en les irritant. Tels étoient les fruits de ce grand Art de diviſer, de varier, de brouiller, de perſécuter; de favoriſer les Huguenots en haine des Catholiques, pour les ſacrifier enſuite à ces mêmes Catholiques.

Malgré la majorité du Roi, Catherine de Médicis promettoit toujours la Lieutenance - Générale du Royaume au Prince de Condé; c'étoit au plus cher de ſes fils, le Duc d'Anjou, qu'elle vouloit la procurer. Cependant un Lieutenant-Général du Royaume, eſt proprement un Régent, qui, ſans ce dernier titre & avec moins de pouvoir, eſt fait pour remplacer le Roi en cas d'abſence ou de maladie, pour l'aider extraordinairement de ſes conſeils & de ſes ſervices dans les grands déſordres de l'Etat, ou pour ſuppléer, par ſon expé-

rience & ſa maturité, ce que la foibleſſe de l'âge dans le Roi pourroit ôter à l'exercice de l'autorité. Ce dernier cas étoit celui où l'on ſe trouvoit. C'étoit donc un contre-ſens manifeſte que de donner, ſous un Roi preſqu'enfant, la Lieutenance-Générale du Royaume à ſon frère puîné; mais telle étoit la prédilection de Catherine pour le Duc d'Anjou, que ne pouvant lui donner le titre de Roi, elle vouloit lui en confier l'autorité. Par une ſuite de cette intrigue, le Duc d'Anjou eut avec le Prince de Condé un éclairciſſement, dans lequel le premier oppoſa aux reſpects du Prince, de la hauteur & un ton menaçant: ce lâche abus des avantages que lui donnoient ſa naiſſance, ſon rang, la foibleſſe même d'un âge tendre, fut pris à la Cour pour le noble élan d'un jeune courage. Cet entretien alluma, entre les deux Princes, une haine que la mort ſeule put éteindre.

Le Prince de Condé courut à la vengeance, & ce fut un des principaux motifs du renouvellement de la guerre.

Dans cette nouvelle guerre, il y eut un moment dont le Roi ſe reſſouvint toute ſa vie, & qui le rendit implacable à l'égard des Proteſtans; la Cour étant à Monceaux, le Prince de Condé y vint pour traiter avec le Roi, les armes à la main; la Cour, pour plus de sûreté, s'étant retirée à Meaux, le Prince l'y ſuivit dans l'intention d'enlever le Roi ſur la route. Le Roi dut ſon ſalut, dans cette occaſion, à la fière contenance des Suiſſes qui lui ſervoient d'eſcorte; le Prince de Condé tenta pluſieurs fois de les charger; chaque fois ces hommes vaillans & fidèles, faiſant au Roi un rempart de leurs corps & de leurs piques, montrèrent une réſolution inébranlable de mourir pour le défendre; on craignit leur déſeſpoir, &

ils ne furent point attaqués. Le Prince ſe contenta de pourſuivre le Roi juſqu'à Paris, épiant toujours un moment de déſordre ou de négligence, qu'il ne put trouver. Le Roi, humilié d'avoir fui devant ſon Sujet, ne pardonna jamais cet outrage. Le Duc d'Anjou fut plus implacable encore, il ſentit que c'étoit bien plus à lui qu'à la perſonne du Roi que le Prince de Condé avoit voulu faire inſulte; il s'en vengea depuis à Jarnac.

Ce fut après cette expédition de Meaux que le Prince de Condé s'oublia au point de faire frapper une monnoie d'argent, avec ſon image & cette inſcription : *Louis XIII, Roi de France,* Montmorenci indigné en porta une pièce au Conſeil du Roi, où elle excita un ſoulèvement général. Les Proteſtans modérés & raiſonnables n'en furent pas moins ſcandaliſés; le vieux Briquemaut, Maréchal-Général de Camp dans le parti, homme

droit, uniquement zèlé pour ſa Religion, entendant le Prince de Condé parler de regner, lui dit : « Monſieur, » c'eſt la Religion qui nous raſſemble, » & non l'ambition, prenons le parti » de Dieu, autrement je me retire ».

Le Prince oſa bloquer Paris, Montmorenci ſe mit en campagne pour le repouſſer, & alors ſe livra la bataille de Saint-Denis. Montmorenci étoit honteux des échecs qu'il avoit eſſuyés à Saint-Quentin & à Dreux, échecs qui lui laiſſoient pourtant aſſez de gloire, ſi la valeur pouvoit ſuffire à la gloire d'un Général malheureux ; il jura, en partant pour la plaine de Saint-Denis, qu'on ne le reverroit que mort ou vainqueur ; ſon malheur le ſuivit juſques dans la victoire, il gagna la bataille, mais il y fut tué. Sa mort fut le fruit de ſon infléxibilité ; il rencontra dans la mêlée ce même Robert Stuart, qui avoit été ſoupçonné du meurtre du Préſident Minard, homme 1567.

De Thou, liv. 42.

auſſi zèlé pour la Réforme que Montmorenci l'étoit pour la foi Catholique. Montmorenci, entouré d'ennemis, & ayant déjà reçu huit bleſſures dangereuſes, avoit ſon épée briſée. *Rends-toi*, lui cria Stuart, en lui portant un piſtolet à la gorge. *Me connois-tu?* lui répondit Montmorenci. *C'eſt parce que je te connois*, répliqua Stuart, *que je te dis de te rendre.* Montmorenci, ſoit qu'il vît dans ce diſcours un reproche inſultant d'avoir eu deux fois le malheur d'être pris, ſoit qu'il ſe ſouvînt du vœu qu'il avoit fait de mourir, s'il étoit vaincu, donna du pommeau de ſon épée un ſi rude coup à Stuart, qu'il lui caſſa deux ou trois dents, Stuart furieux lui tira un coup de piſtolet à bout portant dans les reins: Montmorenci ne reſta point au pouvoir des ennemis, Damville, ſon fils, le dégagea; ſes ſoldats vainqueurs le ramenèrent à Paris, où il vécut encore quelques jours. On ſait qu'un

Moine l'exhortant à la mort, il répondit : *Je n'ai pas vécu près de quatre vingt ans (a), ſans avoir appris à mourir un moment.* Dernier trait d'un grand caractère.

Montmorenci eut toutes les vertus d'une ame forte & tous les défauts d'une ame infléxible ; il fut, juſqu'au dernier moment, perſécuteur par préjugé, ſévère par tempérament, juſte par principe, magnanime par habitude. Nous avons fait ailleurs (*b*) l'éloge de cet homme rare, nous obſerverons ſeulement ici qu'à la différence de tant d'hommes demi-célèbres, auxquels s'applique ce beau vers :

Tel brille au ſecond rang qui s'éclipſe au premier.

(*a*) Ce mot connu avoit fait croire le Connétable plus âgé qu'il ne l'étoit, il n'avoit que ſoixante-quatorze ans.

(*b*) Voir l'Hiſtoire de François I, ſeconde édition, tome V, pag. 166 & ſuivantes.

Montmorenci ne brilla qu'au premier rang, & parut s'éclipſer au ſecond. Grand Général contre Charles-Quint, en 1536; grand Miniſtre ſous François I, tant qu'il fut ſeul tout-puiſſant; ſous Henri II, ſa priſon parut obſcurcir ſa gloire en affoibliſſant ſon crédit. Diſgracié ſous François II, il ne fut qu'un mécontent illuſtre. Sous Charles IX, ſa politique fut en défaut, ſon union avec les Guiſes parut contre nature, &, depuis la mort du Duc de Guiſe juſqu'à la bataille de Saint-Denis, ſon zèle contre le Prince de Condé, autrefois ſon ami, & contre les Colignis, ſes neveux, parut moins vertueux que bizarre; on trouvoit ce zèle ſi peu raiſonnable, qu'on alla même quelquefois juſqu'à ne le pas croire ſincère, & juſqu'à ſoupçonner des intelligences entre le Connétable & l'Amiral de Coligny; enfin, on ne reconnoît plus alors le Connétable qu'à ſon inflexi-

bilité, c'étoit le vieux Montmorenci.

Sa place de Connétable ne fut point donnée. *Je porterai bien mon épée moi-même*, dit Charles IX, à ceux qui la demandoient; malheureuſement, ce fut contre ſes Sujets qu'il la tira.

Pendant ces hoſtilités, Eliſabeth donnoit ou promettoit du ſecours aux Proteſtans, & ſe ſervoit du moins du beſoin qu'ils avoient d'elle, pour inſpirer, par leur moyen, de l'inquiétude au Gouvernement François: huit ans s'étoient écoulés depuis le traité de Cateau-Cambreſis, c'étoit le terme qui avoit été fixé par ce même traité pour la reſtitution de Calais; il eſt vrai que cette clauſe, dans l'intention de toutes les Puiſſances contractantes, étoit illuſoire, & que ni Eliſabeth qui l'avoit exigée pour l'honneur de la nation Angloiſe, ni Philippe II qui l'avoit auſſi deſirée pour l'honneur de la mémoire de Marie, ſa femme, ni Henri II qui l'a-

voit ſouſcrite, n'avoient compté ſur l'exécution de cette clauſe ; il n'en avoit même été fait aucune mention dans le traité de paix, conclu après la repriſe du Havre, tant on la regardoit comme une chimère ! Cet uſage d'inſérer dans les traités certaines clauſes uniquement pour la forme, & de paroître faire autre choſe que ce qu'on fait & qu'on veut réellement faire, eſt un des plus grands abus de la politique Machiavelliſte. Ces fictions ont pour objet de ſauver l'honneur d'une Puiſſance affoiblie ou humiliée, en déguiſant ou diſſimulant les renonciations auxquelles elle eſt forcée ; mais cette manière de lui ſauver l'honneur, en faiſant des promeſſes qu'on ne veut pas tenir, & en lui laiſſant l'apparence d'un droit qu'on ne veut pas qu'elle exerce, ne peut qu'être très-dangereuſe : c'eſt ouvrir la porte aux conteſtations, c'eſt tenir des guerres en réſerve pour l'avenir.

Auſſi Eliſabeth, ſans vouloir ſe rappeller quel avoit pu être, dans le temps, l'eſprit de cette clauſe, affecta-t-elle de s'en tenir aux termes du traité de Cateau-Cambreſis, & de réclamer Calais en conſéquence. Heureuſement, les conditions ſous leſquelles cette reſtitution avoit été promiſe, fourniſſoient la réponſe à cette réclamation; on avoit exigé qu'Eliſabeth n'entreprît rien contre la France ni contre l'Ecoſſe, & elle avoit agi hoſtilement contre toutes les deux: il eſt vrai qu'on pouvoit diſputer ſur ce que ces hoſtilités n'avoient été qu'indirectes; mais ce ne furent point toutes ces clauſes ni toutes ces diſtinctions qui empêchèrent la guerre de renaître, la véritable raiſon fut qu'Eliſabeth ſentit quel étoit, & pour ſon peuple & pour elle-même, l'avantage de la paix; le deſir de plaire, cet heureux inſtinct de toute femme aimable, ſervit à l'éloigner de la guerre,

en lui faiſant craindre toutes les occaſions de fouler ce peuple qu'elle aimoit, & dont elle vouloit être aimée. Ainſi ſa réclamation au ſujet de Calais, ne fut qu'une eſpèce de proteſtation pour conſerver ſes droits. Elle ſe contenta d'ailleurs d'entretenir, ſelon la politique vulgaire, les troubles de la France, en fourniſſant aux Réformés de légers ſecours, tantôt d'hommes, tantôt d'argent.

Ils en reçurent de plus conſidérables des Proteſtans d'Allemagne, l'Electeur Palatin leur envoya Caſimir, ſon fils, avec des forces qui obligèrent Catherine de Médicis à leur offrir la paix; ils l'acceptèrent malgré Coligny qui ſentoit que Catherine ne vouloit qu'échapper au péril du moment. En effet, lorſqu'en conſéquence de cette paix, conclue à Longjumeau en 1568, les troupes Allemandes furent renvoyées, celles du Prince de Condé licentiées & les places remi-

ſes, la perſécution recommença ainſi que Coligny l'avoit prévu ; on la pouſſa même juſqu'à rendre un nouvel Edit de mort contre les Proteſtans, ceux-ci reprirent les armes, la paix de Longjumeau n'avoit duré que ſix mois, on la nomma *la petite paix.*

Les Proteſtans d'Allemagne renvoyerent des ſecours ; le Cardinal de Châtillon alla en ſolliciter en Angleterre, où il mourut après les avoir obtenus. Catherine de Médicis en ſollicita de ſon côté auprès des Puiſſances Catholiques ; Rome & Florence lui en envoyerent, mais l'Empereur & les Princes Catholiques d'Allemagne répondirent, qu'ils ne pouvoient aider le Roi dans une guerre auſſi injuſte que celle qu'il faiſoit à ſes Sujets. Excellente leçon & conduite bien ſage ! Voilà la vraie politique, elle ne peut être où la juſtice n'eſt pas.

Depuis la mort du vieux Montmorenci, c'étoit à un enfant qu'on avoit

donné, en France, le commandement des Armées Royales ; le Duc d'Anjou, âgé de ſeize ans, étoit Généraliſſime, nouvel effet de la prédilection de Catherine de Médicis pour ce fils ; on vouloit qu'il eût la gloire de vaincre, on lui donna pour Lieutenans les meilleurs Capitaines du temps, entr'autres, le Maréchal de Coſſé, frère de ce grand Maréchal de Briſſac, l'ami des Guiſes (*a*).

(*a*) Le Maréchal de Briſſac étoit mort le 31 Décembre 1563. Le Maréchal de Coſſé & Carnavalet, Gouverneur du Duc d'Anjou, eurent alors un moment de crédit dont le ſouvenir ne s'eſt conſervé que dans une eſpèce d'énigme en un vers latin. Pour l'entendre, il faut ſavoir que le Maréchal de Coſſé étoit Seigneur de Gonnor ou Gonnord, & qu'il en portoit le nom ; il faut ſuppoſer qu'on prononçoit Gon-nor ou Gon-nord, & ſe rappeller que le vieux mot *ord*, *orde*, auquel ſe rapporte celui d'*ordure*, ſignifioit *ſale*, *vilain*, *honteux*.

Parmi les funeſtes exploits de cette

Voici le vers :

Nam nec habet famulum regnat cum cardine turpi
Car - n'a - valet - regne-avec-Gon - ord.

C'eſt de ce même Maréchal de Coſſé-Gonnor que Brantôme rapporte l'anecdote ſuivante.

» Le Roi & la Reine le firent Sur-Inten-
» dant des Finances où il ne fit pas mal ſes
» affaires & mieux que les miennes, ce di-
» ſoit - on : Auſſi ſa femme qui étoit de la
» Maiſon de Puy - Greffier, en Poitou, mal
» habile pourtant & n'étant jamais venue à
» la Cour, ſinon quand il eut cette Charge
» de Finance, lorſqu'elle fit la révérence à
» la Reine, elle remercia d'abord Sa Ma-
» jeſté de l'Intendance des Finances qu'elle
» avoit donnée à ſon mari : car, ma foi, dit-
» elle, nous étions ruinés ſans cela, Mada-
» me, car nous devions cent mille écus;
» Dieu merci, depuis un an nous en ſommes
» acquittés, & ſi avons gagné de plus de
» cent mille écus, pour acheter quelque
» belle Terre. Qui rit là-deſſus ? ce fut la
» Reine, & tous ceux & celles qui étoient
» dans ſa chambre, ſans que ſon mari, qui

nouvelle guerre ſe préſente d'abord la bataille de Jarnac, nom ſiniſtre, qui
13 Mai 1569. rappelle l'aſſaſſinat du Prince le plus aimable & le plus aimé. On ſait que le Prince de Condé ayant été bleſſé
De Thou, liv. 45. à la jambe, d'un coup de pied de cheval dès le commencement de l'affaire, ayant eu enſuite ſon cheval tué ſous lui, & ſe trouvant embarraſſé ſous le corps de cet animal, eut le malheur d'être pris une ſeconde fois : on ſait qu'après la bataille, Monteſquiou, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, trouvant Condé aſſis auprès d'un buiſſon avec ceux qui l'avoient pris, demanda quel étoit ce priſonnier, &

» bien fâché dit aſſez bas qu'on l'oüiſt :
» Ha ! par Dieu, Madame la folle, vous vuiderez d'ici, vous n'y viendrez jamais ;
» qu'au diable ſoit-elle ! me voilà bien accouſtré ; la Reine l'oüiſt, car il diſoit fort
» bien le mot ; qui en rit encore davantage.
» Dès le lendemain il lui fit plier ſon paquet,
» & vuider ».

que l'ayant reconnu, ou bien ayant appris que c'étoit le Prince de Condé, il s'écria : *Tuez, tuez, mordieu*, & lui caſſa la tête d'un coup de piſtolet. Voilà de ces atrocités propres aux guerres civiles & aux guerres de Religion : les trois Triumvirs avoient péri auſſi par l'aſſaſſinat ; Montmorenci, à la vérité, s'étoit attiré ſon ſort en irritant ſon ennemi par une bleſſure douloureuſe, mais Montmorenci étoit hors de combat, & un vieillard de ſoixante-quatorze ans, bleſſé, déſarmé, pouvoit auſſi aiſément être pris qu'être tué. Les deux autres Triumvirs avoient été aſſaſſinés de ſang-froid, l'un par vengeance, l'autre par fanatiſme : on ignore quel motif excita la fureur de Monteſquiou contre le Prince de Condé ; l'Hiſtoire ne parle d'aucune querelle perſonnelle entr'eux, qui puiſſe rendre raiſon d'une telle violence, Monteſquiou étoit Capitaine des Gardes

du Duc d'Anjou, & ſortoit d'auprès de ſon Maître, lorſqu'il commit ce crime, ce qui a fait croire qu'il avoit un ordre ſecret du Duc; & il faut avouer que d'après ces circonſtances, d'après la haine du Duc d'Anjou pour le Prince de Condé, cette conjecture n'eſt que trop vraiſemblable.

Au reſte, on n'entendit ni le Roi, ni le Duc d'Anjou, ni la Reine-Mère, approuver ni blâmer le crime de Monteſquiou. Le corps du Prince de Condé fut porté à Jarnac ſur une âneſſe (*a*). Fut-ce par dériſion? Fut-ce par hazard? Le Duc d'Anjou le ſouffrit, c'eſt tout ce qu'on ſait.

(*a*) On fit au Prince de Condé cette Epitaphe:

L'an mil cinq cens ſoixante-neuf,
Entre Jarnac & Châteauneuf,
Fut porté deſſus une âneſſe
Cil qui vouloit ôter la Meſſe.

Le

Le Prince de Condé (*a*) laiſſa de ſa première femme, Eléonore de Roye, trois fils : Henri I, Prince de Condé ; le Prince de Conti ; le ſecond Cardinal de Bourbon, que la Ligue voulut auſſi faire Roi : de la ſeconde, il eut le Comte de Soiſſons.

Un attentat tel que celui de Monteſquiou, dans le ſyſtême de guerre, ſembloit faire un devoir de la haine & de la vengeance ; le nom de Monteſquiou fut long-temps en horreur dans la Maiſon de Condé. Le nouveau Prince de Condé chercha par-tout l'aſſaſſin de ſon père pour l'immoler. Mais qu'eût produit cette vengeance ?

(*a*) *Il aimoit autant la femme d'autrui que la ſienne*, dit Brantôme, qui rapporte auſſi ce quatrain du tems, fait ſur le Prince de Condé.

Ce petit homme tant joli
Toujours cauſe & toujours rit,
Et toujours baiſe ſa mignonne,
Dieu gard de mal le petit homme !

des vengeances nouvelles, une longue ſucceſſion de meurtres & de crimes. C'eſt à la raiſon & à l'humanité à fermer ces plaies honteuſes, à tarir les ſources de haine & de guerre, à bien établir ſur-tout qu'un nom ne peut être coupable, que les crimes des peres, ſouvent déteſtés par les enfans, ne doivent point être imputés à ceux-ci; qu'il faut juger les individus & ne jamais condamner une Race. Le plus bel exemple qu'on puiſſe propoſer dans ce genre, c'eſt celui du Duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, & du Duc d'Orléans, Charles; l'un payant la rançon de ſon ennemi, l'autre s'attachant, par la reconnoiſſance & l'amitié, au vertueux fils de l'aſſaſſin de ſon pere. Dans toutes les querelles, ou perſonnelles, ou héréditaires, le plus grand & le plus ſage eſt celui qui expie, ou qui pardonne.

Ces vérités ſi communes étoient bien oubliées dans le temps dont

nous nous occupons ; on s'étoit tellement familiarisé avec l'assassinat, que Robert Stuart, ce meurtrier du Président Minard & du Connétable de Montmorenci, étant tombé entre les mains des Catholiques, on aima mieux l'assassiner aussi de sang-froid après la bataille, que de l'envoyer au gibet. S'il méritoit d'être traité autrement qu'en prisonnier de guerre, que ne le jugeoit-on selon les Loix ? Pourquoi préférer la méthode des brigands ?

On peut croire que les Protestans en usoient de même à l'égard des Catholiques, le mal se rend plus sûrement que le bien. Montgommeri, qui faisoit la guerre en Béarn, ayant pris Ortaiz, Capitale du Comté de Foix, fit égorger, au mépris d'une capitulation expresse, quatre des principaux Barons du Béarn, par ordre de la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui ne voulut voir en eux

que des Sujets rebelles; mais, dans ce cas même, falloit-il les aſſaſſiner?

Leur mort ne fut pas impunie. Au ſiège de Mont-de-Marſan, tandis que Montluc, chef des Catholiques, traitoit avec le Gouverneur, ſes ſoldats ſurprenoient le Château, pénétroient dans la place, & paſſoient la garniſon au fil de l'épée, en vengeance de la mort des quatre Barons. C'eſt ainſi que deux femmes, Catherine de Médicis & Jeanne d'Albret, ſe faiſoient la guerre.

De Thou,

Au ſiège de Mucidan, que faiſoit le même Montluc, Pompadour & Briſſac (*a*) ayant été tués, les ſoldats de Montluc les vengerent en égorgeant toute la garniſon, & toujours au mépris d'une capitulation expreſſe. Montluc s'étoit fait une loi de n'épargner aucun Proteſtant.

(*a*) Ce Briſſac étoit fils du fameux Maréchal de Briſſac & neveu du Maréchal de Coſſé.

Cet esprit de guerre & de destruction animoit tous les Ordres de l'Etat. Le Parlement de Toulouse, dans son zèle contre les Protestans, avoit refusé de vérifier l'Edit de paix de 1568 ; il ne s'étoit rendu qu'après quatre jussions, &, pour se venger de la nécessité d'obéir, il avoit fait pendre, sous quelque prétexte forcé, un Gentilhomme, nommé Rapin, que le Roi & le Prince de Condé avoient envoyé à Toulouse pour presser la vérification de l'Edit. En 1569, les soldats de Montgommeri, étant logés aux environs de Toulouse, mirent le feu aux fermes & aux maisons de campagne des Conseillers, puis écrivirent sur les masures, avec des charbons, ces deux mots : *Vengeance de Rapin.*

Ces violences augmentoient tous les jours de part & d'autre, chaque hostilité étoit une atrocité, &, de représailles en représailles, la France

étoit abreuvée de ſang & couverte de crimes. Le Duc de Montpenſier ſe diſtinguoit par ſon zèle perſécuteur contre les Huguenots. Quand ils tomboient entre ſes mains à la guerre, il faiſoit pendre tous les hommes, il livroit toutes les femmes à la proſtitution (*a*). Il fut ſurnommé *le Bon.*

Le nouveau Duc de Guiſe ſervit, avec la plus grande diſtinction, dans cette campagne de 1569; d'abord à la bataille de Jarnac; enſuite il défendit Poitiers contre l'Amiral de Coligny, qui fut obligé de lever le ſiège. Mezeray compare cette défenſe à celle de Metz par le pere du Duc de

(*a*) Sa formule de condamnation pour les hommes, étoit: *Je vous recommande à M. Babelot;* ce M. Babelot étoit un Cordelier qui devoit les confeſſer. Pour les femmes, *Je vous recommande à mon Guidon Montoiron.* Il n'appartient qu'à Brantôme de peindre ce terrible Montoiron. (*Brant.* Hom. Illuſ. art. Montpenſier).

Guiſe. Mayenne, frere puîné du Duc, s'étoit enfermé avec lui dans Poitiers. Le crédit de cette Maiſon reprenoit toute ſa force.

Après la mort de Louis, Prince de Condé, Coligny, au nom du jeune Prince de Navarre & du nouveau Prince de Condé, fut le véritable chef du parti Proteſtant : ſes principaux Lieutenans furent Montgommeri qui fit la guerre avec ſuccès en Guyenne, & qu'on nomma *le Dompteur de la Gaſcogne ;* le Comte de la Rochefoucault, qui avoit à venger le Prince de Condé, ſon beau-frère (*a*) ;

(*a*) Les ſoldats de l'Amiral chantoient cette Chanſon Huguenote :

Le Prince de Condé,
Il a été tué,
Mais Monſieur l'Amiral
Eſt encore à cheval,
Avec la Rochefoucault,
Pour achever tous ces Papaux.

la Nouë que les Catholiques mêmes appelloient *le Sage*, &c. Dandelot, frere de Coligny, mourut vers ce temps.

En Mai ou Juin 1569.

Coligny, à Jarnac, ſauva encore les Proteſtans, & enleva encore aux Catholiques, par une ſavante retraite, les fruits de leur victoire. Il prit même, peu de temps après, ſa revanche à la Roche-l'Abeille en Poitou, &, l'année ſuivante, au combat d'Arnay-le-Duc en Bourgogne, où le Maréchal de Coſſé fut battu avec des forces ſupérieures. A la Roche-l'Abeille, les troupes de Coligny, dans l'ivreſſe de la victoire, ſe livrerent trop à l'ardeur du carnage. Les Catholiques s'en vengerent à Montcontour où la vic-

3 Juin 1569.
3 Oct. 1569

En rapportant les Chanſons, les Vers, les Bons-Mots de ces tems, nous ne ſerons pas ſoupçonnés ſans doute, d'y trouver d'autre mérite que la peinture des mœurs & de l'eſprit du ſiécle.

toire se déclara pour eux ; & Catherine, humiliée de l'échec que son fils avoit eu à la Roche-l'Abeille, avoit fait mettre à prix par le Parlement les têtes de Coligny & de Montgommeri. On parle beaucoup de ces deux victoires de Jarnac & de Montcontour, remportées par le Duc d'Anjou à dix-huit ans ; c'est précisément parce qu'il les avoit remportées à cet âge, qu'il y avoit eu sans doute bien peu de part. On dit cependant qu'il livra la bataille de Montcontour contre l'avis de son Conseil, & l'événement semble avoir justifié le Prince : mais le Conseil avoit raison, la bataille étoit inutile ; l'armée Protestante, principalement composée d'Allemands, alloit se dissiper d'elle-même faute de paye ; le motif du Duc d'Anjou pour risquer la bataille, fut une impatience d'enfant. La campagne l'ennuyoit, il voulut brusquer les événemens pour la terminer. Ceux qui vantent tant ses

victoires précoces, & qui veulent que ce Prince, qui ne fut plus rien tout le reſte de ſa vie, ait été un grand Général à dix-huit ans, ne parlent preſque point de ſa défaite à la Roche-l'Abeille. Le Duc de Guiſe reçut à Montcontour un coup de piſtolet à la jambe, & penſa en mourir.

On peut s'étonner que Coligny, qu'on voit aſſez ſouvent battu dans toutes ces guerres, ait paſſé pour le plus grand Général de ſon ſiècle; mais il faut conſidérer qu'il combattoit avec des forces inférieures, compoſées d'Anglois & d'Allemands, toujours prêts à ſe diſſiper faute de paye, & de Nationaux, qui ſouvent s'accordoient mal avec ces étrangers, & qui d'ailleurs, ſervant par un choix libre, non par le devoir de l'obéiſſance, étoient plus difficiles à ſoumettre au joug de la diſcipline. Ajoutons que lui ſeul alors ſavoit faire une guerre ſavante & ſyſtématique, prévoir &

ſurmonter les obſtacles, prévoir même les échecs qu'il ne pouvoit éviter, & les réparer toujours. La plûpart des Généraux de ſon temps n'étoient encore que des Capitaines, lui ſeul eſt un Général. Supérieur au Prince de Condé, au Connétable de Montmorenci, & même au Duc de Guiſe François, on ne peut lui comparer, dans les temps précédens, ni Gaſton de Foix, ni le Comte d'Enghien, héros plus brillans, mais qui n'ont fait que paroître, & dont le talent tenoit plus à l'inſpiration qu'à l'étude & aux combinaiſons. Coligny eſt, depuis le Connétable Du Gueſclin, le premier François pour qui la guerre ait été un art profond. Du Gueſclin même n'eut peut-être pas comme lui ce talent ſingulier de tirer parti de ſes défaites & de rendre la victoire infructueuſe à l'ennemi. C'eſt-là le trait qui caractériſe Coligny. Maharbal diſoit à Annibal, *Vous ſavez vaincre, Annibal!* Tit. Liv.

vous ne ſavez pas uſer de la victoire: il eût dit au Général François : *Coligny ! vous ne pouvez pas toujours vaincre, mais le fruit de la victoire n'eſt jamais que pour vous.* Ce fut lui en effet qui parut avoir vaincu à Jarnac & à Montcontour, puiſque dès le commencement de la campagne ſuivante il porta la guerre d'une extrémité du Royaume à l'autre & juſques aux portes de Paris.

1570. On déſeſpéra enfin d'écraſer par la force un Général ſi habile, & un parti ſi fécond en reſſources. On fit la paix à Saint-Germain en Laye.

Cette paix fut nommée *Boiteuſe & mal-aſſiſſe*, parce qu'elle fut négociée de la part du Roi, par Biron qui étoit boiteux, & par de Meſme qui étoit Seigneur de Malaſſiſſe. Cette plaiſanterie annonçoit de juſtes défiances. C'étoit la troiſième fois qu'on faiſoit la paix, & qu'on la violoit.

Juſques-là Coligny plus religieux

que politique ſuivant la ſignification vulgaire de ce dernier mot, content d'obtenir pour ſon parti à chaque traité de paix la liberté de religion, n'avoit jamais voulu d'autre ſûreté que la parole du Roi, & lui avoit toujours remis fidelement toutes les places. Si quelquefois nous l'avons vu s'oppoſer à la paix, c'étoit moins par amour pour la guerre, (car malgré ſes talens militaires, il étoit homme de paix) que par la crainte qu'on ne lui manquât de parole ſur l'article de la Religion. Sujet ſoumis, Patriote zélé, les ſeuls intérêts de ſa religion exceptés, quand ſon parti lui propoſoit d'exiger des places de ſûreté. » Notre Religion eſt libre, diſoit-il, » que pourrions-nous deſirer de plus ? On admiroit avec quelle promptitude & quelle facilité, à chaque nouvel armement, ces places ſe rangeoient d'elles-mêmes, ou retournoient par force ſous ſon obéiſſance ; ce ſuccès

Brantôme Hom. Illuſ. art. Amiral de Châtillon.

étoit dû en partie à la crainte qu'inſpiroient ſes armes, en partie à ſes grands talens pour la négociation ; c'étoit auſſi l'effet des diſpoſitions générales, de la confiance qu'inſpiroit la vertu de Coligny, de l'indignation qu'excitoit une Cour toujours parjure. C'étoit le Machiavelliſme qui étoit pris à ſes propres piéges ; c'étoit la bonne foi qui triomphoit par ſa candeur même. Il étoit beau de dire au Roi : « Je me fie à votre parole, » quoiqu'on vous y ait déjà fait man» quer. » Il étoit grand de dire à ſes ennemis : » Je vous rends vos places, » je ſaurai bien les reprendre, ſi vous » m'y forcez par votre infidélité. » C'eſt ainſi que Coligny avoit traité juſqu'alors.

Cette fois la Cour ſentit qu'elle avoit perdu tout droit à la confiance, dernier opprobe pour un Gouvernement ! Elle offrit des places de ſûreté, on les accepta ; Catherine de Médicis

épuiſa ſa politique pour étouffer toute défiance, pour égarer toute prudence ; on vouloit raſſembler à Paris tous les chefs des Huguenots pour les immoler tous à la fois ; on propoſa le mariage du Prince de Navarre Henri avec Marguerite de Valois, ſœur de Charles IX. Cette Princeſſe ſi connue par ſes galanteries, avoit pris du goût pour le jeune Duc de Guiſe. Le Roi, aux deſſeins duquel cette inclination étoit contraire, entra dans une ſi violente colère contre le Duc de Guiſe, qu'il voulut le faire tuer par le Grand-Prieur d'Angoulême (*a*) ; le Duc de

De Thou, liv. 51.

(*a*) Bâtard de Henri II. Charles IX lui dit » De ces deux épées que tu vois, il y » en a une pour te tuer, ſi, demain que j'irai à la chaſſe, tu ne tues le Duc de Guiſe » de l'autre ». Le Duc de Guiſe, en badinant avec le Roi, l'ayant touché légèrement d'une pique ſans fer, le Roi, ſoit par le ſouvenir du coup de lance de Montgommeri, ſoit par haine pour le Duc de Guiſe, ſoit

Guiſe n'appaiſa le Roi qu'en s'éloignant entièrement de Marguerite, qui fut mariée au Prince de Navarre. Ce mariage eut l'effet qu'on en attendoit, celui d'inſpirer aux Huguenots une confiance univerſelle, d'attirer à la Cour & le Prince de Condé & le Prince de Navarre & Jeanne d'Albret, ſa mere,

---

par un de ces emportemens qui lui étoient ſi ordinaires, pourſuivit le Duc de Guiſe, un épieu à la main, & le Duc lui ayant échappé, Charles enfonça ſon épieu dans la porte que le Duc avoit fermée en ſortant. La mort du Grand-Prieur d'Angoulême, par les conjonctures où elle arriva & les cauſes qui la produiſirent, ſembla juſtifier le choix que Charles IX avoit fait de lui pour un acte de violence. Le Grand-Prieur haïſſoit un Gentilhomme Provençal, nommé Altoviti. Un jour, en paſſant à Aix, il l'apperçoit à une fenêtre, dans une hôtellerie, il monte & lui paſſe ſon épée au travers du corps. Altoviti, prêt à mourir & n'ayant plus rien à ménager, lui plonge à ſon tour la ſienne dans le ventre & meurt vengé.

qui ne ſe ſouvint plus alors des avis que ſon mari lui avoit donnés en mourant. Elle mourut au milieu des préparatifs du mariage de ſon fils, non ſans ſoupçon de poiſon; cependant quel intérêt pouvoit-on avoir d'empoiſonner cette femme?

On avoit ſéduit juſqu'au ſage Coligny; ſes défiances n'avoient pu tenir contre le projet d'aller conquérir, pour le Roi, les Pays-Bas, ſur le Roi d'Eſpagne. On lui propoſoit de purger la France, comme avoit fait autrefois le Connétable Du Gueſclin, des gens de guerre dont les diſcordes civiles l'avoient infectée, & d'aller porter du ſecours à ſes freres du Pays-Bas, opprimés pour leur religion. Cette entrepriſe étoit ſi narurelle, ſi conforme aux intérêts apparens de la France, du moins dans le ſyſtême de guerre qui ne voit que l'intérêt du moment, elle étoit ſur-tout ſi conforme aux deſirs de l'Amiral, qu'il ne

put ſe perſuader qu'on préférât le parti monſtrueux d'égorger un tiers de la nation, ſans autre fruit que l'exécration publique. Il vient donc faire les préparatifs néceſſaires pour ſon expédition, ſous les yeux de la Reine-Mére & du Roi, qui applaudiſſoient à toutes ſes meſures. Qu'il vienne avec ou ſans eſcorte, qu'il retourne à Châtillon, qu'il revienne à Paris; toujours attiré, jamais retenu, il eſt accueilli, conſulté; on lui prodigue une confiance & des bienfaits, dont l'excès même, juſtifié par le beſoin qu'on paroiſſoit avoir de lui, & par l'emploi dont on le chargeoit, ne pouvoit être ſuſpect. On prenoit avec lui des meſures pour ne pas effaroucher l'Egliſe ni alarmer l'Eſpagne; mais lui voyoit-on quelque ombre de défiance, on ne ménageoit plus rien, on ſe livroit entièrement à lui, on pouſſoit la diſſimulation juſqu'à rompre preſque ouvertement avec l'Eſpa-

gne ; on alla juſqu'à envoyer en Flandre des Huguenots François qui ſurprirent Mons & Valenciennes, & qui préparerent les voies à l'Amiral, il fallut bien ſe rendre à de tels faits.

Brantôme dit en paſſant un mot dont il ne paroît pas ſentir toute la conſéquence, c'eſt que la plûpart des filles de la Reine étoient Huguenotes ; cette circonſtance étoit un trait de Machiavelliſme digne de Médicis, & dont on conçoit aiſément toute la profondeur. Brantôme, Dames Illuſt. Cath. de Médicis.

Mais ce fut le Roi qui contribua le plus à tromper les Huguenots. Son âge paroiſſoit peu propre à la diſſimulation, & les défauts même de ſon caractère excluoient l'idée de la perfidie. Ce Prince impétueux & foible, qui s'irritoit de tout & conſentoit à tout, qui vouloit faire tuer le Duc de Guiſe & qui étoit gouverné par lui ; qui, interrogé par ſa mère ſur une longue converſation qu'il venoit d'avoir avec

Coligny, répondoit d'un ton menaçant: *Il m'a conſeillé, Madame de regner par moi-même*, & qui conſacroit par ſon autorité tous les crimes de cette même Médicis, comment avoit-il pu cacher ſi long-temps dans ſon cœur ce ſecret affreux? comment avoit-il pu ourdir dans le ſilence, & conduire à travers tant de détours cette déteſtable trame? avoit-il eu même un projet formé? ou ne fit-il que flotter dans l'incertitude juſqu'au moment fatal qui l'entraîna? C'eſt encore un problême. Voici les faits.

Le Pape lui fait faire des reproches ſur le mariage de ſa ſœur avec un Huguenot, il charge le Nonce de l'excuſer auprès du Pape, & dit, en lui ſerrant la main: *Ah! s'il m'étoit permis de m'expliquer davantage!*

Ce traité de Saint-Germain, qui trompa les Huguenots & qui les attira dans le piège, Charles IX l'appelloit *ſon traité*, *ſa paix* par excel-

lence : il l'avoit conclu, disoit-il, pour s'appuyer des Princes de son Sang contre les Guises, qui troubloient son royaume & conspiroient avec l'Espagne.

La Reine d'Espagne, Elisabeth de France, & son beau-fils Dom Carlos, étant morts peu de temps auparavant, des émissaires de Charles IX venoient dire en confidence à la Reine de Navarre & aux chefs des Protestans, qu'on avoit de violens soupçons qu'Elisabeth avoit été empoisonnée, & que Charles IX qui le croyoit ainsi, vouloit venger sa sœur. 1568.

Coligny est assassiné par Morevel, mais il est seulement blessé : à cette nouvelle, le Roi entre en fureur; étoit-ce de ce que le coup avoit été tenté, ou de ce qu'il étoit manqué ? Il court chez l'Amiral, l'embrasse, l'appelle plus que jamais *son pere*, pleure sur lui comme Charles VI avoit pleuré sur le Connétable de Cliffon,

lorſque celui-ci avoit été aſſaſſiné par Craon, le recommande au zèle & aux talens d'Ambroiſe Paré, jure, avec les imprécations qui lui étoient familières, de tirer de ce crime une vengeance terrible, fait fermer les portes de la Ville pour que le coupable ne pût s'enfuir, tournant ainſi en marques d'intérêt pour l'Amiral, les précautions mêmes qu'il prenoit pour l'empêcher de ſortir de la Ville, lui & ſes amis; remplit Paris de gardes & de ſoldats dans le même eſprit, & comme pour défendre l'Amiral contre ſes ennemis; l'entretient en ſecret avec tant de marques de confiance que la Reine-Mere & les Guiſes en prennent ombrage. Catherine fut alors vaincue en perfidie par ſon fils.

Dira-t-on que Charles IX n'avoit pas encore formé le projet de perdre l'Amiral? L'attentat de Morevel eſt du 22 Août, & le maſſacre général eſt de la nuit du 23 au 24.

Obſervons que Morevel étoit domeſtique du Duc de Guiſe, & que le coup étoit parti de la maiſon d'un Chanoine de Saint Germain-l'Auxerrois, qui avoit été Précepteur du même Duc de Guiſe; que ce Morevel, pendant les guerres civiles, avoit paſſé du camp des Catholiques dans celui des Huguenots, pour épier le moment de tuer l'Amiral; que n'ayant pu en trouver l'occaſion, il s'en étoit dédommagé, en tuant le Seigneur de Moüy, au ſervice duquel il s'étoit mis; qu'après ce crime il avoit trouvé un aſyle auprès du Duc d'Anjou; qu'on appelloit Morevel *le tueur du Roi, ſon tueur à gages.* Ce titre ſi honteux pour le Roi, ces relations de Morevel avec le Roi & le Duc d'Anjou & en même-temps avec les Guiſes, inſtigateurs de la Saint-Barthelemi, prouvent de la part du Roi une connivence ancienne & une longue diſſimulation. Brantôme rapporte

qu'un *Italien franciſé* qui paroît être le Maréchal de Retz-Gondy, confident de Catherine de Médicis, vint proteſter devant l'Amiral lui-même contre l'imputation qui lui avoit, diſoit-il, été faite d'avoir voulu tuer l'Amiral. Coligny le regarda en ſouriant, & lui dit : *Vous êtes l'homme de la Cour que je ſoupçonnerois le moins d'un pareil coup.* Raillerie ſanglante dans un temps où tuer étoit un mérite ſi grand & pourtant ſi commun. Brantôme la préſente bien dans ce ſens.

Un autre fait qui avoit précédé l'aſſaſſinat du Connétable, prouve encore la même diſſimulation, & montre combien un grand crime traîne à ſa ſuite de crimes acceſſoires. Le Duc d'Anjou, qui étoit dans le ſecret des réſolutions priſes contre les Proteſtans, avoit eu l'indiſcrétion d'en révéler une partie à Lignerolles, ſon favori : celui-ci eut la vanité de vouloir forcer la confiance du Roi, en lui faiſant

ſant connoître qu'il ſavoit ſon ſecret ; le Roi feignit de ne le pas entendre, & ſe hâta de faire tuer Lignerolles par Villequier, ſon ennemi perſonnel. Tel étoit l'eſprit du Gouvernement, tel étoit le progrès qu'une femme avoit fait faire en France au Machiavelliſme.

Enfin, il ne peut plus reſter de doutes ſur l'effroyable diſſimulation de Charles IX, s'il eſt vrai qu'il ait dit à Catherine de Médicis, comme on le rapporte dans les Mémoires de Sully : *Eh bien, ne joué-je pas bien mon rolle ?* Et qu'elle ait répondu : *Fort bien, mon fils ! mais il faut continuer juſqu'à la fin* (*a*). Telles étoient les leçons que cette femme donnoit à ſon fils.

Mém. de Sully, année 1771.

(*a*) Brantôme ajoûte qu'il diſoit : *N'ai-je pas bien appris la leçon & le latin de mon ayeul le Roi Louis XI ?* Louis XI n'étoit point ſon ayeul, & pour trouver la ſouche commune de ces deux Princes, il faut remonter juſqu'à Charles V. Mais ce paſſage prouve com-

Ce fut par ces moyens qu'elle amena cette Saint-Barthelemi, le *nec plus ultrà* du Machiaveliiſme, & le chef-

---

bien la politique artificieuſe de Louis XI, quoique toujours malheureuſe, en impoſoit aux Machiavelliſtes, par ce faux air d'eſprit attaché à la fourberie. Charles IX, au reſte, n'avoit point été élevé dans ces principes par Cypierre ſon Gouverneur, ni par Amyot ſon Précepteur, deux hommes, non-ſeulement vertueux, mais diſtingués ſur-tout par la franchiſe. C'eſt le Florentin Gondy, Maréchal de Retz, qui apprit à Charles IX à diſſimuler: ce fut lui auſſi qui lui apprit à jurer. Brantôme dit que ce Maréchal étoit petit-fils d'un Meûnier des environs de Florence, & fils d'un homme qui avoit fait banqueroute à Lyon, & d'une mère encore plus coupable *. La vérité eſt que ſon père avoit été Maître d'Hôtel du Roi Henri II, ſa mère Gouvernante des Enfans de France, ſon ayeul, un des premiers Magiſtrats de Florence, & qu'on fait remonter la Maiſon de Gondy juſqu'au douzième ſiècle.

* *Grande Révérendereſſe de . . . . .* dit Brantôme.

d'œuvre du ſyſtême de guerre. Le Roi, prêt à conſommer le plus grand crime qu'un Souverain ait jamais commis contre ſes Sujets, s'arrêta de frayeur, il voulut détourner ou du moins retarder le coup. L'Hiſtoire doit dévouer à l'exécration éternelle des hommes la main qui leva ce foible ſcrupule, la voix qui étouffa ce dernier cri de la nature & de l'humanité. Médicis ſut intéreſſer l'amour-propre de ſon fils à l'exécution du crime, en l'accuſant de lâcheté. Le Roi piqué, prononça, par foibleſſe, l'Arrêt de mort d'un tiers de la nation. *Eh bien*, dit-il, *puiſqu'il le faut, je ne veux pas qu'il en reſte un ſeul qui puiſſe me le reprocher.* Prince aveugle, qui croyoit qu'une ſecte s'extermine par le fer, & qui craignoit plus le reproche d'un ennemi que celui de ſon propre cœur! La Reine-Mère hâta le ſignal de plus d'une heure; le Roi plus effrayé voulut faire ſurſeoir, il n'étoit plus temps.

De Thou, liv. 52.

les Guiſes, impatiens d'immoler leurs victimes, avoient déjà rempli Paris de carnage, Coligny & Téligny ſon gendre étoient égorgés. On ne décrira point ici les détails de ce grand crime, tout ce que l'imagination peut concevoir d'atrocités eſt renfermé dans le ſeul nom de *la Saint-Barthelemi*, ou des *Matines de Paris*, ainſi appellées par comparaiſon avec *les Vêpres Siciliennes*, maſſacre moins horrible, puiſqu'il s'exerçoit d'ennemi à ennemi, & qu'il ne paroît pas avoir été prémédité. Un des plus sûrs moyens de ſe rendre odieux & mépriſable, ſeroit de tenter d'affoiblir, par des paradoxes hiſtoriques, l'horreur attachée à ce nom de la Saint-Barthelemi; une des plus cruelles calomnies des ennemis du Clergé, eſt d'inſinuer que ce Corps reſpectable évite quelquefois de s'expliquer ſur cette affreuſe exécution, & craint de la condamner : on peut voir avec quelle

franchiſe & quelle énergie l'Archevêque de Paris, Péréfixe, en parle dans ſon Hiſtoire de Henri IV.

Nous ne rappellerons de cet événement que les principaux traits qui peignent les mœurs du temps ; nous redirons que le Roi devenu furieux à la vue du ſang, comme on le dit du Lion, tira lui-même ſur ſes Sujets, ainſi que le Duc d'Anjou ; que Médicis, d'une fenêtre du Louvre, ſembloit guider les aſſaſſins, & conſidéroit, avec toutes ſes femmes, les corps nuds des Proteſtans égorgés ; que le Roi, la Reine-Mère & toute la Cour, allèrent voir au gibet de Montfaucon le cadavre infect de l'Amiral, & que le Roi répéta le mot de Vitellius : *Le corps d'un ennemi mort ſent toujours bon ;* qu'un Boucher alla au Louvre ſe vanter au Roi d'avoir, pour ſa part, aſſommé en une nuit cent cinquante Huguenots ; qu'un Orfèvre, nommé Crucé, ſe vanta d'en avoir

tué quatre cens. Nous redirons la violence avec laquelle le Roi exigea l'abjuration du jeune Roi de Navarre (*a*) & du Prince de Condé, les trois mots auxquels il réduiſit ſes ordres & ſes menaces, *Meſſe*, *mort* ou *Baſtille*. On ſait la réponſe du Prince de Condé : *J'exclus la Meſſe, choiſiſſez vous-même des deux autres*. Le Roi de Navarre fut plus docile. Tous deux cédèrent enfin, par l'effet d'une fourberie jointe à la violence. La Cour paya le plus fameux des Miniſtres Proteſtans, nommé Sureau, pour abjurer, & ſéduire les Princes par ſon exemple & ſes exhortations; il réuſſit; mais, devenu libre dans la ſuite, il déſavoua ſon abjuration, demanda pardon aux Princes de les avoir trompés, & dévoila tous les reſſorts de cette intrigue.

(*a*) Il étoit devenu Roi de Navarre par la mort de Jeanne d'Albret, ſa mère.

Nous n'oublierons ni les actions de graces ſolemnellement rendues à Dieu, dans Paris, pour cette victoire de la Foi ſur l'héréſie, (c'eſt encore de la Saint-Barthelemi que nous parlons;) ni les médailles frappées pour perpétuer la mémoire de cet événement (*a*): nous dirons les tranſports

(*a*) De Thou nous en a conſervé les Inſcriptions, les unes latines: *Virtus in rebelles, Pietas excitavit juſtitiam*; les autres françoiſes: *Charles IX, dompteur des Rebelles.* Ces Médailles ſe trouvent dans la grande Hiſtoire de Mezeray, ainſi que deux autres très-remarquables ſur le même ſujet. L'une eſt un Hercule relevant deux colonnes inclinées (qui répréſentent la Juſtice & la Piété) avec ce vers pour légende:

Mira fides! lapſas relevat manus una columnas.

L'autre répréſentant une épée entourée de ſerpens, avec une couronne de laurier à la pointe, porte cette deviſe mal-adroite, qui, contre l'eſprit de la Médaille, rappelle toute la perfidie, toute la noirceur de l'attentat dont il s'agit:

effrénés du faux zèle, la joie ſcanda-

Ha tibi erunt artes.

Le contre-ſens eſt ſi fort que les Proteſtans auroient pu frapper cette Médaille en haine de la Saint-Barthélemi. Preſque toutes les Médailles de ce regne ſont des monumens de haine & de colère à l'égard des Proteſtans. L'une répréſente un cerf qui va chercher des vipères dans leur trou, & qui les attire à lui pour les écraſer; avec ces mots qui reſpirent l'eſprit de l'Inquiſition : *Nullis fraus tuta latebris.*

Une autre répréſente un cerf fuyant devant des vipères. C'étoit la fuite du Roi devant le Prince de Condé, depuis Meaux juſqu'à Paris, qu'on avoit voulu répréſenter. Falloit-il des Médailles pour un tel événement? Au reſte, ces idées ſur le cerf & ſur la vipère étoient des chimères de la mauvaiſe phyſique du temps. On croyoit alors que le cerf cherchoit les vipères dans leurs trous & les en faiſoit ſortir, par une eſpèce d'attraction, pour les tuer; mais que s'il étoit ſurpris par elles, à terre & hors de leur trou, il prenoit la fuite; comme le peuple a cru long-temps que le baſilic (qui de plus n'éxiſte pas) tuoit par le ſeul regard, quand

leuſe de Rome (*a*), l'exultation barbare de l'Eſpagne à cette nouvelle.

---

il voyoit le premier, & étoit tué de même quand c'étoit lui qui étoit vu le premier. Rien ne fait mieux connoître l'eſprit du temps, à tous égards que ces Médailles & ces deviſes. Charles IX avoit d'abord pris pour deviſe ces mots : *Erit Hercule major.* Le Chancelier de l'Hôpital lui fit quitter cette deviſe, digne d'un Capitan, pour cette autre plus digne d'un Roi : *Pietate & juſtitiâ.*

(*a*) Brantôme dit qu'à cette nouvelle le Pape Pie V fondit en larmes, & il lui met à la bouche les paroles les plus humaines & les plus Chrétiennes ſur cet événement ; il cite pour garant *un homme d'honneur qui étoit alors à Rome.* L'homme d'honneur n'a pas dit la vérité pour cette fois, car le Pape Pie V étoit mort plus de trois mois & demi avant la Saint Barthélemi, & Grégoire XIII, ſon Succeſſeur, montra une joie indécente de ce maſſacre. Les Proteſtans prétendent même que la tête de l'Amiral de Coligny fut portée à Rome ; fait qui ne me paroît ni prouvé ni réfuté ſuffiſamment.

Le Premier Préſident de Thou appliquoit à la Saint-Barthélemi des Vers de Stace (*a*), devenus fameux par cette application même ; il vouloit que les François enſeveliſſent dans un ſilence éternel cet opprobre de leur Nation. Non, non, il faut que les François en parlent, il faut qu'ils accuſent leurs coupables ayeux pour l'inſtruction de leurs derniers neveux ; il faut qu'ils diſent eux-mêmes, & plus haut que toutes les autres Nations : Voilà ce que les François ont été, voilà ce qu'ils peuvent redevenir. Voilà les fruits du Machiavelliſme, du Fanatiſme, de cet eſprit de fraude & de guerre que nous portons dans la Religion, dans la Politique, dans la Philoſophie, dans les Scien-

(a) *Excidat illa dies ævo, nec poſteri credant Sæcula ; nos certè taceamus & obruta multâ Nocte tegi propriæ patiamur crimina gentis.*

ces, dans les Arts. Voilà les excès où peut entraîner cette ardeur polémique, cette fureur intolérante que nous mettons à tout, même à la tolérance. Redoutons ſur-tout ce vieux levain de Machiavelliſme, que la Philoſophie n'a pas entièrement étouffé, ces maximes inventées par des tyrans, répétées par des eſclaves : *Diviſer pour regner ; qui ne ſait pas diſſimuler, ne ſait pas regner :* ces mots pires que des maximes ; *coups d'Etat, raiſon d'Etat, ſecrets d'Etat, myſtères politiques ; circonſtances préſentes qui exigent ou qui défendent, &c.* C'eſt avec ces mots & ces maximes que Catherine embrâſa le Royaume, & fit couler des fleuves de ſang. Quand elle commença, ſous François II, d'oppoſer *les Guiſes aux Condés, & la France à la France*, elle ne prévoyoit pas que l'enchaînement des crimes politiques la meneroit, douze ans après, juſqu'à la Saint-Barthelemi. Si nous n'avons

plus à craindre de voir de tels excès, au moins ſous la même forme, nous en avons l'obligation à cette horreur profonde qu'ils inſpirent, à ce ſceau d'infamie que le temps y a imprimé dans l'opinion publique; idée précieuſe qu'on ne peut trop fortifier, ni rendre trop familière. Condamnons toujours, ſans ménagement & ſans réſerve, les Médicis, les Guiſes, les Nevers, les Tavannes, les Gondis, les Biragues, les uns inſtigateurs affreux, les autres approbateurs coupables & exécuteurs forcenés d'un tel crime: célébrons, au contraire, & béniſſons à jamais la déſobéiſſance vertueuſe des Matignons, des Simianes, des Charny, des le Veneur, des d'Ortes, des Saint-Héran, des de Tende, &c.: prononçons ſur-tout, avec des larmes de tendreſſe & de vénération, le nom de ce ſaint Evêque de Liſieux, Jean Hennuyer, qui, en ſauvant du carnage les Proteſtans, en les recueil-

lant dans ſon palais, en leur prodiguant les ſecours de la charité, en ramena plus à l'Egliſe qu'on n'en égorgeoit ailleurs.

Diſons que le bourreau de Lyon, ſollicité par les aſſaſſins de prêter ſon miniſtère aux maſſacres publics, rejetta la propoſition avec horreur, & dit : *Je ne tue que des coupables, & je n'obéis qu'à des Jugemens légitimes.*

Il faut auſſi donner des éloges à la généroſité de ce farouche Véſins, qui, voyant le Proteſtant Vignières, ſon ennemi, expoſé dans Paris au fer des aſſaſſins, va le prendre chez lui, à main armée, le mène, avec un ſilence effrayant, juſqu'au fond du Quercy, l'y laiſſe étonné de ſe trouver dans ſa propre maiſon, en liberté, en ſûreté; rejette les témoignages de ſon admiration, de ſa reconnoiſſance, & le quitte, en lui diſant : « J'ai fait » ce que j'ai dû, fais ce que tu vou» dras; tu peux, à ton choix, reſ-

De Thou, liv. 52.

» ter mon ennemi, ou devenir mon » ami ». Le choix n'étoit plus libre, Vignières étoit déſarmé : cette action de Véſins, même avec les manières dures qui la déparent, forme le contraſte le plus parfait avec la conduite de Médicis, qui poignardoit en careſſant.

Arrêtons-nous ici à conſidérer la chaîne & l'horrible filiation de tant de crimes couronnés par le plus grand des crimes ; voyons comment le mal naît toujours du mal, comment de vengeance en vengeance, & par le ſeul ſyſtême de guerre, une nation douce & polie devient un peuple de bourreaux. Dès que l'héréſie avoit paru, on l'avoit perſécutée, & elle s'étoit ſouvent miſe dans le cas de l'être. Les Proteſtans s'étoient vengés de cette perſécution par des profanations ; ces profanations furent expiées par des ſupplices plus rigoureux & plus nombreux ; ces ſupplices irrité-

rent, & produisirent, de la part des Protestans, des complots, des assassinats : le Président Minard fut leur victime ; la mort du Président Minard hâta le supplice d'Anne du Bourg, qui fit éclater la conjuration d'Amboise, & cette conjuration, à son tour, fut punie par une horrible effusion de sang, qui détermina les Protestans à la guerre civile. Interrompue par des trèves, elle recommença jusqu'à quatre fois, parce que tous les Edits de pacification furent violés de part & d'autre. Dans le cours de ces guerres, le Duc de Guise, auteur de tant de violences, est assassiné par un Protestant ; le Prince de Condé, l'Amiral de Coligny déjà soupçonnés de la conjuration d'Amboise, le sont encore de l'assassinat du Duc de Guise ; & dans le système de guerre, dans le code de la vengeance, être soupçonné, c'est être convaincu : le Prince de Condé est assassiné à son tour, &

la vie de l'Amiral eſt menacée & pourſuivie. Le Connétable de Montmorenci, ennemi des Proteſtans, eſt aſſaſſiné par le Proteſtant Stuart, qui eſt aſſaſſiné, à ſon tour, par les Catholiques; mais c'étoit la tête de Coligny que les Guiſes vouloient pour venger la mort du Duc François, dont ils perſiſtoient à le croire l'auteur, ils demandoient même auſſi celle du nouveau Roi de Navarre & du nouveau Prince de Condé; enfin, la Saint-Barthelemi fut l'horrible répréſaille qu'exigea leur vengeance: nous verrons ſi ce dernier crime reſta impuni; nous obſerverons ſeulement, dès-à-préſent, que l'Allemand Beſme, créature des Guiſes, qui, dans cette nuit de la Saint-Barthelemi, conſomma, ſur la perſonne de Coligny, l'aſſaſſinat manqué par Morevel, étant tombé, dans la ſuite, entre les mains des Huguenots, fut auſſi aſſaſſiné par eux.

On a cru que le projet de Cathe-

rine de Médicis, en consentant au massacre de la Saint-Barthelemi, avoit été différent de celui des Guises, & bien plus atroce ; elle se proposoit moins, dit-on, de sacrifier un des partis à l'autre, que de les exterminer tous les deux & même tous les trois : car les Montmorencis, Catholiques, mais ennemis des Guises & amis de Coligny, leur cousin, formoient comme un troisième parti, qu'on appella depuis le parti des *Politiques*. Le plan de Catherine étoit que, quand les Guises attaqueroient Coligny, les Montmorencis se joindroient à lui & se jetteroient sur les Guises ; qu'alors le Roi sortant du Louvre avec ses gardes, & les troupes rassemblées dans Paris, fondroit à la fois sur les Guises, sur Coligny, sur les Montmorencis, les extermineroit tous, & qu'alors la Puissance Royale n'ayant plus de contre-poids, Catherine, sous le nom de son fils, re-

gneroit deſpotiquement avec le Maréchal de Retz-Gondy, ſeul confident de ce projet, & plus capable de l'avoir conçu que de l'exécuter. L'entrepriſe manqua par deux cauſes : l'une, que les Huguenots ſurpris ſe laiſsèrent égorger, ſans réſiſtance, comme des troupeaux ; l'autre, que les Montmorencis reſtèrent tranquilles, & qu'on n'oſa les attaquer, parce que le Maréchal, leur frère aîné, eut la prudence de reſter à Chantilly, & ne put jamais être déterminé à venir à la Cour.

On joignit les ſupplices (*a*) aux aſſaſſinats ; le vieux Briquemaut, cet

---

(*a*) C'eſt encore ce qu'exprime une Médaille frappée alors, qui répréſente un Hercule combattant l'Hydre de Lerne, avec une maſſue ferrée d'une main & un flambeau allumé de l'autre. Voici la légende :

Ne ferrum temnat, ſimul ïgnibus obſto.

Rien ne peint mieux l'eſprit du temps que ces Médailles & ces deviſes.

homme vertueux, (*a*) & Arnauld de Cavagnes ou Cabagnes, *Chancelier de la cauſe* (*b*), ayant été pris après le maſſacre, furent pendus à la place de Grêve; le Roi & la Reine-Mère voulurent les voir mourir des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville; & d'autant, dit Brantôme, qu'il étoit nuit à l'heure de l'exécution, « le Roi fit allumer » des flambeaux & les tenir près de la » potence, pour les voir mieux mou- » rir, & contempler mieux leurs vi- » ſages & contenances; ce que plu- » ſieurs, ajoute Brantôme, ne trou- » vèrent beau «.

Nous avons vu de combien de crimes politiques la Saint-Barthelemi fut l'aſſemblage & le produit. Voyons quel en fut le fruit.

(*a*) Il en a été parlé au Chapitre II, pages 178, 179.

(*a*) On l'appelloit ainſi dans le parti Proteſtant.

A commencer par le Roi, je vois d'abord le remords & la honte empoiſonner le reſte de ſes jours, & en accélérer la fin. Je le vois plus incertain & plus tremblant encore après ſon crime, qu'auparavant. Ces gouttes de ſang qu'on vit, dit-on, paroître ſur une table de jeu, & qu'on ne put jamais effacer; ces ſpectres des Proteſtans égorgés qui apparoiſſent au Roi la nuit en pouſſant des gémiſſemens, annoncent une conſcience troublée & une imagination effrayée.

Son air étoit ſombre & farouche; à peine oſoit-on lui parler. La Noue ayant à traiter devant lui d'affaires délicates, le Duc de Longueville l'avertit de mettre la plus grande circonſpection dans ſes diſcours : « car, lui dit-il, » vous ne parlez plus à ce » Roi doux, benin & gracieux que » vous avez vu ci-devant, il eſt tout » changé, il a plus de ſévérité à

» cette heure au visage, qu'il n'a ja-
» mais eu de douceur ».

Sa politique vacillante annonce aussi la crainte & le remords ; il déguise, il avoue, il désavoue son crime ; il mande aux uns que ces massacres sont l'ouvrage des Guises, qui ont voulu venger la mort du Duc François ; il va même jusqu'à mander aux autres, qu'*il s'est rallié avec le Roi de Navarre & le Prince de Condé, pour venger la mort de l'Amiral son cousin.* Dans les conseils secrets tenus pour la Saint-Barthelemi, on étoit convenu de publier que les amis de l'Amiral, ayant voulu le venger de la blessure que Morevel lui avoit faite, il s'étoit élevé entr'eux & les Guises une querelle que le Roi n'avoit pu empêcher. Les Guises avoient consenti à cet artifice ; mais depuis, ayant réfléchi sur le caractère de Catherine de Médicis, ils craignirent qu'elle ne se servît un jour de

cette énonciation pour les perdre. Cette impoſſibilité de compter les uns ſur les autres, cette néceſſité de traiter avec les amis, comme devant un jour devenir ennemis; cette prévoyance impoſſible & néceſſaire de tous les cas où la haine & la mauvaiſe foi pourront abuſer de ce qui a été fait dans un eſprit & pour un uſage particulier; voilà le tourment des Machiavelliſtes, & la condamnation du Machiavelliſme.

Les Guiſes prévoyant du moins le cas le plus facile à prévoir, obligèrent le Roi de prendre tout ſur lui, c'eſt-à-dire, que pour leur ſûreté, ils exigerent que leur Maître ſe déshonorât. Alors on allégua une conſpiration de l'Amiral contre le Roi & toute la Maiſon Royale, même contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé; mais on n'inculpoit point le corps des Proteſtans, & l'on confirmoit les Edits de pacification; enfin

on envoya aux Gouverneurs des Provinces l'ordre de traiter par-tout les Proteſtans comme ils avoient été traités à Paris.

C'eſt toujours par leur inutilité, par l'inconvénient qu'ils ont de manquer leur objet qu'il faut attaquer ces grands coups d'Etat. L'horreur du crime, l'excès de l'injuſtice ne ſont point des objections contre un Machiavelliſte, dès qu'il voit une ombre d'utilité. Si tant de maſſacres avoient pu exterminer le parti Proteſtant, la juſtice & l'humanité réclameroient en vain, le Machiavelliſte gagneroit ſa cauſe au tribunal de l'intérêt; le mot qu'il faut dire eſt donc, qu'un mois après la Saint-Barthelemi, les Huguenots étoient en armes dans toute la France, & qu'il fallut envoyer contr'eux juſqu'à trois armées. Obſervons même qu'ils étoient réduits à leurs propres forces; car malgré l'ardeur que toutes

les Puiſſances devoient avoir de s'armer contre un Roi aſſaſſin de ſes Sujets, malgré l'intérêt que toutes les Puiſſances Proteſtantes avoient de ſe réunir pour la défenſe d'une ſecte ſi cruellement attaquée, elles n'avoient pas encore eu le temps d'envoyer du ſecours aux Proteſtans François.

Tandis que Charles IX avouoit ſon crime en France, qu'il s'en vantoit à la Cour de Rome & à celle de Madrid, il étoit obligé de le déguiſer & de s'en excuſer auprès des Puiſſances Proteſtantes. Parmi ces Puiſſances, celle qu'il avoit le plus d'intérêt de ménager, étoit Eliſabeth, Reine d'Angleterre. La France traitoit alors du mariage de cette Reine avec le Duc d'Anjou ; l'indignation qu'excita la nouvelle de la Saint-Barthelemi, rompit la négociation, & il n'en fut plus parlé. Mais il falloit détourner Eliſabeth de

de ſecourir les Proteſtans François ; cette criminelle Cour de Charles IX avoit pour Ambaſſadeur en Angleterre, un homme vertueux & humain, auſſi ſe nommoit-il Fénelon. Il fut pénétré d'horreur, de honte & de douleur, en apprenant l'opprobre de ſa Nation ; il voyoit les amis mêmes que ſa vertu lui avoit faits en Angleterre frémir à ſon aſpect, & s'éloigner de lui : « Ils ont » raiſon, dit-il, & je rougis d'être » François. » Mais il étoit Ambaſſadeur, il fallut qu'il employât l'apologie menſongère qu'on lui dictoit, il fallut qu'il répétât dans une Audience ſolemnelle l'imputation faite à Coligny d'avoir conſpiré contre le Roi & toute la Famille Royale, quoiqu'il vît bien qu'on calomnioit cet infortuné, après l'avoir égorgé ; Eliſabeth parut en cette occaſion comme un Juge qui interroge & condamne un coupable ; elle voulut

donner à cette Audience l'appareil lugubre qui convenoit au ſujet. Un morne ſilence régnoit dans les appartemens, une douleur ſombre & profonde étoit peinte ſur tous les viſages; la Reine étoit ſur ſon trône en habit de deuil; les grands du Royaume & les Dames de ſa Cour, rangés autour d'Elle, auſſi en habits de deuil, ſembloient pleurer avec elle ſur les ruines de l'Autel, ſur la honte du trône, & ſur l'outrage fait à l'humanité. L'Ambaſſadeur conſterné s'avance, perſonne ne le ſalue, perſonne ne l'honore d'un regard, il repréſentoit Charles IX. Il bégaye, en tremblant, l'odieuſe récrimination que ſon cœur démentoit. Eliſabeth la réfute avec force & avec dignité: « Ces infortunés, dit-elle, ont » tous été ſurpris, ils étoient tous » ſéparés les uns des autres, la plû- » part endormis; voilà des Conju- » rés bien tranquilles; aucun d'eux

Digges, Carte, t. 3. p. 522, des dépêches de Fénelon.

» n'a réſiſté, la même force qui a pu
» maſſacrer tant d'hommes ſans dé-
» fenſe, ſuffiſoit pour s'aſſurer d'eux ;
» on leur auroit fait leur procès, la
» Juſtice du moins auroit diſtingué
» l'innocent du coupable. Quant à
» l'Amiral, il étoit malade, bleſſé, il
» étoit entre vos mains, les Gardes
» de votre Roi l'environnoient, il
» ne pouvoit échapper, il falloit le
» convaincre du crime qu'on lui
» imputoit, il falloit le confronter
» avec ſes Accuſateurs ; mais vous
» vouliez des bourreaux, & vous
» redoutiez des Juges. Au reſte,
» c'eſt à la conduite de votre Maî-
» tre à prouver ſa bonne foi ; l'in-
» nocence des Proteſtans peut en-
» core être manifeſtée, qu'il s'arme
» alors de toute ſa juſtice & de toute
» ſa colère contre leurs calomnia-
» teurs. Je le plains, s'il a été trom-
» pé, je le plains davantage s'il a
» voulu l'être ».

La nobleſſe Angloiſe dans ſon indignation, offrit de lever & d'entretenir à ſes dépens une armée de vingt-deux mille hommes d'Infanterie, & de quatre mille de Cavalerie. La Reine approuva ce zèle, mais jugea qu'il falloit le modérer & attendre les événemens. Elle regardoit le maſſacre des Proteſtans en France, & la perſécution qu'on leur faiſoit éprouver alors dans les Pays-Bas, comme deux branches d'une conſpiration générale des Catholiques contre tous les Proteſtans, & comme les deux premiers actes de la Ligue de Bayonne; elle voyoit la France & l'Eſpagne s'unir étroitement, les Guiſes reprendre à la Cour de France tout leur crédit, & ſe ſervir toujours du nom de la Reine d'Ecoſſe leur nièce, pour l'inquiéter dans la poſſeſſion du trône d'Angleterre; elle crut que ſes premiers ſoins étoient dûs aux affaires de l'Angleterre & de

l'Ecoſſe ; elle n'oublia rien pour mettre ſon Royaume en état de défenſe, elle fortifia Portſmouth, équipa une flotte pour garder ſes côtes, exerça ſes troupes, s'attacha de plus en plus à mériter, à cultiver l'affection de ſes Sujets, étendit ſes correſpondances en Ecoſſe, confirma & renouvella ſes alliances avec les Proteſtans d'Allemagne, mais bornant ſes démarches & ſes ſoins à la défenſive & à l'obſervation, elle ne voulut pas, en attaquant ſes ennemis, leur fournir le prétexte qu'ils cherchoient peut-être pour l'attaquer elle-même : plus elle goûtoit les douceurs de la paix, plus elle en ſentoit les avantages, & le ſuccès qu'avoit eu ſon expédition du Havre, ne l'invitoit pas à en tenter de nouvelles. Les Proteſtans François furent donc obligés de ſe ſuffire à eux-mêmes dans cette quatrième guerre.

Ils avoient pour principal chef ce même Montgommeri qui avoit tué Henri II, & qui avoit couru riſque d'être pris, lorſque Rouen avoit été forcé dans la première guerre civile; il avoit échappé au maſſacre de Paris comme au ſac de Rouen.

Les expéditions les plus mémorables de cette nouvelle guerre, ſont le ſiége de Sancerre & celui de la Rochelle.

Les Proteſtans aſſiégés dans l'une & l'autre place, étoient d'autant plus redoutables, qu'ils ſembloient n'avoir que le déſeſpoir pour reſſource, la dernière infidélité de la Cour ayant détruit pour jamais toute confiance dans les traités. Sancerre éprouva une famine dont on peut juger par ce ſeul trait: on y ſurprit un père & une mère mangeant leur propre fille, qui étoit morte de faim.

Le ſiége de la Rochelle eſt remar-

quable par plusieurs circonstances ; il étoit formé par le Duc d'Anjou, dont la Reine vouloit toujours faire le plus grand Général de l'Europe. L'abjuration forcée du Roi de Navarre & du Prince de Condé, ne répondoit pas suffisamment de leur fidélité, mais ils étoient gardés à vue ; par un rafinement de tyrannie pareil à celui dont Charles le Téméraire avoit usé autrefois envers Louis XI, en le menant à la guerre contre les Liégeois ses complices, au sortir de sa prison de Péronne, la Cour de Charles IX voulut que le Duc d'Anjou menât le Roi de Navarre & le Prince de Condé au siége de la Rochelle, la Rochelle, boulevard de la réforme & berceau de ces Princes ; on les observoit de près, & leur valeur étoit connue, il fallut même qu'ils se surpassassent pour affoiblir les soupçons.

Par un autre rafinement on avoit

donné la Noue aux Rochelois pour le leur mieux ôter. Libre de tout engagement, la Noue eût été ſe renfermer dans la Rochelle ; la Cour ſachant qu'il étoit eſclave de ſa parole, fit avec lui un traité bizarre, elle l'envoya défendre la Rochelle contre l'Armée royale, mais ſous la condition qu'il engageroit de tout ſon pouvoir les Rochelois à ſe rendre, & qu'il les abandonneroit, s'il ne pouvoit y réuſſir. La Cour avoit ſans doute eſpéré que la Noue, devenu ſuſpect aux Proteſtans, en ſeroit plus facilement attiré au parti Catholique. Quoi qu'il en ſoit, la Noue, fidèle aux deux emplois dont il étoit chargé, épuiſa toute ſa capacité en faveur de la Rochelle, & toute ſon éloquence en faveur de la Cour ; mais ayant mieux réuſſi à défendre les Rochelois, qu'à les perſuader, il les quitta conformément à ſon traité, & paſſa dans le camp des Catholi-

De Thou, liv. 53.

ques ; les Rochelois, affligés de ſon départ ſans en être abattus, perſévérèrent dans leur réſiſtance, en ſuivant le plan de défenſe qu'il leur avoit tracé. C'eſt ainſi que la politique de Médicis cherchoit à tirer parti de la vertu comme du vice ; mais le calcul étoit-il bon ? La Noue n'avoit-il pas plus nui aux vues de la Cour par ſes talens militaires, & ſes ſavantes diſpoſitions qu'il ne les avoient ſecondées par ſa négociation ?

La Reine d'Angleterre ne fourniſſoit publiquement ni directement aucun ſecours aux Proteſtans François, mais elle laiſſoit agir ſes Sujets. Pendant le ſiége de la Rochelle, des Anglois ayant fourni aux Aſſiégés de la poudre & d'autres munitions, l'Ambaſſadeur de France Fénelon, eut ordre de s'en plaindre à la Reine, qui répondit : « On ne » peut empêcher des Marchands de

» vendre leurs denrées à ceux qui » leur en donnent un prix conve- » nable. » Fénelon inſiſta, & demanda au nom de ſa Cour qu'on lui remît le Comte de Montgommeri, qui ſollicitoit alors ces ſecours à Londres. Eliſabeth répondit ſéchement : « Votre Maitre peut chercher » ailleurs des exécuteurs de ſa Juſ- » tice, je ne prétends pas l'être. Au » reſte, ajouta-t-elle, cette réponſe » ne doit pas vous être nouvelle, » c'eſt celle que fit Henri II, père » de votre Maître, à une demande » ſemblable de la Reine Marie ma » ſœur ».

La réſiſtance fut ſi conſtante à la Rochelle, & de la part des hommes & de la part des femmes, qui partagèrent leurs travaux & leur courage, que le Duc d'Anjou alloit avoir l'affront de lever le ſiége, lorſqu'il reçut la nouvelle que les Ambaſſadeurs Polonois lui apportoient la Couronne

de leur pays. Cette élection étoit l'effet des soins qu'on s'étoit donnés pour faire du Duc d'Anjou le Héros de l'Europe. Les Polonois, éblouis de sa renommée, avoient cru ne pouvoir faire un meilleur choix. Charles IX, à qui ce frère si hautement préféré, faisoit ombrage, avoit voulu l'écarter en lui procurant cet honneur. Cependant la nouvelle de la Saint-Barthelemy, arrivée au milieu de la Diète, avoit changé les dispositions des Polonois; l'Evêque de Valence, Montluc, Ambassadeur de Charles IX auprès de la République de Pologne, employa son éloquence à tromper les Polonois, en leur persuadant que ce massacre étoit uniquement l'ouvrage des Guises, & que le Roi ni le Duc d'Anjou n'y avoient eu aucune part. Il est bon du moins que les coupables puissans soient forcés au désaveu de leurs crimes, ils apprennent

par-là l'intérêt qu'ils ont de n'en point commettre. Montluc ennemi des Guiſes, ſe prêta ſans peine à les charger de tout : il réuſſit, & le Duc d'Anjou fut Roi.

Ce Prince, dans l'impatience de ſe montrer en vainqueur aux Ambaſſadeurs Polonois, voulut donner un dernier aſſaut à la Rochelle; il fut repouſſé, mais les Ambaſſadeurs ménagèrent un accommodement entre la Cour & les Huguenots : ceux-ci obtinrent le libre exercice de leur Religion, mais avec moins d'étendue que par le paſſé; l'exercice public fut borné aux principales Villes que poſſédoient alors les Proteſtans, la Rochelle, Niſmes & Montauban. Le ſiège de la Rochelle avoit coûté deux mille hommes aux Rochelois, & douze mille aux Catholiques. Le Duc d'Aumale fut tué à ce ſiège par ſa faute, ou par celle du Duc de Bouillon, ſon neveu, qui, de lui-même,

ou par le conſeil du Duc d'Aumale, prévint d'un jour l'expiration d'une trève.

Nous avons plus d'une fois parlé de cet abus de paroître faire, dans les traités, le contraire de ce qu'on fait, abus qui n'eſt qu'une puérilité, quand il ne tire pas à conſéquence. Le traité conclu avec les Rochelois en offre un double exemple. Pour ſauver l'honneur du nouveau Roi de Pologne, on étoit convenu que les Rochelois lui préſenteroient les clefs de leur Ville & le prieroient avec inſtance d'y entrer, & que le Roi de Pologne n'y entreroit point. Il eſt évident qu'on faiſoit tout le contraire de ce qu'on auroit voulu faire. Le Roi de Pologne brûloit d'entrer dans la Rochelle, & les Rochelois ne l'auroient pas reçu.

La Reine-Mère & le Duc d'Anjou n'avoient point eu de part à la négociation pour la Couronne de Polo-

gne, & l'auroient traverſée, s'ils l'avoient pu. Catherine ne pouvoit conſentir à ſe ſéparer d'un fils ſi cher, dont la réputation d'ailleurs étoit un appui pour ſon autorité. Le Roi de Pologne préféroit à cette Couronne étrangère le crédit que ſa mère lui procuroit en France, & la puiſſance preſque Royale que lui donnoit le titre de Généraliſſime des armées. D'ailleurs, l'eſpérance toujours prochaine de ſuccéder à Charles IX qui n'avoit point d'enfans, retenoit en France le Roi de Pologne. L'amour qu'il avoit conçu pour la Princeſſe de Condé (*a*), étoit un lien plus puiſſant encore. Le Duc de Guiſe, qui avoit épouſé la ſœur (*b*) de la Princeſſe de Condé,

(*a*) Marie de Cleves, Marquiſe d'Iſle, premiere femme du Prince de Condé Henri I.

(*a*) Catherine de Cleves, veuve du Prince de Porcéan.

ſervoit le Roi de Pologne dans cette paſſion, car tous les moyens d'obtenir ou de conſerver du crédit ſont bons pour un ambitieux ; le Roi de Pologne & le Duc de Guiſe étoient amis alors. Le Roi de Pologne ne ſe preſſoit point d'aller prendre poſſeſſion de ſa Couronne, Charles IX en marqua de l'impatience ; ce frère lui étoit devenu inſupportable, l'idée que Henri ne reſtoit que dans l'eſpérance de lui ſuccéder, idée fortifiée par le mauvais état de la ſanté du Roi, redoubloit encore ſa haine ; elle parvint au plus haut degré : le Roi, dans un accès d'impatience & de colère, déclara, en jurant, qu'il falloit que lui ou Henri ſortît du Royaume. Il fallut partir. Le jour fut fixé pour le départ, malgré les vœux de Henri ; les artifices de ſa mère, & l'appui du Duc de Guiſe qui lui promettoit cinquante mille hommes pour faire la guerre au Roi, ſon frère. La ſéparation de la

mère & du fils fut tendre & douloureuſe ; Médicis embraſſa Henri en pleurant, & lui dit : *Allez, mon fils ! vous n'y ſerez pas long-temps :* mot imprudent, ſi l'on veut, mais qui pouvoit être innocent, & qu'une mère eût pu dire en s'attendriſſant ſur le ſort de ſon fils aîné, prêt à mourir. Ce mot ne pourroit même avoir que ce ſens d'attendriſſement & de compaſſion ſur le ſort de Charles IX, s'il étoit vrai, comme le dit Brantôme, » que la Reine-Mère étoit éperdue de » joie de voir ſon fils Roi de Polo- » gne, & qu'il lui ſembloit qu'il n'y » ſeroit jamais ». Brantôme eſt le ſeul qui tienne ce langage. Il parle encore ailleurs « de l'envie qu'elle avoit de » voir ſon fils (qui étoit alors au » ſiège de la Rochelle,) & l'envoyer » prendre poſſeſſion de ſon Royaume » de Pologne. . . . . Le Roi de Polo- » gne avoit encore plus d'envie d'al- » ler voir ſon Royaume, ainſi que j'ai

» eu cet honneur de lui en voir diſ-
» courir avec un raviſſement d'aiſe ſi
» grand, qu'il ſe perdoit quand il en
» parloit ».

On ſent que cette *joie* de Catherine & ce *raviſſement* de Henri pouvoient être joués, & que ni l'un ni l'autre n'avoit dit ſon ſecret à Brantôme. Le mot de Charles IX : *Il faut qu'il ſorte du Royaume, ou que j'en ſorte*, eſt bien plus sûrement ſincère que toutes ces démonſtrations, & d'un tout autre poids que le récit de Brantôme.

Henri, traverſant l'Allemagne pour ſe rendre en Pologne, trouva, ſur ſa route, des traces de l'horreur qu'inſpiroit la Saint-Barthelemi ; en entrant dans le cabinet de l'Electeur Palatin, le premier objet qui frappa ſes regards fut un portrait fort reſſemblant de l'Amiral de Coligny. « Vous connoiſ-
» ſez cet homme, Monſieur, lui dit
» l'Electeur d'un ton ſévère ; vous

Brant. Hom. illuſt. t. 3, art. Amiral de Châtillon.

» avez fait mourir le plus grand Ca-
» pitaine de la Chrétienté (*a*), qui
» vous avoit rendu les plus ſignalés
» ſervices, ainſi qu'au Roi votre
» frère ». Le Roi de Pologne un peu troublé, répondit : « C'étoit lui qui
» vouloit nous faire mourir tous, il
» a bien fallu le prévenir . . Mon-

(*a*) L'Amiral de Coligny avoit écrit l'Hiſtoire des Guerres civiles de France, ouvrage qui venant de cette main eût ſans doute intéreſſé, & qui nous eût mieux fait connoître le caractère & l'étendue des talens de ce Général, le manuſcrit en fut remis à Charles IX, & ce Prince n'étoit pas éloigné de le faire imprimer, mais le Maréchal de Retz l'en détourna & fit jetter l'ouvrage au feu, en haine de l'Auteur, » Et en-
» vieux, dit Brantôme, de la mémoire &
» de la gloire de ce grand perſonnage, ce
» qu'il ne devoit, puiſque l'envie ne regne
» que parmi les pareils, & qu'autant de
» ſemblance, diſoit-on, y avoit-il, com-
» me d'un âne à un noble cheval d'Eſpa-
» gne ».

» ſieur, répliqua l'Electeur, nous en » ſavons toute l'hiſtoire «. A table, le Roi de Pologne ne fut ſervi que par des Huguenots François, échappés au maſſacre de la Saint-Barthelemi, qui ſembloient le menacer en le ſervant; & l'Electeur parut prendre plaiſir, pendant toute la journée, à lui faire craindre pour la nuit les repréſailles de ce maſſacre.

Un Gouvernement auſſi intriguant que celui de Catherine de Médicis, ne pouvoit être ſans diſcordes & ſans orages: le dernier de ſes fils, le Duc d'Alençon, voulut ſuccéder, en France, à toute la puiſſance du Roi de Pologne; il demanda le commandement des armées, le Roi le lui promit, mais la Reine-Mère le fit donner au Duc de Lorraine, ſon gendre. Cette Princeſſe n'aimoit point ſon dernier fils; elle craignoit qu'à la mort du Roi, qu'on regardoit comme prochaine, il ne diſputât la Couronne

de France au Roi de Pologne, & qu'il ne lui fermât le retour. Le Roi, qui n'avoit tant preſſé le départ du Duc d'Anjou pour la Pologne, que dans l'intention de reprendre l'autorité qu'il lui avoit laiſſé envahir, voyoit avec inquiétude l'empreſſement que montroit le Duc d'Alençon de remplacer le Duc d'Anjou; il haïſſoit d'ailleurs également, dans ſes deux frères, des héritiers avides, prêts à s'arracher ſes dépouilles. Le Duc d'Alençon, trompé dans ſes vœux & dans ſes eſpérances, fut mécontent, & l'on tira parti de ſon mécontentement.

Quand deux factions ont longtemps diviſé un Etat, qu'elles ſe ſont rendues odieuſes par leurs excès, que l'atrocité des torts réciproques a rendu impoſſible entr'elles une réconciliation ſincère & durable, il arrive aſſez ordinairement qu'il ſe forme un tiers-parti, dont l'objet eſt de répri-

mer les deux autres & de tenir la balance entr'eux. Mais, comme le parti dominant eſt toujours celui dont ce tiers-parti a le plus à ſe plaindre, il arrive auſſi aſſez ordinairement que le tiers-parti finit par ſe réunir au parti le plus foible, & par ſe confondre avec lui. C'eſt ce qui arriva pour lors. Cette illuſtre Maiſon de Montmorenci formoit, depuis quelque temps, à elle ſeule, comme une faction à part. Catholiques, mais ennemis des Guiſes, & amis des Colignis dont ils étoient d'ailleurs proches parens (*a*), les Montmorencis auroient été enveloppés dans le maſſacre de la Saint-Barthelemi, comme tant d'autres Catholiques, ennemis des Guiſes, ſans la prudente retraite

(*a*) Ils étoient Couſins-Germains. Louiſe de Montmorenci, ſœur du Connétable Anne, avoit épouſé le Maréchal de Châtillon & fut la mère des Colignis.

du Maréchal de Montmorenci à Chantilly. Les Guiſes n'avoient pas oublié l'affront que ce Maréchal leur avoit fait au retour du Cardinal de Lorraine à Paris, après le Concile de Trente. Les violences & les cruautés dont les Catholiques & les Proteſtans s'étoient ſouillés à l'envi, ayant donné plus de conſiſtance à ce tiers parti, on commença de le déſigner par le nom de *politiques :* le Roi de Navarre & le Prince de Condé, qui, au moyen de leur abjuration, étoient réputés Catholiques, & qui n'avoient pas la liberté de ſe joindre aux Huguenots, voulurent être de ce parti des Politiques, que la Cour n'avoit pas encore proſcrit, & dont les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé avoient été les chefs juſqu'alors. Bien-tôt des Agens intermédiaires, profitant du mécontentement du Duc d'Alençon, l'attirèrent à ce parti. Ce Prince n'avoit jamais eu pour les

Huguenots le même éloignement que le Roi de Pologne ſon frère, il avoit toujours montré de l'attachement & de la vénération pour l'Amiral de Coligny, & faiſoit gloire de ſe conduire par ſes avis; Catherine de Médicis lui en avoit ſouvent fait la guerre, & après la mort de Coligny, ayant vu dans les papiers de cet Amiral, parmi d'autres projets politiques, un conſeil qu'il donnoit à Charles IX de ne point accorder d'appanage trop conſidérable au Duc d'Alençon, elle triomphoit d'avoir trouvé ce moyen de faire haïr au Duc la mémoire de l'Amiral : » Voi-» là, lui dit-elle, des conſeils de » votre ami. Je ne ſais pas, répon-» dit le Duc d'Alençon, s'il m'ai-» moit beaucoup, mais je ſais que » ce conſeil eſt d'un homme qui » aimoit l'Etat. Cette réponſe eſt d'un homme qui l'aimoit auſſi.

Lorſque le Duc d'Alençon ſe fut

mis à la tête de ce parti des Politiques, tous les Proteſtans modérés voulurent en être, & bien-tôt tous les Proteſtans en furent; ce ne fut plus alors que l'ancien parti des Huguenots ſous une forme nouvelle, qui ſembloit admettre plus de modération. Cependant ce parti plus modéré eut un tort que n'avoit pas eu l'ancien, celui de prendre les armes de lui-même, ſans pouvoir alléguer aucune violence, aucune infraction formelle du dernier traité. Ce qui doit le plus étonner, c'eſt que ce fut par l'avis du ſage & pacifique La Noue qu'on recommença la guerre, il eſt vrai que dans quelques provinces elle n'avoit point ceſſé. Les Proteſtans unis aux Politiques, s'emparèrent le jour du mardi-gras, d'une multitude de places dans diverſes provinces, ce qui s'appella *la priſe d'armes du mardi-gras.* Quand Charles IX, alors mourant, apprit cette

cette nouvelle, *ils devoient bien du moins*, dit-il, *me laiſſer mourir en paix.*

On ſe propoſoit de plus d'enlever, à S. Germain en Laye, le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre & le Prince de Condé, pour les mettre à la tête du parti, c'eſt ce qui s'appelle *la Conjuration de Saint Germain*, dont il paroit que le véritable objet étoit d'empêcher, à la mort de Charles IX, le retour du Roi de Pologne en France, & d'aſſurer la Couronne au Duc d'Alençon. *Je le ſais bien*, dit Brantôme, *pour avoir été convié à la fricaſſée.* La Cour en ayant eu avis, fit mettre le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre à Vincennes, les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé à la Baſtille; le Prince de Condé prit la fuite, il alla en Allemagne révoquer ſon abjuration, & demander du ſecours aux Princes Proteſtans.

De Thou, liv. 57.

On fit le procès à la Mole, favori du Duc d'Alençon, & à un Italien, nommé Coconas, qui s'étoit attaché à ce Prince, & qui, de concert avec la Mole avoit été l'inſtrument de la réunion du Duc d'Alençon avec les deux Princes & les deux Maréchaux; la Mole & Coconas eurent la tête tranchée, un de leurs complices fut roué; il eſt difficile de ſavoir s'ils méritoient leur ſort. Dans cette criminelle Cour, la ſuperſtition & la mauvaiſe foi brouilloient toutes les idées du juſte & de l'injuſte. C'étoit la Mole lui-même qui avoit découvert à la Reine-Mère la conjuration de Saint-Germain. C'étoit une raiſon de lui faire grace, il ſemble au contraire qu'on ait cherché à le juger coupable. La Mole étoit ſuperſtitieux, comme on l'étoit alors; on lui trouva une image de cire, avec laquelle il prétendoit faire un enchantement pour être aimé d'une

femme dont il étoit amoureux ; on aima mieux croire qu'il avoit voulu *envoûter* le Roi, & l'état de dépériſſement où étoit le Roi, parut dépoſer contre la Mole. Rugiéri, un de ces Charlatans Florentins que Marie de Médicis traînoit à ſa ſuite, fut envoyé aux galères pour avoir donné à la Mole cette image de cire ; mais un homme qui ſavoit faire des enchantemens & des *envoûtemens*, étoit trop précieux à Catherine de Médicis, pour qu'elle s'en privât ; elle le rappela & continua de s'en ſervir.

Un autre Charlatan, nommé Grandry, qui cherchoit la pierre philoſophale, & qui promettoit au Duc d'Alençon des tréſors inépuiſables pour faire la guerre, fut ſauvé auſſi, dans l'eſpérance qu'il fourniroit à Catherine la pierre philoſophale.

La Mole nia conſtamment tout ce qu'on lui imputoit, & il fut décapité ; Coconas, à qui on promit ſa

Mém. de Nevers, t. 1. p. 75.

grace & une récompenſe, dit tout ce qu'on voulut, & il fut décapité.

On dit que deux Princeſſes amoureuſes, l'une de la Mole, l'autre de Coconas, firent enlever leurs têtes & les embaumèrent pour les garder, mélange de tendreſſe & d'horreur qui peint les mœurs du temps.

Coconas chargea les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé; cependant ils s'étoient rendus d'eux-mêmes à la Cour, ſans doute ſur la foi de leur innocence. Coupables ou innocens, la Cour eût bien voulu les envoyer au ſupplice ou les faire périr en priſon, mais Montmorenci-Damville, Gouverneur du Languedoc & tout-puiſſant dans cette Province,

---

(*a*) On pourroit, dit le Duc de Nevers, deviner qui étoient ces Princeſſes, mais ce ſeroit une cruauté d'en avoir ſeulement la penſée. On a eu cette *cruauté* dans le Journal de Henri III.

pouvoit venger la mort de ſon frère, Damville eut une maladie, & le bruit courut qu'il étoit mort; on réſolut alors de faire étrangler ſecrettement les Maréchaux dans la priſon, la commiſſion en fut donnée à Souvré (*a*), qui l'accepta de peur qu'un autre n'en fût chargé, il différa prudemment de l'éxécuter, & donna le temps de recevoir la nouvelle de la guériſon de Damville. On put reconnoître alors, comme le Duc de Bretagne Jean IV l'avoit reconnu autrefois dans l'affaire de Cliſſon & de Bavalan, combien un ſujet qui diffère d'éxécuter des ordres violens, rend ſervice à ſon Maître, mais les idées Machiavelliſtes l'emportoient ſur toutes les réfléxions.

Le Duc d'Alençon & le Roi de

(*a*) Ce dernier évènement n'arriva que ſous le regne de Henri III.

Navarre furent interrogés, le Duc répondit avec l'embarras & la timidité d'un coupable convaincu, le Roi de Navarre confondit la Reine-Mère par ſes raiſons, & la fit rougir par ſes reproches ; on étoit ſi accoutumé aux violences ſous ce regne, que l'empriſonnement du frère du Roi & d'un Roi ſon beau-frère, parut un événement ordinaire ; il eſt vrai que depuis la Saint-Barthelemi, le Roi de Navarre n'avoit jamais été véritablement libre, mais alors il étoit, ainſi que le Duc d'Alençon, étroitement reſſerré & gardé ; on leur permettoit ſeulement d'aller tant qu'ils vouloient dans la chambre des filles de la Reine-Mère, car les voies de corruption étoient toujours ouvertes.

Pendant que les filles de la Reine brouilloient tout à la Cour, des Courtiſannes d'un rang plus bas infectoient les armées. Strozzy, fils du

Brant. Hom. illuſt. art. Strozzi.

Maréchal de ce nom, commandant un corps de troupes contre les Huguenots, voulut préſerver ſon camp d'un tel poiſon ; n'ayant pu y réuſſir, parce qu'il étoit mal obéi ſur ce point par ſes ſoldats, il fit jetter dans la rivière au Pont de Cé huit cent de ces malheureuſes, ſans être touché de leurs cris & de leur déſeſpoir, ſpectacle affreux & qui penſa faire révolter l'armée. Ce Strozzy paſſoit cependant pour un homme doux & indulgent, mais telle étoit la férocité où les mœurs étoient parvenues par la continuité de la guerre & l'habitude du carnage.

Montgommeri pris dans Domfront par le Maréchal de Matignon, ſous la promeſſe de la vie-ſauve, fut conduit à Paris, où le Gouvernement ne ſe piqua point de reſpecter cette promeſſe. La Reine-Mère montra la joie la plus vive d'avoir Montgommeri en ſa puiſſance ; elle courut porter cette

nouvelle au Roi, qui n'y prit point d'intérêt, parce qu'il n'en pouvoit plus prendre à rien. « Mon fils, lui » dit Catherine, n'êtes-vous pas » charmé que vôtre ennemi & le » mien, & le meurtrier de votre » père ſoit tombé entre nos mains? » Madame, répondit Charles IX, je » ne me ſoucie; ni de cela, ni d'au- » tre choſe. » Le mal l'accabloit, le ſang lui ſortoit par les pores, une fièvre ardente le conſumoit, preſque depuis le temps de la Saint-Barthelemi; jamais la mort d'un Prince coupable n'offrit plus ſenſiblement les apparences ou les caractères de la vengeance céleſte. Des convulſions, des accès de phrénéſie, tels qu'en avoit eus Charles VI, précédèrent cette horrible maladie, dont tous les ſymptômes annonçoient qu'elle étoit autant l'effet du trouble de l'ame, que de la mauvaiſe conſtitution du
30 Mai 1574. corps. Il mourut. On ſe ſouvint alors

du mot de Catherine de Médicis au Duc d'Anjou, partant pour la Pologne; on ſe ſouvint de ſa prédilection pour ce Prince; on crut tout d'une femme qui avoit foulé aux pieds tout principe; elle devoit avoir rompu les barrières, qui écartoient du trône le ſeul de ſes fils qu'elle aimât; on lui imputa la mort de ſes deux fils aînés. Ce fut ſur elle auſſi qu'on rejetta la haine des crimes commis ſous Charles IX; ce Prince coupable inſpire plus de pitié que d'horreur, on le plaint autant qu'on le blâme, on ſent qu'ayant commencé de regner à dix ans, & étant mort avant vingt-cinq, il étoit bien difficile qu'il échappât aux artifices, qu'il réſiſtât à l'aſcendant d'une mère telle que Catherine de Médicis; on ſait gré à ce Prince des efforts qu'il voulut faire pour régner, lorſqu'il n'étoit plus temps, & que la maladie l'en rendoit incapable; on recueillit

quelque fruit de ces efforts tardifs ; à peine avoit-il regné neuf mois par lui-même, qu'il avoit déjà, malgré l'oppoſition générale de ſes Courtiſans, remis à ſes peuples un tiers des tailles, diminué le nombre de ſes gardes, & réduit les dépenſes de la Cour. Il faut lui ſavoir gré encore de la réſolution qu'il avoit priſe de chaſſer de la Cour les Inſtigateurs de la Saint-Barthélemi, & d'abaiſſer les Maiſons de Guiſe & de Montmorenci, alors trop puiſſantes.

Les Hiſtoriens n'ont peut-être pas aſſez fait connoître ce Roi ; les événemens de ſon regne ont plus attiré l'attention que n'a fait ſa perſonne, mais Brantôme qui l'avoit connu, en raconte des traits aſſez remarquables.

La Reine-Mère, ſous prétexte que la perſonne du Roi devoit être ménagée, mais en effet dans la crainte qu'il n'éclipsât le Duc d'Anjou ſon

frère, s'oppoſoit en toute occaſion à l'ardeur qu'il montroit pour la gloire; le Roi toujours docile, obéiſſoit en ſoupirant. Pendant qu'on faiſoit retentir l'Europe du bruit des batailles de Jarnac & de Moncontour, Dorat Poëte célèbre du temps, préſenta au Roi des vers à ſa louange. « Portez, lui dit triſtement Charles IX; » portez ces honneurs à mon frère; » je n'ai rien fait qui mérite d'être » célébré.

Au ſujet de ces mêmes batailles, on l'entendit s'écrier : « Avec quel » plaiſir je céderois à mon frère la » moitié de mon Royaume, s'il pou- » voit me céder la moitié de ſa » gloire » !

Au ſiége de Saint-Jean-d'Angely en 1569, il étoit toujours dans la tranchée comme le moindre ſoldat, il ſe comporta ſi bien, & parut avec tant d'éclat, que la Reine-Mère ne ſouffrit plus qu'il commandât les armées.

Il aimoit les exercices violens, & qui ſe ſont en plein air ; il ne pouvoit ſouffrir d'être enfermé dans des murs. *Les Maiſons & les Palais*, diſoit-il, *ſont les tombeaux des vivans*, & cela étoit ſur-tout vrai de ſon temps.

Brantôme s'étonne de ce que Monſieur Amyot, Monſieur de Retz, ou Monſieur de Villeroy, qui ſavent ſi bien dire & eſcrire, que le Roi a tant aimés & chéris, & leur a tant fait de biens, qu'ils ne ſoient eſté curieux de faire une recherche après ſa mort de tous ſes beaux faits, mots & dits, & en compoſer un grand livre & le dédier à la poſtérité. » Il ſe plaint ſur-tout qu'ils n'aient pas fait imprimer le livre que ce Prince avoit compoſé ſur la Vénerie, & dans lequel il y avoit, dit-il, des avis & ſecrets que jamais Véneur ne ſut ni ne put atteindre.

En général Charles IX connoiſſoit

& diſtinguoit les talens en tout genre. Ambroiſe Paré ſon premier Chirurgien, & le premier de la Chrétienté, dit Brantôme, fut le ſeul Proteſtant ſauvé par ſes ordres du maſſacre de la Saint-Barthelemi. *Gardons-nous bien*, dit-il, *d'ôter la vie à un homme qui peut la ſauver à tant d'autres.*

La même ardeur que Charles IX auroit eue pour la gloire, il l'avoit pour les connoiſſances, ſa curioſité n'avoit point de bornes, elle embraſſoit les métiers les plus rudes, & réputés alors les plus vils, car il n'y a pas long-temps qu'on ſait que tout ce qui eſt utile à la ſociété, eſt noble; il forgeoit très-bien des canons d'arquebuſe & des fers de chevaux. Il voulut connoître dans chaque art, & l'uſage & l'abus qu'on en pouvoit faire; il voulut frapper de la monnoie, & en ſavoir faire de la fauſſe pour pouvoir la diſtinguer de la bonne. Il montra au Cardinal de Lor-

raine deux pièces qu'il avoit frappées, & que tout le monde jugeoit également bonnes, quoiqu'il y en eût une fauſſe. Le Cardinal qui avoit le département des finances & de la monnoie, lui dit, « Sire, vous portez vôtre grace avec vous, mais je » ne conſeillerois pas à un autre d'être ſi habile ».

Charles pouſſoit la curioſité juſqu'à vouloir connoître par lui-même les tours que les filoux pouvoient faire au jeu. Il en fit venir ſur ſa parole dix des plus habiles, à une fête qu'il donnoit & où il y avoit grand jeu ; il leur ordonna de faire leur métier, mais de l'avertir, par un ſigne, à chaque friponnerie qu'ils feroient, & de rapporter fidèlement tout le butin. Tout le monde perdit, » il y eut des gens de la Cour qui » jouèrent juſqu'à leurs cappes & les » perdirent, dont le Roi cuyda crever » de rire, dit Brantôme, voyant les

» galants dévaliſés de leurs cappes » & s'en aller en pourpoint comme » laquais «. Il eſt à croire que le Roi ſe faiſoit rendre compte de chacun des tours dont il avoit été averti par le ſigne convenu. Tout le butin rapporté, on n'entend pas bien dans le récit de Brantôme, ſi c'eſt aux filoux ou à ceux qui avoient été volés que le Roi le fit remettre, enſuite il menaça les premiers de les faire pendre, ſi jamais ils oſoient exercer leur infâme adreſſe.

Cipierre, ſon Gouverneur, l'avoit bien élevé, les Courtiſans l'avoient corrompu, ils l'avoient dégoûté des affaires & détourné de l'application, mais il conſerva toujours du goût pour les arts agréables; il aimoit & cultivoit avec ſuccès la Poéſie, il raſſembloit des Poëtes & des Philoſophes dans la ſolitude de Saint Victor, il goûtoit avec eux les plaiſirs de l'eſprit & ceux de l'éga-

lité. Le ton familier, enjoué, philoſophique, dont il invite Ronſard à venir le joindre à Amboiſe, annonce le plus pur amour des Lettres. Ce Ronſard, Dorat & Baïf étoient au rang de ſes amis particuliers, mais il diſoit des Poëtes & en général des gens de Lettres, qu'ils » étoient comme les chevaux qu'il » falloit nourrir bien, mais non pas » trop engraiſſer.

On ſait la fière réponſe que le Comte d'Anjou Foulques le Bon faiſoit dans le dixième ſiécle au Roi Louis d'Outremer, qui ſe moquoit de ce que Foulques chantoit au lutrin : *Sachez, Sire, qu'un Prince non-lettré eſt un âne couronné.* Il falloit que chanter au lutrin fût encore un mérite du temps de Brantôme, car il ne dédaigne pas d'obſerver que Henri II, Charles IX & Henri III étoient auſſi dans cet uſage.

Charles n'aimoit & ne haïſſoit rien

médiocrement : tout étoit paſſion dans cette ame ardente, la chaſſe étoit pour lui une fureur. A table, au lit, dans ſes ſonges, dans ſes diſtractions, il appelloit ſes chiens, il croyoit les animer ; mais ayant reconnu qu'un Roi ſe doit tout entier aux ſoins de ſon Etat, il avoit réſolu de renoncer à un genre de plaiſir qui entraîne trop de diſſipation.

Son plan étoit tracé, il devoit laiſſer l'adminiſtration de la guerre aux Maréchaux de France, celle de la Juſtice au Parlement, ſe réſerver celle de l'Etat, & n'admettre pour tout délaſſement que la Littérature & la Poéſie.

Tels étoient ſes projets ; auroit-il eu la conſtance néceſſaire pour les ſuivre ? Des Hiſtoriens lui ont cru beaucoup d'énergie dans l'ame, parce qu'il avoit beaucoup d'emportement ; on ſait aujourd'hui que de la colère n'eſt que de la foibleſſe. Il eut

pourtant quelquefois le mérite de ſe vaincre : » S'étant apperçu, dit » Mézeray, que le vin lui avoit » troublé la raiſon juſqu'à lui faire » commettre des violences, il s'en » abſtint tout le reſte de ſa vie ; & » pour les femmes, s'étant mal trouvé » de quelqu'une de celles de ſa mère, » il les prit en averſion & ne s'y » attacha guères ».

On peut, par ce trait, juger de la corruption de la Cour.

Ambroiſe Paré penſoit que Charles IX étoit mort d'avoir trop chaſſé & trop donné du cors. A cette cauſe de mort, l'épitaphe ſuivante en ajoute une autre :

Pour aimer trop Diane & Cythérée auſſi,
L'une & l'autre m'ont mis en ce tombeau ici.

Charles IX n'avoit eu qu'une fille, d'Eliſabeth d'Autriche ſa femme, fille de l'Empereur Maximilien II, & cette fille étoit morte à ſix ans ; il eut de Marie Touchet, fille d'un

Lieutenant-Général au Préſidial d'Orléans, (*a*) un fils naturel, long-temps connu ſous le nom de Comte d'Auvergne, & qui prit enſuite le titre de Duc d'Angoulême, c'eſt lui dont la femme, Françoiſe de Nargonne, eſt morte en 1713, cent-trente-neuf ans après la mort du Roi Charles IX, ſon beau-père.

Charles IX fit épouſer à Marie Touchet (*a*) François de Balzac d'Entragues, dont elle eut la fameuſe Henriette de Balzac d'Entragues, maîtreſſe de Henri IV.

La mort de Charles IX ne ſauva point Montgommeri; la Reine-Mère, ſon ennemie perſonnelle, s'étoit fait donner la Régence par le Roi mou-

---

(*a*) Brantôme la dit fille d'un Apothicaire de la même ville.

(*a*) On connoît l'anagramme de Marie Touchet: *Je charme tout.*

rant, & ſe l'étoit fait confirmer par le Duc d'Alençon, priſonnier : le procès de Montgommeri fut ſuivi avec ardeur, on lui donna la queſtion pour lui faire avouer la prétendue conſpiration de l'Amiral contre le Roi, on n'en arracha que des reproches de ce qu'on violoit la foi qu'on lui avoit donnée. D'Aubigné dit « qu'on ne » lui avoit fait que *des promeſſes captieuſes*, comme de n'être mis en autres mains que celles du Roi. Pourquoi faire des promeſſes captieuſes » ? Il fut condamné à être décapité : quand on lui lut ſon Arrêt, il écouta froidement ce qui le concernoit, mais quand il entendit que ſes fils étoient dégradés de nobleſſe, il dit d'un ton ferme & tranquille : *S'ils n'ont la vertu des Nobles pour s'en relever, je conſens à l'Arrêt.* Ces ſupplices ne produiſoient plus d'autre effet que d'irriter un parti puiſſant, c'étoient des vengeances & non des châtimens,

une Cour ſi criminelle avoit perdu le droit de punir.

Qui croiroit que ce regne affreux de Charles IX & de Médicis ait été l'âge d'or de la légiſlation Françoiſe ? La gloire en eſt due à ce Chancelier de l'Hôpital, le plus grand Magiſtrat dont la France s'enorgueilliſſe. Il oppoſoit la puiſſance des Loix à la décadence des mœurs, & l'empire de la raiſon à l'anarchie que produit la guerre ; il luttoit ſeul contre ſon ſiècle, l'eſprit de paix, l'amour de l'ordre ne ſe trouvoient plus que dans ſon ame. « Le Chancelier de l'Hôpi-» tal veilloit pour la patrie, dit le Pré-» ſident Hénault, il penſoit que la » ſainte majeſté des Loix avoit des » droits impreſcriptibles ſur le cœur » des hommes. L'Ordonnance d'Orléans fut, en grande partie, l'ouvrage du Chancelier de l'Hôpital, ainſi que l'Edit des ſecondes nôces, l'Ordonnance de Rouſſillon, l'Edit pour l'é-

tabliſſement de la juriſdiction des Conſuls; l'Ordonnance de Moulins, l'Edit des mères, & pluſieurs autres Loix moins célèbres, mais non moins utiles, monumens éternels de ſa ſageſſe & de ſon amour pour l'Etat. Pendant tout le cours du regne de Charles IX, on voit le Chancelier de l'Hôpital occupé à prévenir, à éteindre l'incendie que des furieux allumoient dans le Royaume; il fut l'auteur de tous les Edits de pacification, & ce fut toujours l'inobſervation de ces mêmes Edits qui fit renaître les troubles; toujours contredit, toujours traverſé, il ne ſe rebuta jamais; ſes Loix les plus ſages éprouvèrent quelquefois des oppoſitions de la part du Parlement, à qui la contrariété des opinions, des partis, & même des Loix publiées dans les divers temps, donnoit ſouvent beaucoup d'embarras. Les différens intérêts, les querelles de Religion, les diviſions des

Grands, les fureurs de parti, la minorité du Roi, le partage & l'affoiblissement de l'autorité Royale, étoient des obstacles presque insurmontables au bien que le Chancelier vouloit faire. Lui seul, en temporisant, en adoucissant, en employant à propos la prudence & la fermeté, en n'accordant aux conjonctures que ce qu'il ne pouvoit leur refuser, sut retenir l'Etat sur le penchant de sa ruine; lui seul fut constamment occupé de l'intérêt public, tandis qu'autour de lui tout étoit emporté par le tourbillon des intérêts particuliers. Il seroit injuste de juger des opérations de son ministère sans les rapprocher des conjonctures, sans combiner ces opérations avec les obstacles, avec l'exigence des cas, avec mille circonstances étrangères. Souvent c'étoit faire un grand bien que de faire un petit mal, aisé à réparer, pour en empêcher un très-grand & qui auroit

pu être irréparable. Ainſi, pour empêcher l'établiſſement de l'Inquiſition, que le Cardinal de Lorraine deſiroit avec ardeur, & dont il attendoit le plus grand accroiſſement de puiſſance, le Chancelier fit donner l'Edit de Romorentin, qui attribuoit la connoiſſance du crime d'héréſie aux Evêques. Par-là, le Chancelier ſembloit tout accorder au Cardinal, pendant qu'il renverſoit tous ſes projets. Le Cardinal vouloit que les Hérétiques fuſſent punis; l'Edit nommoit des Juges. Le Cardinal demandoit un tribunal eccléſiaſtique: l'Edit le ſatisfaiſoit encore ſur ce point; mais l'intention ſecrette du Cardinal, qui n'avoit pas échappé au Chancelier & qu'il vouloit abſolument traverſer, c'étoit d'établir un tribunal, à la tête duquel le Cardinal ſeul eût été placé; c'eût été pour lui un trône du haut duquel il eût foulé aux pieds ſes ennemis, & peut-être renverſé le trône même

même des Rois. Le Public qui ne voyoit point ces intrigues, & auquel il eût pu être dangereux de les laiſſer voir, même lorſqu'on vouloit les réprimer, ne jugeoit de l'Edit de Romorentin que par ce qu'il contenoit, & peu s'en falloit qu'il ne regardât, comme l'établiſſement de l'Inquiſition, ce qui n'avoit été imaginé que pour empêcher cet établiſſement. Le Parlement refuſa d'enregiſtrer l'Edit de Romorentin. Le Chancelier ſe tranſporta au Palais, &, ſans s'expliquer ſur des ſecrets qu'il ne lui convenoit pas de révéler, il voulut engager les Magiſtrats à ſe ſoumettre aux volontés du Roi, il leur peignit les déſordres publics, leur montra le danger des contradictions, & leur fit enviſager d'une manière générale les avantages de l'Edit; il ne put rien obtenir, & l'enregiſtrement ne ſe fit qu'en vertu de lettres de juſſion: mais lorſque le temps eut dévoilé la vérité,

on reconnut que, dans cette conjoncture, le Chancelier avoit ſauvé la France du joug de l'Inquiſition.

Il provoqua la conférence de Fontainebleau, qui n'étoit pour lui qu'un moyen de forcer les Guiſes à conſentir à une aſſemblée des Etats-Généraux. Il prit toutes les meſures néceſſaires pour qu'on n'admît à la conférence de Fontainebleau que des Magiſtrats oppoſés à la perſécution. Le ſuccès répondit à ſes vues. Malgré l'oppoſition des Guiſes, malgré la victoire qu'ils parurent remporter ſur les Marillacs & les Montlucs, leurs ennemis perſonnels, la pluralité des voix fut pour la convocation des Etats-Généraux, pour la tenue d'un Concile national, & pour la ſuſpenſion des ſupplices juſqu'à la déciſion du Concile. Le Chancelier, ayant obtenu ce point, ſe hâta de dreſſer un nouvel Edit qui modifioit l'Edit de Romorentin ſur l'article de l'attribution faite aux Evê-

ques : de la connoiſſance du crime d'héréſie, & qui réparoit ainſi promptement le petit mal que le deſpotiſme des Guiſes avoit forcé le Chancelier de faire par l'Edit de Romorentin. De nouveaux troubles rompirent les meſures du Chancelier, autoriſèrent les violences des Guiſes, & leur fournirent les prétextes qu'ils deſiroient pour pouſſer leurs ennemis à bout.

La Cour de Rome perſécuta ouvertement l'Hôpital ; elle vouloit détruire les Proteſtans, l'Hôpital vouloit ſauver des citoyens. Le Pape Pie IV, irrité de la condamnation de la thèſe de Tanquerel, de l'oppoſition qu'apportoit le Chancelier à la publication du Concile de Trente, de ſon indulgence envers les Proteſtans, offrit au Roi une Bulle qui permettroit l'aliénation des biens eccléſiaſtiques juſqu'à la concurrence de cent mille écus, à condition que le Roi feroit enfermer le Chancelier de l'Hôpital, &

ſon ami Montluc, Evêque de Valence. Tous les ennemis de la paix redoutoient l'éloquence vertueuſe de l'Hôpital, & ſon influence ſur les affaires publiques. Le Connétable de Montmorenci, qui vouloit la guerre, l'arrêta un jour à la porte de la chambre du Conſeil, en lui diſant qu'un homme de robe ne devoit pas entrer dans un Conſeil qui avoit la guerre pour objet. « Je ne ſais point la faire, dit le Chancelier, mais je ſais du » moins quand elle eſt néceſſaire, & » ſur-tout quand elle ne l'eſt pas ». Il fut cependant exclu de ce Conſeil. Mais telle étoit la conſidération dont il jouiſſoit, que le Prince de Condé, en publiant ſon Manifeſte contre le Triumvirat, y donna cette excluſion pour une preuve ſans réplique des projets formés contre l'Etat dans ce Conſeil.

Que n'oſe point un zèle aveugle ? Raynaldi & d'autres Auteurs ultramon-

tains, ſoit de naiſſance, ſoit ſeulement de doctrine, comme Beaucaire, ont accuſé d'irréligion & d'athéiſme le pieux & vertueux l'Hôpital. Ce ne ſont là que des déclamations qui ne méritent pas d'être réfutées. Mais on a plus généralement accuſé l'Hôpital d'un calviniſme ſecret, & le ſoupçon ſur cet article a été aſſez répandu pour avoir fait paſſer en proverbe à la Cour cette phraſe : *Dieu nous garde de la Meſſe de M. le Chancelier.* Raynaldi, à qui on a vu que les imputations ne coûtoient rien, accuſe formellement l'Hôpital d'avoir conſpiré avec le Préſident du Ferrier, Ambaſſadeur de Charles IX au Concile de Trente, pour rompre les liens de l'unité. Il faut ſavoir gré au Chancelier de s'être attiré toutes ces calomnies par ſon zèle à défendre nos libertés, & à combattre le fanatiſme.

Sur cette accuſation de calviniſme, on peut faire les réflexions ſuivantes :

1°. L'homme ſage & tolérant, placé entre deux partis, eſt toujours accuſé par tous les deux d'être du parti contraire, & celui qu'il empêche de nuire eſt toujours celui qui crie le plus haut. Le parti perſécuteur, le parti des Guiſes étoit dominant à la Cour ; il n'eſt donc pas étonnant qu'ils aient répandu un ſoupçon de calviniſme ſur un homme qui contrarioit leurs maximes ſanguinaires, & qui faiſoit tomber de leurs mains, malgré eux, leur glaive ſacrilège.

2°. Chaque Loi de tolérance, chaque Edit de pacification, étoit un bienfait de l'Hôpital à l'égard des Proteſtans. La reconnoiſſance de ceux-ci, la fureur des Guiſes, tout contribuoit à faire regarder l'Hôpital comme partiſan, comme fauteur des Calviniſtes. C'eſt ainſi que les violences du parti perſécuteur forcent l'homme modéré à paroître, quelquefois même à devenir le protecteur du parti perſécuté.

3°. Les vertus, les talens, les lumières de l'Hôpital rendoient ſon ſuffrage précieux aux deux partis. Les Proteſtans ont ſouvent cherché à l'attirer au leur, & ſe ſont quelquefois vantés d'y avoir réuſſi; & les Catholiques fougueux adoptoient ce moyen de décréditer un homme dont la modération condamnoit hautement leur violence.

4°. Enfin, le Chancelier de l'Hôpital commençoit par accorder à ſa famille la liberté de conſcience, qu'il eût voulu établir dans tout le royaume. Sa fille & ſon gendre, Robert Huraut, Seigneur de Beleſbat, étoient Calviniſtes.

Catherine de Médicis, toujours irréſolue & toujours inconſéquente, écoutoit tantôt l'Hôpital, tantôt les ennemis de la paix: elle eſtimoit trop ce Magiſtrat pour l'aimer; le caractère des Guiſes ſympatiſoit plus avec celui de la Reine; c'étoient preſque tou-

jours les beſoins preſſans du royaume & les malheurs où le mépris des conſeils du Chancelier précipitoit la Reine, qui la ramenoient à lui ; mais à peine ce grand homme étoit-il parvenu à faire reſpirer l'Etat, que les Guiſes lui faiſoient de nouvelles plaies. La Reine continua juſqu'en 1568 de tenir ainſi la balance entre le Chancelier & les Guiſes, mais en la penchant toujours du côté des Guiſes. Depuis 1565, il avoit toujours vu ſon crédit décliner. Le Duc d'Albe, à l'entrevue de Bayonne, avoit donné à la Reine les plus fortes préventions contre ce Miniſtre ; elle redouta même l'aſcendant que la vertu pouvoit donner au Chancelier ſur l'eſprit du Roi ; le Chancelier ſe vit enlever de plus en plus les moyens d'être utile ; les accuſations d'héréſie & d'irréligion ſe renouvellèrent avec plus de fureur. Catherine n'eut pas de peine à perdre le Chancelier. Le Roi lui montra

des froideurs qui achevèrent de le dégoûter ; il crut qu'il étoit temps de quitter une Cour qui n'avoit jamais été digne de lui (*a*). En prenant congé du Roi, ſes derniers vœux, ſes derniers mots furent pour la paix (*b*) ;

(*a*) » Il manqueroit quelque choſe, dit » Bayle, à l'éclat de ſa vertu & de ſa » gloire, s'il eût exercé la charge de Chan- » celier juſqu'à ſa mort ».

(*b*) » Je puis aſſûrer, dit-il, dans ſon » teſtament, que j'açoit que les armes » ayent eſté priſes par quatre fois, & » qu'on ait donné bataille par quatre ou » cinq fois, j'ai toujours conſeillé & per- » ſuadé la paix, eſtimant qu'il n'y avoit rien » ſi dommageable à un pays qu'une guerre » civile, ni plus profitable qu'une paix, à » quelque condition que ce fût . . . . . Je » fis place aux armes, leſquelles étoient les » plus fortes, & me retirai aux champs avec » ma femme, famille & petits-enfans, » priant le Roi & la Reine à mon parte- » ment de cette ſeule choſe, que puiſqu'ils » avoient arrêté de rompre la paix & de

il ſe retira dans ſa terre de Vignay, entre Etampes & Malesherbes; il y vécut en ſage, contemplant les orages du port, & ne regrettant point les honneurs qu'il avoit quittés. Les ſoins de ſa famille, les amuſemens de la campagne, ſur-tout le commerce des Muſes, le conſolèrent de l'injuſtice des hommes, de l'oubli de la Cour, de tout, excepté des malheurs de ſa Patrie.

» pourſuivre par guerre ceux avec leſquels » peu auparavant ils avoient traité la paix, » & qu'ils me reculoient de la Cour, parce » qu'ils avoient entendu que j'étois con- » traire & mal ſentant de leur entrepriſe; je » les priai, dis-je, s'ils n'acquieſçoient » à mon conſeil, à tout le moins quelque » temps après qu'ils auroient ſaoulé & » raſſaſié leur cœur & leur ſoif du ſang » de leurs ſujets, qu'ils embraſſaſſent la » première occaſion de paix qui s'offriroit, » devant que la choſe fût réduite à une » extrême ruine; car quelqu'iſſue qu'auroit

Conſidéré ſimplement comme un homme de lettres, le Chancelier de l'Hôpital eût encore été un des perſonnages les plus illuſtres de ſon ſiècle. On a de lui des harangues & des mémoires ſur divers points de Droit public, il parle dans ſon teſtament d'un travail qu'il avoit fait ſur le Droit civil; mais ſes véritables titres littéraires ſont ſes poéſies latines, elles ont de quoi plaire, & aux amateurs de la poéſie & aux amis de la vertu. Sa morale eſt pure, ſes ſentimens honnêtes, ſon ſtyle élégant, ſa verſification coulante; on voit qu'il a pris pour modèle, Horace dans ſes ſatyres & dans ſes épîtres, & qu'il imite tout en lui juſqu'à ſes négligences. Scévole de Sainte-Marthe le met au-deſſus d'Horace, Joſeph Scaliger le met trop au-deſſous. Il nous paroît

---

» cette guerre, elle ne pouvoit être que » très-pernicieuſe au Roi & au Royaume.

que la reſſemblance entre ces deux Poëtes eſt marquée, & que c'eſt celle qui ſe trouve entre un diſciple eſtimable, & un excellent maître. Si le Chancelier de l'Hôpital a moins de nerf & de préciſion qu'Horace, c'eſt que tout Auteur qui écrit dans une langue étrangère, s'occupe principalement de la clarté, & emploie preſque toujours un peu plus de mots qu'il ne faut.

Les poéſies du Chancelier de l'Hôpital ſont adreſſées aux perſonnages les plus célèbres de ſon temps : aux Cardinaux du Bellay, de Lorraine, d'Armagnac, de Châtillon ; au Chancelier Olivier, à Marguerite de Valois, fille de François I, Ducheſſe de Savoye, au Duc de Guiſe, &c. Quelques-unes de ces pièces célèbrent des événemens publics, tels que la levée du ſiége de Metz, la priſe de Calais, de Guines, de Thionville, le mariage de François II. Celle

qu'il fit ſur le Sacre de ce Prince, a été traduite par Joachim du Bellay, par Claude Joly, & Perrault, longtemps après, la traduiſit en vers François. Parmi les vœux que fait le Poëte pour le jeune Roi, on trouve ceux-ci qui rentrent dans l'objet de cet Ouvrage.

Nec tam fortis amet dici quàm juſtus, & armis
Parta per humanas fugiat cognomina cædes,
Obſervet promiſſa.

La pièce contre les procès, qui a pour titre : *Litium execratio*, a été célèbre. Henri-Etienne, Gaſpard Barthius, Boxhorne, attribuèrent cette pièce à des Ecrivains de l'antiquité ; le dernier la commenta ſur ce pied, il diſtingua les endroits qui avoient été corrompus ou interpolés, il voulut ramener le texte à ſa pureté. Quand il eut aſſez exercé ſa ſavante critique, l'Hôpital ſe fit connoître pour l'Auteur. Nous remarquerons dans cette

pièce un mot qui pourroit ſervir de deviſe, & qui devroit ſervir d'avertiſſement, non-ſeulement aux plaideurs, mais encore aux Rois & aux peuples qui font la guerre.

Victor, ſeu victus abibis,
Nunquam adeò ſperata ferens.

Nous ſouhaiterions pour le bien de la Société que la pièce *ſur les femmes qui n'allaitent point leurs enfans, & qui les font élever loin de leurs yeux*, pût être lue de toutes les femmes. Si le tableau ſévère de leurs devoirs ne les ébranloit pas, elles trembleroient peut-être à la vue des dangers auxquels les expoſe l'inobſervation de ces mêmes devoirs.

Le Chancelier de l'Hôpital ne pouvoit pas être jaloux des Poëtes de ſon temps comme un Poëte ordinaire, mais il auroit pu l'être comme le Cardinal de Richelieu, qu'on ſait n'avoir pas été exempt de cette foibleſſe. L'Hôpital ne la connut point,

on le voit toujours encourager, célébrer, quelquefois exagérer les talens d'autrui, & recommander les gens de lettres aux Grands qui pouvoient leur être utiles ; il fut le premier Auteur de la fortune d'Amyot, il mit Ronſard ſous la protection du Cardinal de Lorraine. Si l'on pouvoit douter de l'exceſſive réputation que Ronſard avoit acquiſe, & que Boileau & le bon goût ont détruite, on en trouveroit la preuve dans ces vers de l'Hôpital :

Qui veteres unus ſcribendi laude Poetas
Æquavit, dubiamque facit tibi, Mantua, palmam.

A juger des ſentimens de l'Hôpital pour les Guiſes par les pièces qui les concernent, on croiroit qu'il leur auroit toujours été très-attaché, ſurtout au Cardinal (*a*) ; il a vanté le

(*a*) Il l'étoit en effet par la reconnoiſſance. C'étoit à eux qu'il devoit ſon avancement.

Duc de Guiſe François, même après ſa mort funeſte, qu'il préſente comme un titre de plus contre la guerre & les diſcordes civiles.

Hunc belli rabies, civilis & abſtulit æſtus.

On voit au contraire que l'Hôpital n'aimoit point le Connétable de Montmorenci : voici l'épitaphe qu'il lui fit.

Dum fera bella geris, pietatis imagine falſâ,
Sanguinis oblitus, patriaque & fœderis ictti,
Occidis Anna, tuis inviſus & hoſtibus æquè.

A travers l'injuſtice dont ce jugement ſévère n'eſt pas exempt, on voit avec plaiſir que le principe de la haine du Chancelier de l'Hôpital pour le Connétable de Montmorenci, étoit l'ardeur que ce Général avoit pour la guerre & le penchant qu'il avoit à la perſécution.

Les funeſtes effets de la diſgrace du Chancelier de l'Hôpital ne tardèrent pas à ſe faire ſentir ; toutes les digues qu'il oppoſoit au crime & à la fureur

furent renverſées ; les haines devinrent plus acharnées, les guerres plus violentes, la paix ne fit plus que couvrir des complots perfides, enfin la Saint-Barthelemi arriva.

La rage du Fanatiſme alla chercher l'Hôpital juſques dans ſa ſolitude. On vint lui dire qu'une troupe de gens armés s'avançoit vers ſa maiſon ; on propoſa de fermer les portes & de tirer ſur eux, s'ils entreprenoient de les forcer. *Si la petite porte ne ſuffit pas pour qu'ils puiſſent entrer*, dit l'Hôpital, *que l'on ouvre la grande.* C'étoient en effet des furieux qui, ſans ordre de la Cour, venoient pour le tuer ; mais ils furent atteints dans l'avenue & preſque à la porte par des perſonnes chargées des ordres du Roi. Ces ordres exceptoient l'Hôpital de la proſcription ; les Auteurs de la Saint-Barthelemi vouloient bien lui pardonner de s'être autrefois ſi ſouvent oppoſé à leurs

deſſeins. Cette modération le fit ſourire. *J'avois donc mérité la mort*, dit-il, *& l'on m'accorde ma grace.* Cette grace fut vaine, l'Hôpital ne put ſurvivre long-temps à de pareilles horreurs ; il mourut le 15 Mars 1573, laiſſant une mémoire plus reſpectée que ſa vertu ne l'avoit été pendant ſa vie, homme à jamais célèbre & parmi ceux qui ont cultivé les Muſes, & parmi ces hommes plus rares qui ont ſervi l'humanité (*a*).

Anne d'Eſt, alors Ducheſſe de Nemours, veuve du Duc de Guiſe François, & mère des Inſtigateurs de la Saint-Barthelemi, ſauva de ce maſſacre le gendre & la fille du Chancelier de l'Hôpital, en les cachant dans ſon palais (*b*).

(*a*) *Quique pii vates & Phœbo digna locuti, Quique ſui memores alios fecere merendo.*

(*b*) Le Chancelier lui rend graces de ce

Pendant que le Chancelier de l'Hô-

---

bienfait dans une Epître pleine de ſentiment, où il lui dit :

Agnoſco vera te Religionis alumnam.

La Croze, qui, de Bénédictin, s'étant fait Proteſtant, vouloit appuyer de l'autorité de l'Hôpital le parti qu'il avoit embraſſé, cite ce vers comme une preuve que le Chancelier étoit Proteſtant. Il faut, pour qu'il ait raiſon, qu'Anne d'Eſt ait été Proteſtante ou qu'elle ait du moins été élevée dans la Religion Proteſtante. Anne d'Eſt étoit fille d'Hercule II, Duc de Ferrare, & de Renée de France, fille de Louis XII. Il eſt vrai que Renée adopta la nouvelle Réforme & voulut y élever ſes enfans ; elle plaça même auprès d'Anne d'Eſt Olympia Fulvia Morata, qui ſe fit un nom parmi les Réformés. Mais le Duc de Ferrare, à la ſollicitation de Henri II, Roi de France, arrêta le cours de cette éducation Proteſtante & envoya ſes filles en France, où elles furent élevées dans la Religion Catholique. Anne d'Eſt épouſa le Duc de Guiſe François, chef du parti Catholique, & ſe remaria depuis au Duc de Nemours, qui, pour l'épouſer, fit déclarer nulle, pour cauſe de

pital mouroit dans la diſgrâce, pen-

Religion, une promeſſe de mariage qu'il avoit faite à la demoiſelle de la Garnache, de la Maiſon de Rohan, laquelle étoit Proteſtante. Anne d'Eſt montra beaucoup d'ardeur à venger ſur les Proteſtans la mort du Duc de Guiſe, & beaucoup de zèle pour la Religion Catholique dans le temps de la Ligue; mais comme elle étoit juſte & humaine, elle déteſtoit la perſécution, recommandoit la tolérance & ſollicitoit ſans ceſſe ſon mari & ſes fils en faveur des Proteſtans opprimés, ce qui la fit ſoupçonner d'un attachement ſecret au Proteſtantiſme en vertu de ſa première éducation, car les intolérans ne connoiſſent point de tolérance ſans intérêt. La raiſon qui a fait taxer l'Hôpital d'un Proteſtantiſme ſecret, eſt la même qui en a fait ſoupçonner Anne d'Eſt, tous deux étoient tolérans. Anne d'Eſt avoit eu deux éducations, l'une Proteſtante, qui n'avoit été que commencée, l'autre Catholique, qui paroît avoir décidé de ſa foi & de la conduite de ſa vie entière; de laquelle de ces deux éducations parle l'Hôpital dans ce vers :

Agnoſco vera te Religionis alumnam?

dant que la moitié des François

Il eſt clair que pour le décider, il faut avoir décidé auparavant de quelle Religion étoit l'Hôpital, & que, partir de ce vers pour établir le Proteſtantiſme de l'Hôpital, c'eſt une pure pétition de principe. D'ailleurs, ce vers peut avoir un autre ſens, que voici : » Les Proteſtans ſont dans l'er-» reur, leurs Perſécuteurs déshonorent la » Religion qu'ils profeſſent. Sauver des op-» primés, arracher des victimes au fer des » aſſaſſins, rendre un gendre & une fille » unique à un vieillard qui alloit être privé » de cet appui, voilà la vraie Religion, » voilà celle que vous pratiquez, je re-» connois l'éléve de la vérité ».

Agnoſco vera te Religionis alumnam.

Ce n'eſt pas qu'on ne trouve dans cette Epître des traits qui pourroient favoriſer l'interprétation de la Croze, mais nous ne voyons rien d'abſolument déciſif.

La Croze nous paroît auſſi tirer des inductions trop fortes de quelques vers où le Chancelier ſe plaint ſeulement des atteintes que l'Eſpagne, de concert avec la Reine, voulut porter dans le Concile de Trente, au droit de préſéance que la France avoit toujours eu.

égorgeoit l'autre, la paix aſſuroit à la Nation Angloiſe l'aſcendant que la France avoit eu ſous S. Louis & ſous Charles V. L'heureuſe & prudente Eliſabeth contemploit du port ces orages, & les excitoit ou les calmoit au gré de ſes intérêts. Une différence bien eſſentielle entre les deux Nations, c'eſt qu'en France, ſous François II & ſous Charles IX, l'autorité royale toujours éclipſée, laiſſe un libre cours à l'ambition & aux querelles des Grands; les Guiſes, les Montmorencis, les Châtillons occupent la Scène, le Roi n'eſt rien; en Angleterre les Grands ſont ſoumis comme le peuple, & nul n'eſt grand que par la faveur de la Reine; on ne voit qu'Eliſabeth, elle efface tout, c'eſt l'aſtre devant lequel tout éclat diſparoît.

CHAPITRE TROISIEME.

HENRI III en France, & encore ELISABETH en Angleterre.

Depuis l'an 1574 juſqu'en 1587.

IL ſe préſentoit d'abord une queſtion bien importante, & qui pouvoit avoir la plus grande influence ſur cette guerre générale des Catholiques & des Proteſtans que chaque Etat avoit à ſoutenir, & au-dedans & au dehors. C'étoit de ſavoir ſi le Roi de Pologne reviendroit régner en France, ſi les Polonois le laiſſeroient partir, ſi les François ne le regarderoient pas comme étranger, ſi les Proteſtans ne lui fermeroient pas le retour. Cette incertitude répandue ſur ſon droit héréditaire, ou du moins ſur l'exercice de ce droit, eſt un des inconvéniens de l'ambition, lors même qu'elle n'a ni con-

quête, ni violence à ſe reprocher. Cet article devoit être l'objet de toutes les négociations & de toutes les hoſtilités, l'intérêt ne pouvoit être plus preſſant, il s'agiſſoit pour l'un & l'autre parti d'avoir pour Roi un ami ou un ennemi. Le Roi de Pologne avoit été le chef du parti Catholique, le Duc d'Alençon l'étoit du parti politique, qui ne ſe diſtinguoit plus du parti Proteſtant; mais le Duc d'Alençon, alors priſonnier, ne pouvoit rien pour lui-même dans cette importante occaſion, Catherine de Médicis le tenoit en ſa puiſſance, ainſi que tous les autres chefs du parti ennemi; le Prince de Condé ſeul lui étoit échappé. C'étoit beaucoup. Quelque diligence qu'euſſent pu faire les courriers envoyés par Catherine de Médicis à Henri, pour lui annoncer la mort de Charles IX, ils avoient été prévenus par les Agens que le Prince de

de Condé avoit envoyés aux Polonois pour les inſtruire du même événement, & les engager à retenir Henri parmi eux; mais il eſt aſſez douteux qu'ils en euſſent le deſir. Henri avoit déjà vérifié à l'égard des Polonois la prédiction de Charles IX: « Que Henri ne plairoit, ni » aux Polonois, ni aux François, » quand il en ſeroit bien connu, & » que toute cette réputation qu'on » lui avoit compoſée avec tant d'art, s'évanouiroit d'elle-même. » Le mépris qu'il montroit en Pologne pour les uſages du pays, la méthode orientale qu'il avoit priſe dès-lors de ſe communiquer peu, de vivre renfermé avec des favoris, le refus qu'il faiſoit d'épouſer Anne Jagellon, ſœur de Sigiſmond, dernier Roi de Pologne, ou du moins les délais déſobligeans qu'il apportoit à ce mariage, avoient fort réfroidi pour lui les cœurs des Polonois.

Henri délibéra s'il quitteroit la Pologne en fugitif, ou s'il demanderoit pour ſon départ l'agrément du Sénat, il choiſit le premier parti comme le plus ſûr; la facilité avec laquelle il exécuta ſon projet, ſemble annoncer que les Polonois ne veilloient pas ſur ſes démarches avec une attention bien inquiète. Henri évita au retour, de paſſer par les Etats des Princes Proteſtans d'Allemagne, qui, pour l'intérêt de la cauſe commune, auroient pu le retenir; d'ailleurs il ne vouloit plus s'expoſer aux remontrances de l'Electeur Palatin.

Il tenta ſans ſuccès de conſerver la Couronne de Pologne avec celle de France; les Polonois déclarèrent leur trône vacant, & nommèrent, pour le remplir, Etienne Battory, Prince de Tranſylvanie, qui épouſa la Princeſſe Anne.

Henri étant arrivé en France, la

Reine-Mère remit entre ſes mains le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre, qu'il reçut froidement ; il reçut plus mal encore Montmorenci-Damville, qui étoit allé au-devant de lui juſqu'à Turin, pour juſtifier ſes frères, & ſe juſtifier lui-même auprès du nouveau Roi, Catherine de Médicis engagea le Roi à le faire arrêter, le Duc de Savoye le fit ſauver, Damville (*a*) ſe retira dans ſon Gouvernement de Languedoc, *je ne reverrai jamais*, dit-il, *ce Roi injuſte*, il tint parole.

Les affections des ambitieux ſont toujours ſubordonnées à leur ambition, & prennent leur ſource dans cette ambition même. Catherine de Médicis ne préféroit Henri III à tous ſes autres fils, que parce qu'elle

(*a*) Il s'agit toujours ici de Henri de Montmorenci d'Amville, le ſecond des fils du Connétable Anne, & qui fut dans la ſuite le Connétable Henri.

le croyoit plus docile, & que connoiſſant ſon inclination à la molleſſe, elle eſpéroit perpétuer plus facilement ſon enfance. Cet art de préparer de loin par une éducation vicieuſe la prolongation, la perpétuité de l'enfance des Rois, eſt le Machiavelliſme particulier des ambitieux ſubalternes, dont le pouvoir n'étant qu'indirect, n'a pour baſe que le crédit; deſtructeurs de l'autorité royale pour le temps même où ils ne l'exercent plus, uſurpateurs des volontés, plus funeſtes que les uſurpateurs de Provinces & d'Empires.

Pour une Reine-Mère, qui veut étendre ſon autorité au-delà des bornes du temps & de la raiſon, une femme ou une maîtreſſe peut être une dangereuſe rivale. Catherine de Médicis avoit été bien ſervie ſur ce point par les événemens. La mort de François II l'avoit délivrée de Marie Stuart, qui, par ſes graces &

par ſon eſprit pouvoit être redoutable pour elle ; Eliſabeth d'Autriche, femme de Charles IX, étoit un enfant plein de douceur & de vertu, ſans aucune ambition ; le règne de Marie Touchet (*a*) avoit été ſi foible & ſi paſſager, qu'on ne voit pas même qu'il ait cauſé d'inquiétude à la Reine-Mère ; d'ailleurs cette Princeſſe avoit dans les filles de ſa ſuite, comme un corps de réſerve qu'elle tenoit prêt pour deux uſages, l'un de corrompre & d'énerver les Princes ſes fils, l'autre de faire diverſion, & de combattre par l'attrait toujours renaiſſant de la nouveauté le crédit qu'une femme ou une maîtreſſe auroit pu prendre.

(*a*) Quand Marie Touchet eut vu le portrait d'Eliſabeth d'Autriche, qui alloit épouſer Charles IX, elle dit : *l'Allemagne ne me fait point de peur.* Catherine de Médicis en diſoit ſans doute autant.

Cet artifice avoit manqué ſon effet ſur Henri III; il rapportoit en France la même paſſion qu'il avoit emportée en Pologne pour la Princeſſe de Condé, il prétendoit faire caſſer le mariage de cette Princeſſe & l'épouſer. La Religion eût ſervi de prétexte à ce divorce. Le Prince de Condé étoit retourné au Proteſtantiſme, la Princeſſe étoit cenſée reſtée Catholique depuis la Saint-Barthelemi; le Duc de Guiſe, beau-frère de la Princeſſe de Condé, appuyoit ce projet; Catherine en étoit alarmée, la Princeſſe de Condé mourut dans ces conjonctures, ſi à propos pour Catherine, qu'il étoit bien difficile que cette mort ne lui fût pas imputée. Si elle n'avoit point commis ce crime, elle avoit mérité qu'on l'en ſoupçonnât; ſi elle l'avoit commis, elle n'en recueillit pas le fruit; le Roi, après avoir ſignalé ſa douleur en paſſant trois jours ſans manger, en s'enfer-

mant pendant quelque temps dans des lieux ſombres & parmi des objets lugubres, en portant dans ſes ajuſtemens, toujours fort recherchés, & aux rubans de ſes ſouliers, de petites têtes de mort qu'il prenoit ſoin d'arranger lui-même avec beaucoup d'art, prit le parti de ſe conſoler, en épouſant Louiſe de Lorraine, fille du Comte de Vaudemont, pour laquelle il croyoit avoir pris quelque goût, lorſqu'il l'avoit vue, en paſſant pour aller en Pologne. Ce mariage affermit le crédit des Guiſes, & parut être pour eux ce qu'avoit été celui de Marie Stuart avec François II. C'étoit déjà une atteinte portée au crédit de Catherine, à qui l'énorme puiſſance des Guiſes avoit toujours fait ombrage, & qui s'alarmoit de plus en plus, en voyant les reſſources toujours renaiſſantes de cette Maiſon.

Mais ce n'étoient point les fem-

mes, c'étoient les mignons qui devoient détruire le crédit de Catherine de Médicis ; elle avoit regné ſous deux de ſes fils qu'elle n'aimoit pas, elle ceſſa de regner ſous celui qu'elle avoit tant deſiré de voir ſur le trône.

D'abord elle ſeconda l'empire des favoris, parce qu'elle crut en tirer le même parti que des filles de ſa ſuite, celui de gouverner le Roi par eux ; mais ils ne tardèrent pas à vouloir être indépendans, & ils y parvinrent. Du Gua, Souvré, Caylus, Maugiron, Saint-Maigrin, Saint-Luc, Bellegarde qu'on appelloit *le torrent de la faveur*, & dont la faveur s'écoula comme un torrent, Joyeuſe & d'Epernon eurent tour à tour leur regne éphémère ; ils rendoient le Roi inviſible, non-ſeulement pour ſon peuple, mais même pour ſa Cour, *ils achevèrent*, dit Mézeray, *de le diſſoudre dans les voluptés.*

La forme d'un habit, l'arrangement d'une fraiſe, tous les caprices de la mode étoient les grandes affaires qui agitoient ce cabinet inacceſſible. Le jour du Sacre & le jour du Mariage du Roi, (*a*) la Meſſe ne fut dite que le ſoir, parce que le Roi avoit paſſé la journée entière à s'habiller & à *gaudronner* la fraiſe de la Reine.

A la molleſſe, à l'inviſibilité des tyrans aſiatiques, on joignit bien-tôt leur faſte & leur deſpotiſme. Tous les projets économiques de Charles IX mourant furent renverſés; parmi la multitude des abus ruineux & deſtructeurs que les favoris introduiſirent, Mézeray remarque cette pernicieuſe invention *d'acquits comptans*, » avec laquelle, dit-il, on a ſi impu- » nément pillé les finances du Roi ».

Mezer. Abr. Chronol. Henri III. an. 1574.

(*a*) Henri III fut ſacré le 15 Février 1575, & marié le lendemain.

Le triomphe de la ſuperſtition eſt de s'unir au Machiavelliſme, & de forcer ceux qui ne croient rien, à craindre tout. Catherine de Médicis raſſembloit ces deux extrêmes, elle avoit mis en vogue les prédictions, ainſi que les preſſentimens & les augures qui ſont une demie prédiction: ils ne furent pas épargnés au commencement de ce regne, tout fut obſervé, tout fut interprété, c'eſt la politique du peuple. On avoit oublié de chanter le *Te Deum* au ſacre du Roi, préſage que ce regne ne ſeroit point heureux. Lorſqu'on avoit poſé la Couronne ſur la tête du Roi, il s'étoit écrié par deux fois qu'elle le bleſſoit, préſage que cette Couronne ſeroit mal portée: enfin, la Couronne étoit tombée, ou avoit penſé tomber, préſage que le Roi ſeroit détrôné; ce dernier préſage pourroit bien n'avoir été obſervé qu'après l'événement des Barricades.

Journal de Henri III, t. 1.

Mais un préſage plus funeſte fut

l'accueil que la guerre attira au nouveau Roi dans une partie de ſes Etats. En allant prendre poſſeſſion de ſon royaume, il paſſa devant Livron, place importante, par ſa ſituation, entre Lyon & Marſeille : ſes troupes en faiſoient le ſiège, il fut inſulté par les habitans ſans pouvoir en tirer vengeance ; ce qui jetta ſur ſa perſonne, ainſi que ſur ſon regne, un diſcrédit dont il ne put ſe relever.

Il ſe rendit plus mépriſable encore, du moins aux yeux des Proteſtans, par les pratiques de dévotion dont il donna le ſpectacle dans Avignon. Il ſuivit à pied toutes les proceſſions des Pénitens, vêtu lui-même en Pénitent. Cette dévotion lui plut à tel point, qu'il créa, dans la ſuite, des Confrairies de Pénitens de toute couleur ; chaque jour voyoit éclore des Edits Burſaux & des Confrairies.

Les Proteſtans durent bénir ces proceſſions d'Avignon, qui les déli-

vrèrent de leur éternel perſécuteur, le Cardinal de Lorraine, & par une mort qu'ils eurent le plaiſir de juger ridicule. Ce Cardinal, à force de ſuivre nuds pieds & nue tête, par un froid rigoureux, au mois de Décembre, ces proceſſions de Pénitens, gagna une fluxion de poitrine dont il mourut. Quelques Auteurs ont mieux aimé croire qu'on avoit brûlé devant lui, à ces proceſſions, des flambeaux empoiſonnés.

Le crédit des Guiſes ne reçut aucune diminution par ſa mort, il réſidoit principalement dans la perſonne du Duc, il commençoit d'ailleurs à devenir indépendant du Roi même, ou plutôt tout crédit ceſſoit de dépendre du Roi; le Roi n'étoit rien, tout étoit au plus hardi, au plus habile, au plus heureux. Il y avoit, en France, quatre pouvoirs différens: les Proteſtans forts par eux-mêmes, plus forts par les alliances étrangères;

Catherine qui croyoit aimer l'autorité, mais qui aimoit principalement l'intrigue, & pour qui, corrompre & brouiller, s'appelloit gouverner; les favoris qui n'avoient d'abord que le département des plaiſirs, & qui ne regnoient que dans le palais, devenu un ſerrail de mignons, mais qui, dans la ſuite, voulurent auſſi gouverner; les Guiſes qui s'approchoient du trône à travers tous ces partis qu'ils mépriſoient.

Le réſultat des intrigues de Catherine, des filles de ſa ſuite & des mignons, fut une froideur marquée entre le Roi & ſon épouſe, & une haine violente entre le même Roi & ſon frère le Duc d'Alençon; celui-ci, dit-on, avoit voulu aſſaſſiner Henri III, le Roi de Navarre l'en avoit empêché. Henri III étant tombé malade, on lui perſuada que le Duc d'Alençon l'avoit empoiſonné; il le crut d'autant plus aiſément que ſa maladie étoit un

Mathieu, t. 1, l. 7, p. 418.

mal dans l'oreille, pareil à celui dont François II étoit mort (*a*). Dans cette idée, il voulut à ſon tour, faire aſſaſſiner le Duc d'Alençon par le Roi de Navarre : » En me vengeant, lui » dit-il, vous montez au trône » ; le Roi de Navarre fit rougir Henri III, & de la propoſition, & du motif dont il l'appuyoit.

Le Roi de Navarre étoit le ſeul homme vertueux, jetté dans cette Cour criminelle ; Charles IX l'avoit reconnu en mourant, il lui avoit recommandé, en ce dernier moment, ſa femme & ſa fille, en lui diſant :

(*a*) La maladie de Henri III parut aſſez ſérieuſe pour que le Roi de Navarre, alors ami du Duc de Guiſe, lui répétât juſqu'à trois fois : *Notre homme eſt bien mal.* Le Duc de Guiſe répondit à la première fois : *Ce ne ſera rien* ; à la ſeconde, *il y faut penſer* ; à la troiſième enfin, *Je vous entends, Monſieur*, & frappant le pommeau de ſon épée, *voilà*, ajouta-t-il, *qui eſt à votre ſervice.*

» Vous devez me haïr, & je vous » confie tout ce que j'aime ; mais je » vous connois, je n'ai trouvé qu'en » vous de l'honneur & de la foi ». Le Roi de Navarre étoit alors priſonnier. Les amis de la vertu doivent reprendre courage, en voyant qu'elle regne au milieu des fers & juſques dans le ſéjour du crime.

Le Laboureur, dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, rapporte que le Duc d'Alençon, priſonnier de Catherine de Médicis ainſi que le Roi de Navarre, avoit complotté avec lui d'étrangler de ſes mains ſa propre mère, lorſqu'elle viendroit dans leur chambre. Quelque invraiſemblable que ſoit une telle atrocité de la part d'un fils, il eſt plus invraiſemblable encore que le Roi de Navarre ait pu y conſentir un moment, comme le dit le Laboureur, qui du moins fait honneur à leur prompt repentir de l'inexécution du complot.

Mais ſi l'on pouvoit remarquer quelque horreur après la Saint-Barthelemi, on obſerveroit ici une honte du trône, particulière au temps dont il s'agit. Je veux parler de cette facilité avec laquelle des Rois, protecteurs-nés de la vie de leurs Sujets, ſe permettoient d'y attenter par des voies qui ne ſont qu'à l'uſage des criminels, c'eſt-à-dire, en excitant ou irritant des haines que leur devoir eſt de prévenir ou d'aſſoupir, en armant la vengeance particulière & l'intérêt perſonnel. Nous avons vu Charles IX faire tuer Lignerolles par Villequier, ſon ennemi. Henri III avoit donné à Souvré l'ordre d'étrangler, dans la priſon, les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, le voilà qui veut faire aſſaſſiner ſon propre frère par le Prince qui doit profiter de ce crime.

C'eſt ſur-tout dans l'aventure du brave Buſſy d'Amboiſe, que la baſſeſſe de ces aſſaſſinats, commandés ou con-

ſeillés par des Rois, eſt accompagnée des circonſtances les plus atroces.

Louis de Clermont d'Amboiſe, de la branche de Buſſy, s'étoit rendu redoutable à toute la Nobleſſe de la Cour par ſon adreſſe & ſon bonheur dans les combats ſinguliers; il étoit attaché au Duc d'Alençon, & c'étoit lui qui ſe chargeoit de quereller & de défier tous les ennemis de ſon Maître. Les Favoris qu'il forçoit à beaucoup de circonſpection ſur tout ce qui concernoit ce Prince, le haïſſoient & n'oſoient le perdre. Il leur en fournit l'occaſion. Non moins fameux par ſes galanteries que par ſa bravoure, il étoit alors amoureux de la femme du Comte de Montſoreau, Grand-Veneur d'Anjou; il ne cachoit rien à ſon Maître, pas même ces ſecrets de l'Amour que l'honneur & la reconnoiſſance doivent rendre inviolables; il mandoit très-indiſcrétement au Duc d'Alençon: *La bête du Grand-Ve-*

neur eſt enfin tombée dans mes filets. Le Duc d'Alençon, par une indiſcrétion bien plus forte encore, montra & laiſſa la lettre au Roi, qui, par un procédé, pour lequel il n'y a point d'expreſſion, la fit voir au Comte de Montſoreau, en lui permettant ou lui commandant la vengeance. Le Comte força ſa femme d'écrire à Buſſy pour lui donner un nouveau rendez-vous : Buſſy vint, & trouva, au lieu de la Comteſſe, des aſſaſſins cuiraſſés contre leſquels il ſe défendit long-temps ; enfin, ſe voyant près de ſuccomber, il s'élance par une fenêtre, &, dans l'inſtant même, un coup d'épée le renverſe mort dans un foſſé du Château, ou, ſelon d'autres, Buſſy ayant été arrêté par ſon habit aux pointes d'une grille de fer qui ſe trouvoit ſous la fenêtre, les aſſaſſins l'y poignardèrent à loiſir. Que de crimes en un ſeul ! Un Amant qui, par vanité, compromet avec ſa vie l'honneur

& la vie de ſa Maîtreſſe ; un Prince qui, par jeu & ſans intérêt, expoſe ainſi ſon ami & une femme ; un Roi, qui livre ſi lâchement ces victimes à la vengeance d'un époux outragé ; un mari, qui ſe permet une ſi exécrable vengeance. Le plus coupable ſans doute eſt le Roi.

Le fruit qu'on avoit tiré juſques-là de la guerre contre les Huguenots, ne devoit pas en faire ſouhaiter la continuation ; & au commencement d'un regne, le Gouvernement a toujours intérêt d'être en paix. On délibéra, dans le Conſeil, ſur cet objet important ; on réſolut la guerre, parce que le Duc de Guiſe l'aimoit ; & on écouta les propoſitions des Proteſtans, parce que Catherine de Médicis aimoit à négocier. On va voir quels furent les fruits de cette guerre.

Le Duc d'Alençon s'échappa de la Cour, & fut joint, à l'inſtant, par toute la Nobleſſe Proteſtante & Poli- Mém. de Sully, l. 1.

tique. En même-temps, le Prince de Condé amena d'Allemagne vingt mille hommes, tant Reîtres que Lanſquenets & Suiſſes, ayant toujours à leur tête le Prince Palatin, Caſimir. Ils joignirent le Duc d'Alençon, & Condé lui remit le commandement. Ainſi, l'effet de cette Saint-Barthelemi, qui devoit exterminer le parti Proteſtant, étoit que, trois ans après, ce parti étoit aſſez conſidérable pour avoir à ſa tête le frère unique du Roi, l'héritier préſomptif de la Couronne. Quand le Duc d'Alençon ſe vit à la tête d'une armée ſi nombreuſe, il jura de venger la Mole; il avoit conſervé un des habits de ſon malheureux Favori, & devoit le porter un jour de bataille. Telles étoient les idées qui occupoient ce Prince, à qui la moitié de l'Etat confioit alors les intérêts les plus chers, ceux de ſa religion & de ſa liberté.

Rien ne peint mieux l'eſprit Ma-

chiavelliſte de ce temps-là, que l'idée généralement répandue alors que c'étoit Catherine de Médicis qui avoit favoriſé l'évaſion du Duc d'Alençon, pour ſe rendre néceſſaire par la confuſion même des affaires, pour ſe procurer une plus ample matière à négociations, ou pour ſemer la diviſion & la défiance dans le parti Proteſtant. Il paſſa pour conſtant que le Duc de Nevers, envoyé à la pourſuite du Duc d'Alençon, eût pu lui couper le chemin & le ramener à la Cour, mais que Catherine l'en empêcha, en affectant les foibleſſes d'une mère, & la crainte que ſon fils ne périt dans le combat.

Elle couroit par-tout après ce fils qu'elle appelloit *ſa brebis égarée*, elle négocioit ſans ceſſe avec lui pour le rendre de plus en plus ſuſpect aux Proteſtans; elle avoit tiré de leur priſon les Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, elle les menoit avec elle

pour profiter de leur aſcendant ſur l'eſprit du Prince.

Pendant qu'elle traitoit & qu'elle trompoit, le Duc de Guiſe battoit, à Château-Thierry, l'avant-garde des Princes, conduite par Thoré, l'un des Montmorencis ; un coup d'arquebuſe que le Duc reçut à la joue gauche & dont la marque lui reſta toute ſa vie, le fit ſurnommer *le Balafré*.

D'Aubigné, t. 2, l. 2, c. 18. Mathieu, t. 1, l. 7, p. 420 & ſuiv.

Mais, vers le même temps, le Roi de Navarre ſe ſauva auſſi de la Cour & alla défendre la cauſe des Proteſtans en Guyenne, tandis que les Princes marchoient vers Paris avec des forces ſupérieures à celles que la Cour pouvoit leur oppoſer : ainſi la Reine-Mère eut plus d'affaires qu'elle n'en vouloit peut-être ; cependant elle ſut profiter habilement des diviſions que les intrigues des filles de ſa ſuite avoient depuis long-temps ſemées entre ces Princes ; de la jalouſie ſecrette que le Duc d'Alençon commençoit à ſentir

de voir le Roi de Navarre, ſon rival de gloire, prêt à l'éclipſer ; du mécontentement couvert qu'avoit le Prince de Condé de n'être plus qu'au ſecond rang dans l'armée Proteſtante, après l'avoir en partie formée & s'être long-temps flatté d'en être le chef. Plus unis, ces Princes euſſent été plus en état de faire la loi, ils la firent encore malgré leurs défiances mutuelles ; la paix qu'on leur accorda, ou plutôt qu'ils accordèrent, fut bien plus favorable que les précédentes à la cauſe publique du Proteſtantiſme. Le libre exercice de la *Religion Prétendue-Réformée*, (ce fut alors qu'elle fut ainſi nommée,) ne fut plus borné à quelques places, mais étendu à tout le Royaume : les Proteſtans furent admis à toutes les charges ; on leur donna des places de ſûreté dans diverſes provinces ; on leur accorda des Chambres mi-parties dans tous les Parlemens ; on réhabilita la mémoire de

tous leurs chefs morts, ou dans les maſſacres, ou dans les ſupplices, nommément de Coligny & de Montgommeri; on fit une eſpèce d'amende-honorable pour la Saint-Barthelemi; on donna de l'argent, des penſions, des terres, des titres militaires au Prince Caſimir; la poſſeſſion réelle du Gouvernement de Picardie au Prince de Condé, qui n'en avoit que le titre; le Berry, la Touraine & l'Anjou, en augmentation d'appanage, au Duc d'Alençon, qui prit alors le titre de Duc d'Anjou.

Le Gouvernement n'avoit fait ce traité que pour le violer, le ſeul moyen d'en aſſurer l'exécution, auroit été que les Princes ne fuſſent point revenus à la Cour; le nouveau Duc d'Anjou s'y laiſſa ramener par ſa mère, le Roi de Navarre & le Prince de Condé reſtèrent ſeuls à la tête du parti Proteſtant.

Ce nouvel Edit de pacification, nommé

nommé *l'Edit de 63 articles*, ou *la Paix de Monſieur* (*a*), faiſoit époque dans l Hiſtoire de la Réforme ; jamais les Réformés n'avoient obtenu de tels avantages : le Duc de Guiſe s'en indigna, & parce que la paix lui ôtoit les occaſions de ſignaler ſes talens militaires, & parce que le déſaveu public de la Saint-Barthelemi devenoit un affront pour le nom de Guiſe ; ce fut alors qu'il forma, dans Paris, cette aſſociation funeſte, connue ſous le nom de *la Ligue*.

Il s'en étoit déjà formé de particulières dans pluſieurs Provinces, on ne fit que les réunir. Le projet d'une Ligue générale contre l'héréſie, avoit été propoſé, au Concile de Trente, par le Cardinal de Lorraine, &, à l'entrevue de Bayonne, par le Duc

(*a*) Donné au Couvent de Beaulieu, près de Loches en Touraine.

d'Albe ; on peut même dire qu'il exiſtoit depuis long-temps une Ligue perpétuelle & univerſelle de tous les Catholiques de l'Europe contre tous les Proteſtans. La Ligue de France, la Ligue par excellence, parut, par l'événement, avoir été encore plutôt dirigée contre les favoris, contre la mère du Roi, contre le Roi lui-même, que contre les Proteſtans, & avoir eu pour but le détrônement de Henri III plus que la défenſe de la Foi. Tandis qu'on faiſoit jurer les François ſur l'Evangile d'être fidèles au chef qui ſeroit nommé par la Ligue, chef que tout le monde ſavoit être le Duc de Guiſe, des libelles, répandus dans le public, ne parloient que de la néceſſité de rendre aux deſcendans de Charlemagne la Couronne qui leur avoit été injuſtement ravie par les Capétiens, & ces deſcendans prétendus de Charlemagne étoient les Guiſes ; ils étoient iſſus, de mâle

D'Oſſat, Diſcours ſur les effets de la Ligue.

en mâle, de Charles de Lorraine, exclu du trône par Hugues Capet (*a*). Pepin & Charlemagne, disoit-on dans ces libelles, avoient reçu la bénédiction de l'Eglise pour eux & pour toute leur postérité. Hugues Capet, usurpateur de la Couronne de France, ne reçut jamais une bénédiction pareille. En conséquence, parmi les descendans de Charlemagne, quoique dépouillés de leurs droits, on voit encore aujourd'hui de beaux & de grands hommes, d'un corps robuste, d'un esprit vigoureux, bons Catholiques, gens de bien, prudens, braves, heureux dans leurs entreprises. On remarquoit sur-tout dans la branche

(*a*) La fausse charte de François de Rosières les faisoit descendre de Pharamond & de Clodion, par un Albéric & un Vaubert, prétendu père d'Ansbert, & ayeul de Saint Arnoul.

» de Guiſe, plus éminemment que
» dans toute autre branche de la
» Maiſon de Lorraine, les fruits de
» cette ſainte bénédiction. Ceux, au
» contraire, qui deſcendent de l'u-
» ſurpateur, ſont petits, laids, foi-
» bles, ſots, hérétiques, ſuperſti-
» tieux, ſans capacité, lents & mal-
» heureux ».

Ces raiſons dignes du ſiècle où on les faiſoit valoir, & de la cauſe pour laquelle on les employoit, faiſoient impreſſion ſur la multitude. Auprès de ceux qui étoient moins peuple, les Guiſes s'y prenoient d'une autre manière. Le Cardinal d'Oſſat juſtifie ſouvent Henri III des imputations qu'on lui a trop légèrement faites ſur la foi des Guiſes; ceux-ci mettoient dans leurs calomnies la plus profonde & la plus adroite perfidie, ce ſont eux-mêmes que le Cardinal d'Oſſat accuſe de beaucoup de fautes commiſes par Henri III. C'étoient

eux qui les lui faiſoient commettre pour le perdre dans l'eſprit de ſes Sujets, & pour avoir des occaſions de le décrier. Le Duc de Guiſe empêchoit qu'on ne diminuât les impôts, qu'on ne réformât les abus, & ſes Emiſſaires ſecrets publioient partout qu'il avoit inutilement employé tous les moyens poſſibles auprès du Roi pour l'engager à ſoulager le peuple. « Le Roi, dont malheureuſe-
» ment le caractère étoit foible &
» nonchalant, quoique ſes intentions
» fuſſent juſtes & bonnes, & qu'il
» formât ſouvent la réſolution de
» remettre les affaires en meilleur
» état, n'en avoit pas le courage ;
» cependant il demandoit des con-
» ſeils, faiſoit lui-même des inſtruc-
» tions & des mémoires, & quel-
» quefois des Ordonnances & des
» Edits très-judicieux ; & ſi on l'eût
» conduit avec douceur, & qu'on
» eût favoriſé ſes projets, il eût

» fait tous les réglemens qu'on au-
» roit jugé néceſſaires. Mais M. de
» Guiſe qui vouloit profiter de la
» calamité publique, & qui crai-
» gnoit par-deſſus tout que le Roi
» ne ſatisfît ſon peuple, & que ce
» contentement ne mît obſtacle à
» l'uſurpation qu'il méditoit, ou ne
» la retardât, imaginoit chaque jour
» de nouveaux moyens pour détour-
» ner les effets de la bonne volonté
» de Sa Majeſté. Pour en venir à
» bout, il employoit auprès d'Elle
» des perſonnes mal-intentionnées,
» leſquelles, non-ſeulement lui don-
» noient des avis contraires au bien
» qu'il projettoit, mais lui ſuſci-
» toient des embarras, des affaires,
» des prétendues dépenſes néceſſai-
» res, & l'excitoient à prolonger les
» impôts, & à en établir même de
» nouveaux. »

En 1583, le Roi envoya dans toutes les Provinces du Royaume des Commiſſaires tirés du Conſeil, du

Parlement & de la Chambre des Comptes ; il les chargea d'écouter les plaintes de ſes Sujets, & d'étudier les moyens de ſoulager le peuple. Sur le rapport de ces Commiſſaires, le Roi rendit une Ordonnance pour le rétabliſſement de la diſcipline militaire, & pour la diminution de la taille.

Au mois de Novembre 1584, il ſupprima juſqu'à ſoixante & douze eſpeces d'impôts extraordinaires ; il déclara coupables de lèze-Majeſté tous les fabricateurs d'Edits onéreux. Le Duc de Guiſe craignit que les prétextes dont il vouloit colorer ſa révolte ne vinſſent à lui manquer, s'il laiſſoit au Roi le temps de corriger les abus, & de regagner les cœurs de ſes Sujets, il précipita l'exécution de ſon deſſein, & avança le temps des barricades.

Ces faits ſont tirés d'un ouvrage compoſé en Italien l'an 1590, par le

célèbre d'Oſſat, de puis Cardinal, & traduit en François par l'Auteur de la vie du Cardinal d'Oſſat, qui a paru en 1771. D'Oſſat y fait connoître le véritable eſprit de la Ligue, y développe les reſſorts de la politique des Guiſes, & ſuit pas à pas la marche de leur ambition. Il conclut que la Ligue, ſoit qu'on l'enviſage relativement à l'intention de ſes Auteurs, ou relativement à ſes effets, n'a rien qui puiſſe lui ſervir d'excuſe, ni conſoler des maux qu'elle a cauſés. L'intention de ſes Auteurs étoit viſiblement criminelle & pernicieuſe; ſes effets ont été de renverſer ſes propres Auteurs, après avoir ébranlé l'Etat, d'affoiblir en France la Religion Catholique, de fortifier, de multiplier, d'agrandir, d'élever les Proteſtans.

Le grand objet de la Ligue étoit d'ôter la Couronne aux Valois pour la donner aux Guiſes; Henri III, qui s'en apperçut, voulut être le chef de

la Ligue, pour empêcher que le Duc de Guiſe ne le fût; Henri eut le titre, & le Duc la réalité.

L'Edit de pacification fut révoqué ſur les inſtances des Etats aſſemblés à Blois, la guerre recommença, & ce même Duc d'Anjou, qui, dans la guerre précédente avoit été le chef du parti Huguenot, fut dans celle-ci le chef du parti Catholique. Si l'on cherche la cauſe de ce changement, c'eſt que le Prince de Condé s'amuſoit à contrefaire le Duc d'Anjou, & à lui donner du ridicule, ou plutôt c'eſt que le Duc d'Anjou étoit jaloux du Roi de Navarre & du Prince de Condé, c'eſt ſur-tout qu'il ſentoit que ces Princes l'eſtimoient peu; d'ailleurs, la Reine-Mère avoit perſuadé au Duc que les Huguenots de l'Anjou avoient voulu le livrer aux Reîtres; le Duc de Guiſe fut ſon Lieutenant. 1576.

C'eſt dans cette guerre qu'arriva la ridicule aventure de Villefranche &

de Montpazier, deux petites Villes ſur les confins du Périgord & du Quercy, dont les Habitans ſe ſurprirent réciproquement en une même nuit, le hazard ayant fait que les deux troupes avoient pris des chemins différens. Après avoir bien pillé de part & d'autre, & s'être regorgés de butin, le lendemain il fallut tout rendre; c'eſt l'image en petit de toutes les guerres.

Le Roi de Navarre, qui avoit fait ſon apprentiſſage ſous le Prince de Condé Louis, & ſous l'Amiral de Coligny, & qui, déployant dès l'enfance les vues d'un Général, avoit remarqué les fautes qu'on avoit faites à Jarnac & à Montcontour, ſignala ſur-tout dans cette guerre de 1576, la valeur & la bonne conduite qui le diſtinguent parmi les Héros, comme ſa bonté le diſtingue parmi les Rois. Ce Prince intrépide s'engagea preſque ſeul dans Eaulſe, comme Alé-

D'Aubigné, l. 3, c. 2. Mém. de Sully l. 1.

xandre dans la ville des Oxidraques. Entouré d'ennemis, il entendoit des voix féroces crier : *Tirons à ce panache blanc, c'eſt le Roi de Navarre ;* il les prévient, & fondant ſur eux, le piſtolet à la main, il les diſſipe malgré leur nombre, il diſſipe de même deux ou trois autres corps, dont chacun étoit quatre fois plus nombreux que le ſien, enfin la garniſon entière ſe raſſemble contre lui, la multitude l'accable, rien ne peut le ſauver. Dans ce preſſant danger, le ſang-froid, la préſence d'eſprit ne l'abandonnent point, il s'appuie contre un portail pour n'être point enveloppé ; en même temps il fait monter deux des ſiens au haut du clocher, pour faire ſigne à ſon armée d'enfoncer les portes de la Ville qui avoient été fermées ſur lui ; il eſt obéi, la place eſt forcée, la garniſon ſuccombe à ſon tour, les habitans demandent grace, le Roi de

Navarre alors n'écoute plus que ſa clémence, il préſerve la Ville du pillage, & borne ſa vengeance au ſupplice de quatre de ceux qui avoient tiré au panache blanc. Nous voudrions qu'il ſe fût interdit même cette vengeance. Ses ennemis s'étoient chargés d'être cruels, il ne pouvoit leur oppoſer trop de clémence, ni rendre le contraſte trop ſenſible.

La crainte que les Anglois ne ſe mêlaſſent de la querelle, & ne s'emparaſſent de la Rochelle, ou de quelque autre port en France, donna lieu au cinquième traité de pacification, conclu à Bergerac, qui apporta quelques modifications au précédent; l'exercice de la Religion prétendue Réformée fut reſtreint aux places de ſûreté, l'on changea auſſi quelques-unes de ces places. Telle étoit l'alternative continuelle de ces guerres toujours inutiles, & de ces traités toujours rompus, tout ſe réduiſoit

soit toujours à un peu plus ou un peu moins d'étendue pour l'exercice de la Religion Proteſtante.

Malgré la paix, la diſcorde regnoit par-tout, & ſur-tout à la Cour ; le Roi avoit ſes *mignons*, Monſieur avoit ſes *braves* ; ceux-ci inſultoient les mignons, qui les perſécutoient ; le Roi haïſſoit Monſieur & ſes braves ſur la foi des mignons ; les Guiſes, plus braves que les uns, plus intriguans que les autres, les mépriſoient tous, & ſe faiſoient juſtice eux-mêmes, quand ils ſe croyoient offenſés ; Saint Maigrin s'étant vanté de plaire à la Ducheſſe de Guiſe, le Duc de Mayenne le fit tuer à coups de piſtolet à la porte du Louvre, le Roi ne put que le pleurer.

Les mignons vouloient auſſi être braves ; Caylus, alors le plus chéri d'entr'eux, appella en duel le Seigneur de Dunes, partiſan des Guiſes, de la Maiſon de Balzac d'Entragues,

nommé *le beau d'Entragues*, à cauſe de ſa bonne mine, & d'*Entraguet*, parce qu'apparemment il étoit petit; Caylus prit pour ſeconds, Maugiron & Livarot, deux autres favoris; d'Entragues choiſit Ribeyrac & Schomberg. Depuis la ceſſation des combats judiciaires, les duels étoient devenus plus fréquens, parce qu'au moins les Tribunaux déterminoient les cas où le duel devoit avoir lieu, & ne l'ordonnoient que dans des cas fort rares, au lieu que les parties devenant ſeuls juges de l'offenſe, appliquoient le duel à tous les cas. Il réſulta encore un autre inconvénient de l'abolition du duel judiciaire; aux anciens juges du camp dans le combat judiciaire ſuccédèrent les ſeconds dans le duel volontaire. Ces ſeconds ne furent d'abord que témoins & arbitres, comme l'avoient été les juges du camp; dans ce combat de Caylus & de d'Entragues, ils voulurent être acteurs; ce fut un nouvel effet

de ce principe de haine qu'entretenoient les guerres civiles & les intrigues de la Cour. Maugiron fut tué ſur la place, Caylus mourut de ſes bleſſures au bout d'un mois de langueur. Henri III réunit ſes trois amis (*a*) dans un ſuperbe mauſolée, après qu'il eût donné à une douleur juſte tous les caractères de cette indécence ſcandaleuſe, tant reprochée autrefois à Edouard II & à Richard II, Rois d'Angleterre, d'autres mignons le conſolèrent.

Catherine de Médicis triomphoit de ces diviſions, & traitoit avec tous les partis; « c'étoit, dit Mezeray, » ſon intérêt & ſon plaiſir d'avoir » toujours *à tricoter* avec les uns & » les autres », expreſſion baſſe, mais

Mezeray, Abr. Chron.

(*a*) Saint-Maigrin, Caylus & Maugiron. Il voulut les baiſer morts, il coupa leurs cheveux & les ſerra précieuſement.

qui peint l'activité intriguante de Médicis. Toujours careſſante pour le vice, elle flattoit les goûts du Roi ſon fils, comme elle avoit flatté ceux de ſon mari ; elle lui donnoit des fêtes, elle en recevoit de lui ; & dans ces fêtes, ſuivant l'uſage aſiatique, l'empire des voluptés étoit toujours déféré aux hommes ; les femmes les ſervoient, tantôt vêtues en hommes, tantôt dans leurs habits ordinaires, les cheveux flottans & la gorge découverte, ce qui étoit alors une indécence. Le Roi appelloit en vain toutes les fantaiſies au ſecours de ſon ame raſſaſiée, tantôt il faiſoit des proceſſions, & inſtituoit des confrairies, tantôt il couroit la bague en habits de femme, tantôt il perdoit au jeu en un ſoir quatre-vingt mille écus, ſomme effrayante pour le temps. C'étoit Catherine de Médicis qui ſe chargeoit de pourvoir à toutes ces dépenſes. Outre ſes filles galan-

tes, ſes ſorciers & ſes ſouffleurs, elle avoit encore ſes traitans Italiens, gens conſommés dans l'art des extorſions & des déprédations; le Sur-Intendant d'O, d'après leurs projets, fabriquoit tous les jours de nouveaux Edits, le Roi alloit les faire enregiſtrer au Parlement, on ne le voyoit que dans ces occaſions; le peuple, dit un Auteur, gémiſſoit pluſieurs années pour un divertiſſement qui n'avoit duré qu'une heure.

Le Parlement réſiſtoit: le Premier-Préſident de Thou, à qui on préſentoit de pareils Edits, répondit un jour, que, *ſelon la loi du Royaume, qui étoit le ſalut public, cela ne ſe pouvoit ni ne ſe devoit.*

Le Duc de Guiſe, attentif à tout, conſoloit & ſoulageoit ce peuple opprimé (*a*).

(*a*) *Le Pauvre alloit le voir, & revenoit heureux :*
Dit l'Auteur de la Henriade.

Catherine, voulant oppoſer aux Guiſes le Roi de Navarre, l'alla chercher juſqu'à Nérac, ſous prétexte de lui mener ſa femme dont il ne ſe ſoucioit guères. Les filles de ſa ſuite appuyoient ſes négociations; Catherine ſavoit que cet artifice de ſa politique étoit uſé, mais que l'attrait de la volupté eſt toujours nouveau.

La Cour du Roi de Navarre ſe ſentit du paſſage de Catherine de Médicis, & du ſéjour de Marguerite de Valois. L'intrigue, la diſcorde, la molleſſe s'y introduiſirent avec elles; Marguerite, regardant ſa réſidence en Guyenne comme un exil, voulut ſe venger du Roi, ſon frère, qui avoit conçu pour elle la plus forte averſion, & qui, non-content de l'éloigner de ſa Cour, écrivoit contr'elle à ſon mari des lettres, où il l'avertiſſoit des galanteries de Marguerite; le Roi de Navarre, peu ſuſceptible de jalouſie, lorſqu'il n'aimoit pas, montra ces

lettres à ſa femme, en l'avertiſſant d'être plus circonſpecte. Marguerite, ſous prétexte de ſervir ſon mari, mais véritablement en haine de ſon frère, devint favorable au parti Huguenot : on vit encore ici le Machiavelliſme tourner contre lui-même. La Reine de Navarre avoit profité des leçons & des exemples de ſa mère ; elle avoit voulu auſſi avoir une ſuite de belles filles, qu'elle ſut oppoſer, avec ſuccès, à celles de ſa mère, & que Henri III appelloit *une vermine très-pernicieuſe*. Celles de Catherine, décriées depuis long-temps, devenoient moins dangereuſes. Marguerite, pour ſon coup d'eſſai, donna une Maîtreſſe au Roi, ſon mari : ce fut la belle Foſſeuſe ; elle inſpira elle-même de l'amour au ſage Pibrac, confident de ſa mère, & le rendit favorable au parti Huguenot : ſes femmes eurent bientôt captivé tous les chefs de ce parti ; &, ſe ſervant de leur aſcendant ſur eux

pour ſervir la haine de Marguerite, elles les engagèrent à reprendre les armes, ſous le prétexte qu'on obſervoit mal les Edits de pacification, & qu'on leur enlevoit, par ſurpriſe, quelques places de sûreté : cette nouvelle guerre s'appella *la guerre des amoureux*. La Rochelle n'y prit point de part, le ſage la Noue, qui étoit toujours l'oracle des Rochelois, n'ayant pas cru devoir jouer un rôle dans *la guerre des amoureux*. Le Prince de Condé, ſans être amoureux, arma dans le même temps, parce qu'on ne lui tenoit point parole ſur le Gouvernement de Picardie, qui reſtoit toujours entre les mains du Duc d'Aumale (*a*).

D'Aubi né, t. 2, l. 4.

Les expéditions les plus remarquables de cette guerre furent 1°. l'atta-

(*a*) Fils de celui qui avoit été tué au ſiége de la Rochelle, le 14 Mars 1573.

que de Cahors par le Roi de Navarre, où, même après qu'on eut fait ſauter la porte avec de la poudre, & que le Gouverneur eut été tué, les habitans ſe défendirent encore quatre jours de rue en rue. Le ſouvenir de la Saint-Barthelemi leur fut fatal. Ils avoient exercé alors des cruautés qui leur furent rendues en cette occaſion. La clémence du Roi de Navarre ne put arrêter la vengeance des Huguenots.

2°. Le combat de Montcrabel, entre le Maréchal de Biron & les troupes du Roi de Navarre, perdu par celles-ci à la vue de Marguerite qui contemploit ſon ouvrage du haut des murs de Nérac; le Maréchal, vainqueur, fit tirer quelques volées de canon de ſon côté pour l'obliger à ſe retirer, affront qu'elle eut peine à lui pardonner, & qu'il eut pu épargner à une femme, à une Reine, à la ſœur de ſon Maître.

3°. Le ſiége de la Fere, qu'on

nomma *le ſiége de velours*, parce que les favoris étant venus au camp des Aſſiégeans, y firent regner l'abondance & la ſomptuoſité. La Fere étoit une des places de ſûreté données aux Proteſtans, qui prétendoient, dit-on, en faire une ſeconde la Rochelle; le Maréchal de Matignon en commença le ſiége; Joyeuſe & d'Epernon, les deux derniers des mignons, auxquels la faveur étoit reſtée, y vinrent enſuite, & le Duc de Guiſe arriva ſur la fin, pour leur enlever à tous la gloire du ſuccès.

Médicis négocioit toujours, elle couroit d'une armée à l'autre: « La » peine que vous prenez, vous plaît » & vous nourrit: le repos eſt le » plus grand ennemi de votre vie, lui diſoit le Roi de Navarre. On étoit convenu qu'il y auroit trève par-tout où ſeroit la Cour, mais cette trève ne s'étendoit qu'à une lieue ou deux. A travers les plaiſirs

& les fêtes que Médicis traînoit toujours à ſa ſuite, on pouvoit entendre au loin le bruit des armes & les cris des mourans ; de jeunes courtiſans ouvrent un bal, & tandis qu'on croit les voir encore dans l'Aſſemblée, leur ſang coule dans les combats ; bleſſés, vainqueurs, ils reviennent en riant dépoſer leurs lauriers aux pieds de leurs maîtreſſes. Parmi les danſes, au milieu des feſtins, Médicis ſurprend une place, corrompt un ſujet ; elle nuit, elle trompe, on lui rend gaîment ſes perfidies ; elle applaudit, & à celles qu'elle fait, & à celles qu'elle éprouve ; elle avoit ſurpris la Réole, le Roi de Navarre avoit forcé Fleurence : *Il a voulu faire chou pour chou*, dit-elle, *mais le mien eſt mieux pommé.* Voilà nos guerres civiles ; toutes les Nations ſont égales pour le crime, elles ne varient que dans la manière de le commettre ; le fond d'atrocité eſt le même, les couleurs ſeules ſont

différentes, elles diffèrent même chez un même peuple, ſelon les temps & les conjonctures; la guerre des amoureux admettoit ce mêlange de galanterie & de fureur; la fureur ſeule avoit préſidé aux guerres précédentes.

Pendant ces expéditions, le Prince de Condé avoit été au but par le chemin le plus long, mais le plus ſûr; il avoit été ſoulever tous les Proteſtans étrangers en faveur de la cauſe commune; il avoit vu en Angleterre la Reine Eliſabeth, dans les Pays-Bas le Prince d'Orange, en Allemagne Caſimir; il avoit paſſé en Suiſſe, à Genève, & comme il alloit ſans ſuite & déguiſé, il avoit été dépouillé par des voleurs au paſſage des montagnes; mais le fruit de ſes voyages étoit une nouvelle levée de reîtres. Ces reîtres étoient une cavalerie Allemande, armée de piſtolets, qui prétendoit alors effacer la gendarmerie françoiſe,

çoiſe ; elle avoit été battue à Renty par le Duc de Guiſe François, mais elle avoit gagné la bataille de Saint-Quentin. Le Duc de Guiſe François fut le premier & le ſeul Général Français de ſon temps qui eut l'honneur de les vaincre, & le Duc de Guiſe ſon fils qui les avoit battus auſſi à Château-Thierry en 1575, & qui les battit à Auneau en 1587, fut le dernier & le ſeul auſſi de ſon temps. La France frémiſſoit d'effroi au ſeul nom de ces brigands valeureux qui l'avoient ſi ſouvent & ſi cruellement pillée ; on s'empreſſa de conclure une paix, dont tous les partis avoient également beſoin ; la continuité des guerres avoit produit une peſte qui emporta, dit-on, en France, plus de la quatrième partie des habitans. On laiſſa reſpirer les Huguenots, non par eſprit de tolérance & d'équité, non pas même en conſidération des ravages de la

peſte, mais parce qu'on avoit d'autres affaires, & ces affaires étoient toujours de faire la guerre.

Juſques-là l'Eſpagne & la France, depuis la paix de Cateau-Cambreſis avoient été réunies contre l'Angleterre par le lien de la Religion; l'ambition & la vanité de Catherine de Médicis firent céder l'intérêt de la religion à l'intérêt politique, & la rapprochèrent d'Eliſabeth.

Trois grands objets occupoient alors Médicis, & la rendoient ennemie de Philippe II. Elle avoit imaginé de diſputer à ce Prince le Portugal, elle vouloit procurer au Duc d'Anjou la Souveraineté des Pays-Bas, enfin elle vouloit marier ce Duc avec Eliſabeth.

Quant au Portugal, la mort préſumée du Roi Dom Sébaſtien, qui diſparut à la bataille d'Alcazar contre
1578. les Mores, donna lieu à une grande conteſtation. Emanuel, dit le Grand,

avoit eu quatre fils : Jean III, Louis, Duc de Béja ; le Cardinal Henri, Edouard, Prince de Portugal, & deux filles : Iſabelle, qui épouſa Charles-Quint, & Béatrix, qui épouſa Charles, Duc de Savoye.

Jean III fut l'ayeul de Sébaſtien. Celui-ci n'ayant pas laiſſé d'enfans, il fut queſtion de ſavoir qui devoit lui ſuccéder.

Des quatre fils d'Emanuel il ne reſtoit plus que le Cardinal Henri ; mais Louis, Duc de Béja, ſon frère aîné, avoit laiſſé un fils bâtard, nommé Dom Antoine, Prieur de Crato, qui, dans un pays où la bâtardiſe n'eſt point un titre d'excluſion, ſembloit devoir l'emporter ſur le Cardinal Henri ſon oncle, mais comme Henri étoit vieux & infirme, on le laiſſa regner, ce qui donnoit le temps de régler les droits des autres contendans.

En ſuppoſant le Prieur de Crato

rejetté, les droits les plus apparens, après celui du Cardinal Henri, étoient ceux de deux filles du Prince Edouard, dont l'une, nommée Marie, avoit épouſé Aléxandre Farnèſe, premier du nom, Duc de Parme; l'autre, nommée Catherine, avoit épouſé Jean Duc de Bragance. Ces deux filles excluoient évidemment leurs tantes, filles d'Emanuel. Ainſi la Maiſon de Farnèſe, enſuite la Maiſon de Bragance excluoient les Maiſons d'Autriche & de Savoye, iſſues de ces deux tantes.

Mais, comme nous l'avons obſervé ailleurs (*a*), tout eſt queſtion relativement à l'ordre ſucceſſif dans les pays qui n'ont point la loi Sali-

---

(*a*) Voir la Diſſertation ſur la Loi Salique, qui ſert d'Introduction à l'Hiſtoire de la querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III.

que ; il ſe préſentoit ici des queſtions de toute eſpèce.

Première queſtion. Le Prieur de Crato étoit-il bâtard ? Il y avoit quelque doute même ſur ce point de fait.

2°. S'il étoit bâtard, étoit-ce un titre d'excluſion ?

3°. En ſuppoſant qu'il fût légitime, ou qu'il ne fût point exclu par la bâtardiſe, précédoit-il le Cardinal Henri ſon oncle, qui étoit plus proche d'un degré de Dom Sébaſtien, auquel il s'agiſſoit de ſuccéder, ou le ſimple droit de proximité l'emportoit-il ſur le droit de repréſentation dans la branche aînée ? Cette queſtion parut avoir été jugée en faveur du Cardinal Henri, puiſque ce fut lui qui ſuccéda.

Mais, 4°. à la mort du Cardinal Henri, tous les prétendans étant en pareil degré, le Prieur de Crato précédoit-il les autres ?

5°. Le Prieur de Crato rejetté, qui devoit l'emporter de la Maiſon Farnèſe ou de celle de Bragance ? Ce qui donnoit lieu à cette cinquième queſtion, c'eſt que Marie, Ducheſſe de Parme, l'aînée des deux filles du Prince Edouard, étoit morte, & que c'étoit Rainuce Farnèſe ſon fils, qui ſe préſentoit pour réclamer la Couronne ; or Rainuce ne pouvoit venir que par répréſentation, étant plus éloigné d'un degré que ſa tante Catherine, Ducheſſe de Bragance. L'exemple du Cardinal Henri, qui avoit regné, prouvoit que la proximité l'emportoit ſur la répréſentation, auſſi les Juriſconſultes de Conimbre, qui étoient cenſés les plus inſtruits des loix & des uſages de leur pays, prononcèrent-ils en faveur de la Ducheſſe de Bragance.

6°. Philippe II, Roi d'Eſpagne, & Philibert Emanuel, Duc de Savoie, tous deux petits-fils d'Ema-

nuel, Roi de Portugal, par Iſabelle & Béatrix, leurs mères, convenoient bien que ſi leurs mères étoient vivantes, elles ſeroient exclues par la Ducheſſe de Bragance, leur nièce; mais leurs mères étant mortes, & eux ſe trouvant au même dégré que la Ducheſſe de Bragance, ſoit à l'égard de Dom Sébaſtien, ſoit à l'égard du Cardinal Henri, ils prétendoient devoir être préférés par l'avantage qu'ils avoient d'être mâles, quoique Catherine deſcendît d'une branche aînée.

Le Duc de Savoie ne conteſtoit rien à Philippe, & ne réclamoit ſes droits que pour le cas où Philippe II viendroit à mourir avant lui, mais il mourut avant Philippe II.

Catherine de Médicis, qui ſavoit combien ſon alliance avec la Maiſon de France avoit paru diſproportionnée, voulut faire voir que la Maiſon de Médicis pouvoit auſſi, de ſon chef, prétendre à des trônes; elle voulut,

ſur-tout, rappeller qu'elle étoit héritière, par ſa mère, de la Maiſon de Boulogne. Elle remontoit juſqu'au Roi de Portugal, Alphonſe III, vers le milieu du treizième ſiècle. Alphonſe avoit épouſé Mathilde, Comteſſe de Boulogne; il en avoit eu, ſelon Catherine, un fils nommé Robert, tige des Comtes de Boulogne, dont Catherine étoit deſcendue : Alphonſe, s'étant dégoûté de Mathilde, l'avoit répudiée pour épouſer une femme plus jeune, aux enfans de laquelle il avoit fait paſſer la Couronne de Portugal, au préjudice de Robert, ſon fils du premier lit. D'après ce ſyſtême, tous les Rois de Portugal, depuis Alphonſe III, avoient été autant de bâtards & d'uſurpateurs.

Mais on fit voir que Mathilde n'avoit point eu d'enfans d'Alphonſe III; que Robert, tige des Comtes de Boulogne, étoit né d'une ſœur de Mathilde, & n'avoit rien de commun

avec la Maiſon de Portugal. Ainſi la prétention de Catherine de Médicis fut reléguée avec celles du Pape & de l'Abbé de Clervaux, qui prouvoient, par de vieux titres, que la Couronne de Portugal relevoit d'eux, & devoit être réunie à leur domaine, faute d'héritiers mâles.

Le Cardinal Henri étant mort au bout de dix-ſept mois, la Ducheſſe de Bragance eut pour elle l'autorité des Juriſconſultes, & Philippe II, celle des armes. Le Prieur de Crato, qui avoit été proclamé, fut battu & chaſſé, il ſe retira en France; la politique de Philippe II l'y pourſuivit, il demanda qu'on le lui livrât, ou au moins qu'on le chaſſât: ce fut alors que Henri III fit cette belle réponſe, qui a été répétée plus d'une fois en ſemblable occaſion: *La France a toujours été l'aſyle des Princes malheureux.* Mais, pour conſerver à cette protection toute ſa généroſité, il auroit fallu

Vaſconcellos, Texeira, Mariana, & alii paſſim.

ne pas traiter des droits du Prieur de Crato, & c'étoit, pour cet objet, que Catherine de Médicis l'avoit attiré en France; il y ſervit du moins à couvrir le ridicule d'entreprendre une guerre, pour des prétentions auſſi chimériques que celles de Catherine de Médicis; on parut s'armer pour le Roi que le Portugal même avoit adopté en le proclamant. Eliſabeth vit, avec plaiſir, la guerre s'allumer entre les deux Puiſſances ennemies de ſa religion, & qui auroient pu l'accabler en ſe réuniſſant.

La France envoya, contre l'Eſpagne, une flotte commandée par Philippe Strozzy; la flotte Eſpagnole, commandée par le Marquis de Sainte-Croix, vint à ſa rencontre; le combat s'engagea près des Açores, les François furent vaincus, Strozzy bleſſé, fut pris & préſenté au Marquis de Sainte-Croix, qui, deshonorant ſa victoire, le fit tuer devant lui à coups

de hallebarde & jetter dans la mer : il envoya au ſupplice tous les priſonniers, parmi leſquels on comptoit quatre-vingt Gentilshommes, &, ces malheureux s'étant confeſſés à un Prêtre François, il fit pendre encore ce Prêtre après eux.

Les Moines s'étoient particulièrement intéreſſés pour le Prieur de Crato, qu'ils regardoient comme un d'entr'eux. Le dévot Philippe II obtint du Pape un Bref d'abſolution, pour en avoir fait mourir deux mille.

Le Prieur de Crato, qui étoit de l'expédition de Strozzy, eut beaucoup de peine à regagner la France, où il fut moins accueilli que la première fois.

L'expédition du Duc d'Anjou dans les Pays-Bas ne fut pas plus heureuſe. C'étoit une nouvelle entrepriſe de la France contre l'Eſpagne, & par conſéquent un nouveau lien entre la France & l'Angleterre : cette dernière

Puiſſance ayant pris ſous ſa protection les révoltés des Pays-Bas. La tyrannie & la ſuperſtition avoient depuis long-temps forcé ces peuples à la révolte. Philippe II ne les avoit jamais aimés, » parce que, dit un Auteur, ces » peuples libres ſavoient prodiguer » leurs biens & leur vie pour leurs » Princes, *mais non laiſſer prendre* ». Il leur avoit donné pour Gouvernante Marguerite d'Autriche, Ducheſſe de Parme, ſa ſœur naturelle, & il lui avoit donné pour Conſeil le Cardinal de Granvelle; celui-ci voulut établir l'Inquiſition dans ces Provinces. C'étoit, ſur-tout, chez une nation commerçante comme la Flandre, qu'il ne falloit pas l'établir: le ſeul nom de ce tribunal redoutable alloit éloigner de la Flandre les Allemands, les Anglois & les Puiſſances du Nord, qui commerçoient le plus avec elle; mais cet inconvénient n'en étoit point un aux yeux du Cardinal de Granvelle. Il n'en

connoiſſoit point d'autre que la propagation de l'héréſie, &, par cette raiſon, il avoit expreſſément conſeillé d'interrompre tout commerce avec l'Angleterre. Le projet d'établir l'Inquiſition révolta également les Catholiques & les Réformés, la Nobleſſe & le peuple. La Gouvernante, témoin du trouble qu'excitoit cette funeſte nouveauté, crut devoir envoyer le Comte d'Egmont faire, à ce ſujet, des répréſentations à Philippe II. La réponſe de Philippe fut un ordre de faire publier le Concile de Trente, & d'établir l'Inquiſition; alors les Religionnaires commencèrent à faire des attroupemens: la Gouvernante en ayant montré quelque inquiétude, un de ces eſclaves-tyrans, dont toutes les Cours ſont remplies, lui dit: *Ce ne ſont que des gueux.* Les mécontens adoptèrent ce nom de *gueux* pour mot de ralliement, ils portèrent à leur habit, pour ſignal de

parti, une écuelle de bois, avec ces mots : *Serviteurs du Roi juſqu'à la beſace.*

La Gouvernante n'oſant pas, après les ordres formels qu'elle avoit reçus d'Eſpagne, renouveller ſes répréſentations, le Marquis de Berghes & Floris de Montmorenci-Montigny prirent ſur eux d'en aller faire de nouvelles, non comme envoyés de la Gouvernante, mais comme députés des Etats. A leur arrivée en Eſpagne, ils furent arrêtés ; le Marquis de Berghes mourut en priſon, Montigny eut la tête tranchée, les troubles des Pays-Bas redoublèrent ; Philippe, au lieu d'en accuſer ſa rigueur, en accuſa l'indulgence de la Gouvernante : ſophiſme ordinaire de la tyrannie.

Strada, Guerres de Flandres.

Il envoya le Duc d'Albe gouverner les Pays-Bas à la place de Marguerite ; le Duc courut exécuter, en Flandre, les ordres ſanguinaires qu'il avoit dic-

tés au Conſeil d'Eſpagne. Il commença par ordonner aux chefs de la Nobleſſe de venir ſe ranger auprès de lui. Le Prince d'Orange Guillaume de Naſſau, le Comte d'Egmont, le Comte de Horn Montmorenci, qui avoient écouté les plaintes des mécontens & qui avoient paru s'y intéreſſer, délibérèrent ſur cet ordre : le Comte d'Egmont étoit d'avis d'obéir, le Prince d'Orange de ſe tenir à l'écart ; le Comte de Horn, après avoir quelque temps balancé, fut entraîné par les raiſons du Comte d'Egmont. On ſait le mot du Comte d'Egmont au Prince d'Orange : *Adieu, Prince ſans terres ;* & la réponſe du Prince d'Orange : *Adieu, Comte ſans tête.* Les deux prédictions furent vérifiées ; les terres du Prince d'Orange furent confiſquées, le Comte d'Egmont & le Comte de Horn eurent la tête tranchée, le Comte d'Egmont eut le déſeſpoir d'avoir traîné ſon ami au ſup-

plice par ſon conſeil & par ſon exemple. Le Prince d'Orange s'étant réſervé pour une meilleure fortune, devint, dans la ſuite, le libérateur de ſon pays & le fondateur de la République de Hollande ; mais il fallut auparavant qu'il paſſât par bien des épreuves. La guerre & les violences ne ceſſèrent plus dans les Pays-Bas. Le Duc d'Albe ſe glorifioit d'avoir fait monter les confiſcations à huit millions par an, & d'avoir fait paſſer dix-huit mille hommes par les mains des bourreaux, ſans compter ceux qui avoient péri dans les guerres : Philippe II ſoupçonna enfin qu'il pouvoit y avoir un peu d'excès dans ces rigueurs, il rappella le Duc d'Albe ; mais pour l'employer dans d'autres affaires ; un tel Miniſtre étoit trop ſelon ſon cœur, pour qu'il pût conſentir à s'en priver. Le Grand-Commandeur Dom Louis de Requeſens, Dom Juan d'Autriche, frère naturel de Phi-

lippe II, Alexandre Farnèſe, Prince de Parme, qui furent envoyés tour-à-tour pour gouverner les PaysBas, gagnèrent des batailles, prirent des Villes, furent preſque toujours vainqueurs, mais ne purent jamais ramener ces provinces ſous l'obéiſſance de Philippe II; la meſure étoit comblée, la tyrannie touchoit à ſon terme, le temps étoit venu où la liberté devoit prévaloir.

Philippe II n'étoit pas même un maître qu'on pût ſervir. Le fer, le poiſon étoient ſouvent le prix de l'avoir ſervi. On a cru qu'il avoit fait empoiſonner Dom Juan d'Autriche ſon frère, il eſt certain du moins qu'il fit aſſaſſiner en Eſpagne Eſcovédo, le ſecrétaire & le confident intime de Dom Juan. On a eu dans la ſuite les mêmes ſoupçons à l'égard du Prince de Parme, qu'on avoit eus à l'égard de Dom Juan. Philippe n'épargna pas même Dom Carlos ſon

propre fils, & ce fut autant l'effet de la défiance du Monarque, que de la jalouſie du mari, Philippe ſut que Dom Carlos entretenoit des correſpondances avec les révoltés des Pays-Bas. C'étoit peut-être ce qui pouvoit arriver de plus heureux pour Philippe II; le ſeul accommodement naturel qui s'offrît dans cette affaire, étoit que les Pays-Bas conſentiſſent à recevoir pour Gouverneur le fils aîné du Roi, & l'héritier du trône, c'étoit toujours reconnoître l'Eſpagne, c'étoit même reconnoître Philippe II. Que la politique eſt malheureuſe, qui ſépare des intérêts ſi eſſentiellement unis, qui apprend aux pères à craindre leurs enfans, aux enfans à déteſter leurs pères, aux Rois & aux Sujets à ſe défier les uns des autres ! Le Duc d'Albe n'avoit pas été à l'abri des ſoupçons de Philippe. Ce ſombre politique avoit pris ombrage de ce que le Duc s'étoit fait

ériger une ſtatue à Anvers, & il la fit abattre du vivant même du Duc (*a*).

Cependant l'infatigable Prince d'Orange raſſembloit ſes concitoyens, les encourageoit, les défendoit, appelloit à leurs ſecours toutes les Puiſſances jalouſes de la grandeur de Philippe II, & ennemies de ſa perſonne. Si les querelles de Religion avoient permis aux Etats de ſe réunir ſous un tel chef, la tyrannie eût été bientôt à bas, leurs diviſions étoient plus à craindre pour eux que leurs tyrans.

Ils n'avoient pas même encore de projets bien fixes, celui de ſe mettre en République avoit beſoin d'être mûri par le temps, & facilité par les conjonctures; celui d'implorer une protection étrangère avoit des dan-

(*a*) Des Auteurs diſent que ce furent les Hollandois qui l'abattirent.

gers ; ſi l'on n'eût voulu que ſecouer le joug de l'Eſpagne, tout moyen étoit bon, la France & l'Angleterre s'offroient à l'envi, on pouvoit ſe donner à l'une ou à l'autre, Philippe ne redoutoit rien tant, mais ce n'auroit été pour les Flamands que changer de joug, toute grande Puiſſance eſt fatale à la liberté ; ils déſiroient donc un Souverain particulier, aſſez fort pour chaſſer les Eſpagnols, aſſez foible pour pouvoir être forcé à reſpecter les privilèges de la Nation, mais ils ne s'accordoient point ſur le choix, les Catholiques vouloient un Catholique, les Proteſtans un Proteſtant, il s'étoit même formé un tiers-parti qui avoit ſes vues & ſes intérêts à part, les Catholiques avoient appellé l'Archiduc Mathias, frère de l'Empereur Rodolphe.

C'étoit toujours la Maiſon d'Autriche, d'ailleurs Mathias n'avoit

point réuſſi ; le Prince d'Orange avoit procuré à ſon parti les ſecours de la Reine d'Angleterre & de l'Electeur Palatin, le Prince Caſimir avoit conduit dans les Pays-Bas ſes Reîtres & ſes Lanſquenets, qui étoient ſoudoyés par Eliſabeth, le Prince d'Orange dans la ſuite avoit pris ombrage de ce même Caſimir ; enfin l'argent de France & les intrigues de Catherine de Médicis firent appeller le Duc d'Anjou, dont l'arrivée ne fit d'abord qu'augmenter les troubles de la France ; ce malheureux pays ſe vit ravagé à la fois par les cinq armées de l'Archiduc Mathias, du Prince d'Orange, de Dom Juan d'Autriche, du Prince Caſimir, & du Duc d'Anjou. Peu à peu les Etats ſe réunirent en faveur de ce dernier, le Prince d'Orange même fut attiré à ſon parti, on promit au Duc d'Anjou de ne point choiſir d'autre Souverain que lui, ſi

l'on renonçoit à l'obéiſſance de l'Eſpagne.

Il faut avouer que ni l'Archiduc Mathias, ni le Duc d'Anjou ne rempliſſoient pleinement l'objet des Etats, l'un & l'autre pouvoit devenir trop puiſſant; Mathias en parvenant à la Couronne Impériale & à la ſucceſſion des Etats héréditaires d'Autriche, ce qui arriva dans la ſuite, le Duc d'Anjou en montant ſur le trône de France. La politique s'occupe de l'objet préſent, & ne porte guères ſes vues dans l'avenir; d'ailleurs, puiſqu'on avoit beſoin du ſecours de ces étrangers, il falloit bien leur donner des eſpérances, & leur faire croire qu'ils alloient travailler pour eux.

Le Roi Henri III, ſoit par haine pour ſon frère, ſoit par égard pour le Roi d'Eſpagne, n'approuvoit pas d'abord que le Duc d'Anjou ſe mêlât des affaires des Pays-Bas, il l'avoit même fait arrêter pour rompre le

cours de ces négociations, mais le Duc d'Anjou s'étant ſauvé de ſa priſon, s'étoit retiré en Flandre où il étoit attendu. Après avoir paſſé par les viciſſitudes ordinaires de la guerre & de la fortune, après avoir éprouvé de longues incertitudes de la part des Etats, il fut enfin ſolemnellement élu Souverain des Pays-Bas, au mois de Février 1582, du conſentement de la Reine Eliſabeth, du moins ſans oppoſition de ſa part; on dit qu'il montra peu de ſatisfaction, lorſque dans la cérémonie de ſon couronnement, il entendit publier à haute voix qu'il gouverneroit, non ſelon ſa volonté, mais ſelon la juſtice, & conformément aux privilèges de la Nation. Ce n'étoit preſque pas la peine de rejetter Philippe II, pour prendre un Prince qu'une pareille condition effarouchoit déjà, il fut inſtallé par le Prince d'Orange lui-même, qui ſe

contenta du titre de ſon Lieutenant-Général, on peut croire que le Lieutenant veilloit ſur le nouveau Souverain, & qu'il avoit bien plus que lui la confiance des Etats.

Il arriva un événement qui mit un moment en danger le Duc d'Anjou & les François. Le Prince d'Orange fut aſſaſſiné chez lui, en ſortant de table, & l'aſſaſſin fut à l'inſtant même maſſacré par les François qui étoient préſens, & qui ſuivirent trop les mouvemens indiſcrets de leur indignation.

Mémoires d'Aubery du Maurier. Mathieu, t. 1, l. 7.

Ces circonſtances étoient faites pour être ſuſpectes, on crut que cet aſſaſſin étoit un François, & qu'il avoit été aſſaſſiné par ſes complices; on crut qu'un tel coup en annonçoit d'autres, & que le Duc d'Anjou vouloit affermir ſa nouvelle domination par un maſſacre général de tout ce qui lui faiſoit ombrage; depuis la Saint-Barthelemi les François étoient ſouvent

ſouvent expoſés à ce ſoupçon. Heureuſement pour eux, le jeune Prince d'Orange fit fouiller l'Aſſaſſin, on trouva ſur lui des lettres qui firent connoître qu'il ſe nommoit Jauréguy, qu'il étoit Eſpagnol & qu'il avoit agi par l'inſtigation de l'Eſpagne. Le Prince d'Orange ne mourut point de la bleſſure qu'il avoit reçue en cette occaſion, mais il ne put échapper aux émiſſaires d'Eſpagne ; deux ans après, un Francomtois, nommé Balthazar Gérard, acheva ce que Jauréguy avoit commencé.

Peu de temps après l'attentat de Jauréguy, le Prince d'Orange découvrit une autre conſpiration qui fit beaucoup de bruit alors, mais dont le fonds n'a jamais été bien éclairci ; c'eſt la conſpiration de Salcède. Ce Salcède étoit fils de celui qui avoit fait la guerre autrefois au Cardinal de Lorraine dans le Pays Meſſin. Le père, ſoit qu'il fût Catholique ou

Proteſtant, avoit été tué à la Saint-Barthelemi, comme ennemi des Guiſes; le fils ayant été banni de France pour des crimes, vint s'offrir dans les Pays-Bas au Duc d'Anjou avec un Régiment qu'il avoit levé, le Duc d'Anjou l'avoit reçu ſans trop examiner où un banni pouvoit avoir pris de quoi lever un Régiment; mais le Prince d'Orange, dont la vigilance étoit toujours prête à réparer les imprudences du Duc d'Anjou, ſut que cet homme avoit des intelligences ſecrettes avec le Prince de Parme, alors Gouverneur des Pays-Bas pour le Roi d'Eſpagne, on l'arrêta, un de ſes complices arrêté avec lui, ſe tua dans la priſon; Salcède varia dans ſes interrogatoires, avoua confuſément un projet d'aſſaſſiner le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange, & accuſa tant de perſonnes évidemment innocentes qu'on ne ſavoit plus que penſer; on

croit que c'étoit un artifice pour être mené à Paris, & qu'il eſpéroit que le Prince de Parme le feroit enlever ſur la route, il y fut conduit en effet, mais avec tant de précaution qu'il ne put échapper. Le Roi ayant voulu l'entendre, ſortit tout effrayé, tout ce qui l'entouroit étoit accuſé, il étoit réduit à craindre tout le monde, juſte punition d'un Roi, qui s'étant rendu inacceſſible, ne connoiſſant point ſes ſujets & n'en étant point connu, ne peut porter aucun jugement certain, & ne ſait plus à qui accorder ou refuſer ſa confiance. Un Moine parla, dit-on, à l'oreille à Salcède, & Salcède déſavoua tout ce qu'il avoit dit, ce ne fut qu'un embarras de plus. Il fut écartelé, mais ce qui importe en pareil cas, ce n'eſt pas de faire périr un homme, c'eſt de bien connoître la vérité.

De toutes ces conſpirations, la plus pernicieuſe, la plus avérée & la

plus pleinement confondue, fut celle que le Duc d'Anjou lui-même forma contre le pays, qui venoit de lui confier la défenſe de ſa liberté. Ce fut le fruit des conſeils de ſa mère, & de quelques jeunes gens à qui ce Prince proſtituoit ſa confiance : on lui perſuada d'uſurper une autorité indépendante de toutes les conventions, & ſupérieure à toute réſiſtance ; il falloit commencer par s'emparer à la fois de toutes les places fortes, & ſurtout de la perſonne du Prince d'Orange ; l'entrepriſe réuſſit ſur quelques Villes, & manqua ſur quelques autres : le point important étoit de ſe ſaiſir d'Anvers, lieu de la réſidence du Duc d'Anjou & du Prince d'Orange ; les meſures du Duc d'Anjou paroiſſoient bien priſes, ſon armée campée à la porte de la Ville, & inſtruite de ſes deſſeins, attendoit le ſignal ; le jour marqué pour l'exécution, le Prince d'Orange va rendre

De Thou, liv. —. Mém. de Sully, l. 2, &c.

une visite au Duc d'Anjou, & le trouve tout prêt à sortir avec ses gardes, sous prétexte d'aller voir son armée; il l'exhorte, & même avec instance, à ne point sortir ce jour-là, il allégue des mouvemens extraordinaires qu'il a remarqués parmi le peuple, & dont il faut démêler la cause: le Duc d'Anjou, ne pénétrant point le vrai sens de ce conseil, s'obstine à sortir, selon son projet; ses gardes vont ouvrir une porte du côté du camp, le signal est donné, une partie de l'armée entre dans la Ville, & déjà on entend crier: *Tue, tue, vive la Messe & Ville gagnée.* A l'instant, comme si l'on n'eût attendu que le moment de convaincre les François de leur perfidie, les bourgeois sortent de leurs maisons en armes, les femmes paroissent aux fenêtres avec des pierres & des morceaux de bois qu'elles font pleuvoir sur les François, les chaînes sont tendues dans les rues,

les troupes du Prince d'Orange s'emparent des poſtes les plus importans, les François repouſſés fuyent vers la porte par où ils ſont entrés, ils y trouvent le reſte de leur armée qui vient à leur ſecours; l'effort que font les uns pour entrer, les autres pour ſortir, eſt cauſe qu'au lieu de ſe ſecourir, ils s'écraſent & s'étouffent les uns les autres; l'ennemi, en les preſſant, augmente le déſordre; d'autres, voyant ce chemin fermé à la fuite, ſe précipitent en foule du haut des remparts: le Duc d'Anjou prenoit plaiſir à les voir ainſi ſauter dans les foſſés, croyant que c'étoient des bourgeois ou des ſoldats Flamands; quand il eut reconnu que c'étoient ſes propres ſoldats, il n'eut que le temps de ſe ſauver lui-même, laiſſant quinze cens de ſes François, Officiers & ſoldats, morts ſur la place, & deux mille autres, enfermés, ſans aucun eſpoir de ſalut. Fervaques, ſon Lieutenant, le princi-

pal auteur & le plus ardent exécuteur de ce complot, fut pris par le Prince d'Orange. Ce Prince montra autant de modération & de généroſité après la victoire, qu'il avoit montré de prudence & d'habileté dans l'expédition ; le peuple vouloit mettre en pièces Fervaques, le Prince d'Orange le fit garder avec ſoin pour le renvoyer à ſon Maître, il ſauva la vie aux François enfermés dans la place, il fit ſecourir les bleſſés & rappeller à la vie, à force de ſoins, quelques-uns des corps entaſſés à la porte, & qu'on croyoit morts ; tous les priſonniers furent renvoyés au Duc d'Anjou, & traités avec beaucoup d'égards. Ce Duc s'étoit retiré plein de rage & de confuſion dans un château voiſin, de là il écrivit aux Etats des lettres aſſez équivoques où, tantôt avouant, tantôt déſavouant ſon entrepriſe, prenant le ton tantôt d'un Maître irrité, tantôt d'un ſuppliant, il finiſſoit par

De Thou, Strada, *paſſim.*

les aſſurer de ſa protection, & par les prier d'agréer encore ſes ſervices. Les Etats décidèrent qu'on lui enverroit des députés, & le Prince d'Orange fit ajouter à cette réſolution, qu'on enverroit en même-temps des vivres dont le Duc d'Anjou avoit un preſſant beſoin; mais cette grace n'étant que pour deux jours, le Duc d'Anjou parut vouloir ſe retirer dans quelqu'une des places qu'il avoit ſurpriſes, avec l'intention de s'y défendre: la difficulté étoit de s'y rendre, Anvers lui ferma le paſſage de l'Eſcaut, Malines inonda ſes environs au moyen des écluſes; ce ne fut qu'à travers une plaine immenſe d'eaux, & qu'à la faveur de mille détours, que le Duc d'Anjou put parvenir juſqu'à Tenremonde.

Alors Catherine de Médicis, qui vit le fruit de ſes leçons; Henri III qui étoit charmé de l'humiliation de ſon frère, mais qui, ayant à ſe reprocher

de l'avoir trop foiblement ſecouru, ne pouvoit, avec honneur, l'abandonner entièrement; la Reine d'Angleterre qui ſembloit avoir conçu quelque inclination pour le Duc d'Anjou; & plus que tout, la crainte que ce Prince, réduit au déſeſpoir, ne remît aux Eſpagnols les places qui lui reſtoient, déterminèrent les Etats à faire avec le Duc une eſpèce d'accommodement, au moyen duquel il ſe retira dans le Cambréſis. Sa mère vint l'y chercher pour le ramener à la Cour, elle le trouva dans un égarement d'eſprit cauſé par la confuſion; il n'oſoit lever les yeux de peur de rencontrer le mépris ou la pitié, il ne pouvoit ſouffrir la préſence même de ſa mère; il paſſa ſix mois dans une entière ſolitude, uniquement livré à la mélancolie & aux remords. Il y avoit ſans doute quelque reſſort dans une ame ſi ſenſible à la honte; ce jeune Prince pouvoit encore être ra-

mené à la gloire & à la vertu, mais il lui auroit fallu d'autres guides que Médicis, & d'autres exemples que ceux de la Cour de Henri III.

Le projet du mariage du Duc d'Anjou avec la Reine d'Angleterre, n'avoit pas mieux réuſſi, c'eſt le Duc d'Anjou qui termine cette nombreuſe liſte de prétendans, ouverte par Philippe II. Les amans de Pénelope ne ſont pas plus célèbres dans la Fable, que ceux d'Eliſabeth dans l'Hiſtoire. Ces amans ou aſpirans ſont de deux ſortes, les prétendans étrangers & les favoris nationaux.

Les prétendans étrangers ſont tous les Princes de l'Europe qui étoient alors à marier, nommément Philippe II; l'Archiduc de Gratz, Charles d'Autriche, frère de l'Empereur Maximilien II; l'Empereur Rodolphe, fils du même Maximilien; le Roi de Suède; le Duc de Holſtein; le Comte d'Aran, fils du Duc de

Châtelleraud, héritier préſomptif de la Couronne d'Ecoſſe, avant que Marie Stuart eût un fils; le Roi Charles IX, le Duc d'Anjou, qui fut depuis le Roi Henri III; enfin le Duc d'Alençon, depuis Duc d'Anjou, frère de Henri III: preſque tous ces Princes n'aſpiroient à la main d'Eliſabeth que par des motifs politiques, & la Reine d'Angleterre ne leur donnoit auſſi des eſpérances que par des raiſons de politique.

Parmi les Anglois, le Comte d'Arondel ſe flatta d'épouſer ſa Souveraine, ſans autre fondement apparent que l'avantage d'une naiſſance illuſtre. Sir George Pickering crut ridiculement avoir touché le cœur de la Reine, parce qu'elle lui avoit témoigné quelque eſtime; Hatton, Mountjoy & pluſieurs autres eurent, dit-on, de meilleurs titres pour ſe flatter.

Mais les deux favoris de la Reine

iurent le Comte de Leiceſter & le Comte d'Eſſex.

Le Duc d'Anjou, dernier fils de Catherine de Médicis, tient le milieu entre les amans politiques & les favoris, il fut l'un & l'autre à la fois. Ses frères avoient ſeulement été propoſés. Catherine de Médicis, dans ſa politique, quelquefois vaſte & toujours compliquée, avoit voulu d'abord marier Charles IX avec la veuve de ſon frère, Marie Stuart, pour conſerver à la France le Royaume d'Ecoſſe, & les prétentions aux Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Elle étoit alors amie des Guiſes; dans la ſuite s'étant dé achée d'eux, ayant conſidéré que ce mariage perpétueroit leur empire, n'étant pas même ſans inquiétude ſur Marie Stuart, qui, avec trop de charmes pour ne pas plaire à ſon mari, pouvoit avoir aſſez d'ambition pour vouloir gouverner, voyant d'ailleurs que Marie

Stuart, loin de pouvoir rien entreprendre contre l'Angleterre, éprouvoit les plus fortes contradictions, même en Ecoſſe, elle ſe tourna du côté d'Eliſabeth ; elle voyoit dans cette nouvelle négociation toute ſorte d'avantages ; ſi le projet réuſſiſſoit, elle auroit la gloire de donner à la France, bien plus que ne lui avoient donné les Guiſes, la poſſeſſion réelle & paiſible de deux grands Royaumes (*a*), au lieu de prétentions chimériques ; quand le projet échoueroit, la négociation ſeule, qu'il faudroit traîner en longueur, empêcheroit du moins Eliſabeth de ſe déclarer pour les Proteſtans de France ; elle ajoutoit toujours d'ailleurs à la propoſition du mariage, comme un attrait de plus, celle d'une Ligue pour conquérir les Pays-Bas ſur Philippe II, qu'elle répréſentoit alors comme l'ennemi commun.

(*a*) L'Angleterre & l'Irlande.

Telle fut conſtamment la politique de Catherine de Médicis à l'égard d'Eliſabeth, & voilà pourquoi elle ne ceſſa de propoſer tour-à-tour tous ſes fils pour maris à cette Reine. Eliſabeth de ſon côté ſe prêtoit à cette négociation par des motifs à peu près ſemblables; elle vouloit empêcher la France de ſeconder les projets de Marie Stuart ſur l'Angleterre, & de prêter de l'appui au parti Catholique, qui ſubſiſtoit toujours dans ſes Etats; elle n'étoit pas d'ailleurs ſans zèle pour ſa religion, & elle comptoit pour quelque choſe de pouvoir, par ſa médiation, adoucir la rigueur du Gouvernement François à l'égard des Proteſtans nationaux; elle mettoit auſſi quelque vanité de femme à groſſir la foule des Princes qui aſpiroient à ſa main. Quand il fallut cependant s'expliquer ſur Charles IX, elle déclara qu'elle le trouvoit trop grand & trop petit; trop grand, par-

ce qu'un Roi de France ne quitteroit pas un ſi beau Royaume pour aller s'établir en Angleterre, condition qu'elle preſcrivoit à celui qui deviendroit ſon époux ; trop petit, parce qu'elle avoit dix-ſept ans de plus que lui. Cette réponſe n'empêcha pas que Catherine ne propoſât enſuite ſes deux autres fils, en qui le ſecond inconvénient étoit plus fort, mais qui n'avoient pas le premier, car Henri III n'étoit que Duc d'Anjou, lorſqu'il fut propoſé, & le Duc d'Alençon ne fut jamais Roi de France. Catherine mettoit d'autant plus d'ardeur dans cette négociation qu'elle préparoit alors la Saint-Barthelemi, & que c'étoit un moyen d'attirer les Proteſtans dans le piége. On en vint juſqu'à traiter des conditions ; & tandis qu'on demandoit pour Henri le libre exercice de la Religion Catholique en Angleterre, on égorgeoit en France ceux qui n'étoient pas de la religion du Prince, ce

crime rompit toute négociation ; la part que Henri III avoit eue au maſſacre, le rendit un objet d'horreur pour Eliſabeth. Au contraire, l'amitié que le Duc d'Alençon, depuis Duc d'Anjou, avoit eue pour l'Amiral de Coligny, les liaiſons qu'il prit avec les Réformés de France, la haine que lui portoient Henri III & les Guiſes, furent pour lui des titres de recommandation auprès de la Reine d'Angleterre, & Catherine elle-même prit ſoin de les faire valoir. Le Duc d'Anjou paſſa en Angleterre, & parut plaire à la Reine malgré l'énorme diſproportion d'âge ou peut être à cauſe de cette diſproportion ; le mariage fut réſolu au grand mécontentement des Anglois, & ſur-tout des Puritains, qui commencèrent à déployer contre ce mariage leur ſombre & fanatique éloquence. La Nation avoit plus d'une fois invité la Reine à ſe marier pour

Mém. de Nevers, t. 1, p. 474, 603.

assurer la succession, sur laquelle les divisions de l'Angleterre & de l'Ecosse pouvoient jetter de l'incertitude, mais cette Nation ne vouloit point pour Roi un Catholique, & encore moins un François. Jean Stubbs, Jurisconsulte de Lincoln, & Théologien Puritain, homme qui d'ailleurs avoit de la naissance & une bonne réputation, composa contre ce mariage un libelle, qu'il intitula : *le Gouffre ouvert ;* il eut le poing coupé, ainsi que l'Imprimeur, châtiment bien rigoureux. Il ôta son chapeau de la main qui lui restoit, & dit à haute voix : *Dieu sauve la Reine !* Le peuple frémissoit d'indignation & de pitié.

Les articles furent dressés, & ces articles, par l'attention même avec laquelle on y avoit pourvu aux principaux inconvéniens de ce mariage, sembloient garantir la sincérité de la Reine ; aucun emploi ne pourroit

être donné aux étrangers ; il n'y auroit dans toutes les places du Royaume que des garniſons Angloiſes, & que des Gouverneurs Anglois ; la Reine ne pourroit ſortir du Royaume ſans le conſentement de la Nobleſſe ; les joyaux de la Couronne ne pourroient non plus être tranſportés hors du Royaume ; ſi Henri III mouroit ſans enfans mâles, & que le Duc d'Anjou eût deux fils de ſon mariage avec Eliſabeth, (qui avoit alors quarante-huit ans paſſés) l'aîné auroit la Couronne de France, le ſecond celle d'Angleterre ; s'il n'y avoit qu'un fils, il réuniroit les deux Couronnes, mais il paſſeroit quatre mois de l'année en Angleterre.

La Reine choiſit le jour même de l'anniverſaire de ſon couronnement pour donner au Duc d'Anjou un anneau, gage de ſa foi. Ce jour fut un jour de deuil pour la Nation ; un

morne ſilence regnoit juſques dans le palais de la Reine, ſes femmes paſſèrent la nuit à pleurer, la Reine même parut ſe repentir d'avoir été trop vîte & trop loin; prête à faire le ſacrifice de ſa liberté, il ſembla qu'elle en ſentoit mieux le prix; elle propoſa des délais qui eurent l'air de refus, & allégua des prétextes qui eurent l'air de déſaites; tantôt elle demandoit qu'avant tout, la France conclût avec elle une Ligue offenſive & défenſive contre l'Eſpagne; tantôt elle obſervoit que le Duc d'Anjou ayant accepté la Souveraineté des Pays-Bas, l'épouſer dans ce moment, c'étoit s'engager dans une guerre contre l'Eſpagne, & alors elle vouloit vivre en paix, il falloit du moins attendre que cette difficulté fut levée; enfin n'ayant rien à répondre aux preſſantes ſollicitations de la France, & paroiſſant rougir elle-même de ſes incertitudes, elle

prend la plume pour ſigner les articles ; ſes Miniſtres étoient autour d'Elle, aucun d'eux n'approuvoit ce mariage, & c'étoit par les ordres exprès de la Reine qu'ils avoient dreſſé le contrat ; elle laiſſe tomber ſur eux un regard, jette la plume ſans avoir ſigné, & s'écrie : *on ne ſait donc pas que ce mariage me fera mourir* ! Le Duc d'Anjou étant venu la voir : « J'ai fait, lui dit-elle, de ſé-
Camden. » rieuſes réflexions ſur ce qui nous » concerne ; ce mariage ne feroit ni » votre bonheur, ni le mien. Vous » ne connoiſſez pas le peuple An- » glois ; jamais un Prince Catholi- » que & François ne doit compter » ſur ſon obéiſſance, j'aurois la dou- » leur d'être perpétuellement placée » entre mon mari & mon peuple. » Le Prince s'emporta, briſa l'anneau, voulut partir. La Reine, qui ne l'avoit jamais tant aimé, le retint encore pendant trois mois, & ces trois

mois ſe paſſèrent en fêtes ; elle ne ceſſa de lui donner des marques d'eſtime, de confiance & d'amitié. Lorſqu'il partit pour retourner dans les Pays-Bas, elle le conduiſit juſqu'à Cantorberi, lui fit des préſens conſidérables, le fit accompagner en Flandre par les Seigneurs de ſa Cour en qui elle avoit le plus de confiance ; elle les chargea de le recommander de ſa part aux Etats, & comme elle ne pouvoit ſe réſoudre à ôter toute eſpérance à un amant, elle lui fit promettre de revenir au plutôt la voir, & lui fit entendre qu'il trouveroit peut-être ſes irréſolutions fixées. Le Duc d'Anjou, lorſque ſa funeſte expédition d'Anvers ne lui laiſſoit plus d'amis, lorſqu'il étoit devenu pour tout le monde un objet de haine & de mépris, retrouva Eliſabeth ; elle vint à ſon ſecours, & lui procura l'accommodement le plus avantageux qu'il pût

eſpérer des Etats-Généraux après ſa trahiſon.

Le ſeul déſagrément qu'eut le Duc d'Anjou pendant ſon ſéjour à Londres, mais qui en annonçoit d'autres du même genre, ce fut de voir mener au ſupplice quelques Prêtres qu'on avoit rendus fanatiques en les perſécutant. On avoit chaſſé d'Angleterre tous les Prêtres, parce qu'on les regardoit comme dangereux ſous un Gouvernement Proteſtant, & ce fut cet acte d'intolérance qui les rendit dangereux; ils allèrent dans les Cours Catholiques ſouffler la haîne & la vengeance contre la Patrie qui les rejettoit; ils trouvèrent ſur-tout des aſyles à Rome, à Douay & à Rheims; le Pape, le Roi d'Eſpagne & le Cardinal de Guiſe fondèrent pour eux, ſous la direction des Jéſuites, des Séminaires, où ils furent recueillis, & d'où ils envoyoient, dit-on,

des Miſſionnaires prêcher la révolte en Angleterre. De ce nombre furent les Jéſuites Campian & Parſons, les deux premiers Religieux de cet Ordre qui ayent paru en Angleterre, où il leur étoit expreſſément défendu de paroître, comme il y étoit défendu de les recevoir.

Les Sentences d'excommunication lancées par les Papes contre Eliſabeth, étoient le grand argument qu'ils faiſoient valoir. Lorſqu'Eliſabeth étoit parvenue à la Couronne, elle avoit fait part de ſon avénement au Pape Paul IV. Ce vieillard orgueilleux & emporté répondit qu'elle devoit ſavoir que l'Angleterre étoit un fief du Saint-Siége, auquel une bâtarde adultérine, jugée telle par le Saint-Siége, ne pouvoit avoir aucun droit, il parla de punir cette uſurpation téméraire, & finit par prononcer les mots *d'indulgence paternelle*, de *miſéricorde* & de *clémence*.

Eliſabeth, pour toute réplique, rappella ſon Ambaſſadeur.

Pie IV, ſucceſſeur de Paul IV, montra plus de modération, il envoya un Nonce à Eliſabeth avec un Bref par lequel il l'exhortoit à rentrer dans le ſein de l'Egliſe; les Proteſtans prétendent même qu'il alla plus loin, & qu'il lui promit de confirmer la Liturgie Anglicane, & de permettre aux Anglois la Communion ſous les deux eſpèces, pourvu ſeulement qu'Eliſabeth reconnût l'autorité du Saint-Siége; ils ajoutent qu'Eliſabeth refuſa tout, par l'impoſſibilité de ſe fier à un Pape. Elle fut ſolemnellement excommuniée par Pie V, ſucceſſeur de Pie IV, avec toutes ces circonſtances de dépoſſeſſion, étrangères à l'excommunication, & qui ne ſont reſtées clauſes de ſtyle, que parce qu'on a conſervé l'eſpérance d'en faire des clauſes de rigueur. C'étoit à quoi travailloient

travailloient les deux Jéſuites avec les autres Miſſionnaires ; le P. Campian publia en faveur de l'Egliſe Romaine un écrit intitulé : *Les dix raiſons.* Il fut arrêté avec deux autres Prêtres ; Parſons s'échappa, Campian & les deux Prêtres furent pendus, rigueur exceſſive & imprudente.

Le Duc d'Anjou trouva mauvais qu'on ne lui eût pas accordé leur grace, on trouva-peut-être mauvais qu'il l'eût demandée, & l'on jugea peut-être que les aſſaſſins de la Saint-Barthélemy n'avoient le droit de faire aucune plainte, ni de demander aucune grace dans ce genre.

Au reſte, la conduite d'Eliſabeth à l'égard du Duc d'Anjou dans l'affaire du mariage, fut peut-être plus ſincère qu'on ne l'a cru ; il paroît que cette Princeſſe étoit très-combattue, & qu'une crainte légitime triompha chez elle d'un penchant vé-

ritable. Cette crainte n'étoit pas ſeulement de perdre l'Empire & la liberté. Qu'on ſe rappelle les larmes de ſes femmes, lorſque l'anneau eut été donné ; qu'on ſe rappelle ce mot d'Eliſabeth elle-même : *on ne ſait donc pas que ce mariage me fera mourir*, & l'on jugera peut-être que la nature ne lui avoit en effet permis le mariage qu'aux dépens de ſa vie. C'eſt même l'opinion aſſez généralement établie. « Cette Princeſſe, dit » Mézeray, étoit formée de telle » ſorte, qu'elle aimoit paſſionné- » ment, mais ne pouvoit être aimée » juſqu'à être mère, ſans un très- » grand péril de ſa vie ».

De tous les amans d'Eliſabeth, le plus ſoumis & le plus fidèle, étoit le Prince Caſimir, fils de l'Electeur Palatin ; elle diſpoſoit de lui à ſon gré, elle l'envoyoit faire la guerre en France & dans les Pays-Bas ; il s'étoit fait ſon Général pour vivre ſous

ſes loix & pour avoir plus de moyens de la ſervir : auſſi étoit-il aſſez maltraité. Brantôme rapporte que ſouvent elle le faiſoit attendre dans l'anti-chambre, pendant qu'elle étoit dans ſon cabinet à ſe moquer de lui avec l'Agent du Duc d'Anjou.

Le Duc d'Anjou, à ſon retour à la Cour de France, après ſes ſix mois de ſolitude à la ſuite de l'expédition d'Anvers, ayant été quelque temps négligé parce qu'il étoit malheureux, finit par être recherché de nouvean, parce qu'il étoit l'Héritier préſomptif ; le Duc de Guiſe voulut l'attirer au parti de la Ligue, & le Duc d'Anjou écouta peut-être plus qu'il ne devoit, cet ennemi de ſa Maiſon. Un jour on vit ce Prince tomber aux genoux du Roi ſon frère, on ne pouvoit entendre leur entretien, mais on crut remarquer que, depuis ce temps, la

haine du Roi pour le Duc de Guiſe avoit été en augmentant. On crut remarquer auſſi que depuis ce temps la ſanté du Duc d'Anjou avoit toujours été en dépériſſant ; il paroit que ſa maladie étoit une Phtiſie ; la violence de la toux lui ayant rompu une veine dans la poitrine, il jetta beaucoup de ſang, ce qui a fait trouver quelque rapport entre ſa maladie & celle de Charles IX ſon frère. On ignore ce qu'il auroit été ſur le trône, & ſi le malheur qu'il avoit éprouvé l'auroit aigri ou corrigé ; on a dit qu'il n'avoit été pleuré que de ſes Créanciers que ſa mort ruinoit, il laiſſa pour trois cent mille écus de dettes contractées pour ſa malheureuſe expédition de Flandre ; on pouſſa l'indécence juſqu'à laiſſer un fils de France mourir Banqueroutier, le Roi qui avoit le goût des cérémo-

nies funébres, aima mieux dépenſer deux cent mille écus aux funérailles du Duc d'Anjou que de payer aucune des dettes de ce Prince. Le délire de l'injuſtice ne peut guères aller plus loin.

On vient de voir quelle fut la conduite d'Eliſabeth à l'égard des aſpirans étrangers ; parmi les Anglois que ſa faveur parut autoriſer à prétendre auſſi à ſa main, on diſtingue, comme nous l'avons dit, le Comte de Leiceſter & le Comte d'Eſſex.

Robert Dudley, devenu depuis Comte de Leiceſter par la faveur de la Reine, étoit fils de ce Duc de Northumberland & beau-frère de cette Jeanne Gray, à qui Marie avoit fait trancher la tête. Eliſabeth, dès ſon avènement, s'étoit plû à le combler de bienfaits. Les Miniſtres avoient le Département des affaires, Dudley avoit celui des Gra- Camden.

ces, elles paſſoient toutes par ſes mains; on ne l'appelloit à la Cour que *Mylord*, comme ſi ce titre n'eût appartenu qu'à lui. Eliſabeth vouloit que ſon amant fût aimé, il ne le fut point, & ce goût n'honora point Eliſabeth. Dudley n'avoit que des agrémens extérieurs, une figure noble, des manières brillantes; on lui trouvoit les vices de ſon père, on croyoit aſſez généralement qu'il avoit empoiſonné ſa femme pour pouvoir épouſer ſa Souveraine, & lorſqu'il eut perdu cette eſpérance, il fut encore ſoupçonné d'avoir empoiſonné Walter d'Evreux, dont il épouſa ſecrétement la veuve. Eliſabeth ayant appris ce mariage, en fut tellement irritée, qu'elle fit mettre Leiceſter en priſon; quoi qu'elle ne lui imputât aucun crime. C'étoit la Reine qui vengoit l'amante, & elle ne la vengeoit pas noblement. On la fit aiſément rou-

gir de cette Tyrannie, & Leiceſter fut libre ; il fut que ſon mariage avoit été révélé à la Reine par un Agent du Duc d'Anjou qui vouloit ſervir ſon Maître ; il chargea, dit-on, un Garde de la Reine d'aſſaſſiner cet Agent. Ce même Leiceſter, qui venoit de ſe remarier, ne trouva pas bon que la Reine ſe mariât, il s'oppoſa par toute ſorte de moyens au mariage de cette Princeſſe avec le Duc d'Anjou ; il voulut ſoulever le peuple contre cette alliance, en publiant que le goût d'Eliſabeth pour le Duc d'Anjou étoit l'effet de la Magie ou de quelque breuvage: Les faits ſont ſouvent incohérens & inexpliquables dans l'hiſtoire, ſur tout dans l'hiſtoire des Paſſions. La faveur du Comte de Leiceſter avoit précédé la liaiſon d'Eliſabeth avec le Duc d'Anjou, elle dura pendant tout le cours de cette liaiſon & long-temps encore après, juſ- *ibid.*

qu'à la mort du Comte ; il eſt vrai que cette faveur fut ſouvent troublée par des orages. Le Comte ne prenoit pas aſſez de ſoin de plaire à la Reine, il entroit dans toutes ſortes d'intrigues qu'il ſavoit lui être déſagréables, il cabaloit contre ſes Miniſtres, & il ne devoit pas ignorer qu'Eliſabeth diſtinguoit dans ſon cœur les droits des Miniſtres & ceux des favoris ; il étaloit même, dans les fêtes qu'il donnoit à Eliſabeth, un faſte qui ne pouvoit que déplaire à une Reine économe, en lui montrant l'excès & l'abus de ſes dons. Eliſabeth en revenoit toujours à ſon favori, mais elle ſe paſſoit aiſément de le voir. Lorſque le Duc d'Anjou partit pour ſa derniere expédition des Païs-Bas, elle chargea le Comte de Leiceſter de l'accompagner, & Leiceſter aima mieux le ſuivre à la guerre que de le voir à la Cour.

Le Prince de Parme profitant en Général habile des diviſions du Duc d'Anjou & du Prince d'Orange dans cette campagne, avoit reconquis la plus grande partie des provinces des Païs-Bas. Après l'expulſion & la mort du Duc d'Anjou, les Etats implorèrent la protection de la Reine d'Angleterre, qui leur fournit des ſecours, & ce fut le Comte de Leiceſter qui eut le commandement des troupes qu'elle leur envoya. Ce choix fut fait par l'amour plus que par l'eſtime. Les Etats-Généraux qui le ſavoient bien, voulant flatter l'inclination de la Reine pour l'engager en leur faveur plus loin qu'elle ne le vouloit, nommèrent pour leur Gouverneur le Comte de Leiceſter, qui, par ce moyen, devint, ſous un autre titre, le Succeſſeur du Duc d'Anjou dans les Païs-Bas. La Reine fut d'abord mécontente d'une démar-

che, qui, de ſimple auxiliaire qu'elle étoit à l'égard des Païs-Bas, la rendoit ennemie directe de l'Eſpagne & la jettoit dans une guerre qu'elle avoit toujours voulu éviter; elle s'en conſola par l'élévation de ſon favori; mais cette élévation ne fit que tourner à la honte de Leiceſter, qui preſque toujours battu par l'ennemi, ne fut redoutable qu'à ſes amis, qu'il accabla du poids de ſon faſte & de ſa tyrannie. Le ſeul petit avantage que remportèrent les Anglois, & bien plus par la valeur des troupes que par la capacité du Chef, tint lieu d'une calamité par la perte d'un homme, que tous les hiſtoriens répréſentent comme un modele accompli de talent, de conduite & de vertu. C'eſt le fameux Philippe Sidney, neveu du Comte de Leiceſter, Auteur de l'*Arcadia* & de pluſieurs autres ouvrages. Jamais il n'employa

que pour le progrès des lettres & le bien de l'humanité le crédit que la parenté lui donnoit ſur le Comte de Leiceſter, & celui que cette même parenté, jointe à l'agrément de ſon eſprit & à l'éclat de ſa réputation, lui donnoit ſur la Reine elle-même. Sa vertu ne ſe dément pas dans ſes derniers momens. Percé de coups, perdant tout ſon ſang, tourmenté d'une ſoif dévorante, au milieu des langueurs d'une mort prochaine, il n'attendoit de ſoulagement que d'un peu d'eau qu'on lui apporta dans un flacon, & qu'on avoit eu bien de la peine à trouver ; il vit alors à ſes côtés un ſoldat bleſſé comme lui. *Les beſoins de cet homme*, dit-il, *ſont plus preſſans que les miens.* Il lui fit prendre le flacon & mourut. Voilà l'homme qu'il eût été glorieux à Eliſabeth d'aimer. L'Angleterre & la Hollande le pleurèrent ;

la Reine d'Ecoſſe, Marie Stuart, charmée des ſes vertus, compoſa des vers Latins ſur ſa mort. Ce tribut d'admiration payé à un Anglois, qu'elle devoit regarder comme un ennemi, rappelle le tombeau, que le petit fils du grand Gonſalve de Cordoue fit ériger au Maréchal de Lautrec & à Pierre de Navarre, & les belles paroles qui terminent l'Epitaphe du dernier : *hoc in ſe habet virtus, ut vel in hoſte ſit admirabilis* (*a*).

Camden, P. 512.

Autant les vices de Leiceſter contraſtoient avec les vertus de Sidney, autant ſes échecs continuels devenoient humilians, comparés aux avantages que le fameux Drake remportoit alors ſur les Eſpagnols dans les Indes auſſi bien qu'en Europe.

(*a*) » C'eſt la prérogative de la vertu de » ſe faire admirer même dans un ennemi.

Il faut avouer à la louange d'Elisabeth que le Comte de Leiceſter eſt le ſeul mauvais choix que l'amour même lui ait fait faire. Les plaintes des Etats contre ce favori devinrent ſi générales & ſi fortes, que la Reine crut devoir le révoquer ; ceux qui connoiſſent les Femmes & les Souverains peuvent dire ſi c'eſt un foible mérite d'avoir ainſi ſacrifié à la raiſon le choix de l'inclination.

Le Comte de Leiceſter mourut un an après ; on remarqua que la douleur de la Reine ne l'empêcha pas de faire vendre à l'encan les meubles du Comte de Leiceſter pour le payement de ſommes qu'il devoit à la Couronne.

Le Comte d'Eſſex, beau-fils, du Comte (*a*) de Leiceſter, lui ſuccé-

(*a*) Le Comte de Leiceſter avoit épouſé Letice Knolles, veuve de Walter d'Evreux & mère du Comte d'Eſſex.

da dans la faveur de la Reine, mais l'hiſtoire de ſon regne & de ſa diſgrace n'appartient pas au temps que nous examinons.

Nous avons vu la conduite d'Eliſabeth avec ſes amis, avec ſes ennemis, avec ſes Miniſtres, avec ſes amans. Voyons maintenant ſa conduite à l'égard de ſa Rivale, Marie Stuart. C'eſt la tache de ſon regne & le contre-poids à ſa gloire.

Fin du premier volume.

VA1 1538491

ERRATA du Tome premier.

Page 20, ligne 6, il vouloit traite, *lisez* il vouloit traiter.
Pag. 34, lig. 1, ils avoient contr'eu, *lis.* ils avoient contr'eux.
Pag. 48, lig. 10, croiſſoir en eſprit, *lisez* croiſſoit en eſprit.
Page 80, ligne 9, aboudonnés, *lisez* abandonnés.
ligne 20, ſervir d'aſyle dux Réformés, *lisez* ſervir d'aſyle aux Réformés.
Page 103, ligne 13, la Relrgion qui diviſoit alors, &c. *lisez* la Religion, qui diviſoit alors, &c.
Page 216, ligne 15, l'aſſaſſinat du Connétable, *lisez* l'aſſaſſinat de l'Amiral.
Page 235, ligne 1 de la note, il en a été parlé au chapitre 2, *lisez* il en a été parlé dans ce chapitre 2.
Page 249, lignes 11 & 12, qu'il ne les avoient ſecondées, *lisez* qu'il ne les avoit ſecondées.
Page 290, ligne dernière, & page 291, ligne première & ſeconde : l'attribution faite aux Evêques : de la connoiſſance du crime d'héréſie, *lisez* l'attribution faite aux Evêques de la connoiſſance du crime d'héréſie.
Page 403, lig. 11, qu'avant, tout la France, *lisez* qu'avant tout, la France.
Page 411, ligne 14, nouvean, *lisez* nouveau.

142 F8 H